

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

N^{os} 27 et 28 - Années 1931 et 1932

SOMMAIRE

	PAGES
Assemblée générale de 1931	5
Assemblée générale de 1932	17
Les Antiquités égyptiennes du Musée de Vienne, par Alexandre VARILLE	29
Le Palais du Miroir. Mémoire sur l'étymologie de son nom, par Charles JAILLET	47
Chronique viennoise des années 1931 et 1932, par Ch. J.	143
Nécrologie des années 1931 et 1932	157
Bibliographie viennoise, par Claude FAURE, M. F., Ch. C. et Ch. J.	161
Liste des membres	213

VIENNE
MARTIN & TERNET, IMPRIMEURS
11, Quai Jean-Jaurès

1933

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

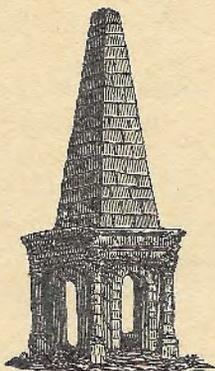


Phot. C. Dreyer.

L'ARC DU FORUM
ou
PORTE D'ORANGE.
Etat actuel

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

N^{os} 27 et 28 - Années 1931 et 1932



VIENNE
MARTIN & TERNET, IMPRIMEURS
14, Quai Jean-Jaurès

—
1933

ANNEE 1931

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée Générale de la *Société des Amis de Vienne* s'est tenue le lundi 30 mai 1932, à 20 h. 15, à la Salle Berlioz, sous la présidence de M. Maurice Faure, président.

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale est adopté.

M. le Président transmet les excuses d'un certain nombre de sociétaires empêchés d'assister à la réunion. Il associe la Société tout entière aux sentiments de très vive sympathie qui vont vers M. Ph. Duret que la mort de Madame Duret a frappé la nuit précédente.

M. Jean Gleyzolle, trésorier, présente ensuite le compte-rendu sur la situation financière de la Société.

COMPTES DU TRESORIER

RECETTES

Coupons et intérêts	1.271 20
Ventes de guides	1.609 95
Subvention de la Ville de Vienne	300 »
Cotisations	4.220 »
Vente d'une affiche	5 »
Total des recettes	<u>7.406 15</u>

DEPENSES

Frais de bureau, timbres, assurances, et frais d'encaissement des cotisations par la poste	671 55
N/subvention au Comité André Rivoire	250 »
N/Cotisations :	
Union des Syndicats d'Initiative du Dauphiné, 33 ; Fédér. des Synd. d'Init. Vallée Rhône, 260	200 »
Achat de clichés et reproductions diverses	362 »
Achat d'un dépliant français et abonnement à l'annuaire des téléphones	98 25
Location d'une salle pour notre assemblée générale (en Avril)	200 »
Location d'une salle pour la conférence de M. le Dr Frécon (Juillet)	200 »
Frais d'imprimerie, en particulier d'impression et de distribution du bulletin	4.780 80
	<hr/>
Total des dépenses	6.852 60
Excédent des recettes pour 1931	553 55

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 DECEMBRE 1930

représenté par :

Espèces en compte-courant	20.161 40
Espèces au compte postal	34 90
N/Portefeuille titres	21.465 50
	<hr/>
Total	41.661 80

Au 31 DECEMBRE 1931

représenté par :

Espèces en compte courant	5.714 95
Espèces au compte-postal	41 70
Bons de la Défense Nationale	15.000 »
N/Portefeuille titres	20.711 50
	<hr/>
Total	41.468 15

RECAPITULATION

Avoir au 31 décembre 1930	41.661 80
Avoir au 31 décembre 1931	41.468 15
	<hr/>
Diminution d'avoir	193 65

M. le Président met aux voix l'approbation de ce compte-rendu qui est adopté à l'unanimité. Il prononce ensuite l'allocution d'usage.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Nous remercions notre Trésorier du soin qu'il met non seulement à gérer nos fonds, mais à grouper sous des rubriques simples à comprendre les divers articles de son compte.

L'examen, même bref, permet de donner des indications précises sur l'emploi que nous faisons de vos cotisations. La dépense la plus forte de l'année a été celle du bulletin qui dans le total des frais d'imprimerie atteint 3.861,25. C'est que nous avons donné en 1931, un bulletin double s'étendant sur deux années. Néanmoins, le coût de l'impression a été faible, si l'on considère ce qui vous a été remis. Vous y avez peut-être remarqué l'abondance et l'excellence des illustrations ; et, il est permis de penser que, l'homme gardant toujours quelque chose de l'enfant, ce sont les « images » qui ont attiré bien des lecteurs. Or dans le dernier bulletin, sur 24 reproductions, nous n'en avons eu que deux à notre charge ; les clichés de toutes les autres nous ont été fournis par les auteurs des articles. Notamment pour l'article sur les sarcophages chrétiens, les clichés pour l'impression ont été établis à la typographie vaticane. L'auteur de l'article, Mgr Wilpert, qui habite Rome, a publié son travail en français à cause de nous d'abord dans la Revue d'archéologie chrétienne, qui est éditée à la Cité du Vatican, et cette revue a fait les frais de l'établissement des reproductions ; puis, les zincs nous ont été envoyés. Nous n'avons eu aucune difficultés pour les recevoir d'Italie en France. Mais quand nous avions eu à envoyer en Italie les plaques photographiques, nous nous étions heurtés à un refus formel : les règlements italiens, tels du moins qu'on les applique en France, ne nous en permettaient pas l'envoi. C'est alors que la constitution de la Cité du Vatican nous a tiré d'embaras, cet Etat souverain ayant la générosité facile, de ne pas voir d'inconvénient pour sa sauvegarde à l'envoi que nous souhaitions. Et c'est par l'intermédiaire de l'Etat papal que Vienne a pu communiquer les documents qui étaient nécessaires à l'auteur habitant Rome. Je ne pense pas que dévoiler notre subterfuge puisse lui amener quelques difficultés.

D'autres clichés nous ont été prêtés par M. de Pont-Réaulx, au nom de la Société d'archéologie de la Drôme, et deux autres par les Etablissements Réunis, qui les avaient utilisés pour leur Revue d'usine. M. Allemand Martin a fait les frais de ceux qui

avaient trait à l'article publié sur son oncle Joseph Martin. Nous devons donc remercier tous ceux qui nous ont permis d'établir aussi complètement que possible, et aux moindres frais notre bulletin de 1930.

Quant aux autres dépenses de 1931, elles sont plus proprement d'ordre touristique. Elles sont peu de chose par rapport à ce que nous avons fait l'an dernier. Mais vous vous souvenez de l'effort important que nos finances avaient fourni cette année-là ; et il ne nous a pas été donné de le renouveler en 1931.

L'occasion se présentera en 1932 de puiser dans nos fonds, pour une publicité purement touristique, et dont nous attendons d'heureux résultats. Nous aurons, en effet, à recevoir, le mercredi 22 juin, une caravane de 70 personnes, composée de délégués de tous les Syndicats d'Initiative de France, des Colonies et des pays de Protectorat. Chaque année, ces délégués parcourent une région de France, pendant une huitaine de jours, et, apprenant à connaître cette région, peuvent en porter au loin la renommée. Le trajet, effectué en 1932, commencera à St-Etienne, le 18 juin, et se terminera à Bourg-en-Bresse le 25. La vallée du Rhône sera parcourue ; il convient que nous fassions au mieux pour donner à nos visiteurs le désir de nous louer auprès de leurs ressortissants, et de nous envoyer des touristes. La caravane prendra ici le repas de midi, visitera la ville jusqu'à quatre heures du soir. Nous aurons à faire les dépenses nécessaires, pour lesquelles vous pensez assez que nous nous efforcerons de faire au mieux.

Vous savez que tous les Syndicats d'Initiative de France sont groupés dans des Fédérations, suivant les régions auxquelles ils appartiennent ; c'est ainsi que, nous, nous appartenons à la Fédération de la Vallée du Rhône, dont le siège est à Lyon. Au-dessus, est une Union générale des Fédérations de toute la France. C'est cette Union des Fédérations de Syndicats d'Initiative (U.F.S.I.), avec laquelle nous entretenons des rapports constants, et qui fait pour nous la propagande utile, qui va tenir dans nos régions ses assises ambulantes.

Avec les délégués de Syndicats, doivent venir aussi les représentants des grandes Compagnies, en particulier le Directeur général de la Cie P.L.M., ou des grandes associations : T.C.F. ; les directeurs des Offices français du tourisme à Londres, Barcelone et Genève, les directeurs de l'Agence Economique de Madagascar, de l'Indo-Chine, du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale française et de l'Afrique occidentale française. Quand tous ceux-ci auront vu la beauté de notre ville et... goûté à l'excellence de sa cuisine, nul doute qu'ils sauront dire d'elle ce qu'il convient.

Déjà, le samedi 23 avril, l'Union des Syndicats d'Initiative de Dauphiné-Savoie a tenu ici son Assemblée Générale, et, après le repas, a visité notre ville. Il y a toujours le même plaisir et la même récompense à conduire des visiteurs d'un monument à l'autre ; leur enchantement est un véritable encouragement. Mais il y a aussi toujours le même étonnement à penser que des lyonnais ou des grenoblois, malgré nos appels et tant de facilités, en sont encore à ne pas avoir vu ce qu'il y a à voir ici. Ce nous est un motif de plus de continuer sans arrêt à dire de toutes parts et en toute occasion, combien le touriste doit venir trouver ici ce qui fait l'attrait des voyages : le primordial intérêt des monuments, et la beauté du site... et bon souper et bon gîte.

Voilà pourquoi, nous avons mis au point une nouvelle brochure de propagande, sous forme de dépliant en couleurs, qui nous permettra d'accentuer notre action, et qui, aussi, utilisera nos fonds. Nous pensons que la saison d'été la verra au jour.

*
**

S'il fallait tout dire en ce moment, il faudrait aussi vous parler de toutes les visites que dirigent à chaque dimanche et à bien d'autres fois dans la semaine, M. Vassy ; de celles que l'un ou l'autre d'entre nous a eu à conduire, lui faisant en cela une concurrence qui le réjouit.

Il faudrait vous dire ce qu'a été notre sortie annuelle au Puy, dirigée par M. Vissaguet, qui, avec la connaissance parfaite de sa ville, a montré l'affection pour ceux qui lui apportaient l'amitié viennoise.

Il faudrait vous annoncer que la sortie de 1932 se prépare pour le 12 juin, à Pérouges et à Ambronay. Nous pensons que nos sociétaires viendront nombreux, puisque Pérouges n'est pas loin, et demeure dans la vallée du Rhône, d'où il vaut mieux ne pas sortir.

Il faudrait encore nous réjouir du dégagement si heureux de l'arc du Forum, heureux par ce qu'il donne et par les espoirs qu'il suscite. Il y a des années que nous avons de toutes manières poussé à ce dégagement, et l'arrivée de l'événement a, non seulement comblé nos vœux, mais montré combien était souhaitable le but atteint. Ce dégagement a été la conséquence de la remise en honneur de notre salle municipale du Théâtre Louis XVI, dont, vous vous en souvenez, notre cher et fidèle administrateur, M. Pierre Frécon, avait dit, il y a quelques années, le charme délicat et le particulier intérêt. C'est à M. Formigé que revient le mérite premier d'avoir relevé ce que con-

servait de valeur le plan de Schoeyder, et d'avoir dirigé nos efforts vers la résurrection du théâtre. Le scepticisme et l'étonnement qui accueillirent alors et M. Formigé et M. Frécon, doivent leur être reconnaissants aujourd'hui.

L'inauguration du théâtre a donné lieu à une manifestation très réussie en l'honneur de Joseph Bernard, que l'admiration fidèle du Dr Chammartin a tenu à renouveler, et à laquelle notre Société a donné son patronage.

Tout cela mériterait quelques développements, mais d'autres sujets nous pressent avant de clore ce compte rendu annuel.

*
**

Le bulletin que nous nous efforcerons de faire paraître à l'automne de 1932, comportera les notices nécrologiques sur nos Sociétaires disparus au cours de l'année. Mais deux des pertes que nous avons faites, touchent de trop près votre Conseil d'Administration, pour qu'il ne convienne pas ici de saluer ces départs.

M. Alphonse Teste du Bailler avait été des tout premiers à adhérer à votre Société ; et il est parmi le groupe des Administrateurs de la fondation ; il avait le rôle de secrétaire du Conseil, qu'il partagea d'abord avec Jules Ronjat, puis avec M. Claude Girard. Il apportait à la Société un nom connu de tous, que la ville répète depuis de longues générations, et dont elle a orné une de ses rues ; il nous montrait une fidélité à la profession dont il avait, à juste titre, la fierté ; il nous donnait ses conseils avec cette franchise assurée que nous lui avons connue, sans hâte, ni véhémence, assez pareille à sa démarche décidée et régulière que le trajet des Tupinières à l'étude de la rue des Clercs a vue si longtemps.

M. Claude Girard qui n'était pas viennois d'origine, avait fixé ici sa vie et, par la famille qui l'avait accueilli, il avait droit de cité. Son nom figure pour la première fois dans notre bulletin de l'année 1909. A l'assemblée du 7 mars 1913, il nous lut son travail sur *L'affaire du Temple. A propos du Concile de Vienne de 1311*, et il entra aussitôt au Conseil d'Administration où l'attendait l'amitié du secrétaire d'alors : Jules Bouvier. Quand celui-ci prit la présidence à la fin de 1913, Claude Girard devint secrétaire, et le demeura jusqu'à son dernier jour. C'est un travail sans éclat que de rédiger le compte rendu des séances ; Claude Girard s'y appliqua, comme il s'appliquait à tout ce qu'il avait à faire. Mais il ne borna pas là les services qu'il avait à nous rendre, et notre collection de bulletins garde toute une série d'articles où il mit ses soins minutieux et ses connaisan-

ces étendues : *La mentalité d'un empereur d'Allemagne au début du XII^e siècle ; l'attaque brusquée de 1124*, dans le bulletin de 1916 ; *Les leçons de la guerre et l'utilisation de l'histoire ; Un Ami de Vienne ; Jules Bowrier*, dans le bulletin de 1919-1920 ; *les Usages du Mistral des Comtes de Vienne*, en 1927-1928, et une très abondante et difficile bibliographie dans le bulletin de l'an dernier. Il n'a pas corrigé les épreuves de ce travail. Il avait eu là une besogne qui parfois était bien accablante ; il avait dû rendre compte d'un ouvrage sur l'imprimerie à Vienne en Dauphiné au XV^e siècle, qui doit être passionnant pour les cent personnes, qui, à travers le vaste monde, portent intérêt à une telle étude. Comme il n'était pas de cette centaine, il avait eu grand mérite à absorber l'ouvrage, mais il avait eu une réussite bien plus grande à faire dans notre bulletin trois pages qui donnent au lecteur la joie de comprendre et le profit de s'instruire, parce que, à propos du livre, il avait parlé de sujets qui lui étaient familiers, et qu'il l'avait fait avec simplicité et clarté.

En dehors de nous, il a donné à l'éphémère revue *Vienna* un article sur *l'Isle de Polybe* et au *Moniteur Viennois* deux feuillets qu'il a laissés inachevés en cours de publication : *Chez nos ancêtres*, où il a retracé la vie primitive de nos aïeux aux temps préhistoriques et *Sous la menace impérialiste*, roman historique. Il a, par contre, poussé à bout, dans le Bulletin de la paroisse St-Maurice, des études d'art et d'histoire sur notre Primatiale. Ces travaux destinés, semblait-il, à un public restreint, avaient retenu l'attention de bien des lecteurs, et, par là, Claude Girard a été utile à sa ville, en faisant mieux voir tout l'intérêt que mérite, dans ses détails, notre Primatiale.

Un de nos anciens Présidents s'est rappelé à nous par la publication d'un travail auquel il a consacré des années de préparation, puis, pour la rédaction, les dernières années de sa vie. C'est la *Grammaire historique des parlers provençaux modernes* de Jules Ronjat. Cet ouvrage comprend trois volumes, et comme le premier seul a paru, l'Assemblée de ce soir n'a pas à craindre qu'il lui en soit imposé un total compte rendu. Pierre Devoluy, l'ami de notre ancien Président a donné sur l'ouvrage des articles dans *l'Eclaireur de Nice*. Ce qui a été chez Ronjat sa grande originalité — entre tant d'autres que nous lui avons connues —, c'est qu'il a su parler tous les dialectes qu'il a étudiés, et qu'il les parlait de telle manière qu'il pouvait aller dans le pays s'attabler au cabaret, et comprendre le dialecte et s'y faire comprendre. « Jules Ronjat, dit P. Devoluy, parlait et écrivait tous les dialectes d'oc ; il en avait, d'autre part, dépouillé à peu près tous les écrits, de tous les temps. Sa documentation, à ce sujet — je puis en témoigner, l'ayant connu de près, — était fabu-

leuse ; je ne pense pas que le moindre papier significatif en béarnais, limousin, auvergnat, alpin, niçard, de n'importe quelle époque, lui ait échappé.

C'est muni de ce bagage prodigieux qu'il s'élançait à la chasse du « fait vivant », à pied et surtout, à bicyclette — c'était la belle époque des « multi-développements » du « rétropédalage ».

« Toutes les régions dont il étudie les parlers, dit le prospectus de souscription, l'auteur les a parcourues dans tous les sens à plusieurs reprises ; il fallait le voir enfourcher sa bicyclette pour aller, avec le zèle d'un apôtre et l'enthousiasme d'un artiste, étudier sur place les patois des moindres localités. Personne ne savait comme lui s'installer discrètement dans une auberge de village pour recueillir, sans être remarqué, la conversation des paysans parlant librement leur patois ».

Et nous nous souvenons alors de la bicyclette et de son portebagage surtout ; Ronjat y avait mis pour y attacher ses paquets des rubans jaune et vert, les couleurs de Vienne, l'or et le sinople de nos armoiries. Au retour de ces courses, Ronjat était dans l'exultation d'avoir trouvé une prononciation ou un mot, nouveaux pour lui, dont il allait grossir ses fiches. « Ma grammaire, disait-il, avec une satisfaction demi-naïve, me couvrira de gloire ».

Il a ainsi déterminé d'une manière définitive, disent ceux qui peuvent en juger, et dans le détail, le territoire des parlers provençaux ; cette zone comprend, « dans sa partie française, environ dix millions d'habitants, couvre à peu près trente-cinq départements. Elle est caractérisée par le fait essentiel que le paysan allant de Périgueux à Vintimille, de Guéret à Barcelone, des Saintes-Maries à La Mûre, comprend, pour les usages généraux, les parlers des pays traversés et se fait comprendre avec son parler propre ; au sud de Barcelone et passé Vintimille ou La Mûre, il n'est pas compris et ne comprend plus ».

Il ne nous est pas permis d'ignorer l'accueil qui est fait à l'ouvrage de notre ancien Président, qui fut, non seulement le linguiste estimé des spécialistes, mais l'ami le plus actif qui soit du touriste, et le plus ardent animateur dans notre Société dans son rôle Syndicat d'Initiative.

*
* *

Ce goût de l'étude, l'un des nôtres au moins continue d'en donner l'exemple, en s'appliquant plus spécialement à l'histoire locale. Le volume paru ce mois-ci sur l'*Histoire Consulaire de Vienne, du XIII^e au XVI^e siècle*, de notre administrateur M. Charles Jaillet, apporte sur cette période et sur ceux qui ont

gouverné notre ville les données les plus intéressantes, et les plus nouvelles. Leur nouveauté réside très souvent en ceci, qu'elles sont la vérité, et non pas le résultat « de l'ignorance qui s'accepte, ou de l'ignorance qui ne veut pas l'être, et que l'imagination remplace », comme on peut le dire trop souvent de ceux qui ont tenu à écrire de notre ville, sans se préoccuper d'abord d'être exacts. Ce volume n'est pas le premier de notre administrateur, il ne nous a donc pas surpris, et comme il n'est pas le dernier, il nous laisse tout à la joie d'espérer d'autres études.

*
**

Enfin, vous allez être, pour votre part, à la satisfaction d'entendre M. André Allix. Le sujet de la conférence est, hélas ! d'actualité. Quand M. Allix nous l'avait proposé, nous l'avions accepté en toute sérénité comme s'il s'agissait d'une histoire ancienne ; quelques jours plus tard, un autre coteau de Lyon imitait le fâcheux exemple de Fourvière. Vous allez donc être instruits, de la meilleure façon et de la plus exacte, sur les malheurs de nos voisins.

M. Allix va nous instruire ; c'est bien un des buts de ces réunions. Nous le remercions d'avoir consenti avec une promptitude si complète, à venir au milieu d'auditeurs qui s'efforceront, sans peine, d'être ses élèves attentifs. M. Allix, directeur de l'Institut des Etudes Rhodaniennes, peut mieux que quiconque nous parler des faiblesses des coteaux qui dominent, encore, le Rhône ou la Saône.

Mais il va en même temps nous rassurer. Le sol viennois ne se dérobera pas sous nos fauteuils. Nous pourrions entendre le conférencier de ce soir sans inquiétude et nous saurons pourquoi. De lui nous viendront : instruction et sécurité ; de vous, Mesdames, Messieurs, lui viendront, je l'espère, les applaudissements qui le remercieront.

CONFERENCE DE M. ALLIX

M. le Président donne la parole à M. André Allix, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon et directeur de l'Institut des Etudes rhodaniennes.

Monsieur le Professeur Allix expose la question des éboulements qui ont attristé Lyon en 1930 et 1932. Les collines lyonnaises ne sont pas, comme on le croit habituellement, formées de roche

dure. Il existe bien un socle de roche dure, mais il est très profondément enfoui (à la hauteur de l'éboulement de Fourvière, il est au niveau de la Saône). Tout le reste des collines est formé par une superposition extrêmement irrégulière de roches tendres et de cailloutis dont les derniers ont été apportés par les glaciers quaternaires des Alpes. Parmi ces roches tendres, il en est qui présentent une relative solidité ; c'est ainsi que la Basilique et la tour métallique de Fourvière sont fondées sur des blocs de conglomérats irréguliers, mais absolument encastrés dans les cailloutis quaternaires.

En revanche, d'autres formations sont extrêmement instables. D'autre part, l'une de ces formations supporte, aux environs de la cote 240, une épaisse nappe d'eau qui, de toute antiquité, a été l'objet de drainages et de prélèvements. Cette formation est restée jusqu'ici à peu près invisible parce qu'elle est partout recouverte par des murs de soutènement ; le Professeur Roman, géologue de l'Université de Lyon, qui vient d'en faire une étude détaillée, l'appelle la « formation des Chazeaux ».

Tout cet ensemble de roches instables ayant subi, jusqu'à une époque très récente, le sapement du Rhône et de la Saône, présente une pente excessive. En outre, surtout vers le milieu du 19^e siècle, les propriétaires riverains ont eu l'imprudence d'aviver encore cette pente pour gagner du terrain et construire des immeubles (c'est le cas du cours d'Herbouville tout entier). On a bien construit des murs de soutènement ; mais ils sont extrêmement faibles, légers, mal assis pour la plupart, et celui du cours d'Herbouville au N^o 52 ne possédait même pas de barbicanes pour l'écoulement des eaux. Sous Fourvière, le Chemin Neuf avait été construit au 16^e siècle et appuyé sur un mur de soutènement qui n'avait pas 50 %_m de fondation.

Il est remarquable que, dans ces conditions déplorables, les collines lyonnaises aient tenu jusqu'à notre époque. Mais ces conditions d'équilibre précaire ont été altérées par la succession de deux phénomènes météorologiques : la grande sécheresse de 1920-1921, suivie de périodes de pluies excessives, surtout en été, depuis 1926 ; il semble qu'actuellement l'équilibre des collines lyonnaises soit rompu, on en tous cas très instable. C'est pourquoi on prend en ce moment même de très grandes précautions, sans pouvoir garantir que d'autres accidents ne soient pas à redouter. Il est d'ailleurs très probable que les vibrations causées par la circulation des poids lourds ont aussi leur part de responsabilité dans les récentes ruptures d'équilibre.

Quant aux collines de Vienne, elles sont infiniment moins dangereuses parce que taillées dans la roche dure. Elles peuvent projeter de temps en temps des cailloux, lorsqu'elles sont taillées

en pente très raide (exemple, les travaux de la gare du P.L.M.) ; mais elles ne peuvent pas faire ébouler des quartiers entiers comme à Lyon.

(Communiqué par M. ALLIX).

ELECTION DE CINQ ADMINISTRATEURS

Cinq membres du Conseil d'administration étaient soumis au renouvellement annuel :

MM. Laurent BROUSSE, Dr André FRÉCON, Paul MICHALON, Antoine SILVESTRE et Albert VASSY.

Les cinq administrateurs sont réélus.

ANNEE 1932

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée générale de la *Société des Amis de Vienne* s'est tenue le lundi 6 février 1933, à 20 h. 30, à la Salle Berlioz, sous la présidence de M. Laurent Brousse, vice-président de la Société.

En ouvrant la séance, M. le Président présente les excuses de M. Maurice Faure, président de la Société et de M. Jean Gleyzolle, trésorier, tous deux empêchés par des deuils récents, le premier ayant perdu au mois d'août précédent sa mère Madame Joseph Faure, et seulement quelques jours auparavant son beau-père le Colonel Marié, l'un et l'autre des défunts étant membres de la Société, et le second ayant perdu, en novembre, sa fille Denise. M. le Président se fait l'interprète de l'assistance pour exprimer à M. Faure et à M. Gleyzolle les sentiments de condoléances de la Société.

M. le Président indique ensuite le nom des personnes qui se sont encore excusées de ne pouvoir assister à la réunion, à savoir Mme Louis Trembeau, MM. Cottet, Culivet, Humbert Faure, Marcel Garon, Godard, Gravier, Cuedan, Hein, Morin, Palcz, Poidebard, Rigoudy, Robert Trembeau, Paul Trembeau, Paul Trompier et Vibert.

M. Charles Jaillct, secrétaire, en l'absence de M. Gleyzolle et de M. Faure, a présenté successivement le rapport

financier et le rapport moral pour l'année 1932. Il a pris la parole dans les termes suivants :

Mesdames, Messieurs et Chers Sociétaires,

En des circonstances autres que celles de la réunion à laquelle votre conseil d'administration vous a convié, peut-être, celui à qui échoit l'honneur de prendre la parole devant vous, pour la première fois, ce soir, aurait-il eu plaisir et se serait-il amusé à terminer le mandat que lui avait valu vos suffrages en jouant les maîtres Jacques, puisque, successivement, vous le verrez tenir les rôles de trésorier, de rapporteur de la situation de la Société, pour finir — sans prétendre, en égard à ce dernier rôle, ni à l'aristocratie, ni au martyr... à la lanterne. Mais, le signe sous lequel cette assemblée s'est ouverte est tel, que ce ne peut-être qu'avec des sentiments sincères de regret et de tristesse, ce ne peut être qu'à contre-cœur, qu'il va s'efforcer de remplacer ceux que tous, vous étiez si heureux de retrouver, chaque année, fidèles au poste où votre confiance les a mis, puis maintenant, avec juste raison, vous permettrez bien à celui qui s'honore d'être depuis quelque temps leur collaborateur de porter ce jugement. Hélas ! que ne sont ils ici, notre président et notre trésorier, sur cette scène, et votre serviteur à son poulailler, n'est-il pas vrai !... Si nous pensons à eux, soyons sûrs que, de leur foyer où le deuil les retient, ils pensent à nous et participent à notre assemblée. Sachons-en leur gré, et remercions les hautement d'avoir, comme chaque année, avec le même soin diligent que nous leur reconnaissons, préparé la réunion qui est la nôtre en ce moment. Le rapport financier et le rapport moral qui vont vous être présentés dans un instant sont respectivement leur œuvre qu'ils ont tenu à établir eux-même comme d'habitude. Cette remarque qui vous était due, qui leur était due, fera naître en nos coeurs, à n'en pas douter, une atténuation à la peine très vive que nous ressentons tous ce soir de leur absence.

COMPTE RENDU FINANCIER

RECETTES

Cotisations de nos sociétaires	3.780 »
Ventes de guides édités par notre société	906 30
Cotisation d'un membre perpétuel	300 »
Subvention annuelle de la Ville de Vicnje	300 »
Coupons et intérêts	1.041 15

Subvention de l'Union des Syndicats d'Initiative de France pour déjeuner du 23 juin	1.651 70
--	----------

Total des Recettes	<u>7.979 15</u>
--------------------------	-----------------

DEPENSES

Nos cotisations :

Union des S. I. du Dauphiné	30
-----------------------------------	----

Union Générale des Rhodaniens	50
-------------------------------------	----

Fédération des S. I. de la Vallée du	
--------------------------------------	--

Rhône	260
-------------	-----

340 »

Frais d'encaissement des cotisations de nos sociétaires	333 40
--	--------

Fourniture et frais de pose d'une plaque indica- trice émaillée placée à la Pyramide	170 »
---	-------

Frais de bureau, timbres, etc.	743 70
-------------------------------------	--------

Abonnement pour une insertion à l'Annuaire des Téléphones	32 »
--	------

Fature de l'Imprimerie	757 10
------------------------------	--------

Déjeuner Union des Syndicats d'Initiative de France du 23 juin	2.080 »
---	---------

Total des Dépenses	<u>5.356 20</u>
--------------------------	-----------------

Total des Recettes	7.979 15
--------------------------	----------

Total des Dépenses	5.356 20
--------------------------	----------

Excédent des Recettes	<u>2.622 95</u>
----------------------------	-----------------

Avoir de la Société au 31 Décembre 1931 :

Espèces en compte-courant	5.714 95
---------------------------------	----------

Espèces au compte postal	41 70
--------------------------------	-------

Bons de la Défense Nationale	15.000 »
------------------------------------	----------

Notre Portefeuille titres	20.711 50
---------------------------------	-----------

41.468 15

Avoir de la Société au 31 Décembre 1932 :

Espèces en compte-courant	8.163 40
---------------------------------	----------

Espèces en compte postal	53 35
--------------------------------	-------

Bons de la Défense Nationale	15.000 »
------------------------------------	----------

Notre portefeuille titres au cours du 31 décembre	<u>19.473 »</u>
---	-----------------

RECAPITULATION

Total de l'AVOIR au 31 Décembre 1932 ..	42.689 75
Total de l'AVOIR au 31 Décembre 1931 ..	41.468 15
	<hr/>
Soit une augmentation d'AVOIR de frs :	<u>1.221 60</u>

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes présentés.

EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

L'examen du compte-rendu qui précède dit nettement sur quels points ont porté nos efforts en cette année 1932. Nos frais de bureau qui s'élèvent à 743,70 ne comprennent pas de grasses rétributions données à des employés, mais sont les frais de correspondances, d'envoi de prospectus ou de tracts divers qui nous sont demandés à tout moment. La correspondance de la Société est sans doute dénuée d'intérêt littéraire ou psychologique, mais elle n'est pas dénuée d'utilité pour la propagande touristique que réclame notre ville.

La facture de notre imprimeur, peu élevée cette année, se compose des frais de papiers de correspondance, de convocations ou d'établissement de clichés pour l'illustration du bulletin que verra paraître 1933. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que notre imprimeur a vendu 277 guides de la Société, qui nous ont donné 906 fr. 30, si bien que nos frais d'imprimeur étant de 757 fr. 10, ces derniers ont été payés et au-delà par nos ventes. Notre guide reste toujours très apprécié.

La dépense la plus forte est celle qui a été faite pour recevoir au 23 juin, la caravane de l'Union des Fédérations de tous les Syndicats d'Initiative de France des Colonies et des Pays de protectorat. Nous avons pensé qu'il était important au premier chef de recevoir ici, avec un repas et un séjour, ceux qui étaient les représentants du tourisme français, et qui étaient de tous les coins de France ; si bien que notre manifestation ne montrait pas seulement Vienne à soixante personnes, mais devait donner à ces soixante personnes la mission de répandre le renom de notre ville dans les diverses régions de France qu'ils étaient venus représenter ce jour-là parmi nous. Il est sûr qu'ils ont tous, selon l'usage, apprécié l'intérêt que notre ville offre à ses visiteurs. Nous nous sommes efforcés au cours de la visite que l'un de nous a dirigée, de leur montrer que Vienne ne présentait pas seulement un intérêt gastronomique. Trop souvent, en effet, le

plaisir si appréciable de s'asseoir au temple du bien-manger, ne permet plus d'aller jusqu'au Temple d'Auguste et de Livie. Et nous sommes les témoins, un peu attristés, de voir la chère, la bonne chère, triompher dans sa lutte contre l'esprit qui doit pousser le convive à se lever de table pour aller admirer les monuments et les sites. Or, si nous avons, sans conteste, des tables où les purs-sang de tous les clubs ont les satisfactions les plus rares, nous avons aussi les monuments les plus rares, comme le Temple d'Auguste, ou comme le Musée lapidaire, contenu et contenant.

Cette invitation au voyage autour de notre cité, nous avons eu l'occasion de la renouveler à bien des reprises. Nous l'avons faite au début de l'année, au 23 avril, quand l'Union des Syndicats d'Initiative du Dauphiné y est venu tenir sa réunion trimestrielle ici même. La séance d'étude a eu lieu le matin à la Mairie, gracieusement mise à la disposition, et le soir tous les monuments de la ville furent expliqués à nos visiteurs, en commençant par le théâtre romain de Pipet. Ce même jour d'ailleurs il fallut se mettre à trois pour contenter les groupements qui promenaient leur curiosité au milieu de nous. Et le lendemain, qui était dimanche, M. Vassy continuait, aidé de M. Piont, architecte. Les caravanes de visiteurs de Vienne sont, à la belle saison, de tous les jours. Et ceux d'entre nous qui ont à faire les honneurs de la ville ne peuvent pas, à la fin de l'été, compter sur leurs doigts, les jours où ils ont été de service ; cela sans contester que la palme de ce martyr volontaire et heureux revient à M. Vassy.

Nous avons été aussi associés à l'Assemblée Générale annuelle de l'Union Générale des Rhodaniens, qui groupe tous les Amis du Rhône depuis sa source jusqu'à la mer, tenue cette année dans notre ville. Et nous avons été présents encore quand les Pontonniers suisses ont accosté à notre rive.

Quant à notre sortie de printemps, elle a connu le succès usuel. Sous la conduite de M. André Chagny, nous avons pu visiter le château de Chazey-sur-Ain ; trouver à Pérouges M. Thibaut qui nous a dirigé dans « sa » ville ; puis terminer la soirée par le château de Richemont et l'abbaye d'Ambronay. Nous avons vu là une région qui n'est pas éloignée de nous, mais vers laquelle nous nous dirigeons moins facilement. Nous y avons vu comment à Pérouges et à Ambronay, des maisons pittoresques, ou un cloître avait été remis en valeur ; et plus d'un a pu penser que nous avions bien des travaux du même genre à accomplir chez nous. Que de maisons, dont le caractère n'est pas dépassé à Pérouges, attendent ici que les propriétaires puissent les entretenir, et les locataires les moins salir. Car si nous avons un très grand plaisir à guider nos visi-

teurs au milieu des curiosités qu'ils voient avec satisfaction, nous n'en avons aucun à surprendre leur étonnement devant la saleté de certains cours ou l'accumulation de décombres aux abords de quelques monuments. Vous vous souvenez peut-être de ce genevois qui avait confié au *Journal de Vienne* qu'il avait retrouvé à deux visites assez éloignées, le même vieux soulier au pied du mur de St-Maurice. Nous connaissons, nous, des tas d'équevilles ou de vieilles caisses que rien ne fait disparaître et que nous retrouvons à chaque visite. Quand donc les maisons de Vienne seront-elles traitées aussi bien que celles de Pérouges ? Voilà à quoi peuvent servir nos sorties annuelles : à nous instruire des beautés du dehors, et à nous apprendre à respecter celles du dedans.

A Vienne même, nous avons, au cours de l'année 1932, pris part à deux manifestations propres à honorer nos compatriotes André Rivoire et Joseph Bernard. Pour celle d'André Rivoire, notre Société n'a eu qu'à prêter son Président, et celui-ci n'a eu qu'à s'émerveiller de tout ce que faisait pour le poète l'amitié de M. Jean Seguin. Le succès des représentations données au théâtre a été complet, et les amis d'André Rivoire ont pu dire que la pièce de *Roger Bon Temps* avait eu à Vienne pour la première fois, un ensemble d'interprètes qui lui ont donné toute sa valeur. Le monument qui demeure sur la place paisible de St-André-le-Haut est le témoignage de l'affection des amis du poète.

Joseph Bernard avait eu, lors de la résurrection du théâtre municipal, la commémoration que méritait la très particulière beauté de son œuvre et le labeur de sa vie. Sur le désir de ses admirateurs, notre Société a patronné une réédition de la conférence, après l'exposition rétrospective qui avait eu lieu à l'Orangerie. Nos concitoyens ont donc pu se rendre compte par l'analyse qui en a été faite, des motifs que nous avons de mettre notre compatriote au rang de ceux qui ont porté leur art vers le sommet.

*
**

Nous avons déjà employé sur les fonds de l'année 1933 une somme importante à faire éditer le petit dépliant de couleurs, que nous rêvions depuis longtemps pour notre Ville. Vous en avez déjà vu des exemplaires, ne serait-ce que celui que nous avons fait placer à l'entrée de cette salle, et nous croyons que cette réalisation aura été de votre goût. Toutes les administrations touristiques auxquelles nous en avons fait parvenir nous ont dit, en retour, leurs félicitations. Les Syndicats d'I-

initiative de Lyon et de Grenoble ont été les premiers pourvus. Le Touring Club de France en offrira à ses visiteurs. La Cie P.L.M. nous en a demandé pour les bureaux de renseignements qu'elle a dans les principales gares de son réseau ; et nous savons que les étrangers qui en ont reçu quand ils venaient prendre leur gîte ici non seulement ont admiré l'exécution, mais y ont trouvé le désir d'aller voir les monuments.

Nous avons eu déjà divers moyens d'appeler l'attention des voyageurs : par notre affiche que vous connaissez tous et que nous avons reproduit dans un de nos bulletins ; par les deux dioramas que nous avons édités, d'accord avec les Syndicats de Grenoble et de Lyon, et qui voyagent toujours en tous pays; puis par ces petits dépliants que nous faisons avec la Fédération des Syndicats d'Initiative de France et des Colonies. Mais c'est la première fois que nous avons volé de nos propres ailes, et consacré nos fonds à cette propagande. Il y a là une dépense dont vous apprécierez l'efficacité, et qui portera ses fruits. Nous avons voulu par là faire quelque chose que nous n'avions pas encore fait et renouveler nos moyens de propagande ; nous savons, en effet, combien le touriste a besoin d'être recherché, et remis en appétit. Il a déjà bien des fois, vu la reproduction des monuments de notre ville ; et il s'y est habitué : il n'est plus frappé par les appels qui lui sont adressés, et qui sont toujours les mêmes. Ainsi pour notre part, nous ne faisons plus attention à la réclame du chocolat Untel, que nous voyons depuis que nous avons l'âge d'aimer le chocolat. Mais nous sommes surpris le jour où la petite fille qui nous conseillait d'en exiger partout, a changé son costume et pris les cheveux courts. Le touriste en voyant notre temple et les monuments de Vienne, sous des couleurs presque méridionales, en sera frappé, et pensera : « il faudra que je m'arrête à Vienne, la prochaine fois ». Nous lui aurons de la sorte accommodé un plat qu'il connaissait, à une nouvelle sauce, et l'aurons « remis en appétit ».

Demain, quand le dépliant n'aura plus d'effet, nous essayerons une autre méthode.

C'est vous dire aussi que nous faisons bien d'autres rêves pour notre propagande : nous voyons, « en fermant les yeux », comme dit la chanson, un kiosque qui serait à nous, et où le public trouverait plus spécialement ce qu'il peut avoir à réclamer ; nous voyons des plaques lumineuses accueillant l'automobiliste qui passe de nuit, et lui disant qu'il pourrait trouver le lendemain à son réveil s'il voulait s'arrêter et y dormir, une ville qui mérite sa visite ; nous voyons... tout ce qu'il est possible de faire.

Car nous savons très bien, et sans qu'il soit nécessaire de l'entendre dire, que nous pourrions faire davantage ; et nous

n'avons d'autre ambition que de le faire. C'est pourquoi le concours de tous, nous est nécessaire, et c'est pourquoi nous faisons appel à tous pour nous donner leur appui et... leur cotisation. Quand on sait que cette cotisation est de dix francs, l'an; dix frs papier, deux frs en or, il est difficile de nous la refuser. Peut-être, Messieurs et chers Sociétaires, ne pensez-vous pas assez à la demander autour de vous ? L'un de nous a essayé, ces dernières semaines ; il s'est donné comme règle que tous ses interlocuteurs seraient des Amis de Vienne ; et, en quelques jours, il nous a apporté plus de cinquante noms. Votre Conseil vous convie à la même chasse ; partez à la recherche de ceux qui ne sont pas sur nos listes, et faites-en des Amis.

Nous étions en 1932, au moment où se recueillent les cotisations 422 membres ; nous sommes à l'heure actuelle 475 membres, soit en augmentation de 53.

Qui donc, à Vienne, ne voudrait pas être Ami de Vienne ?

*
**

Dans le domaine de l'activité historique, notre Société peut se réjouir du travail de deux des siens. La thèse de M. Claude Faure, archiviste du Rhône, qui contient ses « *Recherches sur l'Histoire du Collège de Vienne en Dauphiné* », est un gros volume de 405 pp. ; notre bulletin en donnera le compte rendu, où, nous l'espérons, ceux qui n'auraient pas le volume trouveront un motif de l'acquérir.

Le travail de votre secrétaire sur « *Les Origines de la Presse à Vienne* » a déjà reçu dans le compte-rendu mensuel de l'Académie Delphinale, les honneurs d'une analyse signée de notre conférencier d'aujourd'hui M. Letonnellier. Notre bulletin en donnera à son tour l'analyse. Pour ce soir.... il est difficile d'en dire davantage.

Enfin, vous aurez le bulletin annuel dans peu de semaines. Nous pensons que, vers Pâques, vous l'aurez reçu. Il contiendra, avec la matière usuelle, une description des antiquités égyptiennes que conserve le musée de.... Vienne (Isère), ce que vous ne saviez peut-être pas, et une étude sur « le Palais du Miroir ».

*
**

Cela dit, il conviendra de saluer maintenant la mémoire d'un de nos Sociétaires, M. Hubert Morand, dont la mort, en 1932, nous a été connue le jour même de notre assemblée générale. Il était resté très fidèle à la ville où il avait fait ses études, avant d'aller à l'École normale. Il avait tenu à nous être utile, à bien

des reprises. Rédacteur au *Journal des Débats*, il n'a jamais omis d'utiliser l'occasion de parler de nous ou des viennois qui lui ont paru le mériter. Au *Figaro*, sous le nom de Pierre Fornand, il a appelé l'attention des lecteurs sur l'intérêt que présentait notre ville. Il avait obtenu que la *Revue de l'Alliance Française* qui est lue dans les cinq parties du monde, insérât en 1924, un article sur Vienne, dû à notre président. Cet article nous a valu de nouveaux amis, et M. Samuel Rocheblave, en ce moment-là à Strasbourg, tint à venir ici, à la suite de cet article, nous donner une conférence sur Timgad, et depuis est resté inscrit sur la liste de nos membres.

La Société des Amis de Vienne se devait de saluer d'une reconnaissance émue, le nom d'Hubert Morand.

Voilà terminé l'exposé de la situation de la Société en 1932. Nous serions heureux si vous vouliez bien donner votre approbation à ce que nous avons fait. Ce que nous nous permettons en outre, de vous demander, c'est d'avoir confiance dans la continuité des efforts que nous apporterons pour accomplir l'œuvre commune.

CONFERENCE DE M. LETONNELIER

M. le Président donne la parole à M. Letonnellier, archiviste départemental de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale qui avait bien voulu accepter l'invitation du Conseil d'administration de venir parler aux Amis de Vienne du célèbre baron des Adrets.

Le baron des Adrets

Le nom du baron des Adrets est environné de la réprobation universelle, et presque tous les historiens ont flétri sa mémoire. Quelle que soit son impopularité, il n'en a pas moins joué un rôle important dans l'histoire du Dauphiné, et même dans celle de Vienne. C'est ce rôle que la conférencier s'est attaché à étudier le plus objectivement possible. Il nous a donc présenté les trois phases très nettement tranchées, très caractérisées de la vie guerrière du célèbre baron : la première, de beaucoup la plus longue et la moins intéressante, passée sur les champs de bataille en Italie, où il conquiert une honorable réputation, sans

rien de plus ; la seconde, comprenant tout juste huit à dix mois de l'année 1562, qui lui suffit pourtant pour remplir l'Europe du bruit de ses terrifiants exploits ; — la troisième enfin, où il n'est déjà plus qu'un figurant de second plan, un acteur vieilli dont le prestige s'estompe lentement.

I. — C'est la riche vallée du Grésivaudan qui fut le berceau des Beaumont, une vieille et noble famille dont les premiers représentants apparaissent dès le XI^e siècle. On voit encore au-dessus du Touvet, dominant la vallée de l'Isère, les ruines de l'antique château où naquit vers 1512, noble François de Beaumont, baron des Adrets, fils de Georges de Beaumont, et de Jeanne Guiffrey, la propre sœur du brave Boulières, le compagnon de Bayard. Le jeune François, noble rejeton d'une tige qui ne comptait que de valeureux chevaliers embrassa lui aussi de bonne heure la carrière des armes et à 16 ans il guerroyait déjà en Italie. Il devait y passer plus de trente ans de sa vie, y montrer de brillantes qualités de chef, affirmer sa bravoure à la Mirandole et à Verceil, prouver qu'il était digne du nom qu'il portait. Il devait aussi conquérir un beau grade, celui de colonel. Mais la fin de sa carrière de l'autre côté des monts fut marquée par un incident malheureux : il défendait Montcalvo en Piémont, quand son chef, Pecquigny rendit la place aux Espagnols. Des Adrets s'irrita de cette lâcheté, accusa Pecquigny de trahison, mais fut débouté de sa plainte. Il revint dans ses terres de Dauphiné, le cœur ulcéré par ce déni de justice.

II. — Après trois ans d'inactivité, il reprend tout à coup les armes en 1562. A ce moment, la guerre religieuse s'est rallumée dans toute la France. Ni la diplomatie de Catherine de Médicis, ni l'esprit conciliateur de Michel de l'Hospital n'ont pu l'éviter. Les Guise sont d'un côté, celui des catholiques : Condé et Antoine de Bourbon de l'autre avec les protestants. En Dauphiné, le pouvoir est aux mains des Guise ; mais une notable partie de la population a été gagnée à la cause calviniste, et la lutte s'annonce ardente. Le baron des Adrets prend la tête du parti et des troupes protestantes.

On s'est demandé pourquoi il tint ce premier rôle. On a mis en avant sa rancœur contre les Guise du fait de l'affaire Pecquigny qu'ils avaient couvert de leur protection, une lettre qu'il aurait reçue de Catherine de Médicis pour l'inviter à prendre la tête du mouvement ; son ambition démesurée ; vieille rancune contre le Parlement de Grenoble ; son dépit de voir La Motte-Gondrin nommé lieutenant-gouverneur. Il doit y avoir une part de vérité dans chacune de ces causes de révolte : certains indices pourraient faire croire aussi que Calvin ne fut pas étranger au choix du chef protestant.

Toujours est-il que des Adrets prend immédiatement l'offensive, et l'on assiste au récit des principaux épisodes, de sa rapide et stupéfiante campagne, qui se déroule en trois temps. Il s'empare d'abord des quatre principales villes du théâtre de ses opérations : Valence, où la Motte-Gondrin est massacré, Lyon, Grenoble et Vienne dans lesquelles il s'installe et qu'il organise. C'est la période triomphale qui dure un mois et demi. Mais, le parti catholique se ressaisit bien vite, et s'empare de la ville d'Orange dont la population est durement traitée. Des Adrets s'autorise de cette sévérité pour passer alors à d'effrayantes représailles. C'est la deuxième phase de son intervention (juin-septembre 1562), celle où il a véritablement souillé le nom qu'il portait avec les massacres sauvages de Pierrelatte, Bollène, St-Marcellin, surtout Montbrison ; — et pendant laquelle aussi la ville de Vienne, occupée par son lieutenant François du Terrail, seigneur de Bernin, vit la fureur calviniste s'exercer sur les édifices religieux, en particulier sa Cathédrale St-Maurice, dont les statues furent renversées, et les vitraux brisés. — Puis vient la troisième et dernière phase de la lutte : celle des négociations. Deux échecs subis par des Adrets à Beaurepaire en octobre 1562, l'amènent à entamer des pourparlers avec le duc de Nemours. Ces pourparlers traînant trop à son gré du fait de la résistance des Etats assemblés à Valence, il n'hésite pas à tenter un coup de force. Il veut occuper cette ville et Romans avec des troupes catholiques de l'armée de Nemours. La trahison est vite éventée : le baron est arrêté par ses propres lieutenants et jugé à Nîmes. Mais, la paix d'Amboise (19 mars 1563) lui rend la liberté, sans absolution, ni condamnation.

III. — Après trois nouvelles années passées dans ses terres, il s'enrôle encore, mais cette fois sous la bannière des Catholiques dont il s'est fait le champion. Se retournant contre ses lieutenants et ses partisans de la veille, il les retrouve en face de lui à Romans et à St-Antoine en 1568. — Mais, à ce moment il est devenu suspect même à ses nouveaux amis. On va même jusqu'à l'appréhender à Lumbin, près de Grenoble, et on l'emprisonne au château de Pierre-Encise. Le roi l'ayant absous de l'accusation de trahison qui pesait sur lui, il reprend les armes, va défendre le marquisat de Saluces, puis revient lutter dans le Trièves où il se rencontre avec le jeune Lesdiguières, son brillant successeur à la tête des protestants. Le terme de sa longue carrière arrive enfin. Honni par les deux partis qu'il avait servis et trahis, usé par cinquante ans de campagne, atteint par les glaces de l'âge, il retourne dans ses terres et y meurt peu après 1587.

Ainsi finit le redoutable baron, massacreur, pillard et van-

dale, qui fit pourtant preuve d'éminentes qualités de chef, se défendit d'avoir ordonné les massacres de Valence, de Pierrelatte et de Bolène, et que la guerre n'a pas enrichi.

(Communiqué par M. LETONNELIER).

M. le Président remercie chaleureusement le conférencier du plaisir qu'il a procuré à ses auditeurs.

ELECTION DE SIX ADMINISTRATEURS

Cinq membres du Conseil d'Administration étaient soumis au renouvellement annuel :

MM. Firmin ALLEMAND, Abel BONNIER, Francis BRESSE, Jean GLEYZOLLE, Charles JAILLET.

Les cinq administrateurs sont réélus.

Un administrateur était soumis à la ratification de l'assemblée.

M. Noël COMTE, proposé par le Conseil, est élu.

LES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

du MUSÉE de VIENNE

De nombreuses antiquités égyptiennes sont aujourd'hui éparses dans les collections françaises de province. Un répertoire méthodique de ces pièces et un recueil des inscriptions hiéroglyphiques avec index onomastique sont de toute nécessité. Peut-être la collaboration de plusieurs égyptologues permettra-t-elle la réalisation de ce travail très souhaitable. Mais, si une telle publication voit le jour, elle présentera certains inconvénients : elle ne tombera vraisemblablement pas dans les mains des conservateurs des musées régionaux et encore moins dans celles de leurs visiteurs ; elle ne pourra aussi contenir que des indications sommaires sur l'histoire des collections, car celle-ci ne présente le plus souvent qu'un intérêt particulier. Afin de remédier à cet état de choses, je compte rédiger, pour chaque collection provinciale que j'aurai l'occasion d'examiner, un article dans la revue locale correspondante. Mes notices, tout en donnant des renseignements précis, utilisables dans un ouvrage de synthèse, visent avant tout à faciliter la compréhension des pièces étudiées.

Le Musée de Vienne possède aujourd'hui les antiquités égyptiennes qui vont être analysées et dont les numéros sont ceux qui ont été placés sur les objets, au cours de l'inventaire que j'ai eu le plaisir de faire avec la collaboration de M. le Conservateur Albert Vassy. Les numéros indiqués entre parenthèses sont ceux qui figurent sur le livre d'entrée du Musée.



N° 1. -(N° d'entrée 1555). FRAGMENT de STELE (Pl. I, Fig. 1).

Il ne subsiste plus de cette stèle que le registre inférieur, avec cassure et une assez faible partie d'un second registre. La hauteur maxima du fragment est 0 m. 86 ; la largeur maxima 0 m. 86 ; l'épaisseur 0 m. 08. Il est en pierre calcaire qui s'effrite rapidement sous l'action de l'humidité. Pas de traces de coloration.

Comme on va le voir, cette stèle était complète au siècle dernier. J'ignore dans quelles conditions précises elle fut découverte et quitta l'Égypte, et après quels voyages elle entra au Musée de Vienne, dans l'état pitoyable où elle se trouve aujourd'hui. J'exposerai cependant les résultats de mes recherches sur ce point, laissant à d'autres le soin d'éclaircir définitivement la question.

J'ai eu la chance de découvrir dans les cartons de gravures de mon père, M. Mathieu Varille, une lithographie représentant la stèle de Vienne, alors qu'elle était encore intacte (Pl. II, Fig. 3).

Cette lithographie de Ch. Lefèvre à Lyon, dessinée par Auguste Alexandre Thierriat (1789-1870), n'est pas mentionnée dans l'ouvrage de M. Audin et E. Vial, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France, Lyonnais*, Tome II, Paris, 1919, p. 255. Elle ne semble pas avoir fait partie d'un des albums de dessins publiés par Thierriat.

Quoiqu'il en soit, ce peintre fut professeur à l'École des Beaux Arts de Lyon et aussi conservateur du Musée du Palais des Arts. Or, vers le milieu du XIX^e siècle, il existait dans ce musée un moulage de la stèle de Vienne, dont nous trouvons une description complète dans le volumineux catalogue du Dr A. Comarmond, *Description des Antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de Lyon*, Lyon, Dumoulin, 1855-1857, p. 650, (Antiquités égyptiennes en matières diverses : N° 61). La pièce est décrite comme étant : « un surmoule très moderne en plâtre, donné par M.



Fig. 1. — Fragment de stèle de Vienne N° 1.



Fig. 2. — Moulage de Lyon N° 60.

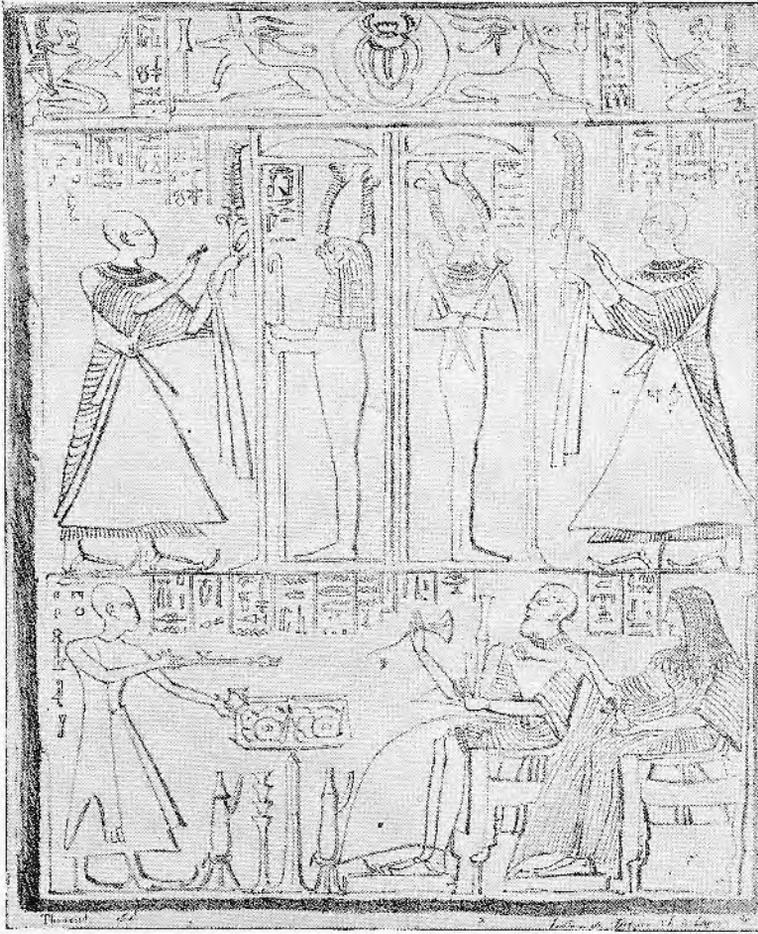
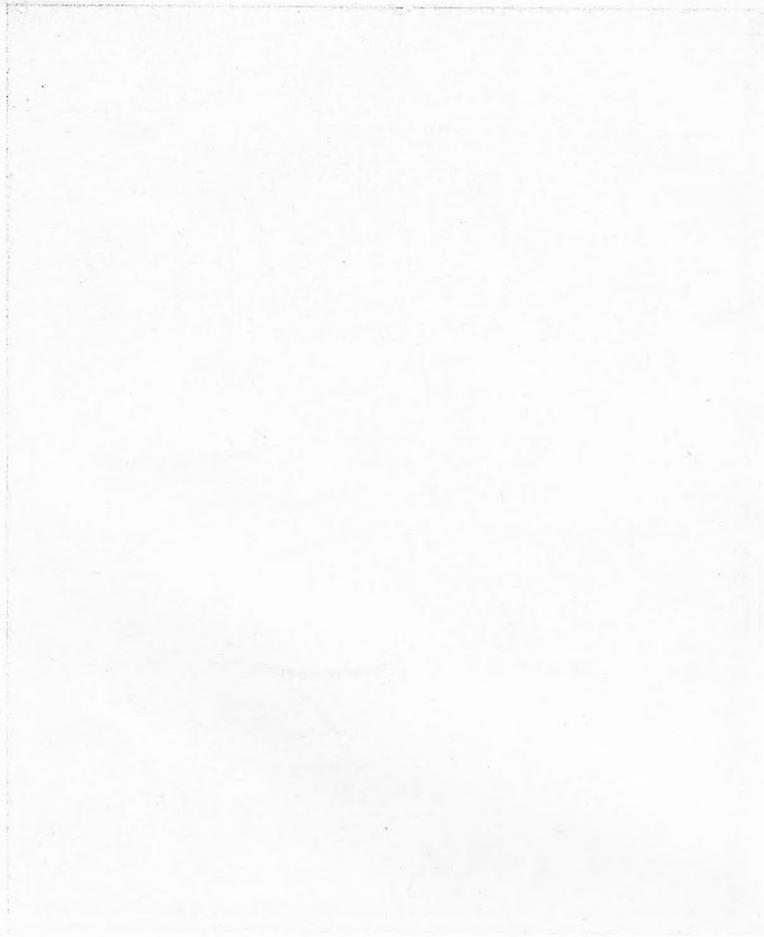


Fig. 3. — Lithographie de Letèvre, dessinée par Thierryat



« Drovetti, consul de France à Alexandrie ; il dépendait de
« la collection que ce dernier a cédée au Musée de Turin. Il
« est de forme carré-long ; on y remarque deux scènes fu-
« néraires : en-dessus de ce tableau, on voit une large bande,
« au centre de laquelle on a figuré le scarabée, symbole du
« monde et de l'éternité ; de chaque côté un chacal, et au-
« dessus, l'œil du taureau sacré ; plus loin, en suivant à
« droite, une bande hiéroglyphique et un personnage à ge-
« noux dans l'acte de supplier. Dans le centre, Osiris à droi-
« te et Thoth trismégiste à gauche, tournés chacun vers un
« personnage qui tient une plume d'autruche. Des hiérogly-
« phes sont au-dessus de ces divinités. La seconde scène re-
« présente deux divinités assises en face d'offrandes et un
« personnage debout qui les leur présente ; en-dessus de
« cette scène, est également placée une légende hiéroglyphi-
« que. Ce monument et un autre moulage n° 60 (1) dépen-
« daient de tombeaux élevés à la mémoire de personnages
« d'une classe élevée. (Cabinet Artaud). Hauteur : 1 m. 11 ;
« largeur : 0 m. 89 ; épaisseur : 0 m. 08 ».

Je n'insisterai pas sur les conceptions fantaisistes de Comarmond en matière égyptologique ; il suffit de dire qu'elles correspondaient vers 1850 à celles que répandaient alors les ouvrages de vulgarisation. Les indications précitées de Comarmond ne présentent pour nous qu'un seul intérêt, celui de nous décrire le moulage de la stèle dessinée par Thierriat. Malgré les recherches effectuées au Musée de Lyon, le moulage de la stèle de Vienne n'a pas été retrouvé. Peut-être a-t-il été détruit par l'action du temps, comme pourrait le faire supposer l'état déplorable de quelques anciens moulages exposés dans les vitrines de la Galerie des Antiques.

S'il est prouvé que le moulage de la stèle de Vienne se trouvait à Lyon, au milieu du siècle dernier, il n'en est pas de même de l'original. J'ignore si le dessin de Thierriat fut exécuté d'après cet original ou d'après le moulage provenant du Cabinet Artaud. Il est impossible de préciser où se trouvait alors la stèle de Vienne. Rien ne prouve que ce soit

(1) Voir la photographie de ce moulage N° 60 (Figure 4) ; la description, p. 7 à 9

Drovetti (1775-1852) qui l'a rapportée d'Égypte. Il a fort bien pu se contenter d'en prendre sur place un moulage (n° 61) qu'il a offert au Cabinet Arland (ainsi d'ailleurs qu'un autre moulage n° 60, provenant du même tombeau égyptien et étudié plus loin).

La stèle du Musée de Vienne, ainsi que me l'a indiqué M. Vassy, fut donnée dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, le 9 juin 1921, par M. le Comte Lombard de Buffières, demeurant à la Millassière près de Nivolas-Vermelles (Isère). Ce dernier étant décédé en 1929, aucun des membres de sa famille n'a pu me donner de renseignement précis sur la provenance primitive du monument, et sur les accidents après lesquels il nous est parvenu si mutilé. La stèle vient d'une propriété que M. de Buffières avait à Saint-Symphorien-d'Ozon et où était organisée une salle d'objets d'art.

Après cette longue digression il convient d'étudier maintenant la stèle au point de vue égyptologique. Comme on peut s'en rendre compte en comparant les dimensions actuelles du fragment de Vienne avec celles du moulage de Lyon, données par Comarmond, il manque à notre stèle des fragments qui doivent être de grandeur suffisante pour ne pas être irrémédiablement perdus. Je ne saurais trop conseiller à leur possesseur actuel, si ces lignes lui tombent sous les yeux, de les remettre au musée de Vienne afin qu'il soit possible de reconstituer une pièce intéressante.

Grâce au fragment de Vienne et au dessin de Thierriat, nous voyons que nous avons affaire à une stèle dont la disposition générale, bien que bizarre au premier abord, n'en est pas moins connue, par exemple par la stèle C 77 du Louvre (Pl. III, Fig. 4).

Dans le registre inférieur qui subsiste presque totalement, le défunt et son épouse sont assis sur deux sièges à dossiers luxueusement ornés. Les pieds nus de chacun sont posés sur une natte. L'homme et la femme sont vêtus du costume à plis et de la large robe de mode sous les XIX^e et XX^e dynasties. L'homme tient dans la main droite un sceptre correspondant à une certaine fonction, et dans la gauche une fleur de lotus. Sa femme a dans la main droite un objet, au-

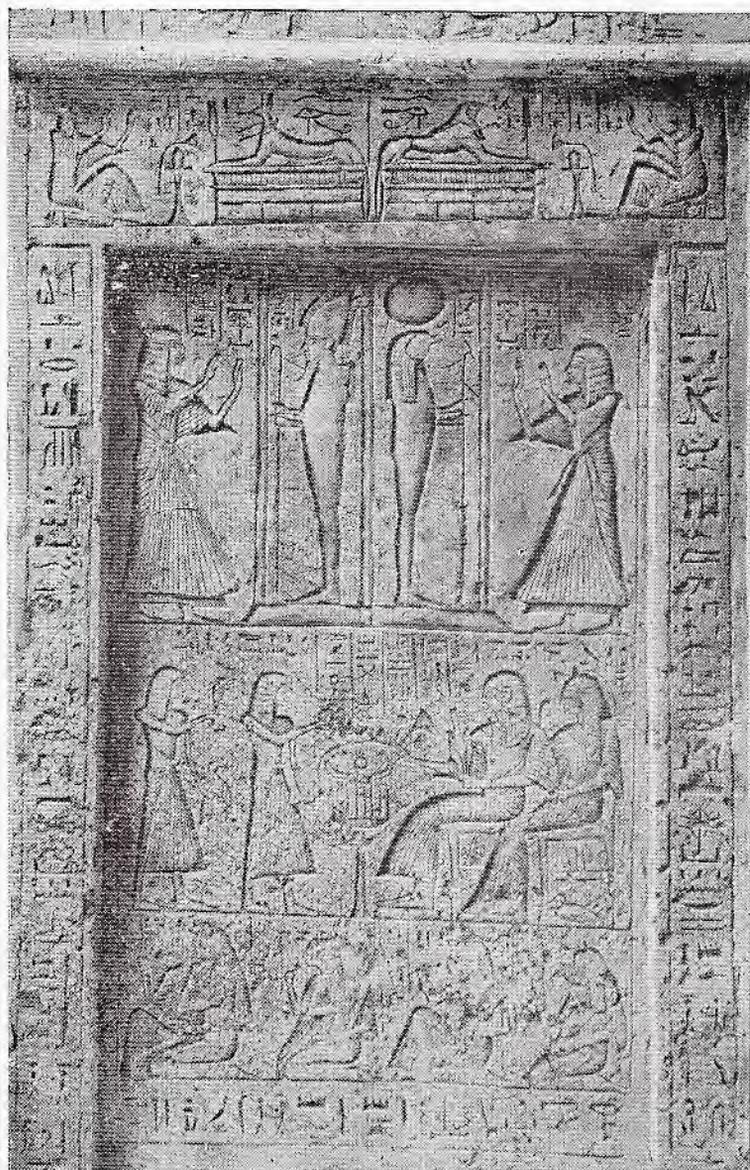
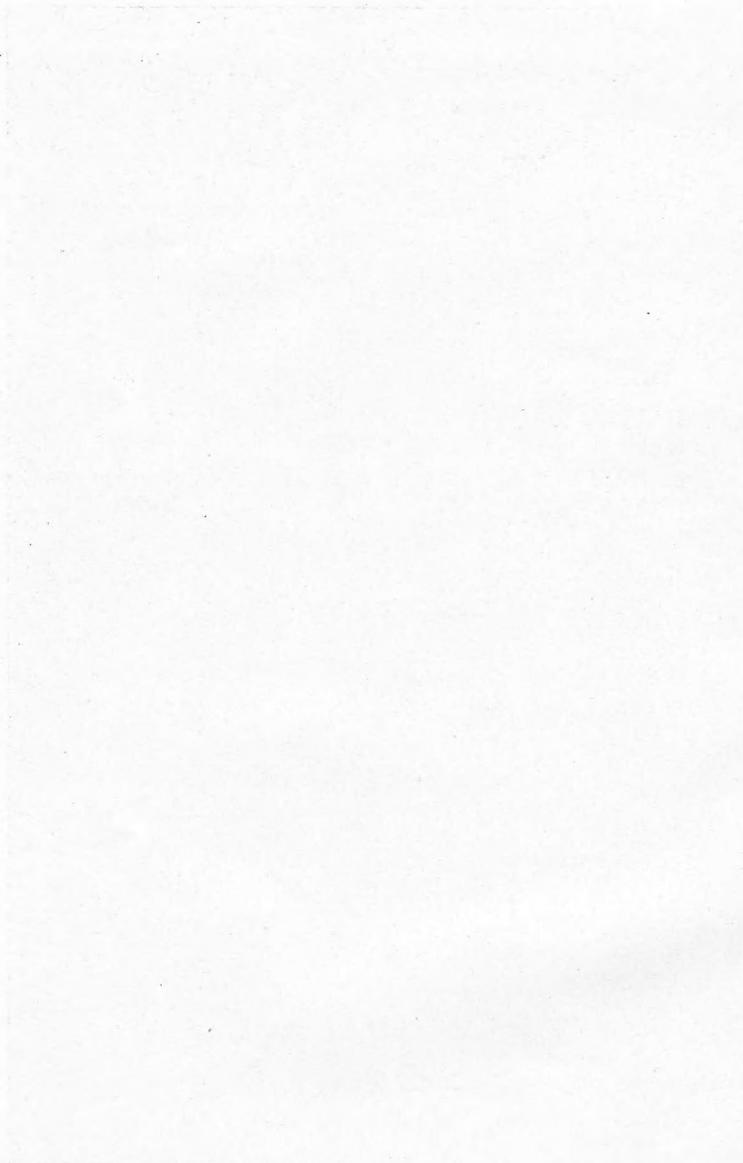


Fig. 4. — Stèle C 77 du Louvre.



1860 - 1861

jourd'hui difficile à identifier ; de la main gauche, elle s'appuie sur l'épaule de son mari.

Devant eux se trouve un guéridon chargé d'offrandes : pains ronds, pains coniques et galettes. Sous le guéridon, deux vases avec couvercles et fonds ronds, posés sur des supports. Autour de chacun est enroulé un bouton de lotus. Entre un de ces vases et le pied du guéridon, un « bouquet monté ».

En face des défunts, un officiant vêtu du costume rituel, comportant une peau de panthère, fait de la main droite une libation au moyen d'une petite aiguère, et de la gauche exécute une fumigation. L'appareil servant à accomplir ce rite se compose d'un long manche terminé par une main de métal. Sur le manche est fixé un récipient rempli de boulettes de résine de térébinthe qui doivent être brûlées dans la main de métal. Les musées possèdent de nombreux exemplaires de tels objets.

Au-dessus de la scène, une légende en neuf colonnes d'héroglyphes la décrit : « *Faire une libation et une fumigation de résine de térébinthe à l'Osiris, premier dégustateur royal de sa Majesté, Ramsès-em-per-Ra, justifié* ».

Lorsqu'on s'avise de traduire quelques lignes d'égyptien, les choses les plus simples peuvent faire l'objet de nombreuses pages de commentaires ; l'analyse serrée du moindre texte vous entraîne vers des études d'ensemble. A propos de la phrase précédente, je limiterai mes remarques aux suivantes.

1/ A l'époque classique, un défunt égyptien était censé, en arrivant dans l'autre monde, comparaître devant un Tribunal divin présidé par Osiris, où il était jugé sur ses bonnes et sur ses mauvaises actions. Après une « confession négative », qui condense toute la morale d'alors, son cœur était pesé et s'il n'était point lourd de péchés, on déclarait que son possesseur était *justifié*. Le défunt prenait alors le nom d'*Osiris*, était considéré comme un dieu et en avait toutes les prérogatives.

2/ Les fumigations exécutées par l'officiant devant Ramsès-em-per-Ra et sa femme, sont, d'après le texte, des fumi-

gations au *SONTIR*, c'est-à-dire à la *résine de térébinthe* et non pas à l'encens, comme on le traduit souvent. Voir à ce sujet : V. Loret, *La Flore pharaonique*, 1^{re} édition, Paris, 1887, p. 44, n° 110 ; 2^e édition, Paris, 1892, p. 97, n° 164.

3/ Le pléonasma apparent dans le titre du défunt (fonctionnaire royal du roi) est très égyptien. Voir Ch. Kuentz, *Quelques monuments du culte de Sobk*, in *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. XXVIII, Le Caire, 1929, p. 117.

Au-dessus de la femme de Ramsès-em-per-Ra, deux colonnes d'hiéroglyphes, aujourd'hui très effacés, donnent son nom et ses titres : « *La Maîtresse de maison, musicienne d'Amon, Isis, justifiée* ». La lecture n'est possible que sur le dessin de Thierriat et elle n'est pas certaine.

Dans le registre central, on trouve deux représentations symétriques du défunt en adoration devant deux divinités momiformes, placées chacune dans un naos posé sur le plateau MA. Le dessin de Thierriat permet de se faire une idée de la partie supérieure du registre, aujourd'hui absente.

A droite, la divinité dont les avant-bras sortent parallèlement de l'enveloppe momiforme pour tenir verticalement un sceptre avait une tête de faucon. Il s'agissait vraisemblablement du dieu *Horus-Akhili*. Sa coiffure identique à celle de l'autre dieu, a peut-être été restaurée par Thierriat, et dans ce cas on devrait restituer à sa place un disque solaire.

A gauche, la divinité dont le haut du corps est dégagé de son enveloppe momiforme, qui tient croisés sur sa poitrine deux sceptres, et qui porte une coiffure caractéristique est *Osiris, maître de l'Amentit* (1). Thierriat a dû mêler les légendes hiéroglyphiques des dieux, et appliquer à l'un celle qui devait revenir à l'autre : la chose a pu se faire au moment du report sur pierre du dessin de Thierriat par Lefèvre, qui n'ayant pas le monument sous les yeux, a déjà commis la maladresse de retourner la stèle, la droite de celle-ci étant à gauche sur la lithographie. Ceci n'est d'ailleurs pas pour favoriser les restitutions égyptologiques !

(1) L'Amentit est l'enfer des égyptiens.

Il faut encore noter, dans ces scènes du registre central, que le défunt porte un vêtement très détaillé, qu'il est chaussé de sandales, qu'il tient dans la main un flabellum et qu'à son poignet est passée une écharpe. Ce flabellum et cette écharpe, insignes de fonctions, se retrouveront sur un autre monument de ce personnage. Quant aux titres du défunt dans les légendes hiéroglyphiques, ils semblent différents à droite et à gauche. Dans un cas on aurait à nouveau le titre « *dégustateur royal de sa Majesté* » et dans l'autre un titre dont la lecture est très douteuse.

Pour le registre supérieur, seul le dessin de Thierriat nous renseigne. Nous trouvons encore deux représentations du défunt, agenouillé cette fois, et portant le flabellum avec, devant lui, la légende de son nom et de son titre de chambellan royal. Il est en adoration devant deux dieux chiens ou chacals, couchés chacun sur un édifice, tenant entre leurs pattes un sceptre. Au centre du registre, un scarabée, avec figuration à droite et à gauche de deux yeux.

Le personnage de la stèle de Vienne, Ramsès-em-per-Ra, nous est connu par d'autres monuments. Je peux en signaler quelques-uns.

1. *Stèle de Gurôb*. — Une stèle gravée et peinte, au nom de Ramsès-em-per-Ra, chambellan royal, a été découverte à Médinet Gurôb, dans un temple fouillé par L. Loat et consacré au culte de Thoutmôsis III. Elle représente notre personnage debout, en adoration devant le roi défunt et divinisé, auquel il adresse une prière. Voir L. Loat, *Gurôb (Egyptian Research Account)*, London, 1904, p. 7, § 15 et pl. XV, 2.

2. *Moulage n° 60 de Lyon* (Pl. I, Fig. 2). — On trouve dans la vitrine inférieure C de la Galerie des Antiques du Musée de Lyon, un moulage d'un fragment de panneau au nom de Ramsès-em-per-Ra. Il est minutieusement décrit dans Comarmond, *op. cit.*, p. 650 et porte le n° 60. Ce moulage entra au Cabinet Artaud, en même temps que le moulage aujourd'hui perdu de la stèle de Vienne. Il fut donné comme

ce dernier par Drovetti. J'ignore où se trouve aujourd'hui l'original. S'il avait fait partie des collections de Drovetti, on aurait de grandes chances de le trouver dans celles du Louvre ou du Musée de Turin dont les noyaux furent formés par les antiquités réunies par le grand fouilleur que fut ce consul de France à Alexandrie. Or les catalogues du Louvre ne mentionnent aucun monument de Ramsès-em-per-Ra ; et d'autre part, M. le Professeur G. Farina m'a fait savoir qu'aucun bas-relief au nom de ce personnage ne se trouvait au Musée égyptien de Turin. Nous sommes donc en droit de supposer que les deux moulages de Lyon purent être exécutés par Drovetti au tombeau même de Ramsès-em-per-Ra, d'où la stèle de Vienne n'aurait été enlevée que postérieurement.

Le moulage de Lyon, assez maladroit, est placé dans un cadre rectangulaire de bois. Hauteur : 0 m. 38 ; largeur 0 m. 50. La partie du panneau moulée ne présente pas par elle-même un ensemble absolument complet.

A gauche, le défunt, le genoux droit à terre, fait de la main gauche un signe d'adoration à une déesse Hathor assise devant lui. Il est vêtu de la grande robe et porte des sandales. Dans la main gauche, il tient un flabellum. Au poignet est passé une écharpe. On retrouve ce flabellum et cette écharpe, insignes de fonctions, aux registres central et supérieur de la stèle de Vienne.

Légende du personnage : «..... au KA (1) du porteur de flabellum à la droite du Roi, premier dégustateur royal du Maître des deux Terres, Ramsès-em-per-Ra, justifié ».

Au centre de la scène, un guéridon chargé d'offrandes : deux pains ronds, une aiguière et une fleur de lotus.

A droite, la déesse Hathor, à tête de vache, est assise sur un siège à coussin. Elle porte une coiffure composée de deux cornes, d'un disque solaire et de deux plumes. Dans sa main droite, une fleur de papyrus à longue tige ; dans la gauche, une croix ansée.

(1) Le KA est le double de la personne chez les Egyptiens. Le double des morts est censé se nourrir du double des offrandes.

Légende de la déesse : « *Hathor, maîtresse du Sycomore du Sud* (1) ».

3. *Stèle de la Villa Albani* n° 566 (Pl. IV, Fig. 5). — Il existe dans les collections de la villa Albani à Rome, un fragment de stèle au nom de Ramsès-em-per-Ra (2). Le défunt et sa femme, de laquelle il ne subsiste presque plus que les bras, adorent une divinité aujourd'hui détruite. Comme légende, il ne reste plus que trois colonnes d'hiéroglyphes : «... le premier (dégustateur) de sa Majesté, Ramsès-em-per-Ra, justifié ».

Le monument est intéressant, puisque la présence du sistre dans la main gauche de la femme confirme sa fonction de « *musicienne d'Amon* », donnée dans la légende de la stèle de Vienne, au registre inférieur.

4. *Stèle d'Abydos*. — Vers le milieu du siècle dernier, on découvrit à Abydos une stèle cintrée à trois registres, datée par la présence d'un cartouche de Ramsès II et de deux cartouches de Ménéphatah, et qui nous renseigne plus complètement que les précédents monuments sur le personnage de la stèle de Vienne. Cette stèle d'Abydos d'abord conservée au Musée de Boulaq est aujourd'hui au Musée du Caire (3). Elle a été partiellement publiée par E. de Rougé, *Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Egypte*, in *Etudes égyptologiques*, livraison IX, Paris, 1887, pl. XXXII, et par A. Mariette, *Catalogue général des monuments d'Abydos*, Paris, 1880, p. 422 et 423, n° 1136. Une édition complète de la stèle a été donnée dans A. Mariette, *Abydos*, tome II, pl. 50. Par ailleurs, son existence a été signalée par J. Lieblein, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*, n° 2109 ; A. Wiedemann, *Ägyptische Geschichte*, Gotha, 1884, p.

(1) Titre porté par la déesse Hathor dans une localité voisine de Memphis.

(2) La reproduction au trait du fragment de stèle de la Villa Albani a été exécutée par mon ami et ancien condisciple M. Marcel Jacquemin, d'après une photographie. Le fragment est encastré aujourd'hui dans le mur de la rotonde où se trouve une statue de Ptolémée Philadelphe, au milieu d'ornements modernes du goût le plus douteux. Le conservateur de la Villa Albani n'a pas répondu à mes demandes de renseignements sur l'origine de ce monument, dont je dois la connaissance à l'amabilité de M. Farina.

(3) Rez-de-chaussée, galerie Nord-Est.

480 ; Fl. Petrie, *A History of Egypt from the XIXth to the XXXth Dynasties*, London, 1905, p. 107.

Au registre supérieur, Ramsès-em-per-Ra agenouillé est figuré en adoration devant Osiris et Isis.

Au registre central, il est debout et fait offrande à son père Youpaàa et à sa mère dont le nom n'a pas été gravé.

Le registre inférieur comprend, en quatre lignes de texte, une prière à Osiris en faveur du défunt.

Sur cette stèle d'Abydos, les titres de Ramsès-em-per-Ra plusieurs fois répétés, sont fort intéressants. Au premier plan le défunt est encore « *dégustateur royal, pur de main, du Maître des deux Terres et porteur de flabellum à la droite du Roi* » ; mais il est de plus « *premier héraut royal de Sa Majesté, grand dégustateur royal de l'entrepôt des vivres de Pharaon (Vie, Santé, Force), grand dégustateur royal de la salle A.T — HNK.T* ».

Chose curieuse, Ramsès-em-per-Ra semble porter deux autres noms, un nom égyptien *Meri-An* et un nom sémite *Ban-Matjana* du pays de *Djarbasana*, qui est peut-être à chercher en *Transjordanie*. Voir à ce sujet : M. Müller, *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern*, Leipzig, 1893, p. 273 ; M. Burchardt, *Die alkanaanaischen Fremdworte und Eigennamen im Aegyptischen*, Zweiter Teil, Leipzig, 1910, p. 62, n° 1232 ; H. Gauthier, *Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques*, tome 6, Le Caire, 1929, p. 107.

Les quelques monuments que nous venons d'étudier ne sont vraisemblablement pas les seuls qu'ait laissés Ramsès-em-per-Ra. Grâce à eux, nous pouvons nous faire une idée assez nette de sa personnalité. Sémite d'origine, comme un certain nombre de gens de cour sous la XIX^e dynastie, Ramsès-em-per-Ra dut débiter comme fonctionnaire de Ramsès II, ainsi d'ailleurs que le confirme son nom égyptien qui signifie au propre *Ramesès-dans-le-Domaine-de-Ra*. Sous Ménéphthah, successeur de Ramsès II, il avait acquis tous les titres qu'il énumère dans les inscriptions précitées. Des monographies consacrées à ces titres, qui sont encore à faire, permettraient de préciser avec sûreté quelles fonctions rem-

plissait auprès du Pharaon ce personnage de rang très élevé. Il semble d'ores et déjà que son activité fut particulièrement mise en rapport avec le service des vivres royaux.

Quant à sa tombe, j'ignore, comme on l'a vu, si la stèle de Vienne et le panneau original du moulage de Lyon en proviennent et où elle se trouvait. Elle n'est, en tous cas, pas mentionnée par Gardiner and Weigall, *A topographical Catalogue of the private Tombs of Thebes, London, 1913*, ni par Engelbach, *Supplement to the topographical Catalogue, Le Caire, 1924*. Le titre de « musicienne d'Amon » aurait en effet pu laisser supposer qu'elle se trouvait dans cette localité.

Si le panneau original du moulage de Lyon faisait partie de cette tombe, la mention d'une déesse « *Hathor, maîtresse du Sycamore du sud* », ferait penser à la région memphite. Voir H. Gauthier, *Op. cit.*, tome 3, Le Caire, 1926, p. 97.

Une de ces hypothèses sera peut-être un jour confirmée ; pour le moment nous ne pouvons tirer des documents étudiés ici aucun renseignement plus précis.

N° 2. — VASE FUNÉRAIRE destiné à contenir les viscères d'un défunt.

Le vase, aujourd'hui vide, est en pierre calcaire. Hauteur : 0 m. 42. Le bouchon est sculpté en forme de tête humaine. Sur la panse, trois colonnes d'héroglyphes assez effacés (Pl. IV, Fig. 6). Traduction : « *O Selqis, tu étends tes deux bras sur celui qui est en toi ; tu exerces ta protection sur Amsta qui est en toi ; le retraité auprès d'Amsta, l'Osiris, le prêtre-ouab, Neb-Amon.* »

Le nom de « *canopes* » sous lequel on désigne aujourd'hui encore ces vases au large ventre et au col étroit, surmontés d'un couvercle sculpté en forme de tête humaine ou animale, est dû aux premiers chrétiens, qui les considérèrent comme les représentations d'un dieu spécial *Canopus*. Ils imaginèrent la légende suivante que Tyrannius Rufin, prêtre d'Aquilée au IV^e siècle, raconte dans son *Historia ecclesiastica* (II, 26). On dit, assure Rufin, que les Chaldéens portèrent autrefois leur dieu dans tous les pays pour éprouver sa puis-

sance sur tous les autres dieux, afin que, s'il demeurait vainqueur, il fût reconnu pour le véritable. C'était un dieu de feu, qui surmonta facilement ceux de bronze, d'or, d'argent, de pierre, de bois ou de quelque autre matière que ce pût être. Il arriva de là que son culte s'établit en tous lieux. Le prêtre de Canope, ayant appris cela, s'avisa d'un stratagème. On faisait en Egypte certaines cruches de terre cuite, où l'on laissait de petits trous imperceptibles, par lesquels l'eau trouble se purifiait ; il en prit une et boucha tous ces trous avec de la cire ; il la peignit de différentes couleurs, la remplit d'eau, coupa la tête à une idole, l'ajusta dans la cruche et la produisit comme son dieu. Les Chaldéens viennent ; on éprouve la force de l'un et l'autre dieu ; on allume le feu autour de la cruche ; la cire fond et l'eau s'écoulant par les petits trous éteint le feu. Ainsi, par la ruse du prêtre, *Canopus* fut vainqueur du dieu des Chaldéens.

Ce dieu *Canope* n'a évidemment existé que dans l'imagination de quelques auteurs, qui mirent leur zèle à montrer l'origine enfantine des dieux antiques ; la charmante légende qu'ils ont créée de toutes pièces obtint un vif succès et fut souvent répétée après eux. C'est ainsi que le lexicographe grec Suidas, qui devait vivre au IX^e ou X^e siècle, reproduisit les idées de Rufin, dans son unique ouvrage, vaste compilation faite sans choix et sans jugement. (Nombreuses éditions du lexique de Suidas par Démétrius Chalcondyle, 1499 ; Ludolphe Kuster, 1705 ; Thomas Gaisford, 1834 ; Emmanuel Bekker, 1854, etc...).

G. de Vossius (1577-1649), dans son *Traité de l'idolâtrie* (*De origine ac progressu idolatriæ*, C. 31, C. 24) prétendit encore que *Canope* ne désignait pas autre chose que l'eau.

Mais c'est surtout à une longue étude de P.-E. Jablonski (1639-1757) qui devront se reporter ceux qui voudront étudier complètement l'origine du pseudo dieu *Canope* et ses légendes. Cet érudit, qui se distingua dans l'étude des langues orientales, nous a en effet laissé un traité d'importance capitale sur la religion égyptienne où sont analysées très minutieusement les idées de ses prédécesseurs : *Pauli Ernesti Jablonski, Pantheon Aegyptiorum, sive de Diis eorum com-*

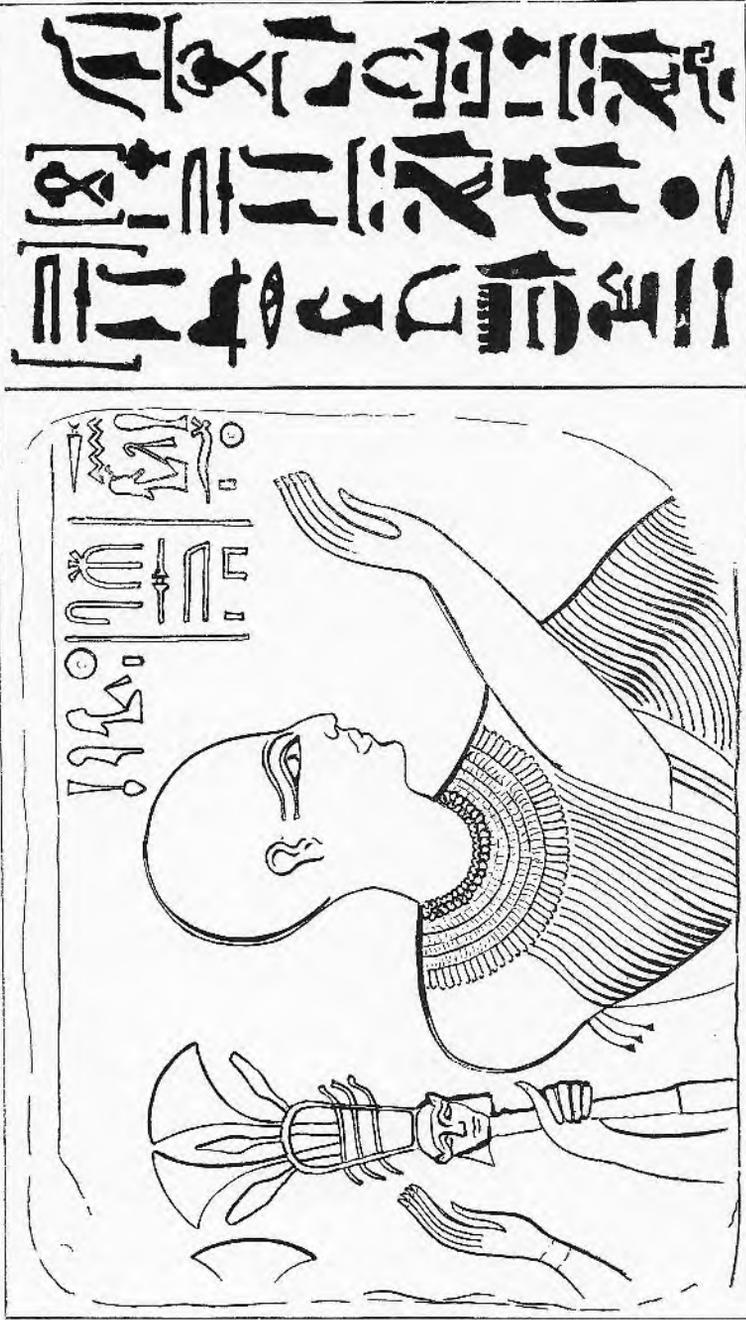


Fig. 5. — Fragment de stèle N° 506
de la Villa Albani.

Fig. 6. — Inscription du vase
funéraire N° 2 de Vicenne

mentarius, Francofurti ad Viadrum, Pars III, MDCCLII, Lib. V, Cap. IV, p. 131-154, De Canobo, et Menuithi illius uxore.

Disons maintenant quelques mots sur ce qu'étaient en réalité les vases appelés « canopes ». Au cours de l'embaumement des morts, les Egyptiens retiraient du cadavre les viscères, foie, cœur, poumons et intestins, pour les enfermer dans quatre vases, qu'on plaçait dans un coffre auprès de la momie. De même qu'un Egyptien décédé devenait, un « Osiris », de même ses viscères devenaient des dieux. Chaque vase funéraire était surmonté d'une tête représentant le dieu qu'était devenu son contenu, qui lui-même était placé sous la protection d'une déesse.

Dans le vase funéraire n° 2 du Musée de Vicnne, le contenu divinisé est *Amsta* et la déesse qui le protège *Selqis*.

Par analogie avec les « Canopes » d'Égypte, on désigne aujourd'hui sous ce nom, une série d'urnes cinéraires étrusques. Cette nouvelle erreur vient vraisemblablement de ce que certains voyageurs ont cru que les « canopes » égyptiens pouvaient contenir les cendres de défunts. Paul Lucas, par exemple, nous raconte comment il découvrit, dans les catacombes d'*Abousir*, un bœuf embaumé et « huit urnes de pierres blanches, sur le couvercle desquelles étoient représentées des têtes de jeunes filles, et sur les côtes plusieurs sortes d'hieroglyphes ». Il regrette ne pas avoir la clef de l'ancienne écriture des Egyptiens afin de savoir « qui étoient ces jeunes personnes qui furent ensevelies avec le bœuf, près duquel on les a trouvées ». *Voyage du sieur Paul Lucas, fait en M.DCCXIV, par ordre de Louis XIV*, Nouv. éd., Tome II, Rouen, Machuel, 1724, p. 100 et planche.

Il résulte de tous ces faits, que le terme si universellement répandu de « canopes » est appliqué à tort aux vases égyptiens à viscères et aux urnes cinéraires étrusques, puisqu'il est le résultat d'une méprise. Il y aurait donc lieu, je crois, de l'exclure du vocabulaire archéologique.

N° 3. VASE FUNÉRAIRE destiné à contenir les viscères d'un défunt.

Le vase, aujourd'hui vide, est en pierre dure blanche. Hauteur : 0 m. 35. Le bouchon est sculpté en forme de tête de

faucou. Le travail est assez médiocre. L'objet est aujourd'hui anépigraphé. Sans doute l'inscription était-elle autrefois peinte.

Les vases funéraires N° 2 et N° 3 proviennent de dons faits au Musée de Vienne.

N° 4. — [N° d'entrée 1543] VASE EN PIERRE.

Le vase est en pierre dure noire. Il est en forme de vasque. Hauteur : 0 m. 07 ; diamètre : 0 m. 21. Brisé en plusieurs morceaux, il a été réparé. L'absence d'un fragment laisse une assez large brèche. Don de M. Chantre avec indication de provenance : « nécropole memphite de *Khozan* ».

On trouvera des renseignements sur les fouilles de M. Chantre à *Khozam* (1), in *Bull. Soc. Anthropol. de Lyon* (séance du 4 novembre 1899 ; compte rendu Congr. Assoc. fr. de Boulogne, 1899) ; *Recherches Anthropol. en Egypte*, Lyon, 1904, p. 46 ; *Bull. Soc. Anthropol. de Lyon* (séance du 21 novembre 1907) (2).

N° 5. — VASE DE TERRE CUITE.

Le vase est de forme presque cylindrique. Petit rebord. Décoration peinte en blanc sur fond rouge, imitant un filet à larges mailles. Hauteur : 0 m. 28 ; diamètre : 0 m. 11. Don de M. Chantre avec indication de provenance : « *Khozan* ».

N° 6. — PETITE COUPE EN TERRE CUITE.

Coupe ovale avec décoration cinéraire blanche sur fond rouge. Largeur : 0 m. 10 ; longueur 0 m. 15. Don de M. Chantre avec indication de provenance « nécropole memphite de *Khozan* ».

(1) Le nom de la localité égyptienne est bien *Khozam* et non pas *Khozan*, comme le croyait M. Chantre.

(2) Il y a lieu d'avertir ici le lecteur que la provenance précise des antiquités égyptiennes étudiées et données par Chantre a été quelquefois suspectée. Pour avoir une opinion sur la question, on devra lire les articles suivants, extraits du *Bull. Soc. Anthropol. de Lyon*, année 1908 :

J. LORTET, Réponse de M. Lortet à M. Chantre, sur l'antiquité du crâne syphilitique trouvé dans la nécropole de *Rôda* (Haute Egypte).

V. LORTET, A propos de la Nécropole préhistorique de *Khozam*.

E. CHANTRE, Réponse de M. Chantre, aux accusations portées contre lui à propos de ses travaux sur la Nécropole de *Khozam*.

N° 7. — STATUETTES FUNÉRAIRES EN TERRE CUITE.

Ces statuettes momiformes portaient le nom de *chaouab-ti*, ce qui paraît signifier « celles qui sont faites en bois de perséa », matière en laquelle elles furent taillées à l'origine. Plus tard, lorsqu'on les fabriqua en pierre ou en terre cuite, leur nom a été lu par confusion *ouchabti* ou « répondants » et c'est ce nom qu'on leur donne aujourd'hui le plus souvent. Leur rôle consistait à remplacer le défunt dans les corvées de l'autre monde.

Les quatre statuettes de Vienne, dont trois semblent faire partie d'une série, sont d'une facture si mauvaise qu'il est impossible de reconnaître les signes hiéroglyphiques des inscriptions. Elles ont cependant des chances d'être authentiques. Deux viennent du fonds ancien du Musée ; les deux autres ont été données par M. Chantre.

N° 8. — STATUETTE DE CHACAL EN BOIS.

La statuette représente un petit chacal couché dont la queue est cassée. Longueur : 0 m. 42 ; hauteur : 0 m. 18. On remarque dans la partie inférieure deux trous qui servaient vraisemblablement à la fixation sur un sarcophage. Don de M. Chantre.

N° 9. — STATUETTE DE FAUCON EN BOIS.

Statuette de faucon couché, autrefois peinte. Longueur : 0 m. 25 ; hauteur : 0 m. 15. L'objet, de travail médiocre, devait être fixé sur une pièce de mobilier funéraire. Don de M. Chantre.

N° 10. — [N° d'entrée : 1554]. — MOMIE HUMAINE AVEC CARTONNAGE.

Cette momie en mauvais état a été placée dans une caisse qui la soutient. Hauteur actuelle : 1 m. 50. A l'exception du masque qui est bien conservé, le cartonnage a beaucoup souffert de l'humidité. De plus, elle a été ouverte avec peu de soins. Les figurations religieuses peintes sur l'enveloppe en rouge et jaune sont assez effacées. Une colonne centrale de texte renferme un proseynème en faveur du défunt

dont le nom se trouve vers les pieds à un endroit replié du cartonnage. Ce nom est HOR-SA-ISIS.

La momie n° 10 a été donnée au Musée de Vienne par M. le Comte Lombard de Buffières, en même temps que le fragment de stèle n° 1.

La momification est pour le grand public une des principales caractéristiques de l'Égypte ancienne. Les auteurs classiques, en particulier Hérodote au livre II, (85-90) de son Histoire, nous ont minutieusement décrit les méthodes d'embaumement. Depuis lors, on a si souvent vulgarisé les pratiques égyptiennes relatives à la conservation des cadavres, qu'il est inutile d'y revenir ici.

N° 11. — [N° d'entrée : 1587] TÊTE DE MOMIE HUMAINE.

« Cette tête de momie de la XXVI^e dynastie, provenant des fouilles de M. Chantre à Thèbes, a été donné par le Museum de Lyon ».

N° 12. — [sans N° d'entrée] MAINS DE MOMIE.

« Deux mains de momies, provenant de Gournah à Thèbes. Don de M. Chantre ».

N° 13. — [N° d'entrée : 1539] MOMIE DE CHAT.

Pour momifier un chat, tout comme pour une personne, on le plongeait dans un bain de natron et on l'enveloppait de toile. Les bandelettes enroulées obliquement, sont jaunies par la substance résineuse et par le natron dont elles ont été imbibées. Les détails de la tête sont figurés au trait et les oreilles par deux petits cornets de tissu. Hauteur : 0 m. 32. Don de M. Chantre.

N° 14. — [N° d'entrée : 1540] MOMIE DE RAPACE.

Il sera d'autant plus facile à un naturaliste d'identifier ce rapace que l'oiseau a été débarrassé de son enveloppe sur la tête, qui est bien conservée. Hauteur : 0 m. 34. Don de M. Chantre.

N° 15. — [N° d'entrée : 1541] MOMIES DE POISSONS.

Cinq petits poissons momifiés. Longueurs : de 0 m. 19 à 0 m. 07. « Donnés par M. Chantre, ils proviennent du temple d'Edfou. » Toutefois ce renseignement semble douteux.

Comme l'a montré M. V. Loret dans sa *Préface à la Faune momifiée de l'Ancienne Egypte de Lortet et Gaillard*, Lyon, Georg, 1905, p. XI sq., les Egyptiens ont embaumé des animaux pour plusieurs raisons. Quelquefois pour emmener dans l'autre monde des compagnons de leur existence. Plus souvent, afin de ne pas manquer de nourriture après la mort. Enfin, de façon courante à l'époque classique, pour empêcher la disparition par corruption d'espèces animales ayant incarné des dieux pendant leur vie. A ce propos, il n'est peut être pas inutile de rappeler ici que les Egyptiens primitifs, vivaient en groupements restreints, en clans très fermés, portant chacun des noms distinctifs, matérialisés sous forme d'enseignes, les totems. Ces totems furent souvent mais non uniquement, empruntés au règne animal ; et par une évolution qu'il serait trop long d'exposer, les totems furent l'origine des dieux dont ils devaient être considérés plus tard comme les incarnations (1). Les chats, les faucons, les poissons furent momifiés parce qu'ils étaient les animaux sacrés de telle ou telle divinité. Ce caractère sacré des animaux subsista d'ailleurs jusqu'à l'époque gréco-romaine au point qu'Hérodote (II, 66) nous rapporte qu'en cas d'incendie, on songeait avant tout à sauver les chats et que leur mort était considérée comme un deuil public. Et de même Diodore de Sicile (I, 83) nous raconte dans quelles conditions un Romain qui avait tué un chat fut assailli dans sa maison par la populace bravant la vengeance de Rome, et ne put être soustrait à la punition, bien que son action eût été involontaire et que le roi eût envoyé des magistrats pour le sauver.

Aujourd'hui, les cimetières égyptiens d'animaux fournis-

(1) Consulter : V. Loret, *L'Egypte au temps du totémisme*, in *Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet*, tome XIX, Paris, Leroux, 1906, p. 151-221.

sent tant de momies que certains ont été transformés en fabrique d'engrais.

N° 16. — TISSUS.

Deux fragments d'étoffe de chanvre, d'après M. Vassy.

1° Bande ayant conservé toute sa largeur primitive : 0^m07 ; longueur : 0^m17 ; deux bordures à fond rouge, avec rinceau de plantes aquatiques en blanc ; partie centrale à fond bleu losangé par des pointillés blancs, avec divers ornements au milieu.

2° Pièce présentant sur fond écru des dessins géométriques en bleu ; largeur : 0^m15 ; longueur : 0^m25.

Ces tissus peuvent dater de l'époque copte. Don de M. Chantre.

N° 17. — VASES EN TERRE CUITE.

Deux vases, l'un avec anses, en terre cuite, placés sur des supports en même matière. Hauteur des vases : 0 m. 34 et 0 m. 35. Ils sont aujourd'hui dans le cabinet du conservateur. Si toutefois leur origine égyptienne est établie, ils n'en sont pas moins modernes. Don de M. Chantre.

Vienna, le 15 Janvier 1929.

Alexandre VARILLE.



LE PALAIS DU MIROIR

à Saint-Romain-en-Gal

Anciens thermes de VIENNE gallo-romaine

Mémoire historique et critique
sur l'étymologie du nom de ce monument

A mon président et ami M. Maurice FAURE.

INTRODUCTION

UN IMPORTANT PROBLEME DE TOPONYMIE

La *toponymie*, appelée encore *toponomastique*, la jeune science des noms de lieux, est une des nombreuses sciences dites auxiliaires de l'histoire, et, incontestablement, la plus difficile à pratiquer. En effet, tandis que la paléographie, la philologie, l'archéologie, l'épigraphie se suffisent à elles-mêmes, la toponymie, elle, a besoin des unes et des autres des précédentes pour se maintenir et progresser, et c'est ainsi que, tributaire et non indépendante, elle n'avance que lentement et, le plus souvent, comme à tâtons. Aussi, l'étude des origines des noms de lieux, si elle est extrêmement intéressante, — nous dirions même, passionnante — est-elle, avant tout, très ardue et parfois déroutante.

D'une façon générale, il faut se défier d'une solution trop facile. Dans le cours des siècles, les mots, comme les générations d'hommes et autres êtres vivants, comme les idées, ont vécu, et comme les unes et les autres, ont évo-

lué, se sont transformés, de telle sorte que le mot moderne ne ressemble généralement plus au mot initial. Au chercheur érudit, il appartient de retrouver les témoins des étapes successives et de remonter jusqu'au point de départ... Qui croirait, de prime abord, que le village de Saint-Chef, du canton de Bourgoin (Isère), doive son nom à Saint Theudère, le plus glorieux de ses fils et fondateur au VI^e siècle de l'abbaye dont l'église est encore le remarquable vestige ? Et pourtant, M. G. Letonnellier, le sympathique archiviste de l'Isère, l'a bien montré : « *la vérité est que Saint Chef est la transformation de Sanctus Theuderius* » (1); tout esprit non averti ne songerait-il pas plutôt au chef, c'est-à-dire à la tête, relique vénérée du saint ? Autres exemples : lorsqu'on entend prononcer le nom de Saint-Pierre-de-Bœuf, petit village du département de la Loire, au bord du Rhône, l'image de l'animal de Saint Luc ne vient-elle pas tout de suite à l'esprit ? Or, il est certain que *Bœuf* vient de *Beus* qui est la prononciation patoise de *Bois* (2). Beaucoup connaissent la petite localité du canton du Pont-de-Beauvoisin aux confins du département de l'Isère, qui s'appelle Saint-André-le-Gaz ; peu savent que la forme primitive de ce nom était *St-André-le-Gua*, c'est-à-dire *le Gué*. Dans ses notes sur l'étymologie de Saint-Chef, M. Letonnellier a donné quelques pertinents exemples de noms de lieux qui nous sont parvenus « à peu près méconnaissables, après avoir subi de profondes altérations » : Saint-Sacns (*Sanctus Sidonius*) et Xaintrailles (*Sancta Eulalia*), la rue aux Oues, à Paris qui était la rue aux Oies : « les Parisiens du XV^e siècle, ne sachant déjà plus ce qu'étaient des oues, lui [avaient] substitué le nom de rue aux Ours, qu'el-

(1) *Notes sur l'étymologie de Saint-Chef*, dans l'ouvrage de MM. Mathieu Varille et Dr Loison sur *L'Abbaye de Saint-Chef en Dauphiné*, 1929, p. 160.

Pour illustrer la forme *Saint-Cher*, antérieure à la forme *Saint-Chef*, nous citerons le nom d'un habitant de Vienne, témoin d'une délibération consulaire, le 13 mars 1524 : « *Jacquemoz Anselme dict Sainct-Cher* », parce que vraisemblablement originaire de cette petite localité (*Registre des délib. consul. de V.*, BB. 13 ter, fol. 48 v^o).

(2) Cf. Batia (abbé J.) — *Recherches historiques sur le Forez Viennois*, 1924, p. 401.

le a d'ailleurs conservé... ». Nous-même, chemin faisant, dans le cours du présent mémoire, donnerons encore quelques exemples.

*
**

Comment avons-nous été conduit à aborder le problème de l'origine de l'expression *Palais du Miroir*, celui de tous les problèmes de toponymie locale qui a certainement le plus occupé les historiens et les archéologues du long passé viennois ?

C'est par une de ces heureuses rencontres que font parfois ceux qui se livrent aux recherches historiques et dont les historiens allemands qui se plaisent à donner à chacun des actes de l'esprit une forme abstraite ont voulu faire une branche de la méthodologie qu'ils ont appelée l'*Heuristique* (de ce verbe grec duquel Archimède tira son exclamation fameuse, *Eurêka !*, « j'ai trouvé ! »).

A vrai dire, les abords du *Palais du Miroir* étaient depuis longtemps, pour nous, un endroit familier. Dans notre prime jeunesse, alors qu'il était encore agréable et sans danger de se promener à pied sur les routes nationales, il nous souvient parfaitement qu'une inscription gravée sur une longue pierre blanche en saillie, un peu patinée par le temps, retenait nos regards d'enfant, lorsque, d'aventure, la promenade conduisait notre famille sur l'autre rive du Rhône, à Saint-Romain-en-Gal : c'était à quelques centaines de mètres après l'agglomération de Sainte-Colombe, sur le bord de la route nationale de Lyon à Beaucaire, à main droite et très près de la porte monumentale d'une propriété privée, porte à la grille toujours fermée et que volontiers nous trouvions semblable à l'entrée du château de la Belle au bois dormant ; l'inscription qui était là — et qui y est encore — indiquait : « *Ancien Palais du Miroir* ». Expression bien faite pour éveiller, dans un esprit d'enfant, une foule d'images merveilleuses ! Ainsi donc, derrière ce vieux mur, il y avait eu — et il y avait, peut-être, encore — une de ces constructions enchanteresses dont nous avons

lu maintes fois la description dans nos livres d'images, un de ces palais où le marbre rivalisait avec l'or, où la lumière ruisselait à flots, où mille objets précieux étaient enfermés pour le plaisir des yeux ! Et cette grande porte, autrefois, avait conduit dans ces lieux enchantés ! pourquoi maintenant restait-elle obstinément fermée ? Et quel miroir immense et merveilleux devait-il renfermer, ce palais, pour qu'il en tirât son nom ! Dans ce miroir, sans doute, de beaux messieurs et de belles dames — des princes et des princesses, évidemment — aux habits somptueux y avaient contemplé leurs charmes ; quelles fêtes indescriptibles ce miroir n'avait-il pas reflétées !... Beaucoup plus tard, l'enfant devenu adolescent avait voulu connaître la vérité, et il s'était transporté aux sources de la vérité, ou tout au moins à ce qu'il croyait être telles. Il avait eu la curiosité d'aller voir ce qu'il y avait derrière cette porte et ce mur toujours sybillins, par une voie détournée mais aboutissante (3) ; qu'avait-il vu ? Hélas ! des ruines : deux murailles noircies par le temps et à demi recouvertes d'une écharpe de lierre, et, au-dessous, un dédale de souterrains voûtés. On venait de faire des fouilles dans le terrain avoisinant, mettant à jour les substructions de plusieurs salles autrefois pavées en mosaïque et plaquées de marbre. Des maîtres dévoués et des livres savants lui avaient appris qu'il y avait eu là un splendide édifice de la Vienne gallo-romaine dont cette rive droite du Rhône avait renfermé le plus beau quartier, un établissement de bains — des *thermes*, pour employer l'expression consacrée — très vastes et richement décorés. Ce qu'on venait de remettre au jour, c'en étaient les piscines, le *caldarium*, le *tepidarium*, le *frigidarium*... Dans le cours du siècle dernier, le propriétaire de ces lieux y avait trou-

(3) On accède maintenant à l'ancien *Palais du Miroir* par l'usine de drap de MM. Veyrat qui en est voisine et qui s'élève en partie sur l'emplacement de celui-ci. La porte monumentale dont nous avons parlé, et qui n'est plus, depuis assez longtemps, de la même propriété, se trouve dans un piteux état de dégradation et murée par une méchante construction en moellons de mâchefer. Par contre, les abords immédiats des ruines ont été aménagés en jardin d'agrément, par la famille Veyrat, de telle manière que l'endroit est actuellement des plus pittoresques.

vé, en creusant, une quantité considérable de vestiges antiques de toutes sortes, de quoi constituer tout un musée particulier — aujourd'hui dispersé — qu'il avait installé dans l'ancien couvent des Cordeliers de Sainte-Colombe, devenu aussi sa propriété ; la plus belle pièce, la célèbre *Vénus accroupie* du Musée du Louvre en était... Toutefois, une curiosité demeurait inassouvie : celle relative au pourquoi du nom de ces ruines vénérables. Aucun des nombreux auteurs ayant tenté une explication ne semblait avoir apporté une solution vraiment plausible et parlant définitive.

Or, il y aura tantôt un lustre, alors que nous nous livrions, un jour, à la lecture d'un texte du second quart du XVI^e siècle, sans que nous ne soyons en aucune façon préoccupé par la question qui fait l'objet du mémoire qui va suivre, tout à coup, à la rencontre d'un mot que nous dirons bientôt, comme un éclair qui traverse le ciel, une lucur se fit dans notre esprit, grâce à laquelle nous crûmes entrevoir la vérité sur l'origine de l'expression *Palais du Miroir*. De patientes recherches et surtout de longues réflexions, prises et reprises maintes fois, avec des périodes de suspension au cours desquelles le subconscient travaillait peut-être, nous ont fait creuser la question très profondément, retourner le problème dans tous les sens, de telle sorte que, sans avoir la prétention d'apporter enfin la solution définitive — les connaissances historiques ne sont jamais qu'incomplètes et provisoires —, nous pensons, du moins, avancer aujourd'hui une explication qui tient debout, parce que s'appuyant sur des faits certains, sur des choses concrètes, et non plus sur des probabilités et sur des légendes.

C'est l'exposé de nos recherches, mises en ordre, que nous allons tout de suite présenter (4).

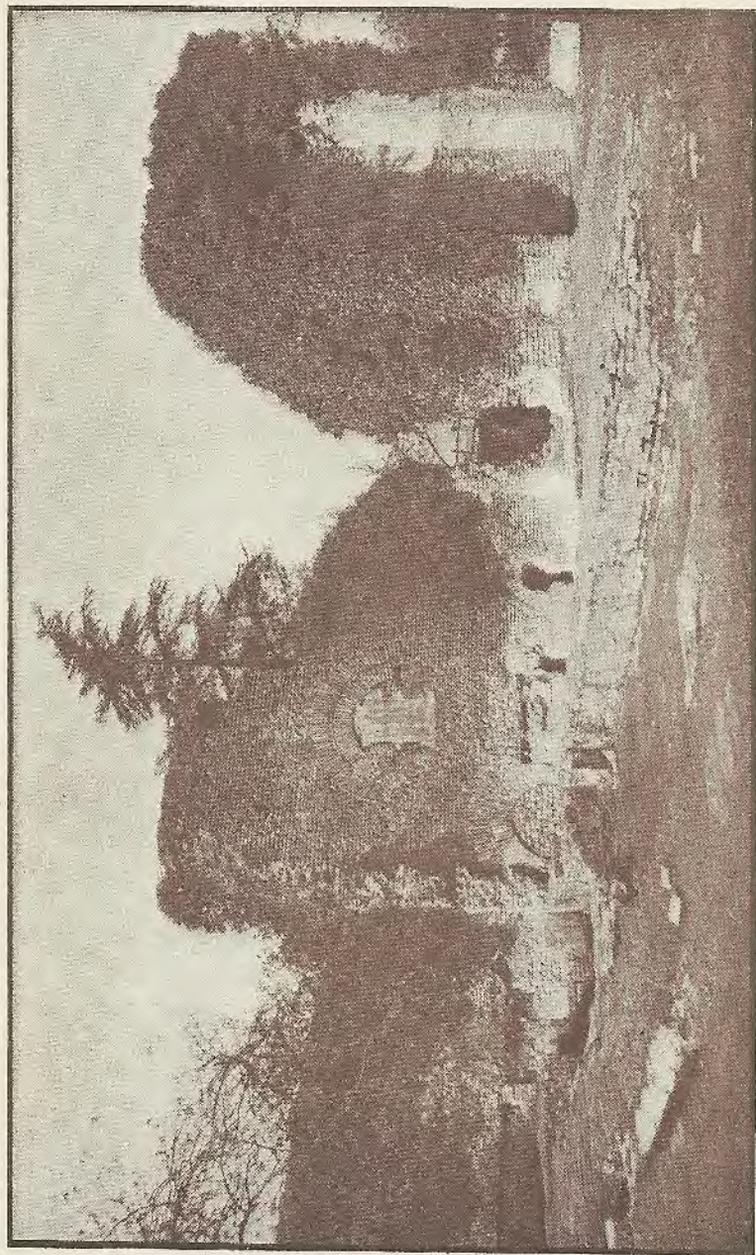
(4) Nous nous excusons d'avoir tant parlé de nous-même dans les lignes qui précèdent. Non pas que nous ayons oublié le mot fameux de Pascal ; mais il nous a semblé utile d'exposer comment le présent mémoire a été conçu. Que le lecteur veuille seulement faire abstraction de la personnalité de l'auteur, et ne voir en celui-ci qu'un chercheur quelconque : alors sera ramené le travail à la simple valeur d'un intéressant exemple de méthodologie historique, — c'est sa principale ambition. Nous avons pensé que, si faire

*
**

Le mémoire qui commence comprendra deux parties: une partie négative et une partie positive. Partie négative : nous examinerons ce qu'ont dit de la question nos prédécesseurs; nous passerons au crible de la critique leurs arguments, de façon à conserver ce qui est bon et à rejeter ce qui est mauvais ; — disons-le tout de suite, le premier tas, dans lequel nous prendrons quelques matériaux, sera bien petit. Partie positive : en présence de la pénurie de matériaux solides laissés à pied d'œuvre, force sera pour nous d'aller en quêrrir de nouveaux, qui soient résistants à toute épreuve, si nous voulons que l'édifice tienne ; l'ayant fait, nous construirons.

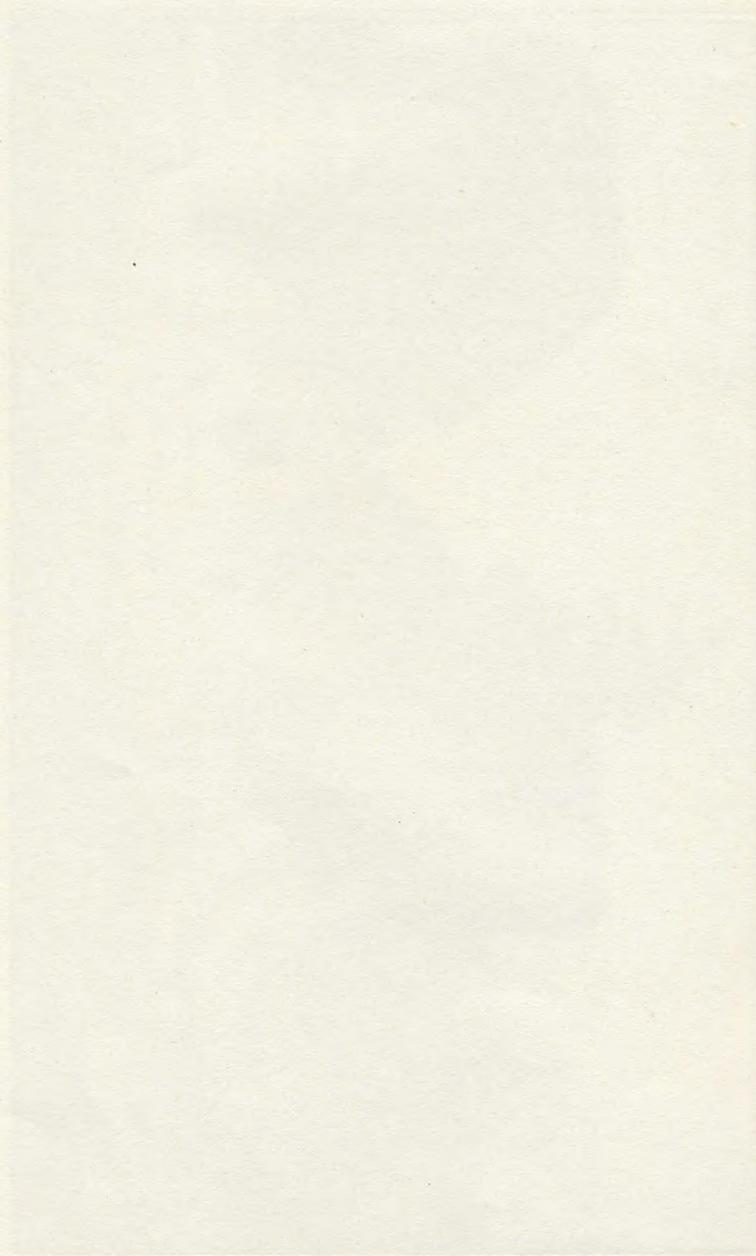
connaître le résultat d'une combinaison d'actions était bien, montrer pourquoi et comment ces actions se sont combinées serait mieux.

Nous remercions sincèrement ici M. Claude Faure, archiviste en chef du Rhône, notre éminent confrère en l'histoire viennoise, des utiles et sympathiques encouragements de la première heure qu'il a bien voulu nous prodiguer, encouragements à poursuivre les recherches subséquentes à la découverte que nous venions de faire, afin de dévoiler l'énigme du *Palais du Miroir*.



Phot. Rucnos Jeune, Vienne.

Pl. I. — LE PALAIS DU MIROIR EN 1922



PREMIERE PARTIE

LES OPINIONS FORMULEES JUSQU'ICI. CE QU'IL FAUT EN PENSER

VOYONS donc ce qui a été dit jusqu'à ce jour, relativement à l'étymologie du *Palais du Miroir*. La meilleure méthode consistera, croyons-nous, à remonter le cours du temps, et à noter, chemin faisant, ce que nous rencontrons, se rapportant au sujet qui nous occupe.

Evidemment, dans ce cas d'espèce, l'opinion générale actuelle a beaucoup de chances d'être celle des auteurs qui ont écrit en dernier lieu : la dernière en date des opinions émises est celle qu'a publiée récemment M. Jules Formigé, le dévoué et actif architecte en chef des Monuments historiques, grand ami de Vienne (5), après feu Antoine Héron de Villefosse, conservateur du Musée des Antiques au Louvre, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui l'avait exprimée en 1907 (6).

M. Formigé a écrit ce qui suit :

« Le faubourg de la rive droite (de Vienne gallo-romaine), situé à la fois sur les communes de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gall possède comme édifice principal, de vastes thermes connus sous le nom de Palais du Miroir sans doute parce que l'une des piscines fut considérée au XVII^e ou au XVIII^e siècle comme un « miroir » d'eau ».

(5) Dans *Vienne-sur-le-Rhône*, extrait du compte rendu du LXXXVI^e Congrès archéologique de France tenu à Valence et Montélimar en 1923, tirage à part de la Société des Amis de Vienne, 1925, p. 22.

(6) Dans *Le Palais du Miroir à Ste-Colombe-lez-Vienne*, extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1907, tiré à part, p. 3.

M. l'architecte en chef donne, comme référence, la note de Héron de Villefosse qui dit, en effet :

« Mon savant confrère et ami G. Schlumberger pense que ce nom pourrait tirer son origine d'une des piscines qui subsistaient sur cet emplacement. L'expression « miroir d'eau » est encore employée par les architectes pour désigner un bassin. A Soissons, il y a au nord de la ville des ruines romaines qui, dès le XVI^e siècle, sont signalées aussi sous un nom spécial ; on les appelle le Château d'Alébastré ».

Il est très exact qu'on désigne parfois, aujourd'hui, un bassin — mais pas n'importe quel bassin —, par l'expression *miroir d'eau*. Celle-ci est même fort en faveur : en parlant de Versailles, on exalte « le charme incomparable de ses jardins et de ses miroirs d'eau » (7) ; il y a quelques mois — c'était le 24 janvier 1932 —, le grand journal quotidien de notre région *Le Nouvelliste de Lyon*, consacrant sa « page du dimanche » au château de Lourmarin en Provence, devenu un agréable lieu de rendez-vous d'intellectuels et d'artistes, ne faisait-il par accompagner l'article dû à la plume élégante de M. André Chagny d'une illustration avec cette légende : « *Le miroir d'eau* » ?... Malgré tout, il nous semble impossible de croire que là soit l'origine de l'expression qui nous intéresse, parce que nous voyons plusieurs raisons péremptoires de rejeter cette hypothèse. Ces raisons, les voici :

Il faudrait admettre — et comment le faire ? — que le mot *miroir* n'aurait subi aucune altération au cours des siècles. Or, cela n'est pas, — nous le verrons clairement plus loin —, bien que Héron de Villefosse ait écrit, dans le contexte, que les ruines furent « désignées de tout temps sous le nom de Palais du Miroir », allégation toute gratuite. M. Schlumberger, lui, ne possédait pas, vraisemblablement, la documentation qu'avait son confrère sur la question, et c'est pourquoi il est excusable.

(7) Marcel Batilliat, *Versailles et sa splendeur charmante*, dans la *Revue de l'Alliance française*, année 1932, p. 182.

Mais il y a plus : les deux savants confrères et amis — pour reprendre les propres termes de l'un d'eux —, n'ont donné aucune précision quant à l'époque qu'il serait bon d'assigner à la création de l'expression qui nous occupe. M. Jules Formigé, venant dix-huit ans après eux, dans la louable intention de rendre leur hypothèse plus vraisemblable, a proposé le XVII^e ou le XVIII^e siècle. Or, — sans tenir compte de la contradiction flagrante qu'il y aurait entre ce point de vue et l'allégation de Héron de Villefosse que nous avons rapportée il y a quelques lignes, puisque celle-ci est fautive —, notre avis est que la proposition de M. Formigé ne saurait être retenue.

Sans doute, avant même que la métaphore ait été créée — disons d'avantage : avant même que l'instrument d'optique qui s'appelle *miroir* ait été inventé —, les premiers hommes se sont servis d'une nappe d'eau immobile pour se connaître soi-même physiquement ; et il n'est, pour en demeurer bien convaincu, que d'évoquer l'aventure de Narcisse que nous conte la mythologie, l'aventure de ce fils du fleuve Céphise qui, s'étant épris de sa propre image en la contemplant dans le miroir naturel d'une fontaine, se précipita au fond de celle-ci, et fut métamorphosé en la fleur qui porte son nom... Toutefois, le terme de *miroir* pour désigner une pièce d'eau — sens, en somme, particulier et restreint — est de date relativement récente, à savoir le XVIII^e siècle (8) ; et quant à l'expression — qui paraît consacrée, maintenant —

(8) Nous devons témoigner notre reconnaissance aux conservateurs des bibliothèques municipales des deux villes sœurs de la nôtre, à M. Henri Joly de Lyon et à M. Louis Royer de Grenoble, pour les recherches livrées qu'ils ont bien voulu entreprendre sur notre invitation. Ces recherches ont abouti aux résultats suivants : sur le terme *miroir* employé dans le sens indiqué, il n'y a rien dans le *Dictionnaire de l'Académie française de 1694* (1^{re} édition), rien dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française de Godefroy*, rien dans le *Glossaire archéologique* de Gay et Stein. Par contre, l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot donne : « *Miroir (Hydr.)* est une pièce d'eau ordinairement carrée ou échancrée comme un miroir ». M. Royer nous a précisé, d'après les traités sur l'art des jardins et l'hydraulique qui sont innombrables, qu'à Versailles, on disait *parterre* d'eau et non pas *miroir*. *Parterre* renferme, en effet, une idée d'étendue, que ne contient pas *miroir*, qui fait que ce mot-là convenait beaucoup mieux que ce mot-ci aux bassins de Versailles.

de *miroir d'eau*, elle nous est contemporaine. Aussi, nous qui savons qu'on prononçait le mot de *miroir* devant les ruines romaines de Saint-Romain-en-Gal déjà au XVII^e siècle — nous en donnerons la preuve, un peu plus loin —, sommes-nous obligés de conclure logiquement que la solution proposée par Héron de Villefosse et Schlumberger et reprise par M. Formigé ne peut être acceptée.

D'ailleurs, ce n'est pas tout ; et l'argument capital et décisif apporté au problème réside dans les considérations qui suivent : ni au XVIII^e siècle, ni au XVII^e, ni antérieurement — le lecteur comprendra, plus tard, pourquoi nous employons cet adverbe —, il ne pouvait être question de *miroirs d'eau*, de piscines — même d'une seule de celles-ci —, pour la raison bien simple et péremptoire qu'on les ignorait totalement. Il y avait là des vergers, des vignes, tout autour des vétustes murailles romaines, et si parfois les propriétaires de ce lieu découvraient, par un heureux hasard, et comme il est permis de le supposer, quelques pièces antiques, il est hors de doute, encore un coup, que les piscines restaient enfouies dans le sol (9). Faisons preuve de bonne volonté : admettons, contre toute vraisemblance, que l'une de ces piscines ait été exhumée à une époque incer-

(9) N'oublions pas qu'on ignora, jusqu'aux fouilles successives des quarante premières années du XIX^e siècle, le véritable caractère du *Palais du Miroir*, et que ce ne fut qu'en 1906 que les fouilles entreprises sous la direction de Tony Chaumartin révélèrent tout à fait ce qu'avait été le *Palais du Miroir*. Les deux premières éditions, 1904 et 1907 (même 1907), du *Guide* publié par la Société des Amis de Vienne relatif à *Vienne et ses environs*, contenaient l'indication suivante : « Dans une propriété privée, à droite de la route de Lyon, on peut voir quelques restes (souterrains d'un hypocauste ou d'un ergastule) d'une villa romaine connue sous le nom de Palais du Miroir ». Depuis la troisième édition, 1910, jusqu'à la septième, et dernière provisoire, 1930, voici ce qu'a dit le même *guide* : « Dans cette propriété (qui comprenait les anciens bâtiments du couvent des Cordeliers) et dans d'autres situées à droite de la route en allant à Lyon, sont quelques restes d'une vaste construction romaine connue sous le nom de Palais du Miroir : c'étaient des thermes ou bains publics, comme l'ont établi les fouilles entreprises depuis 1906 sous la direction de M. Chaumartin († 1912) ». Dans une large mesure, J. Charles-Roux, dans son livre intitulé *Vienne*, paru en 1909, a eu raison d'écrire que « les archéologues ont mis plus de temps encore à déterminer le caractère des ruines importantes s'élevant à Sainte-Colombe et connues sous le nom de Palais du Miroir » que celui de la fameuse pyramide de l'Aiguille (pp. 97-8).

taine, à l'usage de bassin d'arrosage — car nous ne voyons pas à quel autre, on aurait pu l'employer —, qui donc, que diable ! aurait eu l'idée singulière — disons même, saugrenue — de l'appeler un *miroir d'eau* ? A-t-on jamais entendu les cultivateurs de chez nous nommer leurs bassins autrement que *serres* ou *boutasses* ? — ce qui est vrai de nos jours l'était, il y a deux ou trois siècles... Passons.

*
**

Ouvrons maintenant un ouvrage un peu moins récent que les précédents, l'*Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne*, de l'imprimeur viennois Ennemond-Joseph Savigné (10) ; nous y lisons :

« C'est sur le territoire de St-Romain actuel que fut construit le Palais du Miroir.

«...L'étymologie généralement admise est que le nom de Miroir vient, par corruption, du mot latin *Mirare*, désignant les choses admirables qui s'y voyaient ».

Savigné cite, tout de suite après, la première des deux opinions de Cochard que nous ne verrons que plus tard, puis celle de Chorier, que nous n'examinerons qu'en dernier lieu.

Ainsi, s'il fallait s'en tenir à ce que dit Savigné, *miroir* aurait pour origine *mirare*, infinitif du verbe latin signifiant « s'étonner », « être étonné ». Mais alors, nous serions dans le domaine du subjectif, et non pas dans celui de l'objectif ; et ce n'est pas possible : les noms de lieux, comme toutes choses, ont une valeur en soi, un sens qui leur est propre, qui leur reste attaché, et il ne suffit pas qu'ils soient capables de former, dans l'esprit, des concepts plus ou moins vagues. Si, comme c'est le cas ici, leur raison d'être est de désigner des choses concrètes, comment auraient-ils une tournure abstraite ?

(10) Vienne, 1903, pp. 4 et 5.

Dans cet ordre d'idées, la seconde explication de Cochard (11) serait plus satisfaisante :

« Le) nom de Miroir, dit cet auteur, vient du latin *Mirus*, chose admirable ».

Ici c'est bien l'objet lui-même qui est considéré et non plus l'idée qu'il provoque.

Encore faudrait-il indiquer comment *mirare* ou *mirus* se sont transformés en *miroir*, et il nous semble permis de penser que Cochard et Savigné — comme nous-même, d'ailleurs — auraient été bien en peine de le faire.

Mais il est un argument contre lequel, croyons-nous, personne ne pourra s'inscrire en faux : voyons ! pourquoi voudrait-on que nos ancêtres aient trouvé « admirables » de lamentables ruines — « admirable » étant pris, évidemment, dans son sens primitif qui indique une surprise mêlée de plaisir ? Nul ne peut contester que le superbe édifice romain n'ait été saccagé, de fond en comble, au VIII^e siècle, par ces envahisseurs de la Gaule qui s'appelaient les Sarrasins. Les historiens nous disent, en effet, que, si la Vienne de la rive gauche du Rhône, grâce à son exceptionnelle position stratégique et à ses puissants remparts, put tenir tête aux profanateurs successifs, et garder intacts les monuments que les Romains lui avaient légués, jusqu'au siège fameux de 880 où elle succomba et fut horriblement mutilée, la Vienne de la rive droite, elle n'avait pas attendu si longtemps, hélas ! pour être réduite à néant, et que, dès l'an 732, ou au plus tard l'an 736, c'était chose faite, en raison des sinistres exploits des Sarrasins. Les vestiges trouvés sur l'emplacement du *Palais* le prouvent, d'ailleurs, péremptoirement : qu'on lise les détails que donne, sur les premières fouilles du début du XIX^e siècle, le même Cochard, dans sa *Notice sur St-Romain-en-Galles* (12) ; on verra que ce n'é-

(11) Dans une note de son édition des *Recherches sur les Antiquités de la Ville de Vienne*, par Chorier, 1828, p. 161.

(12) S. d. (vers 1813), pp. 8 à 10. Nous en donnerons, un peu plus loin, quelques extraits.

laient que « *décombres amoncelés* ». Toutes les nombreuses statues qu'on en retira étaient mutilées, et chacun sait que la célèbre *Vénus accroupie* fut trouvée sans tête et sans bras. De nos jours, un homme de goût, grâce à son instruction et à son éducation, pourra trouver admirables des ruines, évocatrices d'un passé glorieux, ou seulement pittoresques. Mais à qui ferait-on admettre, vraiment, que toute une génération, en plein Moyen-âge, — car une expression courante est nécessairement le fruit de l'usage, — ait pu juger digne d'admiration — rappelons encore que le mot latin comporte une force que n'a pas le mot français : il s'agit d'une admiration qui vous laisserait comme cloué sur place —, à qui ferait-on admettre donc, que toute une génération ait pu juger dignes d'admiration de hautes et spacieuses murailles, certes, mais ne possédant aucun autre caractère capable de retenir l'attention. En supposant même que celles-ci aient été très riches d'ornementation, auraient-elles véritablement étonné ceux qui les avaient chaque jour sous les yeux ? — n'oublions pas que le niveau intellectuel du « français moyen » d'il y a cinq ou six siècles — pour employer une expression très en honneur actuellement —, était bien inférieur à celui du « français moyen » d'aujourd'hui.

En somme, nous ne pensons pas que *Miroir* venant d'un mot latin signifiant « chose admirable », soit une explication à retenir.

*
**

Poursuivons notre enquête... Nous trouvons dans l'ouvrage d'Hippolyte Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, publié en 1891, le jugement suivant (13) :

« Situé dans la plaine de Sainte-Colombe, le Palais du Miroir tenait probablement son nom du miroitement des placages de marbre dont ses murailles étaient revêtues ».

(13) Chapitre 6^a : le Palais du Miroir, p. 45.

C'est, semble-t-il, le même point de vue qui avait fait écrire, douze ans plus tôt, à Joseph-Toussaint Leblanc (14) :

« Sur le territoire de Saint-Romain-en-Gal, au nord de Sainte-Colombe, dans la propriété de M. Garon, entrepreneur de transports, il existe de fort belles ruines connues sous le nom de Palais du Miroir. Ce nom leur vient sans doute de la beauté du marbre dont les murs étaient revêtus ».

Il faut remonter encore soixante-six ans en arrière, pour retrouver la même idée émise pour la première fois par Nicolas-François Cochard, dans sa *Notice sur St-Romain-en-Galles*, déjà citée :

« Un des endroits le plus riche en objets d'antiquités, écrivait Cochard (15), c'est celui connu sous le nom du Miroir. C'est un clos de vigne, commençant à la sortie du bourg de Ste-Colombe, tout le long du chemin tendant à Givors, et borné par un autre chemin descendant du domaine de Boissel au Rhône. Deux pans de murailles d'un mètre et demi d'épaisseur, et ayant environ sept mètres d'élévation, se font remarquer au milieu de cet enclos. Ils sont les restes d'un bâtiment considérable. Leur construction est romaine. Les lits de brique que l'on aperçoit de distance en distance, la forme des grandes portes cintrées qui s'y rencontrent, la dureté du ciment destiné à lier les matériaux, justifient cette opinion. Le terrain dans cette partie plus exhaus-sé qu'ailleurs, est couvert de ruines, le marbre surtout y abonde. Et quoique depuis plusieurs siècles des amateurs et des ouvriers ne cessent d'en extraire, il est inconcevable qu'il s'en recueille encore aujourd'hui d'aussi grandes quantités... Tout annonce que ces vestiges appartiennent à des thermes, et que dans les environs il y avait encore un palais magnifique, et même un temple... ».

Dans une note donnée à propos du mot *miroir*, l'auteur avait expliqué :

« Cette dénomination lui est sans doute venue de ce que les murs de l'édifice construit sur ce local étaient revêtus de marbre

(14) Congrès archéologique de France, XLVI^e session, séances générales tenues à Vienne en 1879 par la Société française d'archéologie, p. 105.

(15) *O. c.*, p. 9.

extrêmement poli, qui réfléchissait comme un miroir, les objets qui se présentaient. Chorier annonce que de son temps l'on avait détérré le pied de ces murailles, qui offraient encore des fragmens d'incrustations ».

Il faut bien croire que Cochard lui-même n'était pas demeuré pleinement satisfait de son explication, puisque, plus tard, ainsi que nous l'avons déjà vu, il lui avait substitué celle qui fait, de *miroir*, le dérivé de *mirus*. Il est clair que celle-là est ou ne peut plus « tirée par les cheveux », qu'on nous passe l'expression (16)... Et s'il était besoin de la réfuter, il nous suffirait de rappeler ce que nous avons dit de l'état de ruine complète du monument, dès les temps les plus reculés du Moyen-âge et donc certainement bien avant la création de l'expression qui nous occupe. De plus, dès lors qu'on remarque, avec Cochard, qu'au *Miroir*, ainsi que, du reste, partout où il y avait des monuments romains, les ruines ont fait office de carrière de matériaux de construction, comment concevrait-on que des revêtements de marbre — objets séduisants et fragiles par excellence — aient pu résister aux saccages des vandales, ou au prélèvement utilitaire des tailleurs de pierre de tels ou tels siècles ? Nous avons vu plus haut, et nous reverrons bientôt, que,

(16) Cela n'a pourtant pas empêché les auteurs qui se sont inspirés de Cochard de l'admettre : Étienne Rey, dans son *Guide des étrangers à Vienne*, 1819 (il dit aussi que le palais est « appelé par tradition encore aujourd'hui palais de Pompée, palais du Miroir » (p. 143), le même Rey et Chevavard, dans leur rapport à l'Académie de Lyon sur les *Fouilles au Palais du Miroir en 1836 et 1837* (volume du congrès cité note 14, p. 489), et Ad. Apté, dans son *Nouveau guide à Vienne*, 1847, (pp. 176-7)... Le célèbre Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments historiques de France, lui-même, a écrit dans ses *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, 1835 : « J'ai traversé le Rhône aujourd'hui (7 septembre 1834) pour voir le cabinet d'antiquités et d'objets d'art de madame Michoud. Son château est situé dans le village de Sainte-Colombe qui formait un faubourg de la Vienne antique. Pendant plusieurs années elle a fait faire des fouilles avec persévérance dans une de ses propriétés où l'on trouvait à la surface de la terre une grande quantité de fragmens antiques. Ce lieu s'appelait le Miroir dans le pays, et ce nom et la présence de ces fragmens ont fait penser à madame Michoud qu'un établissement romain avait existé en ce lieu, et que son nom français pourrait avoir pris son origine du revêtement brillant de ses murailles... » (pp. 125-6). Leblanc a cité ce passage de Mérimée, et même la suite, mais il l'a châtré de la phrase qui est principale, au point de vue qui nous intéresse (o.c., p. 108).

du temps de Chorier, ce ne fut qu'en creusant la terre au pied des murailles que se trouva révélée la présence de ce placage de marbre... La cause n'existant pas, il ne pouvait être question de l'effet.

Abandonnons donc cette hypothèse au même malheureux sort que les précédentes.

Avant de continuer, il importe de s'arrêter un instant, afin de relire la première phrase du passage de la notice de Cochard cité plus haut et dont la date, avons-nous dit, est des environs de 1813 : « *Un des endroits le plus riche en objets d'antiquités, c'est celui connu sous le nom du Miroir* ».

Ne remarquons-nous pas que ce n'est plus seulement le monument qui est désigné par le terme de *miroir*, mais encore et surtout le lieu où il s'élevait ? Et ne conçoit-on pas, tout de suite, que cette remarque est de capitale importance, et que nous avons fait un pas de sept lieues sur le chemin de la vérité ? En effet, si les deux mots *palais* et *miroir* se trouvent employés par Cochard, ils ne se trouvent pas encore unis comme l'usage les a unis dans la suite, usage que vraisemblablement l'inscription placée à l'entrée du clos a contribué, dans une large mesure, à fixer. Pratiquement, eu égard au problème qui nous occupe, nous venons d'assister, pour la première fois, à la dissociation de l'expression *Palais du Miroir* en ses deux termes : le fait est essentiel ; et c'est pourquoi, dès maintenant, nous admettons que l'expression ne forme pas un tout indécomposable, mais qu'elle doit être, au contraire, pour devenir intelligible, dissociée en ses deux éléments *Palais* et *le Miroir* qu'unite la préposition *de* marquant l'origine.

*
**

Le paragraphe de la notice de Cochard que nous avons transcrit il y a un instant, se termine de la façon suivante : « *On s'est beaucoup exercé pour découvrir le fondateur de*

ce monument ; les uns l'ont attribué à Gracchus, les autres à Pompée. Je ne répèterai pas ce que Chorier en a dit. Tout ce qui présente un caractère fabuleux, ne mérite nullement de trouver place dans un récit historique ».

Contrairement à ce que pensait le scrupuleux Cochard, nous croyons, d'abord que l'histoire ne doit pas faire fi de la légende, à condition toutefois de considérer celle-ci comme telle ; ensuite que, en l'occurrence, il est absolument nécessaire de citer ce que Chorier a dit de la question.

C'est dans son livre bien connu intitulé *Recherches sur les Antiquités de la ville de Vienne*, publié en 1658, — nous le citerons d'après l'édition de Cochard de 1828, pour la facilité de la lecture —, au chapitre X du livre second, que Nicolas Chorier a écrit les paragraphes qui vont suivre (17).

L'auteur parle d'abord, au début du chapitre, d'une église en ruine dédiée à Saint Jean, « renversée et brûlée par les troupes envoyées par les Arabes d'Espagne, au secours des enfants de Gueffier, duc d'Aquitaine, contre Charles Martel, environ l'an 726 » ; se livre ensuite à quelques commentaires, puis poursuit :

« Non guère loin de là, on voit debout, au milieu de quelques vignes en un territoire nommé le Mireau ou le Miroir, des murailles d'une rare structure. Elles étaient autrefois couvertes de petites plaques de marbre vert, qui leur donnaient une merveilleuse grâce. C'est ce que les anciens nomment incrustation (18), comme nous avons déjà remarqué. La terre ayant été creusée au pied il y a quelques années, on rencontra ce qu'elle cachait sous leurs ruines encore orné et enrichi de cette manière. Ces pièces de marbre y étaient attachées, et elles y avaient été appliquées avec tant d'art, qu'elles semblaient n'en composer qu'une. Ces

(17) Édition Cochard, pp. 159-66. — Nous supprimerons les passages inutiles à la question particulière que nous considérons ici, ceux par lesquels Chorier, selon le commentaire de Héron de Villefosse « (ayant) peine à reconnaître en ce lieu des ruines remontant à l'antiquité païenne... préférerait faire honneur aux premiers chrétiens de tout ce qu'on pouvait découvrir de beau et d'intéressant au milieu des murailles encore apparentes de son temps » (O. c., p. 5).

(18) Le terme n'est pas exact : il s'agit d'un placage, d'un revêtement.

murailles renferment une voûte souterraine dont l'ouverture paraît fort visiblement. Les colonnes, les frises et les chapiteaux de marbre blanc, qui ont été tirés depuis peu d'années du milieu des masures répandues de tout côté, témoignent quelle a été la magnificence et la beauté de cet édifice ».

Arrêtons-nous ici un court instant, afin de bien remarquer que la première phrase de Chorier souligne fortement la constatation faite plus haut, à savoir que, d'abord et surtout, le nom de *Miroir* a été donné à un lieu — *un territoire*, dit Chorier : retenons le terme.

Notons aussi l'apparition d'un nouveau nom : *Mireau*, primant celui de *Miroir* ; et cela constitue encore un fait d'une grande importance.

Cependant, reprenons la lecture du texte de l'écrivain du XVII^e siècle :

« Ce que l'on publie de Sempronius Gracchus et du grand Pompée, est une fable mal concertée. Il y en a qui s'imaginent que celui-là passant en cette ville pour aller commander en Espagne, fit construire ici un palais ; d'autres disent que c'est Pompée, et qu'il fut appelé le Miroir, parce que la maîtresse de celui-ci y étant logée, ces deux amans se servaient d'un grand miroir, pour se voir plus facilement l'un l'autre. On dit que Pompée avait son palais dans Vienne, sur l'éminence que le couvent des pères capucins et la maison des pères de la compagnie de Jésus occupaient autrefois, et que sa maîtresse avait couvert la muraille du sien de ce côté, d'un grand et merveilleux cristal, à l'aide duquel Pompée lui apprenait, de moment en moment, ce qu'il voulait qu'elle sût de la force de son amour ».

Chorier, il est vrai, n'ajoute pas foi à ces récits ; pourtant il lui semble utile de les réfuter, pour Gracchus, en montrant que la *Chronique d'Adon* « ne parle d'aucun palais », et, pour Pompée, en disant ceci : « Quelle apparence de se persuader qu'allant en Espagne avec hâte comme il faisait, pour s'opposer aux progrès de Sertorius, il se soit amusé à bâtir et à faire l'amour en cette ville ? » A son sens, le su-

perbe édifice n'était pas l'œuvre des Romains, mais celle des premiers Chrétiens, et il n'aura de cesse qu'il ne l'ait prouvé, au moyen d'arguments sur lesquels nous ne nous arrêterons pas longuement.

Cependant, il est un point sur lequel nous serions heureux que Chorier nous ait fourni des précisions ; c'est lorsque cet auteur écrit : « *D'autres disent que c'est Pompée (qui construisit un palais), et qu'il fut appelé le Miroir* ». Quels sont ces « autres » ? Ont-ils véritablement avancé ce nom de *Miroir* tel quel ? il serait intéressant de le savoir, d'autant plus que Chorier a dit, dans les commentaires formant la suite du passage que nous avons lu un peu plus haut :

« *Le nom de Mireau et de Miroir (car Mireau est dans la façon de parler du bas peuple, ce que Miroir est dans la langue des honnêtes gens) n'est pas si particulier à ce lieu, qu'il puisse appuyer ce conte fabuleux du Miroir de la maîtresse de Pompée* ».

Ne semble-t-il pas, d'ores et déjà, que, selon une habitude qui lui était familière — nous l'avons déjà signalé ailleurs, maintes fois — le vieil historien viennois ne fasse que cacher une hypothèse sous une affirmation, quand il écrit que *Miroir* est la forme correcte et employée par les gens instruits, du mot *Mireau* réservé au langage des ignorants ? Car, ajoutez-il :

« *Il est (ce nom) commun à un célèbre monastère de la Bourgogne, et à un territoire qui est auprès de Paris ; et en chercher l'origine, ce serait une chose superflue : outre que l'épithape de Geoffroy Bandoïn, qui mourut l'année 1239, donne à celui-ci le nom de Mirallo, qui est fort éloigné de celui de Miroir. On voit cette inscription dans l'un des cloîtres de St-Maurice, et certainement elle détruit l'opinion vulgaire* ».

Il importe de réfléchir un moment sur ces dernières phrases qui constituent la fin du chapitre sur *le Miroir*... « *Chercher l'origine (du mot), nous dit ce bon Chorier, ce serait une chose superflue* ». Singulière affirmation que celle-ci et révélatrice d'impuissance autant que d'orgueil ! Soit : c'est,

en effet, une manière de ne plus voir la difficulté que de lui tourner le dos, mais est-ce bien élégant et digne d'un historien consciencieux ? La tactique de l'autruche n'a jamais rien engendré de bon... Certes, nous sommes tout à fait d'accord avec notre lointain devancier pour dire que « le nom de Mirallo est fort éloigné de celui de Miroir », mais nous n'aurions garde d'oublier d'en donner la raison, à savoir que les deux mots ne se trouvent pas situés sur le même plan, puisque le premier est latin et le second est français ! Quant à prétendre que l'épithaphe de Geoffroy Baudoins « détruit l'opinion vulgaire » en vertu de laquelle le monument serait d'origine romaine, et prouve, au contraire, que celui-ci est d'origine chrétienne, c'est conduire hors de ses limites la méthode d'induction : autant dire que le monde n'a commencé d'exister qu'au moment précis où notre père Adam a ouvert pour la première fois les yeux sur ce qui l'entourait ! Ce n'est pas parce qu'une chose n'est pas perçue par nos sens qu'elle n'est pas, — c'est de toute évidence : est-ce que les microbes n'ont commencé de vivre que le jour où le microscope a été inventé ?... Aussi bien *le Mireau*, — mot et chose — n'a-t-il pas commencé avec l'épithaphe de Geoffroy Baudoins.

Mais il y a plus : l'épithaphe de Geoffroy Baudoins est connue, en effet ; Charvet nous en a heureusement transmis le texte (19), car le marbre en a été arraché et brisé dans la démolition des Cloîtres de St-Maurice, au début du siècle dernier, et il n'en est resté qu'un fragment conservé au Musée lapidaire de Vienne (20). Or, dans cette inscription, il n'est nullement question du « nom de Mirallo ». Chorier a confondu cette inscription avec celle des fondations obituaires des chanoines Ponce, oncle et neveu, et Guélis d'Oriol, laquelle se trouvait, elle aussi, dans les

(19) *Histoire de la Sainte Eglise de Vienne*, 1761, p. 777.

(20) cf. A. de Terrabasse, *Inscriptions du Moyen-âge de Vienne*, 1875, I, pp. 320-6, et Aug. et Adr. Alluer, *Atlas des Inscriptions de Vienne*, pl. 67 et 78, n^{os} 408 et 471.

Cloîtres de St-Maurice, et fait aujourd'hui partie de la riche collection épigraphique du Musée lapidaire (21).

L'inscription latine, gravée sur marbre, contemporaine des chanoines d'Oriol, indique, en troisième lieu, que « *l'an du Seigneur 1321, le 5 des calendes (soit le 17) de décembre, mourut Guélis d'Oriol, chanoine et capiscol de l'Eglise de de Vienne* », puis elle énumère les donations pour des anniversaires et des messes, desquelles donations nous ne retiendrons que celle de sa vigne : « *Et dedit vineam suam de Mirallo...* », dit le texte, ce qu'Alfred de Terrebasse a fort justement traduit par : « *et il donna sa vigne du Mireau...* ». A ce propos, le savant historien et archéologue dauphinois qu'était de Terrebasse a publié le commentaire suivant :

« *La vigne dite de Mirallo, était située à Sainte-Colombe-lez-Vienne, dans un territoire encore complanté de vignes et d'arbres fruitiers, qui a conservé le nom du Mireau ou du Miroir (22) Miralh, mirall, signifie miroir en langue romane et les mirailliers sont, dans Rabelais, ce que nous appelons aujourd'hui les miroitiers* ».

Suit un résumé extrêmement bref de ce qu'on savait alors de ces « *importantes constructions dont il subsiste, a écrit de Terrebasse, quelques pans de muraille* »... Enfin, sans se livrer à aucune critique, l'auteur a noté que Co-

(21) *Ibidem*, II, pp. 173-6, et *Atl.*, pl. 82, n° 491.

(22) S'il pouvait subsister le moindre doute dans l'identification qu'a faite Alfred de Terrebasse, il suffirait de mettre en parallèle la phrase que nous venons de citer, et celle qui va suivre, laquelle forme le début de l'introduction écrite par Leblanc à la publication du rapport de Rey et Chenavard sur les *Fouilles du Palais du Miroir* : « *En 1836, M. Garon, propriétaire à Sainte-Colombe, faisant des fouilles dans une vigne dite le Palais du Miroir, mit à découvert une grande quantité de corniches, de frises, d'architraves, de débris de colonnes en marbre de diverses couleurs, enfin des voûtes romaines, dont jusque-là on avait ignoré l'existence* » (volume du Congrès cité, p. 486).

Le lecteur éloigné de la région pourra se montrer surpris que les auteurs aient dit, tantôt que le *Miroir* était à Sainte-Colombe-lès-Vienne, tantôt qu'il était à Saint-Romain-en-Gal, ces deux communes voisines du département du Rhône. En fait, jusqu'à la division de la France en communes, pendant la Révolution, le lieu célèbre fit partie de Sainte-Colombe — Sainte-Colombe ayant été, elle-même, au Moyen-âge, fraction intégrante, sinon de la ville, du moins du comté de Vienne, jusqu'au coup de force du roi Philippe de Valois qui, en 1335, l'annexa au royaume de France —, mais ensuite il fut attribué à Saint-Romain.

chard a fait « *tout simplement* » venir le nom de *Miroir* de l'adjectif *mirus*, lieu, objet digne d'admiration. C'était, peut être, « *tout simple* », mais nous avons bien montré que ce n'est pas acceptable.

Que retenir de l'inscription du premier quart du XIV^e siècle d'abord, et des commentaires d'Alfred de Terrebasse ensuite ? Premièrement, une troisième et particulièrement suggestive constatation que le nom de *Miroir* ou *Mireau* était primitivement un nom de lieu. Secondement, que la forme latine en était *Mirallo* à l'ablatif : ce dernier mot est, à n'en pas douter, la transposition en latin du mot de langue vulgaire, *Mireau*, ou mieux *Mirau*, forme que nous retrouverons plus loin, — la différence dans l'orthographe ne changeant absolument rien à l'affaire, pas plus que, dans l'inscription étudiée, les formes *Auriol* et *Oriol* employées l'une après l'autre, n'empêchent les chanoines Ponce et Guélis d'être de la même famille. Le clerc érudit de 1322 qui eut à composer l'inscription des fondations obituaires des d'Oriol, donc à traduire dans la langue immortelle le mot de langue vulgaire *mirau*, — car on pense bien que les Viennois du XIV^e siècle ne parlaient pas latin ordinairement (qu'on se rappelle le précieux manuscrit des *Usages du mistral des Comtes de Vienne*, en langue vulgaire du XIII^e siècle) —, le clerc érudit de 1322, disons-nous, ne pouvait pas présenter la phrase « *il donna sa vigne du Mirau* » sous une autre forme que « *dedit vineam suam de Mirallo* ».

Quand Alfred de Terrebasse a écrit que « *miralh, mirailh, signifie miroir en langue romane* », il a eu raison, car c'est incontestable : nous nous sommes adressé à une personne spécialisée dans la connaissance des langues romanes (23), et la réponse — avec des références à l'appui qu'il nous semble inutile d'indiquer ici — a été affirmative sur l'exac-

(23) Mademoiselle E. Droz, de Paris, auteur, avec M. Claude Dalbanne, du remarquable ouvrage sur *l'Imprimerie à Vienne-en-Dauphiné au XV^e siècle*, Paris, 1930. Nous la remercions de son obligeance.

titude de la note de l'érudit dauphinois. Nous ajoutons même que *mirail* est un mot de vieux français, et, par là, nous nous trouvons ramenés au texte même de Chorier que nous avons quelque peu délaissé, texte affirmant que « *Mireau est dans la façon de parler du bas peuple ce que Miroir est dans la langue des honnêtes gens* ».

Le mot *mirail*, venons-nous de dire, signifie *miroir*, en vieux français ; le pluriel en est *miraulz* (24) : ce sont des formes anciennes, archaïques, mais non pas « *du bas-peuple* », comme le dit Chorier. Nous hasant sur ces données, s'il fallait accepter le sens de *miroir* donné à *mireau*, il s'ensuivrait nécessairement que l'expression était, non pas du singulier, mais du pluriel, et que, par conséquent, le territoire aurait été dit, primitivement, *des miraulz*, ce qui aurait dû se traduire par *territoire des Miroirs*, lequel aurait donné, par la suite, l'expression *Palais des Miroirs* ;

(24) Godefroy (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, 1888, t. V, p. 450.

Cet auteur donne aussi au mot *mirail* le sens de « *lieu d'où l'on a une belle vue* » (exemples : les nombreux *Montmirail*), mais il n'est pas besoin de beaucoup insister pour convenir que ce sens ne saurait convenir au cas qui nous occupe, car les ruines sont situées dans une plaine d'où la vue est aussi belle de n'importe quel endroit plus ou moins éloigné de là, et encore plus des collines qui sont proches, et que, surtout, *mirail* n'équale pas *mireau*.

Chorier, avons-nous vu, a parlé, quoique laconiquement, d'un « *célèbre monastère de la Bourgogne* ». Il nous a semblé que celui-ci ne pouvait être autre que l'ancienne abbaye cistercienne du *Miroir*, située dans le canton de Cuiseaux, département de Saône-et-Loire. Les deux érudits de la région auxquels nous avons écrit se sont accordés à répondre que l'étymologie la plus satisfaisante est celle que nous avons dite au paragraphe précédent. L'un d'eux, M. Morgand, archiviste départemental, a précisé en ces termes :

« *L'agglomération principale est, en effet, sur une colline dominant quelque peu les alentours ; l'abbaye elle-même est dans un fond, au bord d'une petite rivière sinueuse* ». Ainsi, le monastère aurait-il pris — cas très fréquent — le nom du lieu dans lequel il avait été édifié, ou plutôt du lieu dit le plus proche, à savoir la colline. La charte de fondation de l'abbaye cistercienne de 1131, donne la forme *Miratorium* ; les autres formes connues sont *Le Miror* en 1240 ; *Le Miroir* en 1256 ; *Le Mireau* en 1286 ; *Miranterio*, au XV^e s. ; *Le Mireau*, en 1410 ; *Le Myreast*, en 1473 ; *Miratorium* au XVIII^e s. On voit donc que ni *Mireau*, ni *Miraillo* ne figurent dans la liste qui précède, et cette constatation vient encore justifier la conclusion du premier paragraphe de la présente note.

Nous ne pouvons savoir exactement de quel « *territoire qui est auprès de Paris* » a voulu parler Chorier. Toutefois, nous tenterons, un peu plus tard, une identification.

or, celle-ci est inconnue. Ce raisonnement, Chorier, aurait pu se le tenir à lui-même.

Mais, à quoi bon ce *distingo* ? Que *miroir* soit singulier, ou qu'il soit pluriel, le problème reste le même : il s'agit de savoir, ni plus ni moins, si ce mot convient adéquatement à la chose qu'il doit évoquer logiquement, s'il donne une idée exacte — ou, tout au moins, acceptable — de la raison qui l'avait fait naître. Un peu de réflexion suffit à nous convaincre qu'il n'en est rien : *miroir*, appliqué au territoire que nous savons, ne signifie rien qui vaille.

Au reste, allons tout de suite au fond de notre sentiment personnel : nous ne voyons pas, dans le mot *miroir*, autre chose qu'une invention de Nicolas Chorier, l'historien à l'imagination féconde, une invention de plus à ajouter à la liste déjà longue de celles que les historiens modernes ont décelées. Bien volontiers, nous accorderons à notre lointain concitoyen la circonstance atténuante d'avoir été, au début, la victime d'une erreur d'interprétation : s'étant laissé séduire par ce que nous appellerons un semblant d'air de famille qui existe entre *miroir* et *mirail* ou mieux le pluriel de celui-ci *miraulz*, Chorier s'est laissé aller à identifier ces mots. Ceci admis, nous le jugeons coupable d'avoir voulu ensuite égarer le lecteur, en créant de toutes pièces des légendes renfermant le mot *miroir* employé avec le seul sens que celui-ci peut avoir, c'est-à-dire le sens de l'objet d'optique très connu. Chorier a même poussé l'astuce jusqu'à bien préciser qu'il ne croyait nullement à ces légendes qu'il publiait ! Mais le silence qu'il a gardé, quant aux sources de ses fables, la nébulosité dans laquelle il a enveloppé son récit, prouvent assez que notre jugement n'est point téméraire. Même lorsqu'il s'est agi de citer un document authentique, une épitaphe, il s'est grossièrement trompé, — nous l'avons vu tout-à-l'heure ... Dès lors, l'ivraie était semée avec le bon grain, — car tant s'en faut que tout soit à rejeter dans l'œuvre de Chorier : rien d'étonnant alors que, les grains ayant germé, puis s'étant mués en plantes, il soit si délicat maintenant de séparer les bons épis des mauvais.

Chorier, le beau premier, — cela transparait nettement dans le texte —, a été très embarrassé de sa fiction. Le seul mot ancien authentique qu'il a cité : *mirallo*, il l'a trouvé « fort éloigné de celui de *Miroir* ». Enfin, incapable de présenter une explication satisfaisante de l'origine de ce dernier, il s'est contenté de la solution de paresse — solution négative — que nous avons vue ainsi formulée : « *Chercher... serait une chose superflue* » !

Le malheur est que les auteurs qui sont venus après, et bien loin après : ceux que nous avons rencontrés successivement depuis le début de la présente étude, n'ont pas accepté l'avis trop catégorique de Chorier ; la soif de connaître le pourquoi, le comment des êtres est un sentiment trop naturel à l'homme pour qu'il en ait été autrement... Mais le malheur est, aussi et surtout, que ces mêmes auteurs, séduits par l'interprétation erronée de leur prédécesseur, sont demeurés comme fascinés par ce mot de *miroir* : ils n'ont pas voulu, ou plutôt ils n'ont pas su en démordre, de telle sorte qu'ils se sont trouvés en présence de la même difficulté qu'avait rencontrée Chorier, avec cette différence que, eux, désiraient la surmonter, cette difficulté. Nous avons assisté précédemment à leurs efforts, déployés avec plus ou moins de souplesse, les uns essayant d'étendre le sens du mot, les autres de le restreindre, d'autres encore avançant l'hypothèse d'un dérivé de quelque mot latin, de forme voisine sinon de sens... Vains efforts ! Le problème, basé sur le mot *miroir*, reste et restera insoluble !

Pour ne rien omettre, disons cependant que l'historien qui, dans l'étude de l'histoire de Vienne, vint, un siècle plus tard, prendre la succession de Chorier, l'archidiacre Claude Charvet, s'il accepta la traduction de *Mireau* en *Miroir* que son prédécesseur avait, en quelque sorte, imposé, Charvet donc garda toutefois un silence prudent quant à l'étymologie du mot. Et voici ce qu'il écrivait dans l'ouvrage qu'il laissa manuscrit (25) :

(25) *Fastes de la ville de Vienne*, manuscrit original à la Bibliothèque municipale de Vienne, 100-102, p. 65, ; publication de Savigné, 1869, p. 75.

« On voit, à Sainte-Colombe, dans les vignes, entre le faubourg et St-Romain, une élévation de terre appelée le Mirau (Le Miroir). La tradition de Vienne est qu'il y avait dans ce lieu un palais, d'autres disent un temple, dont les murs étaient incrustés, en dehors, de marbre extrêmement poli (26). J'y en ai trouvé des morceaux précieux, sciés pour le placage. Il ne reste plus dans ce lieu qu'un tertre formé par les ruines de ce monument qu'on aplanit insensiblement par le remuement de terres » (27).

De ce texte de Charvet, il faut retenir trois faits : d'abord, la forme *Mirau*, d'où est venu directement *Mirallo* ; ensuite, la confirmation du sentiment que nous avons désormais que *Mirau* désignait un lieudit ; enfin, la constatation que, déjà du temps de Charvet, ce lieudit ne comportait plus qu'un espace relativement restreint, à savoir, non plus un territoire comme du temps de Chorier, mais une élévation de terre recouvrant les ruines.

La cause initiale de l'échec des auteurs ayant voulu expliquer l'expression qui nous occupe résidant dans l'interprétative fautive du mot *mireau*, la cause secondaire réside dans la grande notoriété dont a joui très longtemps le livre de Chorier sur les *Antiquités de Vienne*. Celui-ci fut, il faut bien le remarquer, le seul qui exista sur ces questions,

(26) Nous conservons, à cette fin de phrase, la forme du singulier qui est celle du manuscrit autographe, à l'encontre de la fin de phrase ainsi imprimée par Savigné : « de marbres extrêmement polis ».

(27) Charvet n'a pas été le seul auteur à mettre en pratique la sagesse antique énoncée par la maxime « Dans le doute, abstiens-toi », et quelques autres auteurs, s'ils ont parlé du Palais du Miroir, n'ont rien dit de l'origine de l'expression : nous voulons citer F. Raymond avec son *Guide viennois*, 1897 — Il dit « le Palais du Miroir ou Palais de Pompée » (p. 81), influence manifeste du livre de Chorier (comme aussi dans le *Guide des Étrangers* de Rey, cité dans la note 16) ; J. Charles-Roux, avec son *Vienne* ; les rédacteurs du *Guide* édité par la Société des Amis de Vienne, et Jules Bouvier, avec sa conférence *Vienne, colonie romaine*. Le second des auteurs que nous venons de voir a écrit : « On croyait, jusqu'à ces dernières années, que ces ruines appartenaient au palais impérial de Vienne, — celui où le malheureux Valentinien avait trouvé la mort... » (p. 98). Hippolyte Bazin, en effet, en avait émis l'hypothèse, bien hasardée, sur la trouvaille faite, au Miroir, en 1859, de ce qu'il appelait « la fameuse bulle (?) de Valentinien II » (O.c., p. 47). J. Bouvier a parlé de thermes existant « sur l'emplacement de ce qu'on est convenu d'appeler le Palais du Miroir » (*Bull. des Amis de V.*, n° 7, 1911, p. 47).

pendant près de deux-cents ans. Le manuscrit de Charvet que nous venons de citer resta inédit jusqu'en 1869, donc sans action ; — au reste, sa publication ne modifia en aucune façon l'opinion générale. Le premier qui remplaça, en 1828, le livre de Chorier, ce fut son *alter ego*, une nouvelle édition de lui-même due à l'initiative de Cochard. Aussi Chorier demeura-t-il, pendant le temps que nous venons de dire, le grand pontife, le *magister* infaillible de ceux qui portaient intérêt au glorieux passé de la ville de Vienne (28).

(28) Voici deux exemples pris à un siècle de distance : Aubin-Louis Millin, dans son *Voyage dans les départemens du Midi de la France*, 1807, t. II, a écrit, des *Recherches* de Chorier : « Ce petit ouvrage est très rare, et les voyageurs qui voudront visiter Vienne avec fruit, feront bien de se le procurer » (p. 5, n.).

En 1911, le capitaine d'Urbal, publiant sa thèse intitulée : *A travers la salariat. L'industrie drapière de Vienne et les conditions de l'ouvrier drapier viennois*, a, d'abord, consacré quelques pages à l'histoire de la draperie à Vienne, reportant à un demi-siècle en arrière la date de la fondation qu'avaient donnée les auteurs précédents. Pour ce faire, il a cité deux « registres des manufactures des draperies de Vienne » des années 1671 et 1675, d'après l'*Inventaire général des Archives de Vienne* dressé à la fin du XVIII^e siècle par Floris Peignard (fol. 959 2^o), registres disparus vraisemblablement dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville de Vienne en 1854. A ce sujet, il a fait les réflexions suivantes : « On nous objectera peut-être qu'il est surprenant que le sieur Chorier avocat viennois fort érudit qui, en 1659, décrivait dans un ouvrage très intéressant et très complet les antiquités de la ville de Vienne, après avoir consacré quelques lignes aux vertus de la Gère sur la trempe de Poacier, n'ait pas soufflé mot de son utilisation dans le travail des lainages. Ce silence de la part du savant historiographe laisse évidemment planer un doute sur cette question des origines de la draperie à Vienne et on a peine à s'expliquer comment on trouve », dans l'ouvrage de Pilot-de-Thorey *Usages, fêtes et coutumes en Dauphiné*, la citation de confréries de drapiers à Vienne au XIII^e siècle. Nous ne chercherons pas ici à savoir, avec d'Urbal, ce qu'il faut penser de l'allégation de Pilot-de-Thorey ; nous avons voulu seulement montrer la tournure d'esprit qui a été longtemps celle des Viennois, à savoir que ce qu'avait dit Chorier était parole d'Évangile, et que ce qu'il n'avait pas dit n'existait pas ou n'avait jamais existé, ou était douteux... Or, nous aurons l'occasion bientôt (voir note 74) de prouver qu'on travaillait les draps sur les bords de la Gère bien longtemps avant que Chorier ne fût né.

D'autre part, d'Urbal, dans une note, a ajouté : « A la page suivante (note 2), à propos d'industries naissantes qu'il n'énumère pas toutes (Chorier) mentionne bien la teinture qu'il souhaite de voir se perfectionner par une juste application de la chinde ; mais, est-ce de la teinture du drap qu'il s'agit ? C'est ce qu'il ne dit pas ». Comment le capitaine n'a-t-il pas vu que la note n'est pas de Chorier, mais de Cochard, l'auteur de l'édition de 1828 ? Il s'agit de la teinture pour le drap, ce n'est pas douteux.

Autre constatation encore : d'Urbal avait écrit : « Un inventaire des or-

Une autre cause secondaire, laquelle est comme le corollaire de la précédente, se trouve dans le fait que l'édition de 1828 du livre de Chorier vit le jour précisément au moment où des fouilles attiraient plus particulièrement l'attention des amateurs sur les antiques vestiges visibles dans la plaine de Sainte-Colombe et Saint-Romain — Cochard, l'auteur de cette édition, s'est longuement étendu sur la question de ces fouilles, en une note qui occupe trois bas de page du volume... On conçoit aisément, dès lors, pourquoi et comment le mot de Chorier a pu faire fortune et s'implanter. Au demeurant, celui-ci n'avait-il pas, à défaut d'autres mérites, celui d'être un mot français — *mireau*, lui, n'étant dans aucun dictionnaire contemporain ? Peu importait qu'il ne signifiât rien qui vaille...

De plus, n'ayons garde d'oublier le facteur subjectivité qui a eu un rôle incontestable : nous voulons parler de cet attrait du merveilleux auquel presque personne n'échappe, de cette magie des mots dont il est malaisé de se déprendre. *Palais du Miroir* est une de ces expressions qui renferment et exhalent une séduction naturelle, grâce à l'harmonie de leurs syllabes et la faculté de création d'images sensibles nombreuses qu'elles possèdent.

*
**

Voici notre mémoire sur l'origine du nom des célèbres ruines gallo-romaines arrivé au terme de sa première partie, laissant derrière lui un monceau de ruines d'un autre or-

chives de Vienne, qui date du début du XIX^e siècle, et dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque de Grenoble (V) et un autre à celle de Vienne, catalogue » les deux registres cités plus haut et disparus de la façon qui a été dite... Le rédacteur de la Bibliographie viennoise du Bulletin de la Société des Amis de Vienne, n^o 8, p. 114, analysant le travail du capitaine, a rapporté la chose de la façon suivante : « Des documents conservés à la bibliothèque de Grenoble (double à Vienne brûlé dans l'incendie de notre bibliothèque en 1854) attestent l'existence de manufactures de draps en 1671 et 1675 ». « Et voilà comme on écrit l'histoire ! » Comment s'étonner, après cela, que la vérité historique soit difficile à posséder !

dre... Retourmons-nous, et regardons celles-ci, d'un coup d'œil.

En résumé, quatre solutions au problème avaient été proposées, la première en date — bien que fondée sur la légende, ou mieux, la fantaisie — ayant entraîné toutes les autres, celles-ci étant, d'ailleurs, de caractère nettement scientifique.

D'où serait donc venue l'expression de *Miroir* ?

Première solution (documents anonymes, et, à notre avis, apocryphes, publiés par Chorier) : d'un miroir, appareil d'optique... à l'usage des amours de Pompée.

Deuxième solution (Cochard, Leblanc, Bazin, et autres), de beaucoup la moins intéressante : de revêtements de marbre si polis qu'ils réfléchissaient comme un miroir.

Troisième solution (Cochard, Savigné) : du latin *mirus*, chose admirable.

Quatrième solution (Héron de Villefosse, M. Formigé) : d'une piscine considérée comme un *miroir d'eau*.

Nous avons montré qu'aucune de ces quatre solutions ne peut résister longtemps à l'examen critique : somme toute, nous avons fait table rase.

SECONDE PARTIE

VERS UNE NOUVELLE SOLUTION

Après l'examen critique des documents bibliographiques relatifs à l'étymologie du *Palais du Miroir*, trois constatations demeurent qui sont de capitale importance :

Primo, l'expression *Palais du Miroir*, pour devenir compréhensible, doit être décomposée en ses deux termes : *Palais* et *le Miroir*, le premier terme *palais* ayant puisé sa raison d'être dans la notion — erronée, d'ailleurs — qu'avait eue, des ruines gallo-romaines, le monde ignorant.

Secundo, le terme *le Miroir* fut d'abord — et uniquement — donné au lieudit sur lequel s'élevaient les ruines.

Tertio, le mot *miroir* résulte d'une fiction de l'historien Nicolas Chorier, et le mot en langue vulgaire qui désignait le lieudit était *le Mireau*.

*
**

Le mot de *mireau* est, il faut en convenir, très énigmatique ; il paraît n'avoir pas de sens, à telle enseigne que Chorier a jugé bon de lui substituer, nous l'avons dit, le nom de *miroir*, son voisin de consonance — voisin très proche dans l'ancien français — qui en a un. Cependant, *mireau*, à lui seul, dut, nécessairement, à l'origine, posséder une signification : si celle-ci n'est plus perceptible, c'est que le mot primitif a été déformé par l'usage, — qui contesterait la véracité de cette allégation ? Il n'y a qu'un moyen de connaître cette signification perdue : la retrouver, dirait M. de La Palice. Sans doute ! mais comment ? — en ayant sous les yeux un texte original contenant le mot

sous sa forme première... Nous avons montré, dans l'introduction, que seul un heureux hasard nous a mis en présence d'un tel texte.

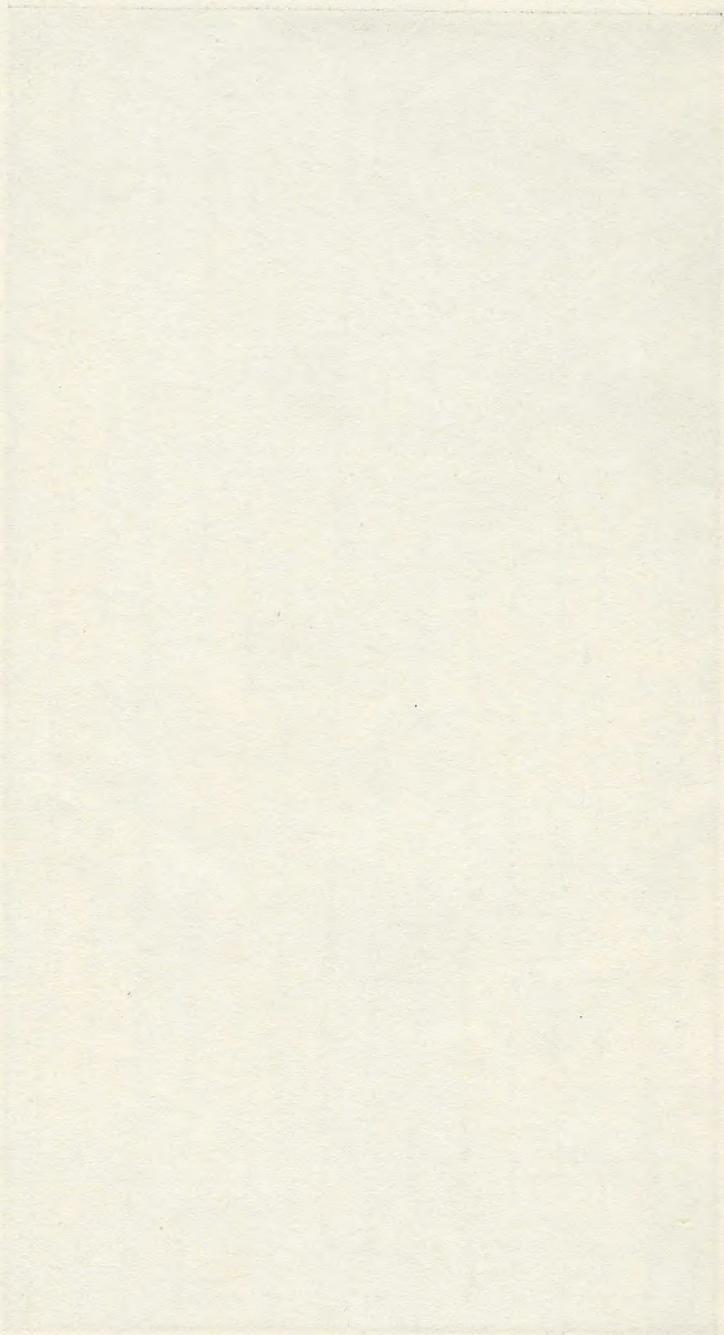
Le document est écrit sur une feuille de parchemin qui fait partie d'un fonds minuscule d'archives, conservé au presbytère de St-Maurice-de-Vienne, et presque exclusivement relatif à l'ancienne paroisse de N.-D.-de-la-Vie ; nous le publions *in-extenso* à la fin de ce mémoire. Il s'agit, en résumé, d'un accord, daté du 20 janvier 1542, passé entre messire Jean Palmier, curé de Notre-Dame-de-la-Vie et révérende dame Philippe du Châtelard, abbesse de St-André-le-Haut, au sujet d'une rente annuelle de deux sommées de vin due par le curé à l'abbesse, en vertu d'un legs fait par Martin Berguis de ses droits sur une vigne. Or, cette vigne était, dit le texte,

« sise au territoire des Muriaux au près de Vienne, de-là le Rosne, jouste la vigne de maistre Jehan Visacti, clerc, d'une part, jouste la vigne de noble Hugues de la Chappella, seigneur, d'aoltre part, et jouste la vigne de Jaquemet Hauvie et de sa femme, de l'aoltre part... ».

Pour prouver que nous n'inventons rien, nous donnons ci-joint un *fac-similé* photographique de ce texte (pl. 2).

Dès l'abord, eu égard à ce que nous savons, ne voyons-nous pas que ce texte est éminemment suggestif ? Un territoire... auprès de Vienne, de là le Rhône — les ruines se trouvent sur la rive droite du fleuve, en face et un peu en amont du confluent de la Gère, lequel marquait à peu près le milieu de la ville de Vienne en plein Moyen âge —... des vignes — rien que des vignes (29) : c'est bien le cadre qui convient.

(29) Le vignoble des Viennois au bourg de Sainte-Colombe était considérable, en effet. On en jugera par la teneur des lettres-patentes de Charles VI, en date du 5 avril 1407, octroyées sur la demande des citoyens de Vienne, parce que Sainte-Colombe ayant été annexée au royaume en 1335, comme nous l'avons rappelé dans la note 22, les officiers royaux élevaient contre ceux-là toutes sortes de difficultés, lors des vendanges, pour l'entrée de leur récolte dans Vienne :



Mais il y a plus... Que signifie *muriaux* ? Ce mot, qui, d'après les dictionnaires encyclopédiques modernes, sous la forme *mureau*, au singulier, désigne actuellement la maçonnerie de la tuyère d'un fourneau de forges, signifiait, au temps jadis, *murailles*, comme nous l'affirment les auteurs des dictionnaires de l'ancienne langue française (30).

Nous ne citerons ici qu'un exemple, à savoir un texte du XIII^e siècle : « *Bien pert as granz mureaux Les paines, les travaux Qu'orent li ancien* ». (*Proverbe du vilain*, ms. de St-Germain, f^o 34), texte qui se traduit ainsi : « *Il paraît clairement (autrement dit : « elles le prouvent bien) les grandes murailles, les peines, les travaux qu'eurent nos ancêtres* ».

Nous avons choisi cet extrait du *Proverbe du Vilain* parce que nous avons jugé qu'il illustre très adéquatement le cas d'espèce qui nous occupe : « Travail de romain », a-t-on accoutumé de dire du résultat durable d'une tâche pénible. Les murailles du *Palais du Miroir*, seuls vestiges de l'édifice

« Charles par la grâce de Dieu Roy de France à tous ceulz qui ces l[ett]res verront, salut. Savoir faisons. A nous avoir été exposé de la partie des habitans de la ville de Vienne que lad[i]c[t]e ville est la clef de n[ost]re Dalphiné et ont les habitans d'icelle ou la greigneur partie leur vignoble à Ste-Colombe en n[ost]re Royau[m] par deçà la rivière du Rosne. Or est ainsi que sur le temps des vendanges souventtefois viennent s[er]gens et com[m]issaires, tant du petit secl de Montpellier comme du bailli de Mascon qui arrestent et mettent en n[ost]re main la vendenge de leurs vignes, et autant que les bonnes gens puissent avoir main levée ne avoir p[ro]vision sur leurs diz fruiz, et pour la distance des lieux où il leur fault aler quérir leur provision tant à Montpellier (sic), à Mascon et à Lyon, la vendenge se pourrist et se gaste, dont ilz ont ch[ac]un un en grant perplexité et dang[er]s, et en est lad[i]c[t]e ville aucune fois par ce, moult despourveue, au grand préiudice desdiz erposans et de la chose publique... avons octroyé et octroyons de grâce esp[eci]al par ces p[re]sentes q[ue] en baillant caute[li]on souffis[ante] de gens de n[ost]re Royau[m] par devant n[ost]re viguier de Ste-Colombe, de ester à droit à tous ce que on leur voudra demander par devant ceulz à qui il appartiendra, les vendenges passées, ilz puissent faire et parfaire leurs d[i]c[t]es vendenges toutes foiz que le cas y escherra... Donné à Paris, le cinq^{me} jour d'avril l'an de grâce mil CCC et sept et le xxii^{me} de n[ost]re règne.

« Par le Roy à la re[la]c[i]on du conseil (signature du chancelier) ».

(Archives de Vienne, AA-1, 40, original sur parchemin).

(30) Cf. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, t. VII, p. 452, et Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, t. V, pp. 449-50.

capables de défier les siècles, elles, permettent l'emploi de l'expression, non plus au sens figuré, mais au sens propre.

Le *territoire des Murailles* — autrement dit, le *territoire des Murailles* —, situé sur la rive du Rhône opposée à celle de Vienne, et semé de vignes : mais, c'est maintenant tout à fait le cadre que nous avait présenté Chorier, le plus ancien écrivain dans cet ordre d'idées. Ce cadre, il ne sera pas inutile de le remettre sous les yeux du lecteur : « *On voit, debout, au milieu de quelques vignes, en un territoire nommé le Mircau ou le Miroir, des murailles d'une rare structure* ». Il n'est pas jusqu'aux noms essentiels qui ne soient employés, et par Chorier et par le notaire de 1542.

Et voici que nous comprenons pourquoi et comment le territoire — qui signifie une étendue plutôt considérable — a été appelé de la façon que nous venons d'apprendre. Il nous est d'autant plus facile de le concevoir, que nous avons à notre disposition, comme précieux auxiliaires, les nombreuses gravures du XVII^e siècle, à peu près contemporaines des *Recherches sur les Antiquités* de Chorier, représentant Vienne vue des hauteurs de Saint-Colombe (31) :

Sur la rive gauche du Rhône, aux pieds de ses harmonieuses collines — de ses *monts*, comme on disait alors — où s'élèvent ses châteaux-forts et serpentent ses remparts, « *la ville archiépiscopale et primatiale de Vienne en Dauphiné* » — pour employer la légende de l'une des gravures — presse ses maisons, en deux parties inégales que sépare la Gère, autour de sa cathédrale, de ses abbayes et collégiales et de son collège... En face, le bourg de Sainte-Colombe, minuscule, demeure enserré dans son enceinte que domine la grosse tour dite de Philippe de Valois commandant l'antique pont du Rhône. En dehors de ce petit espace habité, de tous côtés, la plaine alluviale s'étend,

(31) On peut en voir, par exemple, des reproductions dans l'*Histoire de Ste-Colombe* de Savigné, en hors-texte (face à la p. 3), dans *Vienne* de J. Charles-Roux (face à la p. 81), et dans notre *Histoire consulaire de Vienne* (face à la p. 120).

dans une nudité presque complète : ce sont des champs labourés ou des jardins, avec quelques gros arbres par-ci par-là, mais surtout des vergers et des vignobles séparés les uns des autres par des murs bas ou par des palissades ; pas une seule maison. Au nord du bourg, non loin de la route menant à Givors, des murailles se dressent, nettement plus vastes que de nos jours, et percées de larges ouvertures cintrées : ce sont les ruines célèbres.

On comprend aisément que quiconque arrivant dans cette plaine ne pouvait pas ne pas avoir le regard arrêté et retenu par ces murailles qui s'élevaient fièrement au milieu de la platitude générale. Ainsi, tout naturellement, le territoire environnant était-il devenu le *territoire des Murailles* — des *Muriaux*, en vieux français (32).

(32) Il ne sera certainement pas inutile de rapprocher, des considérations précédentes, le passage suivant des *Recherches sur les Antiquités de Vienne* : Après avoir parlé du monastère de St-Gervais et de St-Protais ruiné, lequel se trouvait à peu près sur l'emplacement de l'Hôtel des Postes et de la Caisse d'Épargne actuels, Chorier a écrit : « Des mesures de quelques anciennes murailles paraissent aux environs ; comme ç'a été une ignorance des derniers siècles, d'attribuer aux Sarrasins la plupart des ouvrages des Romains, elles sont nommées muri Sarracenorum, dans nos registres de l'an 1376 » (éd. de 1828, p. 356). *Muri Sarracenorum, les murs des Sarrasins* : qu'est-ce à dire ? Chorier n'a pas hésité à prétendre que c'est la preuve que le peuple ignorant des siècles antérieurs attribuait aux Sarrasins la plupart des ouvrages des Romains. Cette opinion est pour le moins, paradoxale, car il nous semble que, de tout temps, les Sarrasins, dans notre pays, ont passé pour être des destructeurs et non pas des constructeurs ; et, à notre sens, *murs des Sarrasins* signifie bien mieux murs dus à la destruction de bâtisses que murs construits spécialement — c'est, d'ailleurs, tout à fait le cas des *Muriaux*.

Charvet, à son tour, a écrit, à propos du passage des Sarrasins : « La partie de la ville qui était au-delà du Rhône n'a point été rebâtie depuis ; on releva seulement quelques maisons qui composent le faubourg de Sainte-Colombe. La cruauté et les ravages des barbares firent, sur les esprits, une impression de terreur qui dure encore. Le peuple croit que les massifs et les élévations de terre un peu considérables sont les ouvrages des Sarrasins. On en voit à Vienne qui portent ce nom, muri Saracenorum, quoique ce soient des ouvrages des Romains » (*Fastes de V.*, éd. Savigné, p. 85). Nous remarquons que Charvet est beaucoup moins catégorique que Chorier, tout en demeurant sous l'influence manifeste de son prédécesseur. Ce n'est plus « la plupart des ouvrages des Romains », que nous voyons attribuer aux Sarrasins, mais seulement des « massifs » et des « élévations de terre un peu considérables », ce qui convient parfaitement au *Miroir*. Toutefois, nous nous demandons pourquoi on aurait appelé *murs des Sarrasins* des *massifs* et des *élévations de terre*... Ceci et cela sont, en somme, plus ou moins obscurs, et, puisque il nous faut en tirer une conclusion,

Il est si vrai que l'idée de *murailles* était bien celle qui convenait au lieu en question que, maintenant que nous en sommes prévenus, il nous revient aisément en mémoire le souvenir des lectures faites chez les historiens du *Palais du Miroir*, et la constatation que le terme *murailles* y abonde. De plus, si nous regardons la vue photographique annexée à la présente étude, nous trouvons qu'aucun autre terme ne saurait être évoqué par cette image (pl. 1).

Les exemples sont nombreux de semblables formations de noms de lieux : il est aisé de comprendre, par exemple, que le territoire sur lequel une croix avait été érigée pouvait s'appeler le « territoire de la Croix », que le bord d'une rivière où fonctionnait un moulin pouvait être nommé le « lieu du Moulin », etc. Pour nous en tenir à quelques cas précis, choisis à Vienne ou aux environs, nous citerons : le *territoire de l'Orme*, au sud de la ville, passé le ruisseau Bayet (33), appellation vraisemblablement disparue avec la cause qui l'avait fait naître, à savoir quelque orme séculaire ; le *territoire des Arcs*, sur l'actuelle

nous nous croyons en droit de dire que, si *muri Sarraecnorum* est une expression authentique, elle ne peut pas vouloir signifier autre chose que des murs résultant de la destruction de monuments antiques par les Sarrasins, des murs en ruine. — ici est la logique. Or, encore une fois, les murs de la plaine de Sainte-Colombe étaient dans ce cas. Toutefois, comme ils étaient d'une étendue considérable, on les appelait des *murailles* — des *murailles*, en langage ancien.

Les deux paragraphes qu'on vient de lire étaient déjà composés, quand nous avons eu connaissance du *Rapport sur la présence de ruines romaines à Saint-Quentin-Fallavier (Isère)*, publié par le Dr Saunier, dans « *Rhodania* », *compte-rendu du XII^e congrès, Embrun-Gap, 1930*, pp. 111-4. « *Ces ruines, indique l'auteur, portent dans le pays le nom de « Sarrazinière ».* Cette appellation date évidemment du Moyen-Age : à cette époque le terme de *Sarrazin* était synonyme de celui de *païen* ». Le Dr Saunier décrit ensuite ces vestiges antiques, note, en particulier, l'existence, sur le coteau voisin, d'un aqueduc, et conclut : « *Faut-il voir dans ces ruines Romaines de Saint-Quentin, les thermes d'une villa Gallo-romaine qui s'étalait à leurs pieds ? Peut-être, mais seules des fouilles méthodiquement conduites pourraient nous fixer sur le rôle primitif de cette construction* ». A cet intéressant rapport est jointe une bonne photographie des ruines, qu'il est bon de rapprocher de celle des ruines du *Palais du Miroir* annexée à notre mémoire. On remarquera aisément une grande analogie existant entre l'un et l'autre de ces deux monuments ruinés. On notera, toutefois, que, dans le premier, la voûte est en partie conservée, tandis qu'elle n'existe plus dans le second.

(33) Cf. notre *Hist. consul. de V.*, p. 546 n.

commune de Pont-Evêque, limité au sud par la Gère et s'étendant du lieu de *Mornes* à celui de *Gémens*, tirant probablement son nom d'arcs romains, vestiges d'aqueducs, — la partie plane est encore connue de nos jours sous le nom de *Plan des Aïrs* (34) ; enfin le *Plan de l'Aiguille*, désignant tout le terrain plat à l'entour de la fameuse pyramide romaine, lorsqu'elle était encore au milieu des vignes et des champs, comme nous la représentent les gravures et les lithographies du siècle dernier (35).

(34) Dans nos archives personnelles, se trouve l'acte notarié d'une reconnaissance, en date du 1^{er} février 1473, dans laquelle il est question de « moulins situés au territoire des Arcs (in territorio de Arcubus) ».

L'abbaye des Dames de St-André-le-Haut y possédait une métairie à elle donnée par Rodolphe III le Fainéant, dernier roi de Bourgogne, le 25 août 1031, et dont l'emplacement est facile à identifier par la ferme dite de *Labâsse* (déformation de « L'Abbaye ») ; le bâtiment principal de celle-ci offre encore des vestiges du XV^e siècle (cf. Charvet, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de St-André-le-Haut*, édition Allut, 1868, p. 44, et Mayoud, *Estrablin et ses environs*, 1883, pp. 11, 13 et 14). Grâce à une *Déclaration au Bureau des décimes du Diocèse de Vienne*, par les religieuses de l'abbaye, le 12 décembre 1726, nous apprenons que la « métairie située dans la paroisse d'Estrablin (sic), mandement de Beauvoir, au terroir des Arcs » comprenait 310 bicherées de terres labourables (la bicherée à 400 toises carrées, et la toise à 26 pieds carrés), et 32 bicherées de prés, ce qui faisait, sauf erreur de calcul, près de 52 hectares (*Archives de l'Isère*, II. 730).

Le *Plan des Aïrs* est le lieu où s'étendait, il y a peu de temps encore, le champ de courses. Comme le mot « arcs » devait être prononcé *ar*, comme on prononce *por* le mot « pores », ou *mar* le mot « marc (eau de vie) », — nous en avons trouvé la preuve dans une *Déclaration de revenus* semblable à celle citée plus haut (mais postérieure de trente ans, puisque datée du 13 mars 1756), où nous avons vu écrit « terroir des Arcs », et même plus anciennement, dans un état des revenus du temps de l'abbesse Marquise de Villars (1612-1662), où nous avons noté le nom de « la grange des Aïrs », (*Ibidem*) —, il arriva que le seul pas qui restait à faire fut vite franchi, et que arcs devint aïrs... Il nous souvient avoir entendu expliquer que le *Plan des Aïrs* — le premier terme date seulement du XIX^e siècle — s'appelait ainsi parce que cette espèce de plateau est constamment battu par les vents, les aïrs !

La déformation de « L'Abbaye » en *Labâsse*, est constatée dès le dernier quart du XVIII^e siècle, puisque, toujours dans le même carton des *Archives de l'Isère*, nous avons trouvé une quittance datée du 24 juillet 1777, faite à l'abbesse à propos de « son domaine appelé *L'abbâsse* ».

Pour qui désire des références bibliographiques relatives aux noms du *Plan des Aïrs* et de *Labâsse*, nous citons la *Revue populaire commerciale*, 1^{re} année, n^o 1, 20 novembre 1889, page d'annonces.

(35) On sait que, aujourd'hui encore, il arrive que le monument lui-même est désigné sous le nom de *Plan de l'Aiguille*. C'est, en l'occurrence mise en pratique la règle du contenant pris pour le contenu ; exemples : boire une bouteille de vin, avaler une cuillère de sirop, transporter une brouette de terre, acheter un sac de pommes, etc. Pour avoir fait la méprise, à propos de

Pour mieux fonder encore la certitude de l'identification que nous avons faite du *territoire des Muriaux* avec le *territoire du Mireau*, nous ferons remarquer le changement survenu, au cours du siècle suivant, dans la façon d'appeler la vigne citée dans le document de 1542. Nous verrons, en effet, à la fin de la publication du document, que, au XVII^e siècle, la vigne était dite « *du Brolet* ». *Brolet* est certainement la légère déformation phonétique de *brotel* — *broteaux* ou *brotteaux* au pluriel — désignant un terrain submersible (36). Or, lorsque le Rhône sort de son lit — et cela lui arrive en moyenne une fois l'an — il est notoire que c'est dans la plaine s'étendant au pied de l'espèce de butte sur laquelle se trouvent les ruines du *Miroir*, que l'eau arrive en premier lieu.

Brolet est un lieu connu au moins dès le XVI^e siècle (37). De plus et surtout, il l'est encore de nos jours : il se trouve quelque peu en amont du lieu du *Miroir*, plus près du Rhône, et voisin d'autres lieux qui s'appellent *Trièy*, *Chambarrand*, *la Chanterrie*, etc. Il est bien évident que les changements successifs de régime ont apporté, dans cette plaine de Saint-Romain-en-Gal et comme partout ailleurs, un morcellement du *territoire des Muriaux* ; par la force des choses, il y a eu multiplication des noms de propriétés. D'autre part, comme rien ne prouve que la vigne ayant fait l'objet de l'accord de 1542 ait été très proche des célèbres ruines romaines, — tout ce que nous savons c'est qu'elle était

Pédifice romain, J. Charles-Roux (o.c., p. 97), s'était vu vertement critiqué par le rédacteur de la « bibliographie viennoise » du *Bulletin de la Société des Amis de Vienne* de l'année 1910 (p. 65).

(36) A Lyon, le quartier neuf des Brotteaux gardera éternellement, dans son nom, le souvenir de son origine.

(37) Dans le rapport sur les dégâts des Huguenots et gens de guerre en 1562, Barthélémy Faure, consul de Vienne en 1563, se plaint qu'on lui a « dévalisé sa vigne du Brolet » (Arch. de V., G.G. 51, 64, liasse E. 37).

Le chanoine Ulysse Chevalier cite une transaction du 31 août 1334, entre le recteur de la chapelle Notre-Dame à la cathédrale St-Maurice de Vienne et le commandeur de Saint-Romain-en-Gal, au sujet d'un servis « *dâ sur une vigne au Brolet* » (*Regeste dauphinois*, VII, n^o 3928). Comme ce document est tiré de l'*Inventaire* 176 des Archives de l'Isère, rédigé en 1786, on ne peut pas assurer que le mot *Brolet* était déjà usité en 1334.

comprise dans le *territoire des Muriaux*, lequel présentait par définition, comme nous l'avons dit, une étendue assez considérable —, nous pouvons facilement admettre que la dite vigne se trouvait au lieu même qu'on appelle *Brolet* aujourd'hui. Et, du même coup, nous comprenons que la dénomination du lieudit du *Mireau*, à une date imprécise, évidemment, a pu être limitée aux seuls alentours des ruines, de la même façon que, par exemple, le vaste *territoire des Arcs* dont nous avons parlé plus haut, n'a conservé son nom d'origine — si déformé soit-il — que dans sa partie plane. Ce qui ne saurait faire aucun doute, c'est que, de nos jours, le terme de *Miroir* n'est plus donné qu'à un espace très restreint (38).

Ainsi pensons-nous avoir suffisamment démontré que le *territoire des Muriaux* est bel et bien la même chose que le *territoire du Mireau* ; — nous aurons encore l'occasion, d'ailleurs, chemin faisant, d'en donner de nouvelles preuves. Cela étant, il est de toute évidence que *muriaux* et *mireau* sont deux expressions de la même idée. Enfin, étant données les prémisses posées au début de ce chapitre, à savoir que, d'une part, le mot *mireau* n'a de raison d'être que s'il est le résultat d'une déformation de langage, et que, d'autre part, cette raison d'être nous est expliquée clairement par le mot *muriaux*, nous concluons logiquement que *mireau* est une déformation de *muriaux*.

*
**

Reste à expliquer quand et comment la déformation s'est produite, — déformation double, puisque, non seulement le mot principal *muriaux* est devenu *mireau*, mais que, en outre, il a passé, du pluriel au singulier... Nous allons donc avoir deux problèmes à résoudre qui dérivent respectivement des deux adverbess *quand* et *comment*.

(38) Nous devons la plupart de ces renseignements sur la topographie contemporaine de la plaine de Saint-Romain, à l'obligeance du regretté M. Pierre Veyrat, décédé il y a quelques mois, l'un des propriétaires du fameux *Palais du Miroir*.

Pour le premier problème, la solution ne pourra être qu'approximative : ne le conçoit-on pas, dès l'abord ?

Tout de suite, il est une chose que nous nous croyons en droit d'affirmer : c'est que l'expression originale *territoire des Muriaux*, telle que nous la connaissons, date, non pas du milieu du XVI^e siècle, mais du début du second quart du XIV^e. En voici la preuve : dans l'acte notarié de l'accord du 20 janvier 1542 entre le curé Jean Palmier et l'abbesse Philippe du Châtelard qui mentionne la donation de la vigne par Martin Berguis, le contexte précise que la dite donation fut reçue par le notaire Guy du Temple (*Guido de Templo*), le 31 mars 1329. Or, il est absolument certain que Guigues de la Charmette (*Guigo de Chalmeta*), curé de N.-D.-de-la-Vie, et noble Hugues de la Chapelle, pour ne citer que les principaux personnages figurant dans le texte, sont des contemporains de Berguis et de du Temple, — nous en donnerons la démonstration en publiant la *pièce justificative*. A n'en pas douter, le notaire de 1542, Antoine Perrin, sur ce point particulier, n'a fait que recopier l'acte du notaire Guy du Temple, qu'il avait sous les yeux, à telle enseigne que le document publié aujourd'hui se trouve avoir pour nous la même autorité qu'aurait le document de 1329, si nous le possédions.

L'archidiacre Claude Charvet, qui écrivait, comme nous le savons, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, a connu la donation de Martin Berguis, et voici en quels termes il la rapporte (39) :

« Le 31 mars 1329, Martin de Berguis cède à Louise, abbesse, et à sa communauté, deux sommées de vin qui lui étoient dues par le curé de Notre-Dame de la Vie, sur une vigne située à Sainte Colombe, au mas du Miraux. La reconnaissance du curé est au bas de la donation regne par Gui du Temple, notaire, en présence et de l'autorité de Jacques de Menthon, officier de Vienne ».

Comment l'historien du XVIII^e siècle avait-il eu connais-

(39) *Mémoires... histoire de l'abbaye royale de St-André-le-Haut*, p. 98.

sance de cette libéralité ? Était-ce par l'acte original rédigé certainement en latin, ou par une copie, ou par un inventaire d'archives ancien ? les uns ou les autres étaient-ils aux archives de l'abbaye ou à celles de la cure ? — il nous est impossible de répondre à ces questions, et c'est ici que nous touchons du doigt l'utilité transcendante des références que certains jugent inutiles et fastidieuses (40)... Toutefois, il est facile de remarquer que le texte de Charvet nous apparaît comme étant beaucoup moins près de l'original que le travail du notaire Perrin : tandis que ce dernier ne donne que la forme latine des noms propres — *Martin Berguisii*, *Guido de Templo*, par exemple —, le premier rapporte uniquement la traduction française — Martin de Berguis, Gui du Temple. Si nous tenons compte ensuite de ce que Charvet a « *anobli* » Martin Berguis, selon une habitude assez en honneur à son époque — en disant « *anobli* », nous parlons comme ceux qui se figurent que le *de* est un signe de noblesse —, qu'il a écrit *officier de Vienne pour officier de Vienne*, si, d'autre part, nous notons que le terme *mas* qui vient du bas-latin *mansus*, maison (41), ne saurait convenir au *Mireau* (42), en définitive, ne pouvons-nous pas dire que le texte de Charvet ne nous apporte rien que nous ne sachions déjà, mise à part la nouvelle preuve qu'il nous donne de l'identité du *territoire des Muriaux* et du

(40) Nous avons en vain recherché, aux Archives de l'Isère, l'acte original du 31 mars 1329, dans les quelque quinze cartons parmi ceux consacrés à l'abbaye de St-André-le-Haut où il aurait pu être conservé (legs, donations, revenus, reconnaissances, cures et chapelles, etc.). Le plus ancien document original que nous avons rencontré est un *mémoire* des revenus de l'abbaye, du temps de l'abbesse *Jacoba*, celle que Charvet appelle Jacqueline de Vinay et qui aurait dirigé le monastère de 1275 à 1305. Ce *mémoire* ne pouvait donc pas signaler le revenu des deux sommets de vin cédé par Martin Berguis à l'abbesse Louise de Romestaing en l'an 1329.

Toutes aussi vaines ont été nos recherches dans la liasse des quelques pièces relatives à l'ancienne paroisse de N.-D.-de-la-Vie.

(41) On sait que, en Provence, les fermes sont désignées sous le nom de *mas*, et même parfois celles de la région de Vienne. L'ancienne ferme des Jésuites de Vienne dite de St-Ignace est encore appelée *le mas de St-Ignace*.

(42) C'est tellement vrai que, sur la commune de Genas, il existait au XV^e siècle, un lieu aujourd'hui disparu, connu sous le nom de « territoire du Mas (*territ. de Manso*) » (cf. Pilot de Thorey et Chevalier, *Dictionnaire topographique de l'Isère*, p. 217, 2^e col.).

territoire du Mireau ? Que le fait soit imputable à lui-même, ou qu'il soit imputable à un archiviste antérieur à lui, ne semble-t-il pas établi que Charvet, quand il a écrit « *mas du Mirau* », n'a pas donné autre chose que la traduction, en langage courant du temps, de l'expression ancienne contenue dans le texte du XIV^e siècle ? (43).

Aussi bien pensons-nous que cette expression originale de *territoire des Muriaux* pouvait très bien se trouver telle quelle dans l'acte du XIV^e siècle, tout au moins le mot principal. Les archivistes ne nous contrediront pas, qui savent que fréquemment les textes latins présentent, de loin en loin, des mots français, soit que ceux-ci désignent des personnes, soit qu'ils désignent des lieux ou des confins.

« Mais, nous objectera-t-on, vous nous dites que *muriaux* est le mot employé pour désigner le territoire au XIV^e siècle, en 1329 pour préciser ; et, pourtant, il y a quelques pages, vous nous avez dit, à propos de l'inscription des fondations obituaires des chanoines d'Orjol, que le mot *mireau* ou *mirau* existait déjà en 1321, puisque nous en connaissons la forme latine *mirallo* ! » D'accord ! répondrons-nous : toutefois, il n'y a nullement antagonisme entre les deux allégations ; la dualité est possible, et elle a existé, à n'en pas douter.

Dans l'introduction, nous avons assimilé les mots aux êtres vivants qui naissent, vivent, engendrent, et meurent ; il y a des familles de mots, comme il y a des familles d'hommes, d'animaux, de végétaux, — notre professeur de français, en sixième et cinquième, nous en a-t-il assez fait établir, de ces familles de mots ! Or, de la même façon qu'un être vivant qui s'est reproduit continue à vivre conjointement avec son fruit, un mot qui a donné naissance à un autre mot continue à exister parallèlement à ce dernier,

(43) Il est facile de remarquer que Charvet n'a nullement employé le mot *Miroir*, et qu'il s'est contenté de la forme traditionnelle de *Mirau*, — nouvel argument en faveur de notre thèse faisant de ce nom-là une création de Chorier.

sauf à disparaître, au bout de peu ou prou de temps, suivant la loi générale en vertu de laquelle les pères meurent avant les enfants... Tous ceux qui ont réfléchi à ces questions-ci peuvent certifier avoir assisté quelquefois, à la création de quelque mot ou de quelque expression, d'une origine psychologique parfois difficile à déceler. En vérité, quel besoin avait-on de cette nouvelle création ? N'avait-on pas, à sa disposition, un mot, une expression de sens équivalent ? Et pourtant, c'est un fait : le néologisme a conquis rapidement droit de cité. Le voici qui s'implante et qui progresse. Même si sa naissance a été prise dans le milieu le plus modeste, même s'il est de race bâtarde, si ses premières années se sont écoulées dans la rue, l'atelier, parmi les humbles, un jour viendra, peut-être, où son ascension se fera rapidement, où il forcera la porte des salons, voire bientôt celle des académies. Ce qui n'était, au début, qu'un affreux barbarisme sera devenu un mot reçu dans le meilleur monde... Quant au mot dont il a pris la place, ou tout au moins frustré l'influence, celui-ci n'en continuera pas moins son petit train de vie, modeste et discret comme les vieilles gens... Comme exemple topique tiré de Vienne même, nous citerons l'expression *N.-D.-de-la-Vie*, désignant, ainsi que beaucoup savent, l'église que le haut Moyen-âge avait consacré à la Vierge Marie dans le temple d'Auguste et de Livie : nous avons eu, ailleurs, l'occasion de montrer comment cette expression s'est formée, dérivant de celle en langue vulgaire du XIII^e siècle, « *mïdon Sainti Mari la ves* », comment elle a vécu conjointement avec l'expression française dérivée du latin, et, d'ailleurs, de même sens, à savoir *N.-D.-la-Vieille*, et comment elle a fini par supplanter complètement celle-ci, la supplanter tant et si bien que, au XVIII^e siècle, un historien pourtant réputé comme sérieux, Claude Charvet, déjà cité, se croyait en droit d'avancer que *N.-D.-de-la-Vie* signifiait « N.-D. de la voie antique » censé passer devant l'église, — ce qui est inexact (44).

(44) Cf. notre *Hist. consul. de V.*, pp. 6 n et 353 n.

Il faut convenir que Charvet — qui a considéré le mot *vie* comme la cor-

Pour illustrer mieux encore la dissertation qui précède, il ne saurait y avoir un meilleur exemple que celui que nous avons recueilli au cours d'une visite aux *Archives de l'Isère*, alors que nous étions arrivés, dans la rédaction du présent mémoire, au point où nous en sommes... Nous recherchions, ainsi que nous l'avons déjà dit dans une note, l'acte du 31 mars 1329, mais en vain. Cependant, comme nous prenions connaissance d'une liasse de documents tirée d'un carton relatif aux paroisses de Vienne, nous eûmes la bonne fortune de rencontrer l'*alter ego* du parchemin daté du 20 janvier 1542 que nous avons cité si souvent dans cette seconde partie de notre travail. Tandis que celui-ci était, de l'acte de transaction et accord, l'expédition faite pour le curé de N.-D.-de-la-Vie, celui-là est l'expédition faite pour l'abbesse de St-André-le-Haut (45). Sœurs jumelles, évidem-

ruption du mot *noie* — a été trompé par l'expression *N.-D.-de-la-vie-vieille*, expression très authentique que nous avons trouvée dans plusieurs textes français des XVII^e et XVIII^e siècles, sans toutefois rencontrer l'expression latine *Notra Domina vie veteris* dont a parlé cet auteur. Nous croyons qu'il faut voir dans *vie vieille* un pléonasme voulu et explicatif, tout au moins à l'origine : pour indiquer la signification du mot *vie*, on a fait suivre celui-ci de son synonyme intelligible, à savoir *vieille*, de telle sorte que si on avait voulu être parfaitement clair, dans le langage écrit, on aurait ainsi présenté l'expression : *N.-D.-de-la-vie (vieille)*, — c'est une façon courante d'écrire. Mais, il est facile de concevoir que le langage parlé n'a pas pu tenir compte de cette parenthèse nécessaire, et que, bien vite, on s'est mis à pratiquer ce pléonasme voulu, comme se sont pratiqués et se pratiquent tous les pléonasmes vicieux, c'est-à-dire dans l'ignorance totale de leur origine.

Nous ajouterons maintenant un souvenir personnel, amusant dans un sens, attristant dans un autre, à tout le moins intéressant : il y a quelques années, nous nous étions mêlé, certain jour, à un groupe important de congressistes venus pour visiter la ville, tous archéologues... distingués, puisque l'usage actuel veut que cet adjectif représente le summum, dans le domaine de la science comme dans celui de la civilité. Or, devant la façade du temple romain qui est la gloire de Vienne, le guide très compétent venait de présenter aux visiteurs quelques précisions sur l'histoire du monument, et de dire, en particulier, que celui-ci avait été, pendant de longs siècles, une église sous le vocable de *N.-D.-de-la-Vie*. Alors, nous entendîmes un de nos voisins, un monsieur à l'air posé, dire à son collègue le plus proche : « *N.-D.-de-la-Vie*... Ne serait-ce pas une déformation de *Livie*, nom de l'impératrice à qui le temple avait été dédié primitivement ? » Et voilà comment, en se laissant emporter par le jeu banal de l'association des idées par ressemblance — pour employer le langage philosophique —, on arrive à passer à côté de la vérité sans la voir, à prendre une fausse direction ! Chorier n'avait pas agi autrement qui prétendait que *mirbeau* égale *mirroir* ; c'est l'équivalent de *la vie* égale *Livie* du monsieur de tout à l'heure.

(45) On y lit, en effet, à la fin : « *A été ce p[r]ése[nt] instrument pour la*

ment, ces deux expéditions, mais dissemblables toutefois en quelques détails de forme et particulièrement en un point capital, eu égard au problème présent, à savoir : dans la nouvelle venue, il n'est plus question du *territoire des Muriaulx*, mais du *territoire des Miraulx*, — le *fac-similé* photographique en sera la preuve la plus convaincante (pl. 3) ; que le lecteur veuille bien s'y reporter (46).

La mise en parallèle des deux expressions fait naître plusieurs constatations, que voici :

Premièrement : il n'y a désormais plus aucun doute quant à l'identité de *mireau* et de *muriaulx*.

Deuxièmement : nous notons que, même au XVI^e siècle, on n'employait pas toujours le singulier, mais le pluriel, et qu'on disait, non pas : le *territoire du Mireau*, mais : le *territoire des Miraulx*, ce qui nous permet de dire que cette dernière expression est antérieure à l'autre.

Troisièmement : ainsi se trouve expliqué pourquoi Charvet, dans le texte que nous avons cité, a écrit le *mas du Miraulx*, avec la lettre *x* à la fin, signe distinctif du pluriel. Partant, singulièrement renforcée est l'hypothèse que nous avons émise à ce propos, à savoir que l'expression de Charvet n'est pas autre chose que la traduction de l'expression ancienne en langage courant du temps.

Quatrièmement : nous allons, grâce à ce nouveau texte, découvrir des arguments supplémentaires pour démontrer que l'expression *territoire des Muriaulx* est l'expression originale du texte de 1329.

Nous devons, d'abord, prévenir une objection que d'aucuns, peut-être, se croiraient en droit de nous présenter ; celle-ci : « Ne pensez-vous pas, nous dirait-on, que le second texte soit en désaccord avec le premier, et que, par consé-

part. desdictes dames abbesse et religieuses par moy notaire royal soubsigné — Perrin » (Arch. de l'Isère, G. 656).

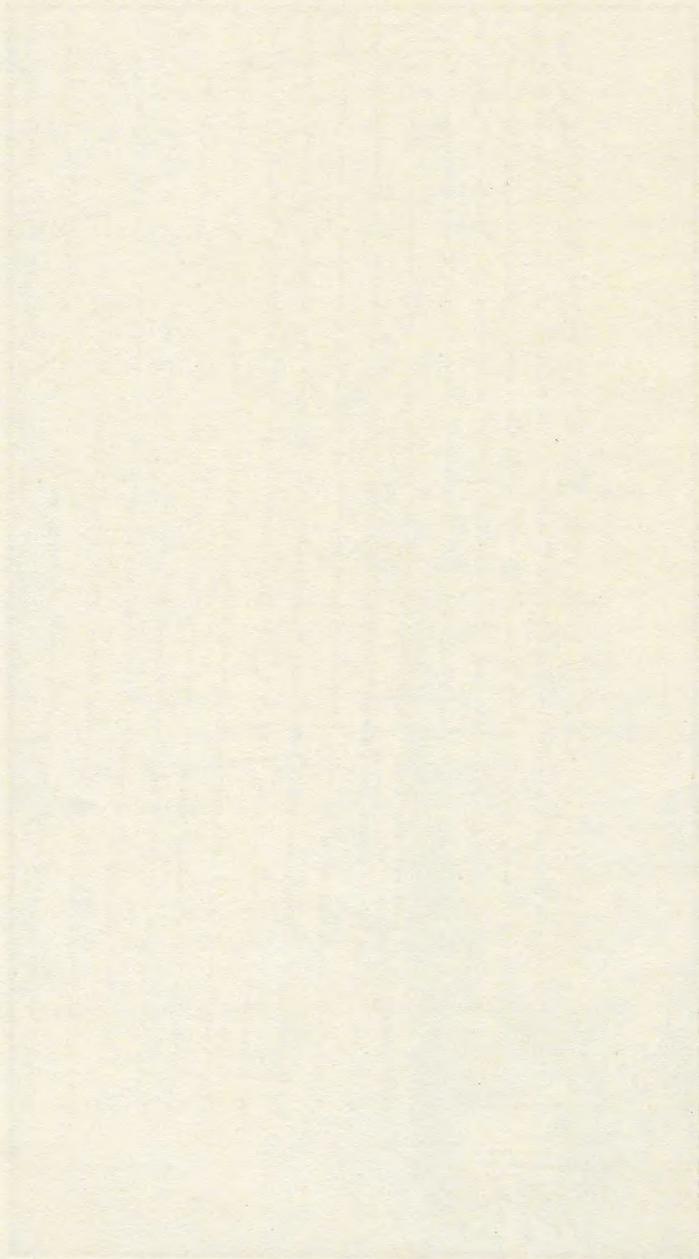
(46) Nous sommes reconnaissant à M. Lelonnellier, l'aimable archiviste de l'Isère, d'avoir bien voulu nous apporter son concours pour la reproduction photographique de ce document.

quent, toute votre argumentation sur l'origine du nom du *Palais du Miroir*, sapée qu'elle est à la base, manque désormais de solidité ? ». Nous répondrions : « Dans ce cas, il faudrait admettre que le notaire Perrin a commis, dans la rédaction de l'expédition pour le curé, ou une erreur volontaire ou un *lapsus calami*, encore que, étant donné que les deux expéditions sont de la même main et de la même date, nous pourrions arguer aussi bien que l'erreur ou le *lapsus* ne se trouve pas dans l'expédition à l'usage du curé, mais dans celle à l'usage de l'abbé ; toutefois, serait-ce vraiment nécessaire ? Erreur volontaire, avons-nous dit : quel intérêt le notaire aurait-il vu, quel but aurait-il poursuivi, en fardant la vérité par la métamorphose de *miraulx* en *miriaulx* ? *Lapsus calami* : quel singulier hasard ce serait que celui amenant le notaire à faire le *lapsus* précisément au sujet de ce seul mot d'un texte qui en comporte quelque douze cents ! Et quel autre singulier hasard ce serait encore que celui rendant le *lapsus* capable d'engendrer un mot au sens si clair et si distinct et convenant si bien à l'objet ! Et si nous admettions que *miriaulx* ne soit que la conséquence du *lapsus*, ne voyons-nous pas que nous nous transportions à nouveau *ipso facto* dans l'impasse où tant d'auteurs se sont fourvoyés, comme nous l'avons vu dans la première partie de notre mémoire, puisqu'il faudrait expliquer le mot de *miraulx* inexplicable dans le cas d'espèce (47)...

(47) Il ne faut pas dissimuler, il est vrai, qu'un fait complique un peu le problème, à savoir que *miracle* signifie *miroirs* en vieux français (revoir la note 24), à telle enseigne qu'on pourrait, peut-être, nous objecter que le second texte que nous venons de produire vient à l'encontre de la plus notable partie de notre argumentation sise dans la critique de l'opinion de Chorier. A notre avis, il n'y aurait là qu'une apparence d'objection raisonnable ; nous ne croyons pas que le fond de notre thèse en puisse être menacé : encore une fois, est-ce que *territoire des Miroirs* signifierait quelque chose d'acceptable, si on donnait au mot principal le seul sens possible ?

En vérité, il n'est pas rare que la déformation populaire d'un mot produise un autre mot déjà connu ; — rappelons-nous le *Gua* devenu le *Gas*, les *ars* devenu les *airs*. D'autre part, le langage parlé et écrit du peuple fourmille de mots employés les uns pour les autres — autrement dit, à contresens — dont la véritable signification n'est rendue claire et distincte que par le seul contexte. Que ce contexte soit réduit à presque rien — comme c'est le cas, précisément, de l'expression *territoire des Miraults* —, et la signification demeure obscure et incertaine. Des livres intitulés *Ne dites pas...*

THE
MUSEUM



Non ! en somme, ni l'une ni l'autre des deux faces de l'objection ne saurait être retenue ; un mot comme *miriaux* qui n'est pas un mot du XVI^e siècle n'aurait pu jaillir spontanément sous la plume d'un notaire du XVI^e siècle !

Examinons, maintenant, de plus près, les deux expressions prises respectivement dans les deux expéditions de l'acte de 1542 : *territoire des Miriaux* et *territoire des Miraulx*.

Nous remarquons qu'il y a une différence de forme dans l'un et l'autre des deux mots principaux. Dans le second mot, *miriaux* et *miraulx*, ici nous avons le suffixe *aux*, tandis que là nous avons le suffixe *iaux* : c'est un signe que la seconde forme est plus jeune que la première. Dans le premier mot, *territoire* et *territoire*, ici nous avons un *y*, tandis que là nous avons un *i* : c'est encore un signe que la seconde forme est plus jeune que la première. Regardons attentivement des textes français des XIV^e, XV^e siècles, — par exemple, les pièces justificatives III et VI de la très remarquable *Histoire de la Réunion de Vienne à la France* publiée en 1907 par M. Claude Faure (48), les lettres-patentes de Charles VI citées dans la note 29 de la présente

mais dites, ou quelque autre titre semblable, ont justement pour but d'éviter et de redresser ces confusions. Quand Alphonse Daudet a mis, dans la bouche de son Bélièvre, les mots suivants : « *C'était le lendemain de l'annistie...* », il a eu soin de bien préciser : « *Bélièvre voulait dire de l'armistice* ». Toutefois, cet appel à la précision n'est pas toujours facile, ni même possible — si le contresens est ignoré —, et, le plus souvent la déformation ou le contresens aura la primauté dans le langage : c'est le cas, par exemple, de l'expression vulgaire « *mou comme une chique* » qui, primitivement, était « *mou comme une chiffon* », mot de la même famille que chiffon, le cas de l'expression culinaire « *pommes de terre en robe de chambre* » qui, primitivement, était « *pommes de terre en robe des champs* » ou bien encore le cas du titre de l'un des plus charmants contes de fées de Perrault ainsi rédigé dans une récente édition : « *Cendrillon, ou la petite pantoufle de verre* », lequel titre était, à l'origine « *Cendrillon, ou la petite pantoufle de vair* », le *vair* étant, comme on sait — ou plutôt, comme on ne sait plus — une fourrure blanche et grise.

On voit donc que le texte renfermant l'expression *territoire des Miriaux* ne saurait, en aucune façon, infirmer la valeur de notre thèse.

(48) Pièce III : Mandement de Philippe VI de Valois d'annexer au royaume la ville de Sainte-Colombe, 18 mars 1335 (o.c., pp. 297-9) ; pièce VI : droits du Dauphin à Vienne, 1406 (*ibid.*, pp. 317-22).

étude, et le document publié dans la note ci-dessous (49) — ; nous remarquons aisément que tous ces textes se rapprochent bien davantage de la forme du français actuel — et c'est vrai aussi, au point de vue écriture — que les textes du XVI^e siècle, dont l'acte de 1542 est un exemple. Dans les uns et les autres de ceux-là, il nous sera possible de trouver d'une part des termes de comparaison et de ressemblance pour le mot *muriaux* (50), et d'autre part des exemples montrant que, là où nous mettons actuellement un *i*, on mettait déjà un *i* aux XIV^e et XV^e siècles, alors qu'on mit un *y* au XVI^e.

En faveur de cette hypothèse disant que l'expression *territoire des Muriaux* est bien celle qui se trouve dans l'acte de donation de Martin Berguis, nous tirons un nouvel argument d'un acte intermédiaire entre celui que nous venons de citer et cet autre du 20 janvier 1542, lequel, d'ailleurs, en fait mention, comme on pourra le voir en lisant la *pièce justificative* placée à la fin de ce mémoire. Il s'agit d'une reconnaissance faite à l'abbesse Briançonne de la Chapelle par le curé Etienne Potier (*Poterii*), en date du 13 juin 1380, de cette même rente annuelle de deux sommées de vin dont il est si souvent question depuis quelques pages.

(49) — Il s'agit d'une quittance dont voici la majeure partie du texte (nous avons rétabli le sens des parties que nous n'avons pas pu lire) : « *Sachent onc que je Hugonin Godefroy clere demeur[ant] à Chalon confesse avoir eu et reçu des habitons de la ville de Vienn[e] par la main de Henry Ysambert (sic) citoien de Vienn[e] la som[m]e de soixante frans d'or du coing du Roy de France n[ost]re s[ir]e en déduction de cens frans or esquelz me sont tenuz p[ar] accord fait entre moy et lesd[its] habitans sur la poursuite [fait]e p[ar] moy... sur la confirmation de leurs privilèges et exemptions de non p[ai]er au Roy n[ost]re s[ir]e aucuns denoires royaulz de leurs fruis et levées cruz en leurs (propriétés) qu'ils ont audit Royaume quant ils les passent et tra[n]sportent du Royaume en l'Empire et ailleurs et pour plusieurs autres poines et lebeurs p[ar] moy fais et soubscriviz, lesquels soit-aveit frans d'or je leurs promez à desdoire de la d[ic]te som[m]e desd[ic]tz cens frans, et ledit Henry et tous autres habitons... je promez tenir quilles... (el de faire confirmer) leurs diz privilèges en la chambre (du Roy) à Paris et en celle des généraulz... En tesmoiaige de ce, je ay mis mon seing manuel et mon p[ro]pre seel à ces p[re]sentes faites et donn[ées] le second jour de janvier l'an mil troyz cens quatre ving et cinq (signé) H. Godefroy » (Arch. de V., AA. I, 39, original sur parchemin).*

(50) Le nom du château de Fontainebleau, par exemple, écrit *Fontaine Bliant* dans le mandement de Philippe de Valois.

L'acte, écrit sur parchemin, est classé dans le même petit fonds d'archives du presbytère de St-Maurice ; le texte est en latin. Or, il y est question de :

« la vigne située au territoire d'entre Rhône (in territorio de ultra Rodanum (51), qui appartient autrefois à Martin Berguis, jouxte la vigne appartenant autrefois à maître Jean Visal, et jouxte la vigne appartenant autrefois au seigneur Hugues de la Chappelle, demoiseau, avec ses autres confins ».

Revoyons le texte sur le même sujet, dans l'acte du 20 janvier 1542 :

une vigne « size au territoire des Muriaux au près de Vienne, de là le Rosne, jouxte la vigne de maistre Jehan Visacti clerc d'une part, jouxte la vigne de noble Hugues de la Chappella, seigneur, d'autre part, et jouxte la vigne de Jacquemet Hauvie et de sa femme, de l'autre part ».

Il est aisé de remarquer que le notaire de l'officialité Gonet de Solière (*de Solerio*) qui a rédigé l'acte du 13 juin 1380, a eu sous les yeux l'acte du 31 mars 1329, rédigé par le notaire Guy du Temple, tout comme l'a eu, deux siècles plus tard, le notaire Antoine Perrin. Cependant, de Solière a été, à la fois, plus et moins précis que Perrin : plus précis, en ce sens qu'il a présenté les choses au passé, disant que telle vigne avait été *autrefois* à un tel, alors que son confrère a présenté les choses au présent, comme si telle vigne eût appartenu, à son époque à lui, à un tel ; moins précis, en ce sens qu'il a écourté considérablement et comme résumé le texte original, ne spécifiant pas que Jean Visal était clerc, et que la vigne de Martin Berguis avait la vigne de Jacquemet Hauvie et de sa femme pour un de ses confins. Conséquemment, ne nous est-il pas permis de conclure que

(51) Voici, d'ailleurs, le passage au complet : « *Quand[am] vineam sil[am] in territor[io] de u[!]tra Rodanum que cond[am] fuit Martini Bergusii iux[ta] vineam magistri Joh[an]n[es] Visali cond[am] et iux[ta] vineam d[omi]ni Hugonis de Capella q[on]d[am] domicelli ex al[te]ra cum suis aliis q[on]finibus ».*

de Solière aura jugé inutile de citer le *territoire des Muriaux* parce qu'il aura pensé que le terme plus général de *territoire d'oultre Rhône* était suffisant, d'autant plus que la citation de deux confins seulement lui paraissait devoir situer assez la vigne en question ? Peut-être même aussi que, en 1380, les Viennois avaient déjà oublié les *Muriaux* et ne parlaient plus que des *Miriaux*, raison suffisante pour que le notaire ait passé l'expression sous silence.

Nous avons constaté que, en 1542, Antoine Perrin a agi différemment, parce que, vraisemblablement, il a jugé que, deux cent douze ans s'étant écoulés depuis la donation de Martin Berguis, il importait de ne rien négliger pour établir les droits de chacun : aussi le notaire a-t-il copié scrupuleusement le passage de l'acte passé devant Guy du Temple relatif à la vigne, se bornant à traduire en français les mots courants du texte latin et laissant intacts les noms propres.

Scrupuleusement — venons-nous de dire : c'est bien l'adverbe qui convient, car nous ferons encore remarquer — nouvelle preuve particulièrement suggestive — que Perrin a écrit *Berguisii*, et non pas *Bergusii*, comme l'a fait de Solière. Or, *Berguisii* est la forme latine la meilleure — donc, à notre sens, la forme primitive — du nom patronymique de celui qu'on appelait, en langue vulgaire du XIII^e siècle — et que nous continuons à appeler ainsi — *Martin Berguis*.

Comment alors, ayant, une première fois, rédigé l'expédition de l'acte de transaction et d'accord destiné au curé de N.-D.-de-la-Vie en relevant et copiant la forme primitive de *Muriaux*, Antoine Perrin transposa-t-il ensuite cette forme primitive dans la forme de son temps de *Miriaux*, en établissant l'expédition destinée à l'abbesse de St-André-le-Haut ? C'est, croyons-nous, en vertu de la grande loi psychologique de l'habitude.

Imaginons le notaire à son travail, la plume d'oie en main, traçant sur le parchemin, d'une main ferme et saccadée, les longues lignes de l'expédition qu'il remettra à « *révérende dame Philippe du Châtelard, abbesse du véné-*

nable monastère St-André-les-Nonains de Vienne ». Hier, il s'est occupé de rédiger l'expédition qu'il destine à « agré-gée personne monsieur maître Jean Palmier, chanoine et capisecol de l'Eglise St-Maurice de Vienne et curé ou vicaire perpétuel de l'église paroissiale de N.-D.de-la-Vie de Vienne ». La plume va, vient, noircissant la blanche peau de mots et de phrases. Evidemment, ces derniers sont les mêmes que ceux écrits hier, mais pourtant ils sont plus petits, plus serrés, et, par conséquent, les lignes ni ne commencent, ni ne finissent où elles commençaient et où elles finissaient sur la feuille de parchemin garnie hier ; de plus, de-ci de-là, ce sont de légers détails dans la façon d'écrire ou dans la façon d'abréger certains mots (52)... Voici que Perrin en arrive au passage relatif à la vigne de Martin Berguis : il sait parfaitement où celle-ci est située, — certes, il a eu tout le loisir de l'apprendre, pendant le temps qu'a duré le litige —, le lieu lui est familier, partant le nom ; l'esprit beaucoup moins tendu que la veille, puisqu'il s'agit d'une seconde, et, peut-être même, d'une troisième rédaction — ne faudrait-il pas tenir compte de la minute ? —, nous le voyons écrire l'expression telle qu'il la connaît en langage parlé, c'est-à-dire *territoire des Miraulx*, et non plus, comme hier, *territoire des Muriaux* : la mémoire et l'habitude lui ont dicté la façon d'écrire...

Qu'on ne nous dise pas que l'attitude psychologique que nous avons assignée au notaire ne saurait sortir du domaine du spéculatif ! Nous allons prendre un exemple concret dans l'histoire viennoise, pour montrer qu'elle n'est pas une

(52) Nous allons donner seulement des exemples pris dans les onze premières lignes, le mot cité en premier lieu étant celui qui se trouve dans l'expédition pour le curé : *Philippe et Phelippe* ; *monastière et monustère* ; *la dicte abbaye et lad. abbaye* ; *proposoient et pposoient* ; *débroit et devoit* ; *pidunces susdites et pidances susd.* ; *deux sommes et deux sommées*. Le lecteur pourra, d'ailleurs, se rendre compte lui-même de ces différences, en rapprochant, d'une part, les deux *fac-similés*, et, d'autre part, le second *fac-similé* et le texte publié à la fin de ce travail.

Tous ceux qui écrivent savent qu'il est extrêmement rare que deux copies d'un même texte soient absolument identiques, parce que l'homme, par essence, est varié, divers et inconstant, et que sa manière d'écrire subit l'influence de son état psychique plus ou moins changeant.

banale création de l'esprit, faite par nous pour les besoins de la cause.

Il existe, dans le plus ancien des registres consulaires de la ville de Vienne, un texte d'un grand intérêt au point de vue linguistique (53) : il s'agit de deux comptes établis par les consuls relativement aux dépenses engagées à l'occasion du passage à Vienne du roi de France Charles VI le 21 octobre 1389, comptes rédigés en langue vulgaire et qu'a publiés avec commentaires l'abbé — plus tard, monseigneur — Devaux dans son savant *Essai sur la langue vulgaire du Haut-Dauphiné au Moyen âge* (54). Or, explique cet auteur, dans le texte, « on sent que le français attaque la langue vulgaire. Le même mot figure quelques fois sous les deux formes : cité et cita ; roy et rey ; chez et chies ; travail et treval ; aultres et autros ; le et lo — article au cas régime. Quelquefois c'est une forme française sans la forme correspondante en palois : doner, donnera, partie, dymî. Certaines graphies sont curieuses à observer : à côté de je qui est français, on trouve plus souvent ju dont la prononciation est probablement jou ou plutôt jo, un son intermédiaire entre o et ou ;... Changeor en regard de Chengeor montre aussi le conflit des deux langues » (55).

Songez qu'il s'agit ici d'un seul et même texte issu d'une plume qui ne s'est pas arrêtée. L'abbé Devaux a parlé du « français attaquant la langue vulgaire » et du « conflit des deux langues » : comment expliquer ces faits autrement que par les lois psychologiques ? A première vue, il semblerait qu'il y ait lieu d'être surpris davantage en présence du texte de 1389 qu'en présence des deux expéditions de l'acte de 1542, entre lesquelles, ainsi que nous en avons émis l'hypothèse il y a un instant, il est plausible de penser qu'il y a eu une solution de continuité dans le temps ; et pourtant, ici comme là, les particularités constatées ne sont que les résultats du libre exercice de l'esprit... Ne considé-

(53) Archives de V., BB. 1, fol. 22 et suiv.

(54) Publié en 1892, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4^e série, tome 5^e, pp. 195 à 202.

(55) *L. c.*, p. 196.

rons, pour le moment, que les comptes consulaires : il paraît raisonnable de croire que le notaire et secrétaire de la ville Jean Rosset qui les a dressés, étant par profession un homme relativement instruit, était un bilingue connaissant le français et le dialecte ou patois viennois de cette époque, sans parler du latin. S'il a écrit le texte en patois, c'est pour que celui-ci soit compris de la généralité des habitants de la ville auxquels il était destiné... Et les mots ont jailli de sa plume, indifféremment français et patois, tels qu'ils se présentaient à son esprit, — que lui importait qu'il en soit ainsi ? —, au gré de la mémoire, de l'habitude et de ce qu'on appelle en philosophie l'association des idées.

C'est une vérité accessible à tous, que tel concept ne se traduit pas, dans le langage, par le même mot, que ce soit en France, en Italie, en Angleterre, et dans les autres pays du monde ; mais, d'une façon beaucoup moins générale, c'est encore une vérité que, dans un seul pays, si l'idée est la même, les mots ne sont pas les mêmes, du haut en bas de l'échelle sociale. D'autre part, nous savons que, à côté les uns des autres, se tiennent souvent des synonymes... L'instruction, l'étude ont la noble tâche d'apporter à l'homme le bagage de mots nécessaires à exprimer sa pensée ; et ce bagage, l'homme en fait un plus ou moins grand usage, selon ses capacités physiques et morales et suivant les lois de la psychologie dont quelques-unes ont été rappelées il y a un instant. Tous ceux qui connaissent une ou plusieurs langues étrangères, mortes ou vivantes, savent que parfois, dans le cours du travail de l'esprit, l'évocation d'une idée amène aux lèvres non pas une expression de langage en langue maternelle, mais une expression en langue étrangère, : entend-t-on parler d'une faute aux conséquences heureuses ? la phrase latine *Felix culpa* se présente ; vous cite-t-on le cas d'une personne se souciant peu de ses heures inactives ? « Et pourtant, disons-nous, *time is money !* » ; etc... Ces exemples, qui pourraient être multipliés à l'envi, expliquent comment Jean Rosset, le secrétaire de la ville de Vienne en 1389, a pu employer, sans distinction aucune, des des mots français et des mots patois.

Ainsi, en arrivons-nous à conclure que, étant donné l'éternel principe que les mêmes causes produisent les mêmes effets, il apparaît comme tout à fait naturel que le mot français *muriaux* et le mot vulgaire *miriaux* aient été écrits simultanément par le notaire de 1542.

Résumons, en quelques lignes, ce long chapitre... Au début, nous avons posé le problème suivant : quand la déformation de *muriaux* en *miriau* s'est-elle produite ? A vrai dire, il nous a été impossible de découvrir une solution catégorique, parce que, en définitive, croyons-nous, il n'est pas possible de le faire. Un mot nouveau, en effet, est toujours créé dans le langage parlé, bien avant qu'il ne soit mis au service du langage écrit, de telle sorte que ce serait une erreur que de lui fixer, pour date de naissance, la date du premier texte connu le contenant. Toutefois, par le fait même que le problème a été abordé, nous avons été conduit à faire deux constatations importantes qui sont les suivantes :

Premièrement le mot *muriaux* était employé dans le premier et le second quarts du XIV^e siècle, — il serait donc d'un usage plus ancien, vraisemblablement le XIII^e siècle, pour le moins ; deuxièmement, dès cette époque, il était déformé, et il le resta, gardant tantôt la forme du singulier (inscription des fondations obituelles des chanoines d'Oriol), tantôt la forme du pluriel (texte du 20 janvier 1542) ; un jour vint où la première forme prévalut à jamais.

*
**

Nous avons à résoudre, maintenant, le second problème qui s'était posé : comment l'expression *territoire des Muriaux* est-elle devenue l'expression *territoire du Miriau* ?

Auparavant, il nous faut examiner d'un peu près le mot *muriaux* : c'est le pluriel du substantif masculin *murail* ou *mural*, vieux mot ayant le sens de l'actuel mot *muraille*, ainsi que nous le savons déjà depuis longtemps — ce mot éveillant, s'ajoutant au concept de *mur*, une idée

de grandeur, d'étendue et de pluralité. Celui-là, évidemment, a suivi la règle générale des noms en *al* et en *ail* qui font leur pluriel en *aux* — les noms de formation ancienne, car ceux de formation récente font leur pluriel en ajoutant un *s* —, comme, par exemple, cheval-chevaux, canal-canaux, val-vaux, émail-émaux, vitrail-vitraux, etc. Toutefois, *muriaux* est vu ici sous sa forme qui nous semble la plus évocatrice de son origine, puisqu'il a conservé l'*i* et l'*l* de *murail* : c'est un cas assez fréquent (56). Lacurne de Sainte Palaye et Godefroy, dans leurs *Dictionnaires* déjà cités (57), donnent encore, toujours pour le pluriel, les formes *muraux*, *muriaux* et *mureaux*. Ne considérons que cette troisième et dernière forme : nous remarquons que lorsque l'*l* tomba, comme cela arriva un jour, puisque cette lettre n'avait plus d'utilité, on eut le mot *mureaux* que l'on trouve pour désigner cette localité du département de Seine-et-Oise qui s'appelle *Les Mureaux* (58).

(56) Voir, en particulier, le mot *portail*, d'après les textes relatifs aux ravages des Huguenots à St-Maurice, publiés à la fin de notre notice sur *Les travaux d'achèvement de la cathédrale St-Maurice* (pp. 19 et 20). Au singulier : *portail*, *pourtail* ; au pluriel : *portaux*, *pourtaulx*.

(57) Cf. ci-devant, note 30.

(58) Peut-être le lecteur se souvient-il que Chorier a parlé d'un « territoire qui est auprès de Paris » qui aurait eu son nom « commun » avec celui du Mireau. S'agirait-il des Mureaux ? La question nous paraît insoluble.

Mais ce qui, par ailleurs, nous semble évident, c'est que Les Mureaux et notre Miroir ont une origine commune. Il y a près de trois ans, M. André Rhein, archiviste paléographe à Versailles, inspecteur de la Société Française d'Archéologie, voulait bien nous écrire les lignes suivantes : « Dans les textes latins, le village des Mureaux est appelé généralement *Murellis*. Il me semble qu'il faut y voir un diminutif de *murus*, dans le sens de petites murailles, sens analogue par conséquent à celui du mot *bas-latin* *murillum* qui a donné dans la toponymie française les noms de Muret et Moret. La seule difficulté réside en ce que le village des Mureaux (qui jusqu'au grand développement pris dans ces dernières années n'avait qu'une très minime importance) ne paraît pas avoir jamais été fortifié. Il est vrai qu'on voyait autrefois sur son territoire de nombreux pans de murs, restes d'une ville antique (?), et c'est peut-être de là que viendrait son nom ». Nous croyons qu'il n'est pas téméraire d'être plus affirmatif que M. Rhein que nous remercions de son aimable et intéressante communication. Evidemment, on dit et on a dit les *murailles* pour désigner l'enceinte fortifiée d'une cité, mais, évidemment aussi, de tous temps, les *murailles* sont et ont été le pluriel de la *muraille*... Enfin, complétons cette note par des indications que nous a encore transmises un autre archiviste de Versailles, M. André Lésort, au sujet des formes anciennes de la localité de Seine-et-Oise, puisées, par notre obligé confrère que nous remercions, dans le *Recueil des chartes de Saint-*

Si l'on veut bien admettre, avec nous, que le mot *muriaux* se trouvait dans le texte de 1329, témoin de son emploi primitif, l'*x* final prouve qu'il est de graphie française, ou plus exactement de l'Île de France ; en dialecte viennois, il aurait eu, comme lettre terminale, soit un *s*, soit un *z*, (59) et cette constatation sur cette origine n'est pas pour nous surprendre, car nous avons montré précédemment que la présence d'un mot d'importation française dans un texte en langue vulgaire ou dans un texte latin est chose fréquente.

Le mot *muriaux* étant, dès lors, connu sous ses divers aspects, nous pouvons, sans tarder davantage, aborder de front le problème que nous avons indiqué il y a un instant.

Pour passer de l'expression *territoire des Muriaux* à celle de *territoire du Mireau*, quelles ont été les étapes franchies ?... Evidemment, il nous sera impossible d'affirmer que telle étape a été antérieure à telle autre, et force va être de procéder au mieux des probabilités.

Il est aisé de remarquer, à l'examen, quatre étapes dans la vie de *muriaux* : 1° transformation de l'*u* en *i*, dans la première syllabe ; 2° disparition de l'*i* de la seconde syllabe ; 3° passage du pluriel au singulier, et, par suite, disparition de l'*x* terminal ; 4° disparition de l'*l* de la dernière syllabe. L'ordre que nous venons d'indiquer nous paraît le plus logique de tous.

Nous allons montrer que les quatre étapes s'expliquent, les unes et les autres, par des règles et des lois. Dans le domaine où nous entrons, il est bien certain qu'un spécialiste en philologie aurait beaucoup plus d'autorité que nous-même pour s'exprimer en toute assurance. Malgré tout, à défaut de compétence particulière, nous pensons que les

Nicaise de Mentan, publié en 1924, par M. Houth pour la Société historique de Pontoise et du Vexin : *de Murellis* (1133, 1183, 1188, etc.) ; — *apud Murellos* (obituaire, XII^e-XIII^e s. P) ; — *apud Muralia* (1159-1174) ; *Mureaus* (1169-1176, 1224).

(59) Cf. abbé Devaux, *l.c.*, p. 412.

grandes ressources de la méthode comparative, du raisonnement par analogie, peuvent nous suffire pour ne pas dévier, pour ne pas commettre d'hérésie scientifique.

Il nous semble d'abord utile de régler tout de suite la question de ce que nous avons appelé la seconde et la quatrième étapes, à savoir, la disparition, dans *miriaulx*, de l'*i* de la deuxième syllabe et de l'*l* de la dernière. Comme cela s'est effectué en vertu de règles connues ou comprises de tout le monde, nous n'aurons garde d'insister : de même que, d'une part, *biau*, *chastiau* (60) *Fontainebliaut* (61), sont devenus *beau*, *château*, *Fontainebleau*, et que, d'autre part, *eaulx*, *vaulx* (62), *daulphin*, sont devenus *eaux*, *vaux*, *dauphin*, — *miriaulx* est devenu *mireaux*, forme bien connue, comme nous le savons déjà.

Désormais, deux étapes restent à expliquer : la première et la troisième, c'est-à-dire, d'abord la transformation de l'*u* en un *i* dans la première syllabe de *miraalx* ; ensuite, le passage du pluriel au singulier — autrement dit, le passage de l'expression de *territoire des Miraulx* à celle de *territoire du Mireau*.

Celui des deux textes du 20 janvier 1542 qui contient l'expression de *territoire des Miraulx* nous paraît justifier pleinement la place que nous avons assignée à l'étape que marque celle-là... Voyons-la donc.

Le passage de l'*u* à l'*i* est tout à fait naturel, si l'*u* n'est pas prononcé *ou* (il nous paraît incontestable que le son *u* a existé de tout temps dans notre langue, contrairement à l'idée très répandue que *u* se prononçait autrefois *ou*, car, dans ce cas, il faudrait admettre que le son *u* est né spontanément un beau jour, sans savoir pourquoi, ni comment), et si *u* est tonique ou protonique (63). *U* et *i* sont deux sons très voisins. Toutefois *i* est plus facile à prononcer que *u* :

(60) cf. abbé Devaux, *Lc.*, pp. 252-3.

(61) Revoir *ci-dev.*, note 50.

(62) cf. abbé Devaux, *ib.*, pp. 412 et 588 [*Bonnevaux*, aujourd'hui *Bonnevaux* ; *ib.*, p. 195].

(63) Cf. abbé Devaux, *Lc.*, pp. 307-8 et 346.

le son *u* exige un certain effort d'expulsion du gosier, une légère contraction des joues, un petit mouvement pour avancer les lèvres, toutes conditions physiologiques que ne requiert pas le son *i*. C'est donc, si l'on veut, en raison du « principe du moindre effort » que *u* est remplacé par *i*.

L'observation du langage des très jeunes enfants est toujours une précieuse source d'information pour ce genre de problème, car ce langage est en étroit rapport avec les lois de la phonétique ; il est fonction des capacités physiologiques, très rudimentaires dans les débuts. Ainsi du langage populaire. C'est un fait : le peuple — surtout le peuple du Moyen âge — et le jeune enfant sont deux primitifs. Et ces constatations sont particulièrement intéressantes, puisque nous avons admis, à la base, que *mireau* est un mot de formation populaire, ou plutôt de déformation populaire... Or, le langage des jeunes enfants fourmille de mots, dans les cas que nous avons dit, où l'*u* est prononcé *i*, et voici quelques exemples authentiques que, nous-même, avons relevé dans le babil de nos propres enfants : *gri-ière* pour « gruyère (fromage de) », *ki-ière* pour « cuillère », *é-si-ié* pour « essuyer », *di* pour « du », *li* pour « tu », *amiser* pour « amuser », *firét* pour « furet », etc., sans oublier la très suggestive remarque que nous fit un jour l'aîné de ces auxiliaires sans le savoir, un petit bouhomme de cinq ans, qui était loin de se douter de l'importance que nous y attachions, remarque que, du reste, nous n'avions nullement sollicitée : « Papa, quand j'étais petit, je ne pouvais pas dire Monsieur *Luc* ; je disais Monsieur *Lique* ». Si nous précisons que cette phrase a été prononcée et tout de suite placée ici, plusieurs semaines après la rédaction du paragraphe qui précède, on convient qu'elle illustre parfaitement celui-ci, en particulier le passage dans lequel il est dit que « *i* est plus facile à prononcer que *u* ».

Donnons maintenant des exemples de mots ayant subi le passage de l'*u* à l'*i*, et dont les deux formes sont fixées par des textes : il existait autrefois, au sud de Vienne, un territoire dont le nom offre, au XIII^e siècle, les deux formes

Muruel et *Miruel*, puis, dans les siècles suivants, les formes *Murieu* et *Mirieu* (64), exemple extrêmement intéressant qui montre bien l'équivalence de l'*u* et de l'*i*, puisque nous voyons deux fois l'application de la même règle.

A dix kilomètres au midi de Vienne, coule un ruisseau qui traverse les communes de Saint-Prim, de Saint-Clair-du-Rhône, puis va se jeter dans le Rhône ; il est bien connu sous le nom de *Saluant*. Or, les textes anciens — une inscription dans l'église de Saint-Prim, en particulier — indiquent qu'on l'appelait encore le *Salient* (65).

Qui ne connaît, à Vienne, la colline de *Pipet*, siège autrefois d'un château-fort, maintenant d'un sanctuaire de N.-D.-de-la-Salette ? Qu'il s'agisse de textes en langue vulgaire ou de textes français, jusqu'au XVI^e siècle, la forme générale du mot a été *Pupet* (66). Ce n'est qu'à partir de l'époque que nous venons de dire que nous voyons s'implanter et se fixer la forme *Pipet*. Semblable remarque s'applique à la montagne du même nom située sur la commune de Theys (67).

L'acte de transaction et accord du 20 janvier 1542 eut plusieurs témoins, comme on le verra en lisant le texte, et, parmi eux, « *Benoist Milliet dict Péroges, marchand* » et « *messire Pierre Mulliet, son filz, prestre de Saint-Mauris* ». *Milliet* et *Mulliet* ; ce sont bien deux formes équivalentes d'un même nom patronymique, qui prouvent l'équivalence de l'*u* et de l'*i* dans le langage courant. Notons d'ailleurs, qu'il y a identité absolue dans les deux expéditions

(64) Cf. Pilot de Thorey et Chevalier, *Dictionn. topogr. de l'Isère*, pp. 226, col. 1 et 2 et 251, col. 3. Sur l'emplacement du territoire, notre *Hist. consul. de V.*, p. 546 n.

(65) Cf. *Dictionn.* cité, p. 317, col. 1 ; A. de Terrebonne, *Inscr. du M. a.*, II, pp. 96-7.

(66) Cf. abbé Devaux, *l.c.*, pp. 174, 178 et 201 ; Cl. Faure, *Réun. de V. à la Fr.*, p. 164 : « le chastel de Pupet fut fait et édifié par un sénateur de Rome appelé Pompeyus ».

(67) Cf. *Dictionn.* cit., pp. 270, col. 1 et 286, col. 3.

de l'acte du 20 janvier 1542, ce qui semble indiquer que la coutume était d'appeler le père *Milliet*, et le fils *Multiet*.

Pour ne pas rester dans le cercle étroit de Vienne, nous donnerons quelques exemples pris dans le langage courant : si nous ouvrons un dictionnaire, nous remarquons que le mot *rebiffade* — dont le verbe est « rebiffer (se) » — se disait primitivement et étymologiquement *rebuffade*, et que le mot *capiscol* qui signifie l'un des dignitaires du chapitre d'une église cathédrale vient du latin « *caput scholæ* » (chef de l'école), etc. D'autre part, la grande ville voisine de Vienne : *Lugdunum*, se serait-elle appelée *Lyon* si l'*u* n'avait pas été prononcée *i* ?

Qu'on nous permette encore de compléter la documentation sur l'identité du son *u* et du son *i* — à telle enseigne que l'un est capable de se substituer à l'autre quand le langage n'est pas soumis au contrôle de l'instruction —, par quelques souvenirs qui nous sont personnels. Le premier date de quelque vingt ans : c'était lors de notre première leçon d'anglais, et notre professeur, chaud partisan de la méthode directe, nous montrait tour à tour différents objets, en nous disant : « *What is this ?* », ce qui veut dire « Qu'est ceci ? », et ce qui se prononce, comme on sait, « *ouâte ize zisse ?* ». Et nous devions répondre, selon le cas, « *This is a book* », « (ceci est un livre) », « *this is a pencil* » « (ceci est un crayon) », etc. Or, nous avions l'impression très nette — et le souvenir nous en est resté vivace — que la phrase interrogative était et devait être prononcée « *ouâte dusse dusse* ». Ainsi le son objectif *i* était-il traduit par le son subjectif *u*. Second exemple : il y a peu de temps, il nous a été donné plusieurs fois de lire, dans des lettres émanant de la même personne, un nom patronymique bien connu de nous, celui de *Dissard*, écrit *Dussard*. Troisième et quatrième exemples : il y a quelques jours, le même enfant de cinq ans dont nous avons parlé il y a un instant entretenait son papa de la *capulaire* qu'on lui avait offerte pour sa fête, puis de la « table de *multiplcation* »... Tous ces exemples prouvent bien qu'il y a là une règle du langa-

ge (68). Dès lors, il est facile de comprendre comment, en vertu de cette règle, *Mareaux* est devenu et est resté *Mireaux*, de la même façon que *Papel* est devenu et est resté *Pipel*, que *rebuffade* est devenu et est resté *rebiffade*, etc.

Enfin, examinons la dernière étape de la vie de l'expression *territoire des Mariaux*, c'est-à-dire expliquons comment, de la forme *territoire des Mireaux*, elle est passée à celle de *territoire du Mireau*.

Ce passage du pluriel au singulier paraît, de prime abord, assez étrange, et pourtant nous allons montrer par des exemples, que les cas sont très fréquents, et qu'ils résultent du libre exercice des lois psychologiques.

Il faut, tout de suite, faire remarquer que, par tendance

(68) Il ne sera certainement pas inutile d'ajouter qu'il nous semble que l'observation montre que l'enfant, comme le peuple, inconsciemment, a tendance à prononcer i ce qui régulièrement doit se prononcer u, et réciproquement. « L'esprit de contradiction » — dont nous retiendrons seulement ici la forme particulière que nous pourrions appeler « l'esprit de déformation » — est inné chez l'homme, à telle enseigne que d'aucuns voient là une des sanctions divines venues, après et en raison de la désobéissance de nos premiers parents, opinion vers laquelle nous avons tendance à souscrire. Quel est le père, quelle est la mère qui s'inscrira en faux contre cette vérité qui nous paraît élémentaire, à savoir que la volonté naissante du tout petit enfant se manifeste d'abord par une sorte d'opposition systématique à la volonté de ses parents qui lui fait dire *non* à toutes les demandes ou questions qui lui sont adressées ? Plus tard, nous verrons ce même enfant, lorsqu'il commencera à parler, déformer tous les mots et en intervertir les syllabes ou les lettres : il dira, par exemple, « *titare* » pour « *latine* » (traduisez : *tarline*) ; « *pousse* » pour *soupe* ; « *pouké* » pour *coupé* (traduisez : je me suis coupé) « *orate* » pour *carte*, « *ralissau* » pour *artichaut* — ces exemples sont très authentiques, et nous les avons cueillis nous-même sur les lèvres d'un bébé qui nous est très cher. Plus tard encore, lorsque toujours ce même enfant commencera à écrire nous le verrons faire les lettres S et N — et même d'autres lettres comme le B, le C et J — à l'envers... Il appartiendra à l'éducation des parents et des maîtres de redresser toutes ces déformations congénitales du langage et de l'écriture, sans parler de toutes les autres. L'illettré, lui, qui n'aura pas reçu l'éducation nécessaire, restera, au point de vue que nous venons d'examiner, un plus ou moins grand enfant : nous l'entendrons, par exemple, parler d'une « *estatac* » et traiter son compagnon de « *spèce* de quelque chose », ou bien prononcer une phrase dans le genre de celle-ci — très authentique, choisie dans le langage d'une sexagénaire : « *Voici la lèche du stien* » (traduisez : la *laisse du chien*).

Dans le même ordre d'idées, nous verrons bientôt (note 78), un auteur du siècle dernier écrire qu'« *il est singulier que les mauvaises locutions prévalent presque toujours au détriment des bonnes* ». N'est-ce pas plutôt général que singulier ?

naturelle, l'esprit humain aime la simplicité, la concision, et qu'il passe volontiers du composé au simple. Les langues primitives étaient plus concises, partant plus pauvres, que les langues modernes que la civilisation a développées et enrichies peu à peu. Le langage populaire, lui, — et nous y revenons constamment, puisque le mot *Mireau* est de formation populaire —, le langage populaire tend à simplifier les mots comme la syntaxe, en les écourtant et en les abrégeant. Voyons, par exemple, ce qu'il a fait d'un mot savant créé il y a quelque trente ans, le mot *cinématographe* : il l'a successivement abrégé en *cinéma*, puis en *ciné* ; c'est vraiment caractéristique. Or, il est bien évident que le singulier est plus simple que le pluriel, et ceci est à la base de la question qui nous occupe.

Écoutons le jeune enfant : il n'aime guère le pluriel, et il accorde toutes ses faveurs au singulier. A l'époque où un enfant que nous aimons commençait à composer des phrases, il nous a été donné d'entendre les paroles suivantes très authentiques : « Papa, ze vois passer un *sebau* », alors qu'il s'agissait bel et bien de deux chevaux qui passaient traînant un char ; « Papa, ze manze mon pain avec *ma dent* », alors que — avons-nous besoin de le préciser ? — l'enfant mangeait avec toutes ses dents ; « Papa, votre poisson, il a un *zieu* », alors que la limande que l'enfant voyait dans notre assiette avait ses deux yeux, tels que les ont tous les poissons de cette espèce, c'est-à-dire l'un près de l'autre.

En vertu de la même règle psychologique, se sont formés les expressions populaires : « ouvrir l'œil », « ne pas fermer l'œil de la nuit », « faire la sourde oreille », « n'avoir pas de quoi se mettre sous la dent », etc. Le langage élégant lui-même, est orné de mots similaires, et on dit très bien de quelqu'un qu'il a « l'œil brillant », « l'oreille fine », « le cheveu soigné », d'un martyr qu'il est mort « sous le glaive des bourreaux » ou « la dent des fauves », etc., et on parle fréquemment de « l'œuvre de la goutte de lait », de celle « du dernier de St Pierre », etc... Toutefois, ces exemples, s'ils sont très propres à prouver la préféren-

ce marquée pour le singulier, montrent les mots dans leur forme correcte — autrement dit, dans la forme qu'ils doivent avoir quand ils sont employés au singulier.

Mais, il y a plus, et il existe des mots qui ont conservé, au singulier, la forme du pluriel. C'est le cas, par exemple, de *Toussaint* : on disait autrefois, et on écrivait : « la feste de *Tous saints* », (contraction de l'expression « Tous les saints », et on dit et on écrit maintenant « la *Toussaint* » (69). C'est encore le cas de *chéneau*, prononcé encore *cheneau* — prononciation qui, du reste, rappelle l'origine du mot —, désignant le conduit de métal recueillant les eaux d'un toit, et qui s'écrivait d'abord *chenau*, forme singulière et incorrecte à l'origine, dérivée de *chenaux*, pluriel du mot *chenal*. Ces deux mots *Toussaint* et *chéneau*, choisis en exemple, sont, il est vrai, reçus officiellement dans la langue française. Mais, nous voulons aussi donner un exemple très frappant, pris dans le langage vulgaire, à savoir celui du mot *cristaux* : la blanchisseuse, la femme du peuple — et même la ménagère bourgeoise parfois — ne formulent jamais leur demande au droguiste autrement qu'en disant : « Donnez-moi *du cristau* », alors que, correctement, elles devraient dire : « Donnez-moi des *cristaux* ».

Voyons maintenant d'autres exemples encore, ceux-ci tirés de l'histoire de Vienne. Dans notre ville, avant la démolition que leur firent subir les vandales officiels des premières années du XIX^e siècle, on avait accoutumé de parler « du *cloître St-Maurice* », « de la *porte du cloître St-Maurice* » (70), alors que, comme les historiens le savent, il y avait trois cloîtres dans l'enceinte de St-Maurice. Tous les Viennois connaissent la *rue Port au prince*, ainsi orthographiée dans les actes officiels. Or, pour qui sait l'origine du mot, à savoir le port où *les princes* avaient l'habitude de débarquer lorsqu'ils arrivaient à Vienne par le Rhô-

(69) Cf. un texte de 1529 dans notre *Hist. consul. de V.*, p. 473.

(70) Cf. le même texte cité à la note précédente, à la même page.

ne, la façon d'écrire l'appellation de la rue ne saurait faire aucun doute : on devrait écrire *rue Port aux princes*.

Enfin, il n'est pas de lieu qui soit plus connu des Viennois que celui du *Gauchon*, de ce vieux Gauchon que la tradition tend à perpétuer comme le sanctuaire du culte du travail et surtout du folklore viennois. Nous avons déjà, ailleurs, traité de son étymologie (71), mais l'occasion est trop opportune pour que nous ne la saisissons pas, et elle va nous permettre de développer davantage la question.

Dans le lieu qui s'appelle aujourd'hui *le Gauchon* s'élevaient — nous indiquent les documents du XV^e siècle, et en particulier celui que nous allons bientôt citer — d'abord six moulins appelés *les Moulins des Quatre*, donnés, par acte de fondation du 23 février 1498, au chapitre de St-Maurice, par noble Etienne de Poisieu, ainsi que la taillanderie et les battoirs qui dépendaient des moulins, séparés les uns des autres par un canal, puis une autre taillanderie, d'autres battoirs, une tannerie et des foulons. Or, ces foulons, dans l'acte de fondation qui vient d'être citée et qu'a publié en 1844, l'avocat Thomas-Claude Delorme, conservateur du Musée et de la Bibliothèque (72), ces foulons sont nommés *gauchons*. De là, l'excellent commentaire de Delorme : « *Le nom de Gauchons, aujourd'hui celui d'une localité, désignait alors simplement des foulons qui s'y trouvaient établis ; car c'est ainsi que, depuis longtemps, on nommait en Dauphiné ces sortes de machines. On doit donc l'écrire et prononcer au pluriel, comme dans l'acte dont il s'agit ici. L'étymologie de Gauchons est la même que celle du verbe gâcher qui exprime l'action de battre l'eau ou les matières détrempées dans l'eau. Il vient, dit-on, du mot allemand Waser, eau* » (73). L'argumentation de Delorme est irréfutable, et le document authentique, tiré d'un registre des

(71) Dans la même *Hist. consul. de V.*, pp. 362-3.

(72) Dans la plaquette du *Rapport sur le déplacement du tombeau d'Etienne de Poisieu lu devant la Commission des Beaux-Arts de Vienne, le 8 février 1843.*

(73) *O.c.*, pp. 20-1.

délibérations consulaires de la ville de Vienne, que nous publions ci-dessous en note, ne fait que l'illustrer (74).

Si, en 1843/4, Delorme pouvait indiquer que le nom de *Gauchon* « devait être écrit et prononcé au pluriel », c'est que l'usage s'était déjà introduit de l'écrire et de le prononcer au singulier. Cependant, vingt ans auparavant — nous le savons au moins par un texte imprimé, un *avis*, paru dans la feuille locale du temps et que nous avons déjà reproduit — on disait encore *Gauchons* au pluriel (75). Toutefois, les machines à fouler les draps n'étant plus connues que sous le nom de *foulons* et le mot *gauchons* ayant disparu, les Viennois — les gens du peuple, surtout qui fréquentaient ce lieu célèbre — ne savaient plus ce que celui-ci signifiait, raison de plus pour que le mot échangeât le pluriel contre le singulier. Et les années s'écoulaient, les gens instruits eux-mêmes avaient fini pour oublier l'étymologie du *Gauchon*, et, quelque trente ans après la savante publication de Delorme, Savigné, dans la première édition de son *Guide à Vienne*, en 1877, avouait son ignorance en ces termes : « *Mot dont l'étymologie est difficile à indiquer ; serait-il patois, ou dériverait-il simplement de gauche ? Non, comme on pourrait le croire, la rive gauche de la Gère, mais, au XIV^e*

(74) Dans une réunion consulaire du 1^{er} juillet 1562, selon le résumé postérieur de deux siècles écrit en marge de la délibération, sur le registre, à la ville prétend que *Mrs de St-Maurice ont usurpés (sic) à la ville les moulins des quatre*, les foulons à drap, et les pentions et un dixme (sic) étant à *Ste-Colombe*. En voici le texte original : « *Mollins des Quatre — Nota q[ue] les moulins des Quatre que soloient usurper les p[re]b[st]res de Sainct-Mauris, ensemble les gauchons de draptz et les pençions dépendans d'iceulz, appartenne[n]t à Mess[ie]urs de la cité de Vienne pour rayson du chasteau de Pipet q[om]me en sont dépa[n]de[n]tz, avec ung dixme estant au Royaulme valant huictante livres, joint un terrier prest le d[ic]t chasteau. Fault scavoyr qu'il seroit bon le tout accenser au plus offrant et dernier enchérisseur » (BB. 35, fol. 207, v^o). Ce texte fixe, en même temps que l'origine du mot *gauchon*, une étape, des origines de la draperie à Vienne, au sujet desquelles nous avons déjà écrit dans notre *Hist. consul. de V.*, pp. 147-8, et 350 et suiv.*

(75) En fait, l'*avis* mentionne une « *usine qui est sise sur la rivière de Gère, dans le canal appelé les Gauchons* », canal encore bien connu des habitants actuels du quartier. « *Le canal appelé les Gauchons* » est une expression bizarre et incorrecte, pour nous qui sommes avertis, mais elle prouve bien ce que nous disons ailleurs, à savoir qu'on ne savait plus ce que signifiait le terme de *Gauchons*. Au demeurant, ce « *canal appelé les Gauchons* » n'est pas plus singulier que la « *vigne dite le Palais du Miroir* », dont il est question à la note 22.

*siècle, on disait encore une gauche, pour désigner une chose qui n'était pas droite, un endroit embarrassé, tortueux, inextricable » (76). Et voilà à quels contresens s'exposent, en matière de toponymie, les auteurs qui se laissent séduire par des apparences ! Un lieu avait pris le nom des machines qui s'y mouvaient — le lieu des foulons (*gauchons*) : c'était simple et naturel. Un temps vint où on oublia complètement cette origine parce que les dites machines avaient changé de nom, et le nom de ce lieu fut déformé — de la moindre façon, d'ailleurs —, et on en arriva à l'expliquer par un contresens.*

Mettons en parallèle le lieu qui fait l'objet de la présente étude : ce lieu avait pris le nom des murailles antiques qui s'y trouvaient : — le lieu des murailles (*muriaux*) : c'était simple et naturel. Un temps vint où on oublia complètement cette origine, parce que le mot primitif désignant ces murailles n'était plus employé, et le nom de ce lieu fut déformé, altéré — très profondément, il est vrai —, et on en arriva à l'expliquer par des contresens multiples et variés.

Mais ce n'est pas tout que de montrer, par des exemples, que le passage de certaines expressions, du pluriel au singulier, est chose possible et fréquente : il faut encore expliquer par quel processus cela s'est fait.

Reprenons, pour commencer, les mots *cristaux* et *gauchons*... Reportons-nous à l'époque — qui date, croyons-nous, d'un siècle environ — où le carbonate de soude fut employé pour la première fois. Dès lors, on se mit à faire la lessive ménagère *aux cristaux* ; en sorte que, à sa compagne qui lui disait : « Je fais ma lessive à la cendre de bois », selon l'antique procédé, la blanchisseuse ou la femme de ménage pouvait répondre : « Oh ! moi, je préfère la faire *aux cristaux*. Ça fait mieux ». Or, pour l'immense gé-

(76) Edit. 1877, p. 75 n. Ajoutons que les trois éditions suivantes, (la dernière, 1898, p. 78 n), ne sont pas plus explicites à cet égard.

Il est bon d'indiquer qu'un lieu de la commune de St-Georges-d'Espéranche appelé *le Gauchon* était dit, au XVI^e siècle, *terroir des Gauchons* (Pilot de Thorey et Chevalier, *Dictionn. topogr. de l'Is.*, p. 164, 3^e col.).

néralité des gens qui s'en servent, les cristaux de carbonate de soude ne sont pas autre chose qu'une drogue quelconque, et le mot *cristaux* n'éveille en l'esprit qu'un concept inexact — la masse des cristaux pressés les uns contre les autres, et formant un tout, et non pas les cristaux considérés comme des unités réunies. Il est donc naturel qu'on ait bien vite interprété le mot comme s'il devait s'écrire *cristau*, comme si on devait dire : « Je fais ma lessive *au cristau* » ; et c'est aussi pour quoi on a eu *du cristau*, ou *le cristau*, selon le cas.

Gauchons : lorsqu'on interrogeait un ouvrier foulonnier sur le lieu de son travail, il arrivait qu'il répondait : « Je travaille *aux Gauchons* », c'est-à-dire au *lieudit des Gauchons*. Quand les usines qui se trouvaient là brûlèrent, en des incendies demeurés tristement célèbres, il est fort probable qu'on entendit, dans la ville, ces nuits-là, les conversations suivantes : « Où y a-t-il le feu ? — *Aux Gauchons* ». Or, que l'on ait dit : « *aux Gauchons* » ou que l'on ait dit « *au Gauchon* », le résultat, en parole, était le même, — cela tombe sous le sens. Et si la phrase allait à l'oreille d'un interlocuteur qui ne comprenait pas toute la signification attachée au mot — et c'est ce qui arriva en l'occurrence, puisque nous avons dit qu'on ne sut plus ce que c'étaient que des *gauchons* —, il est bien certain que, puisqu'il s'agissait d'un lieu — concept au singulier —, le mot qui s'y rattache fut considéré comme étant lui-même au singulier. Et c'est ainsi, qu'on eut *le Gauchon*.

Instruits par les exemples précédents, examinons maintenant le mot *miraulx*... Actuellement, lorsque quelqu'un possède un jardin, une vigne, une propriété en un lieu autre que celui de sa résidence habituelle, il n'est pas rare qu'il désigne ce jardin, cette vigne ou cette propriété par le nom du lieu où ce jardin, cette vigne ou cette propriété se trouve (77). Par exemple, le Viennois qui possède un

(77) C'est encore une application de la règle du contenant pris pour le contenu dont nous avons parlé dans la note 35 et qui est très fréquemment

lopin de terre au quartier de l'Isle, ne dira pas aux siens : « Je vais à notre jardin du quartier de l'Isle », mais : « Je vais à l'Isle ». Celui qui a une vigne à Sainte-Colombe dira : « Allons-nous à Sainte-Colombe aujourd'hui ? », et cet autre qui a une propriété appelée « Chanteperdrix » à X... dira : « J'irai à Chanteperdrix demain »... Ce qui est vrai de nos jours était vrai il y a six ou sept siècles : les propriétaires viennois des vignes sises au *territoire des Muriaux* ne disaient pas : « Je vais à ma vigne du *territoire des Muriaux* », mais « Je vais *aux Muriaux* », et, quand le mot eut subi sa première déformation : « Je vais *aux Miriaux* ». Le cas échéant, ils disaient encore : « Le Rhône est *aux Miriaux* en ce moment », « La terre est fertile *aux Miriaux* », etc. Tout se passait donc comme si *aux* était la contraction de *à* et non pas de *à les*, de telle sorte que lorsqu'on eut complètement oublié d'où venait le mot de *miriaux* (78), on

employée dans la langue française : primitivement, l'araignée était la toile contenant l'aragne, et non pas l'insecte lui-même ; la notabilité était l'état dans lequel se trouvait le notable, et non pas le personnage lui-même ; le chemin de fer était « la voie ferrée » sur laquelle se mouvait locomotive et wagons, et non pas le train lui-même, etc...

(78) En somme, l'homme moyen oublie vite la valeur et le sens des noms propres, — comme, d'ailleurs, beaucoup d'autres choses qu'il avait apprises. Nous allons en donner un nouvel exemple : lorsqu'en 1865, Gustave Vallier a publié sa notice intitulée *Réflexions sur les excès commis pendant les guerres de religion*, cet auteur a écrit, en note, à propos d'un autographe du baron des Adrets : « Cette pièce me donne... l'occasion de faire deux remarques. L'une porte sur l'orthographe qui a prévalu chez tous les historiens au sujet du nom de Les Adrets, que ce personnage, et son secrétaire avec lui, écrit LES ADRES. L'autre est relative à la forme même de ce nom que l'on s'est habitué, je ne sais trop pour quel motif, à prononcer DES ADRETS, quand c'est LES ADRETS qu'il faut dire, abstraction faite de la véritable orthographe. J'ajouterais, du reste, que quelques-uns des écrivains qui se sont occupés de lui, — et je parle des plus anciens — lorsqu'ils ont à citer le BARON DES ADRETS, le font toujours ainsi, quand son nom se trouve réuni à son titre, mais l'appellent LES ADRETS, quand il en est privé.

« Je ferai remarquer en outre, à propos de la corruption des noms dans l'usage, que celui de Lesdiguières, prononcé généralement à tort Lessediguières, devrait s'écrire aussi LES DIGUIERES, vu qu'il était seigneur des Diguières, comme les Adrets était seigneur des Adrets. Il est singulier que les mauvaises locutions prévalent presque toujours au détriment des bonnes. On écrit aussi le CONNETABLE DE LESDIGUIERES, quand on devrait dire le CONNETABLE DES DIGUIERES » (pp. 16 et 17n).

Cette note de G. Vallier ne laisse pas d'être très suggestive, car elle en rapports étroits avec la question qui nous occupe. Toutefois, nous croyons indispensable d'y ajouter quelques explications complémentaires, parce que

considéra celui-ci comme étant du genre singulier et non plus comme étant du genre pluriel... Qu'il nous suffise, pour illustrer ce que nous venons de dire, de rappeler ici, la phrase de l'inscription des fondations obituaires des chanoines d'Oriol : « *Et dedit vineam suam de Mirallo... Et il donna sa vigne du Mirau...* ».

Ainsi donc, tout le mal — si, toutefois mal il y a — est venu de l'ignorance populaire, et parce qu'éternel est le principe ainsi exprimé : *errare humanum est*. Il est bien certain — puisqu'il nous faut tâcher de ne rien omettre dans la citation des causes des déformations du terme primitif mis

l'auteur lui-même ne semble pas avoir compris tout à fait les raisons des déformations des deux noms propres qu'il cite. Voyons d'abord le nom du célèbre baron : grâce au fidèle fac-similé de la lettre joint à la notice, nous voyons que le secrétaire du baron a écrit, d'une façon fort lisible *Adres*, mais il ne faut pas oublier que, au XVI^e siècle aussi bien qu'aux siècles antérieurs ou postérieurs, les signes de l'accentuation et de ponctuation, les accents, les points, les virgules, etc., n'existaient pas, de telle sorte que nous sommes convaincus que, pour avoir l'exacte expression, en langage écrit, du langage parlé contemporain, il faut écrire *Adrès*. Quant à la signature du baron qui constitue seule l'autographe, en plus de ce qu'elle est révélatrice d'une façon d'écrire très rudimentaire, nous pensons qu'on ne doit pas la lire autrement que « *Lesadris* ». C'est curieux, mais c'est conforme à ce que renferme le *Dictionnaire topographique de l'Isère* à savoir « *Adreiz (eccl. dels), XI^e s. ; Adreiz, XIV^e s. ; Adris (Les), XVII^e s. ; les Adrets, 12^e 13^e Geneclin* » (p. 2, 2^e col.) ; la forme *Les Adris* est seulement reportée un siècle en arrière ; mais, pouvons-nous dire, avec Vallier, que ce soit là « *la véritable orthographe* » ?

Le comte de Lesdiguières signait ainsi son nom : « *Lesdiguières* » (telle est, du moins, notre lecture, (car le personnage écrivait très mal), d'après des fac-similés que nous devons à l'obligeance de M. Gabriel Heymann, sous-archiviste municipal de Grenoble, relevés aux Archives de l'Isère, III E. 1476-2, fol. 240 et 294, et aux Archives de Grenoble, GG. 35, fol. 35). Toutefois voici quels sont les titres qu'on lui donnait, d'après les documents contemporains : « *très illustre et très puissant seigneur messire François de Bonne, seigneur des Diguières, marquis de Villeneuve et de Treffort, duc de Champ-saur, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ceste province* ». Dans des documents imprimés contemporains, la forme la plus fréquente est « *seigneur des Diguières* » ou « *maréchal des Diguières* », mais on trouve encore cette autre : « *Mgr le duc d'Esdiguières* ».

Pour expliquer la diversité dans la forme des deux noms propres qui précèdent, en tenant compte des données retenues, il suffit de raisonner. L'ayant fait, on constate que deux cas sont à considérer, à savoir : 1^o le nom pris comme attribut (le nominatif latin), et 2^o le nom pris comme complément (le génitif). 1^o, quand le baron signe *Les Adrets*, quand le comte signe *Les Diguières*, l'un et l'autre veulent exprimer leur propre personne. 2^o, quand on dit *le baron des Adrets*, *le seigneur des Diguières*, on établit un rapport entre le nom de personne et le titre de baron ou de

ici en question — qu'il y a là une manifestation très caractéristique de l'insuffisance, en ce point particulier, de la langue française pourtant si riche en beaucoup d'autres. Le latin, avec sa déclinaison, c'est-à-dire son ensemble des désinences différentes suivant les genres, les nombres et les cas, n'aurait pas permis, à une expression telle que celle qui nous occupe, les déformations que celle-ci a subies, ni les erreurs d'interprétation dont elle a été l'objet. Dans la note 78 publiée ci-dessous, nous montrons comment la culture latine a heureusement influencé la langue ordinaire de nos arrière-grands-parents, ou plutôt comment l'esprit

seigneur ; celui-là est complément de celui-ci. Cette distinction dans l'esprit, traduite ensuite dans le langage, nos arrière-grands-parents d'il y a trois et quatre siècles, tout imprégnés de la culture latine, ne manquaient pas de l'établir. Et c'est pour cela que nous voyons le baron signer « *Lesadris* » et non pas les Adrats, et le connétable signer « *Lesdignières* » et non pas *Les Dignières*, parce que, dans le geste que ces grands personnages accomplis saient, il s'agissait, non pas de marquer qu'ils étaient, l'un baron des Adrats, l'autre seigneur des Dignières, mais seulement de manifester de cette façon leur personnalité en tant qu'homme agissant et libre. De même, ne voyons-nous pas le comte de X..., et le marquis de Z... signer autrement que X... et Z... L'idée encore très répandue, et d'ailleurs entretenue à plaisir par la sotte vanité du monde, qui consiste à dire que la particule (de, du, des, le, la) précédant certains noms de famille, est un signe de noblesse, cette idée provient de l'oubli qu'on a fait du sens des mots et de leur emploi. L'origine du nom de famille remonte à la fin du XI^e siècle. M. Louis Dugas l'a récemment rappelé, dans son mémoire intitulé *Origine et signification des noms propres de personnes et de lieux habités* (1930), auquel nous renvoyons le lecteur (l'auteur, toutefois, ne s'est pas livré aux considérations que nous développons ici). Nous voyons deux grandes causes à la création des noms de famille : les Croisades où se formèrent surtout les noms de familles nobles, et avant tout, l'immigration des campagnes dans les villes où se formaient les noms des familles non nobles — nous ne parlons ici, nous le précisons bien, que des noms de famille qui sont précédés de la particule *de*. Supposons Jean, seigneur d'Ampuis, à la Croisade : on l'appelle Jean d'Ampuis, pour le différencier de tous les autres Jean qui sont ses compagnons d'armes. Supposons aussi un autre Jean, habitant le même village d'Ampuis, un laboureur ; il vient s'installer à Vienne. On l'appelle, dans cette ville, Jean d'Ampuis, pour éviter la confusion avec les autres Jean. Sa famille sera celle des d'Ampuis, tout comme celle du seigneur Jean, rentré dans son castel, la Croisade terminée... Le temps ayant passé, il n'en demeurera pas moins que, famille noble ou famille plébéienne, toutes deux auront eu la même origine, le village d'Ampuis ; cependant, tandis que celle-là aura encore son fiel pour la lui rappeler, celle-ci l'aura complètement oublié ; le noble signera *Ampuis*, le plébéien signera peut-être, lui aussi, *Ampuis*, mais plus sûrement *Dampuis*.

« Mais, — observera-t-on, au sujet des noms des deux hommes de guerre dauphinois cités plus haut —, pourquoi dit-on le *baron des Adrats*, ce qui est correct, et le *connétable de Lesdignières*, ce qui est incorrect, puisqu'on

latin s'y trouve conservé avec sa clarté et sa netteté natives. En lisant le texte du 20 janvier 1542 publié quelques pages plus loin, nous en verrons encore un nouvel exemple, à savoir l'accord du nom de famille avec le sujet : c'est ainsi que nous remarquerons que les religieuses de l'abbaye de St-André-le-Haut dont les noms suivent : Anne Bertal, Marguerite Gallian, Jeanne Prot, Louise Chivalet, Jeanne Bergier, sont respectivement appelées Anne Bertalle, Marguerite Galliane, Jeanne Prote, Louise Chivalète, Jeanne Bergière. Avec une telle méthode grammaticale, toute confusion était rendue presque impossible. La langue française, suivant le principe que nous indiquions il y a quelques pages, a tendu à simplifier la langue latine d'où elle est issue. Toutefois, dès lors qu'il nous a été donné de percevoir l'inconvénient qui en est résulté, ne trouvons-nous pas que le proverbe a raison de dire que « le mieux est l'ennemi du bien » ?

*
* *

Nous croyons avoir montré, aussi clairement que possible, dans les paragraphes qui précèdent, le processus par lequel le *territoire des Muriaux* des temps antérieurs au XIV^e siècle est devenu le *territoire du Mireau* des temps postérieurs.

Qu'il nous suffise, pour résumer, de donner, de ce processus, les étapes successives : *les Muriaux*, *les Mireaulx* (ou *les Miraulx*), *les Mireaux* (ou *les Miraux*), *le Mireau* (ou *le Mirau*).

Subséquentment, *le Mireau*, par contresens, devint *le Miroir*.

ne doit pas dire *de les*, mais *des* ? » C'est très judicieux. Or, nous avons vu que tant qu'on a tenu compte du cas, tant qu'on a connu le sens et la valeur des mots, on a parlé du *connétable des Dignièrès*. Mais bientôt, comme le célèbre personnage se nommait lui-même *Lesdignièrès* et qu'on ne savait plus que ce nom lui venait de son petit village de Champsaur, on prit l'habitude de faire précéder celui-là de la préposition *de* marquant, non plus l'origine, mais le titre. Cependant, cette incorrection de forme fut jugée déplaisante par certains, et c'est alors que ceux-ci créèrent la tournure *d'Lesdignièrès*, de meilleure apparence.

CONCLUSION

APERÇU DE L'HISTOIRE DU MONUMENT ET DE SON NOM

Il y a près de cent-vingt ans, un estimable archéologue dauphinois, membre d'une illustre famille de savants, Jacques-Joseph Champollion, dit Champollion-Figeac, écrivait au début de l'un de ses mémoires (79) :

« Il est fort peu de points de la géographie comparée de l'ancienne Gaule, qui n'aient été le sujet de beaucoup de recherches, et l'objet de discussions contradictoires. Celles-ci naquirent principalement lorsqu'en France, la critique devenant moins conjecturale parce qu'elle y fut plus éclairée, on s'aperçut qu'un grand nombre d'opinions, jusques-là regardées comme incontestables, ne pouvaient cependant pas soutenir l'examen le moins sévère. Dès-lors les érudits travaillèrent à refaire en quelque sorte les fondemens de la doctrine archæologique, et il résulta de tous leurs travaux des vérités de fait qui ont dû servir de guide à l'historien. Il ne s'est jamais égaré, lorsqu'il a suivi la route tracée par les écrivains dont les ouvrages sont généralement approuvés et qui, justement regardés comme classiques, jouissent du rare privilège de faire autorité. Il s'expose au contraire sur une mer sans rivages ; il se perd infailliblement, s'il se laisse conduire par ces auteurs aventureux, infidèles de bonne-foi, mais malheureusement trop peu instruits pour avoir pu choisir entre les conjectures les moins probables et la vérité quelquefois la mieux prouvée.

« Les recherches relatives à la ville de Cularo, aujourd'hui Grenoble, fournissent un exemple qui sert de preuve à ces réflexions. Tant que dans ces recherches on n'a employé que des moyens avoués par la saine critique, et qu'on n'a produit que les résultats qui découlaient de l'examen des monumens authentiques ou de l'étude d'auteurs accrédités, on a eu des no-

(79) *Nouveaux éclaircissemens sur la ville de Cularo, aujourd'hui Grenoble.* Paris, 1814, pp. 1-3.

tions exactes sur cette ancienne ville dont l'existence précéda la domination romaine dans les Gaules, sur sa véritable situation, et l'on a pu savoir à quelle nation celtique elle appartient, si ce fut aux Voconces ou aux Allobroges. Mais lorsque, pour traiter ce même sujet, on n'a consulté que des traditions sans fondement, des écrivains sans autorité, dont le nom est dès longtemps relégué dans les poudreuses collections de vieux catalogues ; lorsque, de plus, on a cité des auteurs respectables sans les avoir sous les yeux, des monumens écrits qu'on a mal interprétés, et des ouvrages qui n'existent plus, on s'est exposé à ne semer que des méprises, à ne recueillir que des erreurs ».

Bien que près d'un siècle et quart se soit écoulé depuis le moment où Champollion-Figeac écrivait les lignes que nous venons de lire, l'opinion que celles-ci expriment n'en demeure pas moins d'une singulière actualité : qu'on remplace, dans le texte, la ville de *Cularo* par le *Palais du Miroir*, et on pourra croire que les réflexions ont été transcrites exprès, en égard au problème que nous avons étudié.

Somme toute, ce que Champollion-Figeac appelait « *géographie comparée* » est une science très voisine de l'actuelle *toponymie*. C'est pourquoi, cette dernière étant de création toute récente, il s'ensuit que les phrases de l'archéologue du siècle écoulé, si on les applique à celle-ci — et si, de plus, on a soin, dans le premier paragraphe, de les transposer, du passé, au présent — ces phrases donc y gagnent un regain de fraîcheur vraiment pénétrante.

Résumons en quelques mots la pensée de Champollion-Figeac : il n'y a pas d'autres moyens de traiter les questions historiques, « *moyens avoués par la saine critique* », que ceux qui consistent en « *l'examen des monumens authentiques* », et en « *l'étude d'auteurs accrédités* ».

L'étymologie du célèbre *Palais du Miroir*, bien qu'ayant préoccupé de nombreux auteurs depuis près de trois siècles, n'avait pas encore été l'objet d'une étude particulière et spéciale... Cette étude, nous avons été amené à l'aborder, dans des conditions que nous avons dites en commençant ce mémoire. Pour la mener à bien, nous avons examiné les

monuments authentiques dont a parlé Champollion-Figeac — *monument* étant pris dans le sens le plus général, c'est-à-dire qu'il s'est agit en l'occurrence, non seulement du *Palais du Miroir* lui-même, dans son état passé et présent, mais encore et surtout des textes anciens qui en font mention. Quant aux « *auteurs accrédités* » dont a parlé aussi Champollion-Figeac, parmi le nombre relativement grand que nous avons consulté, nous nous croyons en droit de dire que bien peu sont dignes de ce qualificatif — tout au moins dans le cas particulier qui nous occupe —, et que la plupart doivent être classés dans la catégorie de « *ces auteurs aventureux, infidèles de bonne-foi* », dont a parlé encore le même Champollion-Figeac. Ceux-ci avaient eu le tort — bien excusable, d'ailleurs, et dans lequel il arrive que les meilleurs historiens se placent involontairement, parce que insuffisamment éclairés —, ils avaient eu le tort de suivre la route tracée par un écrivain dont l'ouvrage a été généralement approuvé et qui, injustement regardé comme classique, a joui pendant très longtemps du rare privilège de faire autorité (le lecteur a certainement remarqué que nous avons repris, dans cette dernière phrase, presque mot à mot, l'une de celles de Champollion-Figeac) : nous avons nommé Nicolas Chorier, avec ses *Recherches sur les Antiquités de Vienne...* « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », a écrit un jour maître François Rabelais ; nous pouvons ajouter — en passant du subjectif à l'objectif — : « et ruine aussi de la science même ». L'histoire, en particulier, est en proie aux plus redoutables dangers, quand ceux qui la pratiquent laissent libre cours à leur imagination, sans le contrôle indispensable de l'esprit de critique, ou — ce qui est encore bien plus grave — créent de toutes pièces des faits, inventent des références, falsifient des textes, ou seulement même forgent des hypothèses sur des données incertaines et les présentent ensuite comme des réalités objectives. Ce fut souvent le cas de Chorier. Rien d'étonnant alors que, ayant suivi un maître aussi dangereux, on n'ait semé que des méprises, recueilli que des erreurs.

Au début de l'introduction, nous écrivions que la *toponymie*, cette jeune science auxiliaire de l'histoire qui traite des noms de lieux, avait besoin, pour se maintenir et progresser, des autres sciences auxiliaires de l'histoire qui s'appellent la paléographie, la philologie, l'archéologie, l'épigraphie... Le mémoire qui précède a justifié pleinement, croyons-nous, cette allégation. Toutefois, paléographie, philologie, archéologie, épigraphie n'ont pas tout fait : elles nous ont apporté les matériaux. Le ciment nous a été fourni par la philosophie, avec ses diverses branches : métaphysique parfois, logique assez souvent, psychologie très fréquemment.

*
**

Pour conclure, nous allons narrer, à grands traits, les aventures du *Palais du Miroir* dans le cours des âges, et, du même coup, celles de son nom, telles que nous pouvons les reconstituer, d'après ce que nous savons maintenant.

Voici d'abord l'époque gallo-romaine : Vienne la Belle, sur la rive gauche du Rhône, à l'ombre de ses gracieuses collines et protégée par sa longue ligne de remparts, étale ses riches demeures que dominant de-ci de-là ses palais et ses temples, à l'entour de son forum, et, vers l'orient, en-dessous de sa citadelle, son théâtre et son odéon que séparent un vallon profond, au sud, son grand cirque... Le faubourg de la rive droite, relié à la ville par un robuste pont en pierre de taille, est plus opulent encore. La plaine alluviale, sur un vaste espace, est semée de villas cossues qu'habitent les Viennois les plus notables. Au milieu de celles-ci, s'élève un édifice considérable à tous points de vue. Le Rhône n'est qu'à quelques centaines de mètres, et, par grosse crue, ses eaux s'en approchent jusqu'aux pieds. Solidement bâti sur des substructions voûtées, capables de braver le lent travail destructeur de l'eau fluviale d'infiltration dans le sol léger, ce monument est composé de grandes salles, faites de hautes et larges murailles et de voûtes hardies, ouvrant sur des portiques que soutiennent des colonnes aux

chapiteaux finement sculptés, et donnant eux-mêmes sur des jardins verts et ombragés. Dans l'une de ces salles, deux piscines. Il s'agit donc là d'un établissement de bains : la salle aux piscines en est le *frigidarium* ou bain froid, dans lequel les baigneurs se rendent, soit directement de la salle du *caldarium* ou bain chaud, soit après une pause dans la salle intermédiaire du *tepidarium*. Tout cet ensemble est décoré avec un luxe inouï : les dalles sont du plus beau marbre, ou sont remplacées par des mosaïques aux vives couleurs représentant les sujets les plus variés ; les murailles et les voûtes sont plaquées de marbres et porphyres des carrières les plus lointaines et de toutes les nuances, artistement disposés, et sont décorées de colonnes engagées et de pilastres, de corniches et de frises sculptés avec un goût exquis. Sous les portiques sont suspendus des *oscilla* ou petits disques en marbre blanc, représentant des figures et des scènes bachiques discrètement ciselées. Un peu partout, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur leur piédestal, se dressent des statues de marbre, divinités ou satyres généralement ; près d'une des piscines de marbre, l'une de ces statues suscite particulièrement l'admiration : c'est une Vénus accroupie sortant de l'eau, en compagnie d'un Amour qu'elle regarde avec tendresse ; d'autres statues servent de fontaines. L'eau coule à profusion, froide ou chaude, en ces lieux... L'établissement thermal est des plus animés. A certaines heures du jour, ses voûtes retentissent sans cesse des cris de joie que poussent les baigneurs dans leurs ébats ; vers le soir, ses larges portiques donnent abri aux athlètes qui y développent leurs mouvements cadencés ; jusqu'à ce qu'il soit fort tard dans la nuit, les murs plaqués de marbre de quelques-unes des salles réfléchissent les syllabes monotones, entremêlées de jurons, des joueurs habitués. En tout temps, il se dégage du magnifique édifice uné atmosphère vaporeuse et enivrante de parfums, de plaisirs et de voluptés.....

Cinq à six siècles plus tard, en l'an 736 : Vienne, la ville épiscopale, jadis capitale du royaume des Burgondes, se re-

met lentement des longs jours et des nuits interminables de fièvre et d'angoisse qu'elle a vécus. Il y a quelque temps, en effet, les Sarrasins remontant le Rhône ont campé sous ses murs et l'alerte a été très chaude : dès la nouvelle de l'approche des hordes barbares, les habitants des faubourgs avaient précipitamment quitté leur demeure, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux, et s'étaient réfugiés dans la ville... Puis les Sarrasins sont venus, semant autour d'eux l'épouvante et la mort. Grâce à Dieu, ils n'ont pas osé tenter l'assaut de la robuste et vaillante cité, mais, du chemin de ronde des puissantes murailles défensives, les Viennois en armes et sans cesse sur le qui-vive, les ont vu incendier et dévaster la vénérable abbaye de St-Pierre-hors-la-porte, au midi de la ville, ravager complètement le riche faubourg de Sainte-Colombe, de l'autre côté de l'eau. Les thermes si renommés à l'époque gallo-romaine qui se trouvaient dans ce quartier aristocratique — depuis longtemps fermés en raison des crises de tous ordres que Vienne a successivement subies, mais demeurés intacts jusque-là — ont été particulièrement l'objet de la fureur et de la convoitise des barbares. Ils ont tout cassé, tout brisé, tout pillé. Les voûtes se sont écroulées, ensevelissant statues, fontaines et objets précieux, à tel point que les piscines en ont été comblées... Le splendide monument n'est plus maintenant, hélas ! qu'un monceau de ruines lamentables. Déjà, comme un vol de corbeaux s'abattant sur un charnier, s'y presse journellement un troupeau de misérables venant glaner après la sinistre moisson...

Cinq fois cent ans encore se sont écoulés ; le XIII^e siècle vient de terminer son premier quart : Vienne, la *Maxima Calliarum* dont le titre envié est inscrit au revers de ses monnaies, goûte une paix bienfaisante sous l'autorité temporelle et spirituelle de son pontife, le grand archevêque Jean de Bernin, à la fois bâtisseur d'églises, de ponts, d'hospitaux et de châteaux. Sa cathédrale est agrandie et embellie, ses couvents et abbayes sont peuplés et prospères ; ses habitants viennent d'obtenir une charte de franchises, pre-

mière porte ouverte sur l'ère nouvelle qui s'annonce pour la destinée de la cité. En somme, elle vit l'une des plus belles périodes de son histoire... Le vieux pont du Rhône, nouvellement réparé, conduit toujours, comme autrefois, de Vienne à l'autre rive. Mais que les temps sont changés ! Ce ne sont plus, ainsi qu'à l'époque gallo-romaine et sous les rois burgondes, avant tout, les riches Viennois possesseurs des villas bâties dans ce faubourg qui le passent : ce sont maintenant les *affaneurs*, c'est-à-dire les cultivateurs, les artisans et les bourgeois de Vienne qui le franchissent pour aller à leur vignoble ou à leur verger. C'est qu'en effet, mise à part la petite agglomération de Sainte-Colombe, toute la plaine, jadis si peuplée, est déserte et vide, et n'offre plus au regard que des vignes et des arbres fruitiers, des vignes surtout. Durant les quelques siècles qui ont suivi le passage des Sarrasins, le temps et les hommes se sont chargés de raser presque complètement les vestiges de la civilisation antique. Les ruines des villas, et, en premier lieu celles, beaucoup plus considérables, de l'établissement thermal ont fait l'office constant de carrières à matériaux de construction : les blocs de marbre ont été employés à bâtir des églises, des abbayes, des palais, quelquefois à façonner des tombeaux ; les plaques de revêtement et les dalles ont servi à graver des inscriptions obituelles ou autres, et à sculpter des frises ornementales. Seuls ont été négligés et laissés sur place les torsos mutilés et méprisables des divinités païennes, quelques lourdes colonnes, quelques gros chapiteaux et d'autres pièces d'ornementation trop volumineuses ou trop travaillées pour être employées sans grands frais. La végétation envahissante, les alluvions apportés par le Rhône en périodes de crue, et les agents atmosphériques ont fait le reste, pour aboutir, en définitive, à niveler le terrain. Un peu de temps s'est encore écoulé, et la vie a repris, là où la mort avait passé — vie laborieuse, vie sans éclat, belle vie cependant. Pour la contempler, pour la protéger, cette vie des vigneron viennois, se dressent, au milieu de la plaine, deux des grandes murailles des anciens thermes que n'avaient pas pu abattre les Sarrasins, et que

les *latomi* des âges suivants ont fini par abandonner en raison du peu de valeur des petits moellons de pierre dont elles sont formées, non sans leur avoir ôté tous les revêtements de marbre qui avaient fait leur splendeur. Par la force des choses, les Viennois ont donné au territoire d'alentour le nom de ces murailles : c'est le *territoire des Muriaults*. Chaque matin, à l'heure où le soleil levant dore la crête des collines de Sainte-Colombe et de Saint-Romain, les vignerons se rendent aux *Muriaults* ; le soir, à la nuit tombante, leurs devoirs quotidiens bien remplis, les braves gens se hâtent de repasser le pont avant que la cloche annonçant la fermeture des portes de la ville n'ait égrené son chapelet habituel de notes uniformes...

Livrons-nous, par la pensée, maintenant encore, à un nouveau saut de cinq siècles dans le temps : en 1656, un avocat viennois d'un peu moins de trente-cinq ans, Nicolas Chorier, désireux de commencer la réalisation d'un vaste projet d'histoire du Dauphiné conçu depuis quelques années, prépare la publication d'un petit volume consacré à sa ville natale, qui paraîtra à la fin de l'année suivante sous ce titre : *Recherches du sieur Chorier sur les antiquitez de la ville de Vienne, métropole des Allobroges, capitale de l'Empire romain dans les Gaules, des deux Royaumes de Bourgogne, et présentement du Dauphiné*. Ce long titre, dans lequel le nom de Vienne est suivi d'une série de qualificatifs — presque tous rétrospectifs —, dont le second et le dernier sont exagérés — pour ne pas dire illégitimes —, tandis que celui de primatiale des Gaules, très authentique, en est omis, ce titre, à lui seul, laisse pressentir de quel esprit est animé celui qui fait ses premières armes sur le terrain de l'histoire... Les investigations auxquelles Chorier s'est livré l'ont conduit à examiner souventefois les ruines de la plaine de Sainte-Colombe. Le territoire dans lequel les antiques murailles s'élèvent, si bien nommé *territoire des Muriaults* aux siècles du Moyen âge, par suite d'une corruption de langage dont le peuple est l'auteur, n'est plus appelé autrement que *territoire du Mireau* — et il en est

ainsi depuis un temps immémorial. L'avocat est demeuré perplexe en présence de ces vestiges du très lointain passé. « C'était un palais », lui répètent les vigneron qui travaillent à l'entour et qui savent qu'on y découvre souvent, en fouillant le sol, colonne, chapiteau ou tel autre morceau antique. L'un de ces rustres lui a même raconté avoir assisté, quelques années auparavant, aux recherches d'une personne curieuse : ayant creusé la terre au pied des murailles, celle-ci constata qu'adhéraient encore, contre la paroi interne des murailles, des fragments de plaques de marbre vert, ce qui faisait supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que, primitivement, toute la paroi en avait été revêtue ; et le brave homme d'ajouter : « Je vous dis que c'était un palais construit par les Romains... Que voudriez-vous que ce fût ? »... Chorier, à sa table de travail, réfléchit à ce problème : « Un palais construit par les Romains, a dit ce paysan... Pourquoi pas, plutôt, un monastère construit par de pieux religieux ?... Mais encore, quel nom énigmatique que celui de ce lieu du *Mireau* ? Que diable peut-il bien signifier ? ». Notre avocat ne sait que répondre à la question qu'il se pose à lui-même. Il cherche. « Evidemment, pense-t-il, *Mireau* ressemble étrangement à *miroir*... Au fait, c'est le même mot : *mireau* est dans la façon de parler du bas peuple, ce que *miroir* est dans la langue des honnêtes gens... Toutefois, pourquoi *Miroir* ? *Territoire du Miroir* : qu'est-ce à dire ? Je ne le vois vraiment pas... Et pourtant, — c'est de toute évidence —, *Mireau* doit signifier quelque chose. Or, cette chose, c'est *Miroir*, — il n'y a pas de doute possible... Ah bah ! puisqu'il faut justifier cette identification de *Mireau* avec *Miroir*, il ne me sera peut-être pas difficile d'inventer deux ou trois petites légendes appropriées à ce mot de *miroir* ; je les fardrai de mon mieux ; je pousserai même l'astuce jusqu'à les combattre ; je parlerai d'aventures amoureuses de personnages ayant vécu il y a des siècles et des siècles ; je me servirai même de l'idée générale qui veut que l'édifice ait été un palais romain, ... et la question sera résolue ».

Ainsi pensa Nicolas Chorier, selon notre opinion person-

nelle. D'aucuns trouveront, peut-être, que nous avons prêté à notre concitoyen d'il y a trois siècles de bien vilains sentiments. Voire ! — « comme on connaît les saints, on les honore », dit un proverbe bien français. Or, n'est-il pas notoire depuis toujours que Chorier a été un écrivain que les scrupules de conscience n'ont jamais arrêté, témoin le livre infâme dont il a souillé sa plume, et qui, hélas ! l'a rendu célèbre très loin en dehors du Dauphiné, trop loin en dehors des limites desquelles sa renommée ne serait jamais sortie, s'il n'avait publié que ses ouvrages historiques ?

Le livre des *Recherches du sieur Chorier sur les Antiquitez de la ville de Vienne* a paru, et le libraire viennois Claude Baudrand vend les nombreux exemplaires de ses deux éditions de 1658 et 1659 « sous les Halles »... C'en est fait : désormais, pendant près de deux siècles, le volume de Chorier sera considéré, par la presque totalité des gens, comme une loi révélée, comme un code dressé par un docteur manifestement inspiré ; ses moindres phrases seront acceptées comme paroles d'Évangile. Lorsque, pendant la première moitié du XIX^e siècle, les découvertes faites lors des fouilles entreprises, soit dans la terre, soit dans les archives, auront apporté, aux érudits, beaucoup de documents nouveaux et authentiques sur les questions d'histoire viennoise, et permis, particulièrement à un Cocharde, avec son édition des *Recherches* parue en 1828, de rectifier, dans la mesure du possible, les erreurs commises par Chorier, c'est à peine si l'opinion générale en subira quelque atteinte. Il faudra, par exemple, attendre encore jusqu'aux premières années de la seconde décennie de notre siècle, pour que l'avis répandu par Chorier et accepté sans objection même par des archéologues de grande valeur, à savoir que les ruines assises sur les pentes de Pipet faisaient autrefois partie d'un amphithéâtre romain, soit remplacé par le sentiment, conforme à la réalité, qu'il s'agit des vestiges importants d'un théâtre romain... Et c'est ainsi que, — puisqu'il faut bien revenir à nos moutons —, pendant près de trois siècles, nul n'éprouvera le besoin de contester que *Miréan* égale *Miroir*,

prétendue vérité qui restera aussi évidente que deux et deux font quatre. Bien plus, ce mot de *Miroir* exercera une telle attraction, un tel pouvoir magique sur tous ceux qui l'entendront prononcer, que personne ne pourra s'en détacher — au demeurant, n'est-ce pas le propre de presque tous les miroirs d'attirer et de retenir ? mais gare aux conséquences fâcheuses, pour ceux qui s'y laissent prendre ! En vérité, aucun autre monument de Vienne antique n'aura suscité un nombre plus considérable d'amateurs sollicitant l'honneur d'expliquer son origine et son nom que le *Palais du Miroir*. Pour avoir mis à la base de leurs essais le mot *miroir*, tous les étymologistes des fameuses ruines échoueront plus ou moins misérablement.

Quant à nous qui avons eu la bonne fortune de rencontrer, sur le bord de la voie malaisée que nous suivions, pour y construire, une pierre difficile à entamer, puissions-nous avoir bâti, afin d'abriter la vénérable relique qu'est le *Palais du Miroir*, un monument, assurément beaucoup moins merveilleux que ceux qui furent construits par d'autres sur un sable mouvant, mais un monument solide et durable.

Charles JAILLET,
Secrétaire de la Société des Amis de Vienne.

PIECE JUSTIFICATIVE

Transaction et accord entre messire Jean Palmier, curé de N.-D.-de-la-Vie et révérende dame Philippe du Châtelard, abbesse de St-André-le-Haut (80).

« A tous ceulx qui ces présentes verront, soyt notoyre que, comme controverse, question et différent fussent meuz entre r[évérende] d[ame] Philippe | du Chastellard, abbesse du vén[érable] monastère Saint-André-les-Nonains de Vienne, dames Marguerite et Françoysse du Chastellard | p[ri]dancières dud[icte] monastère (81) et les aultres dames religieuses de la dicte abbaye, d'une part, et égrégée personne monsieur | maistre Jehan Palmier, chanoyne et chapiscol de l'église Saint-Mauris de Vienne et curé ou vicaire perpétuel de l'église | parrochalle de Nostre-Dame-de-la-Vye de ceste p[ro]v[ince] cité de Vienne (82), d'aulture, sur ce que

(80) Nous tenons à remercier ici MM. les curés de St-Maurice de Vienne qui, l'un après l'autre, nous ont permis de tirer tout le profit possible du document que nous publions. Au premier, M. le chanoine Camille Julliard, hélas ! nous ne pouvons qu'adresser, à sa mémoire, un souvenir ému. Au second, M. le chanoine Félix Jullien, nous devons d'avoir pu collationner, avec l'original, la copie que nous en avions faite, il y a quelques années. Nous devons aussi remercier M. le chanoine Jacques Douillet, supérieur de l'Institution Robin de Vienne, qui, alors qu'il était vicaire à St-Maurice, nous a fait connaître le petit fonds d'archives dans lequel ce document est renfermé.

(81) Philippe du Châtelard (plutôt que : de Chastellar, comme l'a appelé Charvet), religieuse professe, avait succédé à l'abbesse Benoîte de Saulsac, le 5 décembre 1520. Elle mourut dans son abbaye au début du mois de mars 1548 (cf. Charvet, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de St-André-le-Haut de Vienne*, pp. 121-3).

On sait que la pitancière, dans un monastère, était la religieuse chargée de la pitance, de la nourriture.

(82) Jean Palmier, chanoine et capiscol de St-Maurice et curé de N.-D.-de-la-Vie en 1542, était fils de noble Jean Palmier, docteur en droit, vibailli de Vienne, consul de Vienne, conseiller du roi, seigneur de la Bâtie-Montgascon, Ternay, Saint-Georges-d'Espéranche et la Pallud. Divers actes qu'il fit peu après la mort de son père, actes qui sont consignés dans les *minutes du notaire François Savignieu* nous fournissent des détails précis sur son état d'alors : c'est, par exemple, une obligation du 24 juillet 1550, par

lesdictes dames abbesse, pidancières et | religieuses dud[ic]t vénérable monastère Sainct-André susd[ic]t] disoient et proposoient à l'encontre dud[ic]t seigneur Palmier, curé susd[ic]t], | que, à cause de lad[ic]le cure de Nostre-Dame-de-la-Vye, il estoit tenu et devoit annuellement ausdictes dames pidancières en deux sommés de vin censuables et reddituables, portans lodz et ventes et aultres droictz seigneuriaux, aultresfoys remises par | Martin, fils de Martin Berguisii (83), aux dames abbesses, pidancières et aultres re-

« monsieur maistre Jehan Palmier, chanoine de l'Eglise de Vienne, tuteur et administrateur des biens de Pierre, filz naturel et légitime et héritier universel de feu M^{re} Jehan Palmier, seigneur de la Bastie-Montgascon et vibailly de Vienne, leur père », à Guillaume et Antoine de la Cour, acte « fait à Vienne, dans la maison d'habitation dud. s^r Palmier, appelée de la Bobe » (Arch. de V., II, 79, 1, fol. 81 v^o - 83 r^o) ; ailleurs, le même personnage est nommé « messire Jehan Palmier, oulmosnier du Roy nostre sire, chanoine et capiscol de Vienne, prieur de Salèze (Salaise), seigneur de la Bastie-Montgascon et St-Georges-d'Espérance » (ibid., fol. 166 v^o). Il nous paraît normal de penser que le chanoine Jean Palmier était né du mariage du vibailly Jean Palmier avec Anne Odobert, décédée le 18 mars 1534 (Bibl. de V., *Nécrologe de St-Maurice ou Palaphium*, pp. 124-5), et que son frère Pierre, seigneur de Tornay, beaucoup plus jeune, était issu du second mariage du vibailly avec Lucque de Beauvoir, fille de noble François de Beauvoir, seigneur de Faverges, mariage contracté dès l'année 1535 (notre *Hist. consul. de V.*, p. 558 n 3).

Le vibailly Jean Palmier, décédé en 1550, était lui-même fils de Jean Palmier, décédé en 1500, docteur-en-droit, chevalier, président du Parlement de Dauphiné de l'année 1483 à celle de sa mort, et ses frères étaient : Guillaume Palmier, docteur en droit, official de Vienne, vicaire-général des archevêques Antoine de Clermont et Frédéric de Saint-Séverin, doyen du chapitre de St-Maurice et curé de N.-D.de-la-Vie, habitant la maison dite de Rochechinard, décédé en 1526, et Antoine Palmier, chanoine de Vienne, décédé en 1535.

Quant à Pierre Palmier qui fut un des grands archevêques de Vienne, et qui mourut en 1556 (Arch. de l'Is., *Inventaire 172*, fol. 129), contrairement à l'opinion générale, aucun document original n'indique qu'il était le frère du vibailly. C'était certainement un cousin, tout au plus un cousin germain.

Cette note écrite en partie sur les données d'un érudit confrère qui a exploré minutieusement les archives viennoises, fixe plusieurs degrés de la généalogie de l'illustre famille Palmier. Elle complète — et surtout rectifie — ce qu'on en avait écrit jusqu'ici (Rivoire de la Bâtie, *Armorial de Dauphiné*, p. 486, et notre notice sur *Les travaux d'achèvement de la Cathédrale St-Maurice*, pp. 10-1, en particulier).

(83) Les documents que nous avons à notre disposition nous indiquent qu'il y eut trois personnes qui portèrent successivement les noms de Martin Berguis, vraisemblablement le grand-père, le père et le fils — pour le second et le troisième, il n'y a aucun doute possible. Cette coutume de donner à un fils — à l'aîné surtout — le prénom de son père — ce que nous appelons maintenant le prénom, autrefois nom du saint patron de l'indi-

*ligieuses dud[ict] monastère, en récompense | d'aulcung
légal par cy-davant faict par led[ict] Martin père, et pour
aulcune fondation aud[ict] monastère et pidances | sus-
dictes ; et lesquelles deux sommes vin lors estoient deuez
aud[ict] Martin, filz dad[ict] Martin p[ar] messire Guigo*

vidu —, cette coutume donc était très fréquente jadis, et c'est ce qui explique que, au XI^e siècle (comme nous le disions à la note 78), lorsque se formèrent les noms de famille, la famille dans laquelle le prénom de Raymond était de tradition devint la famille des Raymond, celle où le prénom de Martin était de tradition devint la famille des Martin, celle où le prénom de Gérard ou Girard était de tradition devint la famille des Gérard ou des Girard, etc., sauf d'autres origines, évidemment, comme celles de l'habitation, du métier ou de la profession, des qualités ou qualificatifs physiques ou moraux, etc.

Martin 1^{er} est celui qui est cité dans le fameux manuscrit des *Usages du mistral des comtes de Vienne* datant de vers 1275. Le texte, en langue vulgaire, dit ceci : « *ti maisons Iaque Jordan e al nevon Martin Berguis, ii. d. »*, c'est-à-dire « *la maison de Jacques Jordan et du neveu de Martin Berguis (doit) deux deniers* » (publication de M. P. Thomé de Maisonneuve, p. 20). Le commentateur de cette précieuse source d'histoire viennoise auquel nous aurions su bon gré s'il s'était borné à n'en publier que le *fac-similé*, plutôt que de nous avoir fourni une foule de détails donnés comme précis, dans lesquels hélas ! les erreurs sont telles et si nombreuses qu'elles risquent d'égarer complètement le chercheur non averti, le commentateur donc a écrit, à propos du fragment ci-dessus, la note suivante : « *Berguis, très ancienne famille de Vienne (très ancienne : par rapport à notre époque ? Certes ; mais la même réflexion peut s'appliquer à une infinité d'autres familles ; elle est donc nulle. Par rapport au XIII^e siècle ? Qu'en savons-nous ? Ce Mathieu Berguis (Mathieu au lieu de Martin : notons le lapsus), mourut en 1300. Cette maison de son neveu Jordan (où diable M. Thomé de Maisonneuve a-t-il appris que Jacques Jordan était le neveu de Martin Berguis ? N'aurait-il pas fondu en un seul et même personnage, pour ainsi dire, Jacques Jordan et le véritable neveu de Martin Berguis dont le texte ne précise pas le prénom ?) se trouvait place de l'Orme et faisait ainsi partie des immeubles inféodés par Guillaume de Beauvoir* ». Ici, nouvelle erreur, due — nous le disons tout de suite à la décharge de M. Thomé de Maisonneuve — à l'acceptation servile d'une interprétation erronée d'Alfred de Terrebasse (du moins le supposons-nous, car, d'une façon générale, à voir la plaquette de M. Thomé de Maisonneuve, il semblerait que celui-ci ait la science infuse de l'histoire viennoise). Alfred de Terrebasse, en effet, dans ses commentaires de la curieuse inscription des fondations de Martin 1^{er} Berguis (qu'il nomme *Berguse*, traduction que nous jugeons inférieure et surtout inutile, puisque nous connaissons la forme originale *Berguis* qu'on rencontre dans de nombreux textes), laquelle inscription se trouve encadrée dans le mur latéral de la nef de l'église St-André-le-Bas, près de la porte septentrionale, de Terrebasse donc a écrit que la maison dite de l'Orme (*domum suam de Ulmo*) était « *située sur la place de l'Orme* », donc près de St-André-le-Bas (*Inscriptions du Moyen âge de V., II, pp. 156 et suiv.*). Or, nous croyons avoir bien démontré qu'il s'agissait d'une maison située hors de Vienne, à ce territoire de l'Orme dont nous avons parlé précédemment (voir note 33).

L'inscription de St-André-le-Bas indique encore que « *Martin mourut l'an du Seigneur 1300* » ; comme la date précise n'est pas donnée, on peut penser que, si Martin mourut avant le 25 mars, c'est « *l'an 1301* » qu'on de-

de Chalmeta, | lors curé et vicaire p[er]pétuel de lad[icte] église p[ar]rocchiale de Nostre-Dame susdicte, sur aulcune seienne vigne que led[icte] | messire Guigo tenoit de la directe dud[icte] Martin père, size au territoire des Muriaux au près de Vienne de-là le | Rosne, jouxte la vigne de maître Jehan Visacti, cleric, d'une part, jouxte la vigne de noble Hugues de la Chappella | seigneur (84), d'autre part, et jouxte la vigne de Jacquemet Hauvie et de sa femme, de l'autre part, comme de ladicte | cession et transport lesdictes dames abbesse et aultres dames q[ui] (con) stituantes ont fait apparoir justement receu p[ar] Guido de Temple en l'an mil troyz cens vingt neuf et du dernier jour de mars, par quoy demandoient lesdictes dames | abbesse et religieuses que led[icte] | seigneur Palmier leur eut à paye lesd[icte] | deux sommés vin susmentionnés ; à quoy disoit | led[icte]

vrait dire, selon l'habitude actuelle de compter les années. L'inscription fut, d'ailleurs, gravée au moins vingt ans après la mort de Berguis — de-là vraisemblablement l'oubli du jour de celle-ci —, puisqu'il y est fait mention de la mort de sa mère, Jeanne, « l'an 1320 et le 11 juin ». Martin 1^{er} Berguis fut, d'après ce que nous apprend l'inscription, un bon chrétien, pieux et charitable, qui voulut faire participer aux biens temporels qu'il possédait l'abbaye de St-André-le-Bas et les pauvres.

Martin II Berguis, qui est celui qui est appelé le père dans le texte publié ci-dessus, mourut le 19 février 1318. (U. Chevalier, *Regeste dauphinois*, n° 19981). Comme Martin 1^{er}, il fit des fondations pieuses, dont celle qui est indiquée plus haut, à l'abbaye de St-André-les-Nonains, et d'autres à l'église cathédrale, en particulier, un anniversaire, le 27 octobre 1317, affecté sur une maison en la rue de la Pelleterie ou des Peaux-Belles (cf. *Regeste*, VII, nos 2233, 2350, 2903, 2952).

Martin III est celui qui, le 31 mars 1329, par devant le notaire Guy du Temple, remit à l'abbesse de St-André, le legs de son père à cette abbaye. Le 23 janvier suivant —, vraisemblablement encore au sujet des dernières volontés de son père —, il traita avec le procureur des anniversaires de St-Maurice, relativement à un anniversaire imposé sur des fonds situés à Seyssuel (*Reg.*, I.c., n° 3690).

(84) Noble Hugues de la Chapelle, chevalier, seigneur de Vaudragon (*Vallis Draconis*) en Lyonnais — les ruines de ce château se voient encore, près du bord de la petite rivière de la Coise, non loin du bourg de St-Symphorien-sur-Coise (Rhône) —, conseiller du roi, était certainement de la même famille que l'archevêque Bertrand de la Chapelle qui occupa le siège de Vienne de 1327 à 1352 — il figure parmi les témoins d'un acte de ce prélat passé au château de la Balie le 7 septembre 1333 (*Reg.*, n° 26027) — que les abbesses de St-André Béatrix et Brianconne de la Chapelle qui administrèrent le monastère la première de 1331 à 1354 et la seconde autour de 1380, et que d'autres religieux ou religieuses des églises de Vienne et de Lyon, dans la même période.

seigneur à ce n'estre tenu pour ce que jamais ne sceut, ne scait, que lesdictes dames fussent en aulcune | possession et sainsine de icelles deux sommés de vin désignéés, ne recevoir, et que les tiltres en vertu desquelz lesdictes dames | prétendoient agir à l'encontre dud[ict] seigneur Palmier, curé susdict, estoient prescriptz et si très vieux que d'iceulx n'estoit | aulcune cognoissance et ne faisoient un fait ; répliquant lesd[ictes] dames abbesse et religieuses sus[dictes] q(con)stituantes, disant que aultresfoi | en avoit esté p[ro]cès meu et que sentence s'en estoyt ensuyvie en faveur dud[ict] couvent et monastère à l'encontre de mess[ir]e Estienne Poteri, | jadiz curé de lad[icte] église p[ar]rochiale de N[ost]re-Dame susd[icte], de laquelle sentence, lesd[ictes] dames ont fait aud[ict] s[eigneu]r Palmier p[ro]mpte foï, ce non | obstant led[ict] s[eigneu]r Palmier, curé susd[ict], disant tousiours du contraire aux choses susd[ictes] (85), ne estre tenu q (com)me dessus, et plu-

(85) Comme nous l'avons dit dans le cours de ce mémoire, l'original de cette sentence prononcée par l'official de Vienne se trouve dans le petit fonds d'archives du presbytère de St-Maurice. On lit au dos de la peau sur laquelle est écrite la sentence : « 13 juin 1380 | Reconnoissance | passée au profit de | madame l'abbesse de St-André-le-Haut | par | m[ess]ire Estienne Poteri | curé de N.-D.-de-la-Vie | d'une rente annuelle de deux sommées de vin | imposée sur la vigne | du Brotet seignée à Ste-Colombe dépendante de lad[icte] cure » (écriture du XVII^e s.) ; « Sentence qui condamne | led[icte] Estienne Poterii curé | de N.-D.-de-la-Vie à | payer à la [dite] dame abbesse | de St-André deux sommées | de vin et led[icte] M^r Poterii convient les | denoir » (écriture du XVIII^e s.).

La sentence, explique le document, fut prononcée par l'official de Vienne, ayant comparu devant lui le curé, assisté d'André Chambresii, notaire, son conseil, sur citation de l'abbesse représentée par son procureur Drevon de Brogus, clerc, assisté de Jean Lemerii, clerc et notaire, son conseil, après avoir pris connaissance d'une cédula en papier contenant la plainte contre ledit curé. Or, cette cédula exposait les droits des deux parties tels que nous les connaissons, « le cens annuel de deux sommées de vin bon, pur, avec un récipient aux mesures de Vienne » devant être payé à l'abbesse « à la fête de Toussaint, ainsi qu'on a l'habitude de payer le cens dans la cité de Vienne et dans ses faubourgs ». A la dernière Toussaint, Poteri n'avait pas payé le cens, en dépit de plusieurs réclamations. Le procureur de l'abbesse demandait donc à l'official de condamner le curé à s'acquitter du cens et à payer les frais estimés à un florin d'or. Poteri reconnut la vérité des faits contenus dans la cédula, mais il demanda à reporter le paiement aux vendanges suivantes ; la partie adverse demanda, au contraire, le paiement immédiat, « lesdites propriétaires ayant besoin de revenu de leur vigne ». L'official prononça alors que le curé devrait payer, dans les huit jours une sommée de vin, et avant la

sieurs autres choses disoient et p[ro]posoient lesd[ic]tes p[ar]ties submentionnées les unes contre les autres, lesquelles, à cause de brevesté, ont esté cy obmises. Or est-il | que l'an d'Incarnation N[ost]re S[ei]gneur courant mil cinq cens quarante ung et le vingtiesme jour du mois de janvier, par devant moy notaire royal public subsigné, et en la p[rés]ence des tesmoingtz soubnommez sont p[er]sonnellement q (con)stituées la susd[ic]te r [évérènde] d[ame] Philippe du Chastellard, [abbesse, dames Marguerite et Françoise du Chastellard, pidancières, dames Anne Bertalle, Marguerite Galliane, Jane Prote, Magdelaine Buffières, | Loyse Chivalète, Héleyne de Jons, Anne de la Maladière et Janne Bergière, religieuses dud[ic]t monastère, d'une part (86), et le susd[ic]t vén[ér]able et | égrégée p[er]sone mons[ieu]r messire Jehan Palmier, chanoine et

fête de l'Assomption l'autre sommée. De cette sentence, Droyon de Boguis ayant demandé une lettre testimoniale, celle-ci lui fut délivrée par Gonet de Solière (de Solerio), notaire de l'officialité, ayant invoqué, entre autres témoins, François de Alamento et Pierre Clementis — C'est cette lettre qui constitue le document que nous venons d'analyser (voir la signature de G. de Solière, dans notre *Hist. consul. de V.*, pl. I).

(86) Philippe du Châtelard, abbesse, Marguerite et Françoise du Châtelard, pitancières, Anne Bertal, Marguerite Gallian, Jeanne Prot, Madelaine Buffières, Louise Chivalot, Hélène de Jons, Anne de la Maladière, Jeanne Bergier : voici une liste authentique, donc intéressante, des religieuses de l'abbaye de St-André-le-Haut vers le milieu du XVI^e siècle. Allut, l'éditeur des *Mémoires de Charvet pour servir à l'histoire de cette abbaye*, a dressé une liste, pour la même période, que nous tenons comme suspecte (pp. 33-4). Allut s'est servi du texte-même de Charvet (pp. 122-5). Or, nous pensons que la *Jeanne d'Arod ou Aroud* de Charvet était, en réalité, *Jeanne Prot* ; que la *Marguerite de Gallian* était, en réalité, Marguerite Gallian ; que la *Madelaine de Buffenot* était, en réalité, *Madelaine Buffières* ; que *l'Hélène de Jony*, était en réalité, *Hélène de Jons* ; que la *Jeanne de Bertal* était, en réalité, *Anne Bertal*. Que dire des six autres noms de la liste de Charvet-Allut ? L'authentique *Louise Chivalot* doit elle prendre la place de la douteuse *Louise de Chaumont* ?... Ce n'est, d'ailleurs, pas la première fois que nous surprenons l'historien Charvet en flagrant délit de lecture fautive au sujet de noms propres. Prenons, par exemple, le *verbal des excès commis par les Huguenots dans les églises de Vienne, en 1562*, publié dans les *preuves de l'histoire de la Ste-Eglise de Vienne* (pp. 754-70) : Charvet a lu, *Claude Berger*, au lieu de *Claude Bergier* ; *Catherin le Sourl*, au lieu de *Catherine Lescot* ; *Mr. Bilorgue*, au lieu de *Mr. Vuilcoques* ; *Caumont de Fixonus* au lieu de *Arnaud de Fixonus* ; *Jehan Fournaud*, au lieu de *Jehan Journaud* ; le même *Journaud dit Cillos*, au lieu de *dit Chillez* ; *Meynard dit Comedier*, au lieu de *Meynard dit Cordier*. — tous personnages bien connus de nous-même, grâce aux textes contemporains conservés aux Archives de Vienne.

chapiscol susd[ict], curé de lad[icte] église p[ar] rochialle de N[ost]re-Dame-de-la-Vielhe susd[ict]e | et à ce nom q (com)me curé susd[ict], d'aultre, et lesquelles p[ar]ties sus nommées et mesmes lad[icte] dame abbesse, da q (con)sentement desd[icte]s dames pidancières et | religieuses sus nommées et lesd[icte]s dames pidancières et religieuses, avec l'au[tor]icté, congé et licence de lad[icte] dame abbesse présente et tant en leurs | p[ro]pre noms que des aultres dames religieuses absentes p[our] lesquelles elles se font fortes en ceste part, sachans lesd[icte]s parties, respectivement, de | leurs bons grez et franchises volentez, pour eulx et leurs successeurs ausd[icte]z monastère et église p[ar] rochialle susd[icte]z, de leursd[icte]z différens susmentionnez | au tractey de vé[n]érable et égrégée p[er]sonne mons[ieur] messire Loys Arzellier, docteur-es-droictz, chevalier de lad[icte] église de Saint-Mauris, ont appoincté et | pacifié en la manière q[ue] s'ensuyt. Premièreme[n]t, que bonne paix soit entre icelles p[ar]ties. Item, a esté accordé entre lesd[icte]s p[ar]ties au tractey que dess[ous] z que en | récompense des deux sommés vin par lesd[icte]s dames demandés aud[icte] s[eigneur] Palmier, curé susd[icte], led[icte] s[eigneur] curé aiant bon zèle envers lad[icte] abbaye et monastère et | désirant le p[ro]fit d'icelluy et desd[icte]s pidances, sera tenu bailler, céder, quicter et remettre, com[m]e de p[rés]ent cède, quicte, remet, p[er]pétuelleme[n]t, et à jamais tra[n]sporte | ausd[icte]s dames abbesse, pidancières et religieuses sus nom[m]ez p[rés]entes, et avec moyd[icte] notaire slipulan[t] au p[ro]fit des pidances dud[icte] monastère, assavoir est, tous | et ung ch[asc]uns les droictz, noms, actions, et aultres droictz quele[on]q[ue]s que led[icte] s[eigneur] Palmier, curé, a, de p[rés]ent, ou pourroit avoir po[u]r l'advenir, es choses soubz escriptes | Premièreme[n]t, sus la pension annuelle d'une sommée et demy barral vin, bon, pur et recevable à icelluy s[eigneur] curé à cause de sad[icte] cure, deux et recogneuz p[ar] Claude | de Reymet, cordonnier p[ar] roisse de Saint-Seves de Vienne, imposée sur auleune dud[icte] Reymet vigne, size au vignoble de Saint-Just près Vienne,

q(con)tenent environ quatre | fosserés de vigne, joux[te] l'au[tre] vigne dud[ict] recognoissant et P[er]onète, sa sa sœur, du matin, joux[te] le chemi[n] public tende[n]t de la porte de Saint-M[ar]cel de Vien[ne] aux Costes | d'Arey, du vespre, joux[te] la vigne des héritiers de Henry Fusier, aussy du vespre, joux[te] la rue tenda[n]t dud[ict] chemin à la chappelle de Saint Just, du vent, joux[te] | la vigne de Théode de l'Eglise (87), de la bise, sauz ses aultres q(con)fins, ap[er]t de ladicle recoq[noissan]ce receue p[ar] M^e Claude Violeti en l'an mil cinq cens trente-sept et du | trèze du moys de septembre. Item, une aultre pe[n]sion an[n]uelle aud[ict] s[eigneu]r curé, deue à cause de sad[icte] cure, et recogneue p[ar] Benoyte Mortière, vefve de feu | Henry Rozet, p[ar]roisse de Saint-André-les-Nonains de Vien[ne], d'ung barral et demy vin imposez sus aucune aultre vigne size au territoire sus[dict] de Saint-Just, q(con)tene[n]t | environ cinq fosserez de vigne, joux[te] le chemin tendent de la cité de Vienne aux Costes-d'Arey, du vespre, joux[te] la rue appelée Audissrade par laquelle | l'on va aud[ict] Saint Just et aux vignes, du vent, joux[te] la vigne dud[ict] Claude Reymet imp[ar]tite de la p[résente] et de ceste mesme pension, du matin, et | joux[te] la vigne de Théode de l'Eglise, de la bise, avec ses aultres q(con)fins, apert recognoissance sur ce receue par par M^e Guichard Chivallier (88), en l'an mil | cinq cens trente-huict prins à l'Incarnation et du treziesme du moys de novembre, lesquelles recognoissances sus mentionnés ont esté réellement | exhibées par led[ict] s[eigneu]r Palmier, curé susd[ict], en signe de vraye cession, quictation et tra[n]sport aux susd[ictes] dames abbesse, pidancières et religieuses sus | nom[m]ées, à, icelles pensions et choses sus, cédées et remises, p[our] icelles dames et au p[ro]fil de leursd[ictes] pidances, avoir, tenir, posséder, revendre, aliéner | et en faire, d'ores et pour l'advenir, à leur bon

(87) Théode de l'Eglise, membre d'une notable famille viennoise, fut consul pour l'année 1530 (cf. notre *Hist. consul. de V.* p. 257 et les tables).

(88) Guichard Chivallier ou Chevallier, était prêtre et vicaire de N.-D.-de-la-Vie (cf. notre *Hist. consul. de V.*).

plaisir et volenté, q(com)me de leur chose p[ro]pre soy, dévestissant led[ict] s[eigneu]r Palmier, curé sus[dict], des | choses sus cédez et remises, et lesd[ictes] dames inves-tissans p[ar] le bail d'une plume à escripre et p[ar]vraye exhibition q(com)me dict est, desd[ictz] instrumens de | recognoissance, ne y retenant aulcung droict, mais le tout leur a transporté et s'est q(con)stitué tenir les choses sus-d[ictes] cédez et remises au nom et p[ro]fit | d'icelles da-mes pidancières jusq[u]à ce que prinse en auront posses-sion réelle, actuelle et corporelle, laquelle elles porront prendre et appréhender toutesfoys | et qua[n]lesque bon leur semblera, sans licence aucune sur ce actendue, moyen-na[n]t laquelle cession et transport ainsi faict q(com)me dess[u]z, lesd[ictes] dames | abbesse, pidancières et reli-gieuses sus nom[m]ez, au nom q(com)me dess[u]z et avec les q(con)sentemens et auc[torité] susd[ictz], ont quieté et quietent led[ict] s[eigneu]r Palmier, curé | susd[ict] des-d[ictes] deux sommes de vin esquelles elles prétendoient leur estre deus p[ar] led[ict] s[eigneu]r curé et ses succes-seurs, en luy bailliant et remetta[n]t l'instrume[n]t | en vertu duquel entendoient agir contre icelluy, ensemble la sen-tence sus un préambule dud[ict] p[ré]sent instrument men-tionnez, desquelles | deux sommés sus mentionnez elles le ont quieté, et ses successeurs, et quietant, au pac de no[n] jamais plus en rien demander, exsiger ou | queréter led[ict] curé p[ré]sent, et avec moyd[ict] not[aire] stipulant au p[ro]fit de luy et sesd[ictz] success[eu]rs, promettant les-d[ictes] p[ar]ties, respectivement ch[ascune] en son en | droict, ou l'auc[torité] et q(con)sentement susd[ictz], as-savoir, lesd[ictes] dames p[ar] leur sèremment acostumé fè-re, mectant la main à l'estomac, et led[ict] s[eigneu]r cu-ré par ses foy et sèremment aux Saincls Evangilles de Dieu, et soubz obligation de tous et ung ch[ascun]s leurs biens quelcunques, le p[ré]sent instrume[n]t | et tout le q(con)le-nu en icelluy avoir et tenir ferme, établi et agréable et ne y co[n]trevenir et ne p[er]mettre y contrevenir en quelque manière que | ce soit, soy soubmettans pour ce aux cours du bailliage, q(com)mune, souveraine, ressort de Vienne,

official dud[ict] Vienne et ses... (effacé) | desd[ictes] dames et à toutes aultres où les p[ar]ties q(con)viendront, reno[n]-çans à tous droictz faisans ou que faire pourroient au contraire. | Faict à Vienne, dans led[ict] mo[n]astère Saint-André et dans la mayson abbattiale de lad[icte] dame abbesse, lesd[ictes] dames illec cappitul[air]eme[n]l asemblées à la manière acoustumée, p[r]èsen[s] à ce led[ict] messire Loys Arzellier, chivallier et prieur de la Mure, Benoist Milliet dict | Péroges, marchand (89), messire Pierre Muliet, son filz, prestre dud[ict] Saint-Mauris et messire Thomas Bongard, aussi p[re]s[tre] dud[ict] Mauris (sic) tesmoingtz appelez et requis.

« A esté expédié, pour la part du susd[ict] s[eigneu]r Palmier, curé, p[ar] moy[di]c[n] no[tai]re royal sousigné.

Perrin (90) ».

(Au dos) « transaction et accord faict entre vén[érable] et égrégée | personne messire Jehan Palmier, chanoyne et | chapiscol de Saint-Mauris-de-Vienne et curé | de No[st]re-Dame-de-la-Vye en ladicte cilé, et | r [évêrendes] d[ames] abbesse et religieuses Saint-André-les-Nonnains | dud[ict] Vienne ».

(Ecriture du XVII^e s.) « + | 20^e janvier 1541 | Transaction et accord | entre messire Jean Palmier, | chanoine, capiscol de St-Maurice, | curé de N.-D.-de-la-Vie | et | dame

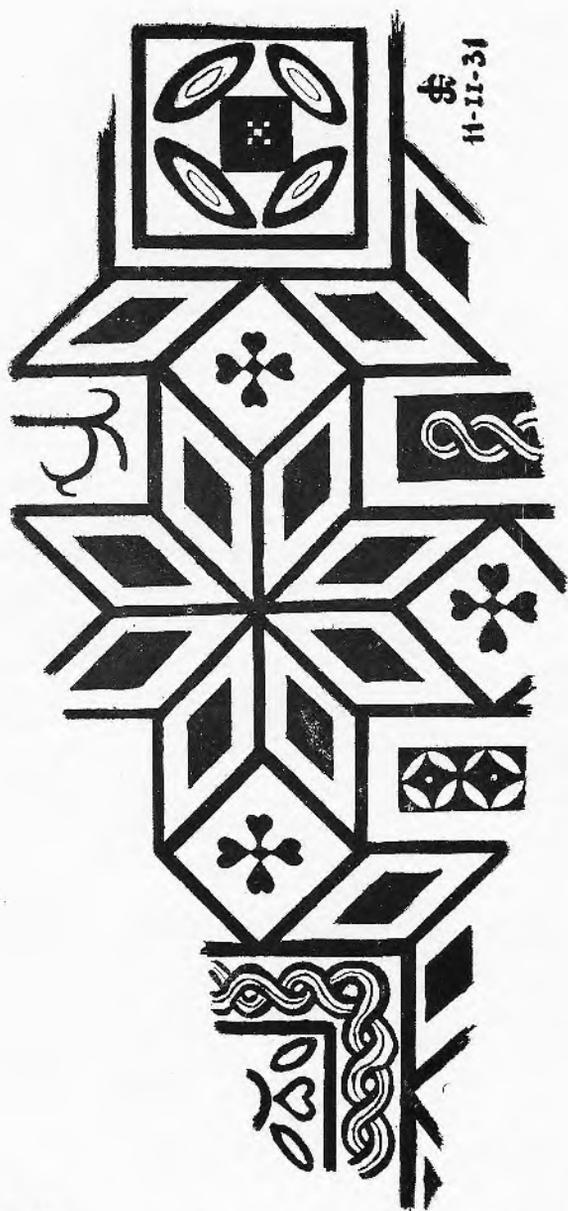
(89) Benoît Milliet, dit Péroges ou Péronges — vraisemblablement parce qu'il était originaire de la petite localité de ce nom voisine de Meximieux (Ain) — habitant de la paroisse de Saint-André-les-Nonnains, fut six fois consul de Vienne : en 1520, 1528, 1534, 1539, 1544 et 1549. Il rendit souvent des services aux religieuses de Saint-André-les-Nonnains, en leur servant soit de procureur, soit de témoin. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'acte de son testament soit dans le fonds de cette abbaye. Cet acte fut reçu le 3 novembre 1548 par les notaires Théobald de Brolio et Antoine Perrin dit Bongrand. On y voit la fondation de cinq grand-messes ; et on y remarque les noms des trois enfants de Benoît Péroges : Jeanne, femme de Claude Fréne ; Barthélemy, femme de Claude Bergier (qui fut consul et trésorier de la ville de Vienne) et Pierre, déjà cilé, prêtre incorporé de Saint-Maurice (Arch. de l'Is., H. 713).

(90) Antoine Perrin, dit Bongrand (Fac-similé de sa signature, pl. III, dans notre *Hist. consul. de V.*).

*Philippe du Châtelard | abbesse de St-André-le-Haut, | au
sujet d'une rente annuelle | de deux sommées de vin deüe |
à lad[ite] abbesse sur la vigne du Brotet scituée à Ste-Co-
lombe, | dépendant de lad[ite]cure, | pour laquelle rente
led[it] s[eigneu]r Palmier, | curé, cède et remet | à lad[ite]
dame abbesse deux | autres pensions de la même | quantité
de vin deüe aud[it] | s[eigneu]r curé ».*

(Écriture du XVII^e ou XVIII^e s.) « la vigne de Ste-Colom-
be | dépendante de la cure de N.-Dame-de-la-Vie ».

Archives du presbytère de St-Maurice de Vienne, original sur
parchemin.



Ch. J. del.

FRAGMENT DE PAVEMENT EN MOSAÏQUE
découvert à Sainte-Colombe-lès-Vienne en février 1931

CHRONIQUE VIENNOISE

Année 1931

— Le 10 février et les deux jours suivants, ceux qui passaient dans la rue Cochard à Sainte-Colombe ont pu voir, près de l'intersection de cette rue avec la route Nationale, au fond d'une tranchée d'une soixantaine de centimètres de profondeur pratiquée par l'administration des P. T. T., un intéressant fragment de pavement en mosaïque ayant certainement orné jadis le rez-de-chaussée d'une villa gallo-romaine.

Cette mosaïque, à l'exemple de beaucoup d'autres trouvées à Vienne ou en ses anciens faubourgs de Sainte-Colombe et de Saint-Romain, offre, comme ornements, des dessins géométriques. Les contours en sont formés par une double rangée de cubes noirs sur un fond de cubes blancs. Le motif central de la partie visible — ce qui ne veut pas dire que c'était le motif central du pavement complet — est une étoile à huit branches flanquée de quatre carrés (trois seulement étaient visibles) renfermant des trèfles à quatre feuilles. A droite, un compartiment carré à double bordure rectiligne contient un carré beaucoup plus petit accompagné à chaque angle d'une ellipse très allongée, polychrome (jaune à l'intérieur, puis rouge et noir). A gauche, un autre compartiment lequel aussi devait être carré, mais dont un seul angle était visible, devait renfermer un dessin géométrique dont il n'existe plus qu'une section de cercle et un cœur accosté de deux petites feuilles ; sa bordure est ornée d'entrelacs polychromes (couleurs disposées comme indiqué plus haut). Dans les deux autres sens, ce sont de larges bandes représentant, ici une tige ramifiée, là des entrelacs, ailleurs des rosaces à quatre feuilles.

L'ensemble était donc très varié. D'après les vestiges qui restent visibles autour des pièces qui le composaient, on peut conclure, sans crainte de se tromper, que le motif principal qui allait se répétant de distance en distance, formant, en quelque sorte le fond du tableau, était l'étoile à huit branches. De-ci de-là, d'autres ornements géométriques complétaient. Un exemple d'u-

ne disposition similaire nous est fourni par la mosaïque qu'Etienne Rey a dessinée à la planche V de son grand ouvrage sur *Les monuments de Vienne*.

Sans être particulièrement précieux par quelque côté, le fragment de pavement que nous signalons méritait le dessin que le chroniqueur en a fait, avant que la tranchée n'ait été refermée, dessin reproduit ci-devant en hors-texte.

— En raison d'une pluie arrivant en même temps qu'une température douce ayant favorisé la fonte des neiges particulièrement abondantes en montagne cet hiver, le Rhône a eu une forte crue entre le 5 et le 11 mars. Le froid et le gel étant ensuite survenus, le fleuve a repris son niveau normal de la saison.

— Le 25 avril, M. Lucien Hussel a été élu maire de Vicane, en remplacement de M. René Datry, démissionnaire.

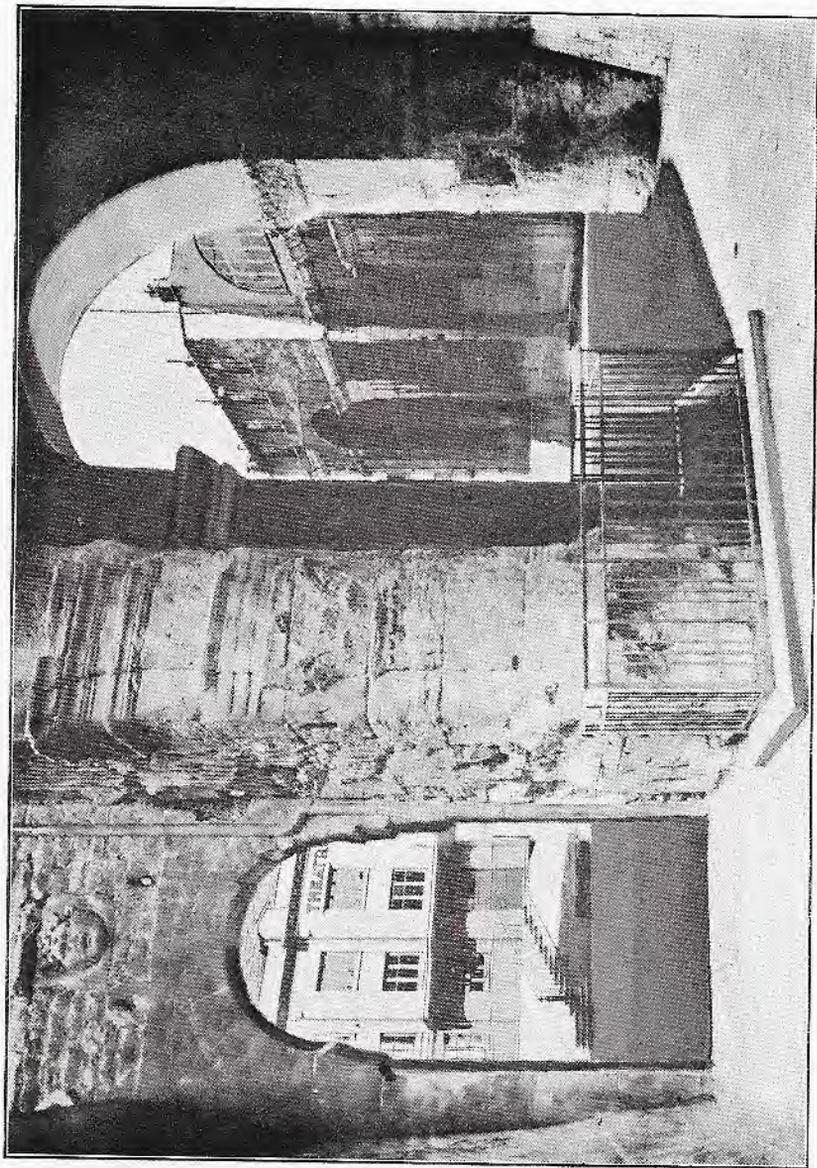
— Le 10 juin, à la Salle Berlioz, M. le docteur Frécon, vice-président de la *Société des Amis de Vienne*, a exposé les impressions qu'il a rapportées d'un récent voyage effectué au Maroc, à l'occasion du congrès médical.

— De la Pentecôte à la dernière semaine de juin, les Viennois ont eu à supporter une chaleur quasi saharienne qu'est venue faire cesser enfin une pluie abondante et bienfaisante.

— La sortie des *Amis de Vienne* au Puy-en-Velay, le 28 juin, n'a pas connu l'affluence des années précédentes ; elle n'en fut pas moins très réussie. Le grand intérêt de la visite du Puy réside dans la cathédrale et les bâtiments qui en dépendent. Les visiteurs ont écouté avec plaisir les explications que leur donnait M. Vissaguet, avocat et grand ami de sa ville. Dans la sacristie de la cathédrale, pour les sociétaires qui pouvaient s'y intéresser, M. le chanoine Vacher, secrétaire de l'Evêché, a montré et commenté le précieux manuscrit qu'est la Bible de Théodulphe. Après le repas pris en commun, les autos ont transporté les visiteurs à trois kilomètres du Puy, jusqu'au pied des orgues d'Espaly, d'où la vue est très belle sur le bassin du Puy et les montagnes qui l'entourent. Un peu plus loin, de la route, a été aperçu le donjon de Polignac campé sur sa butte.

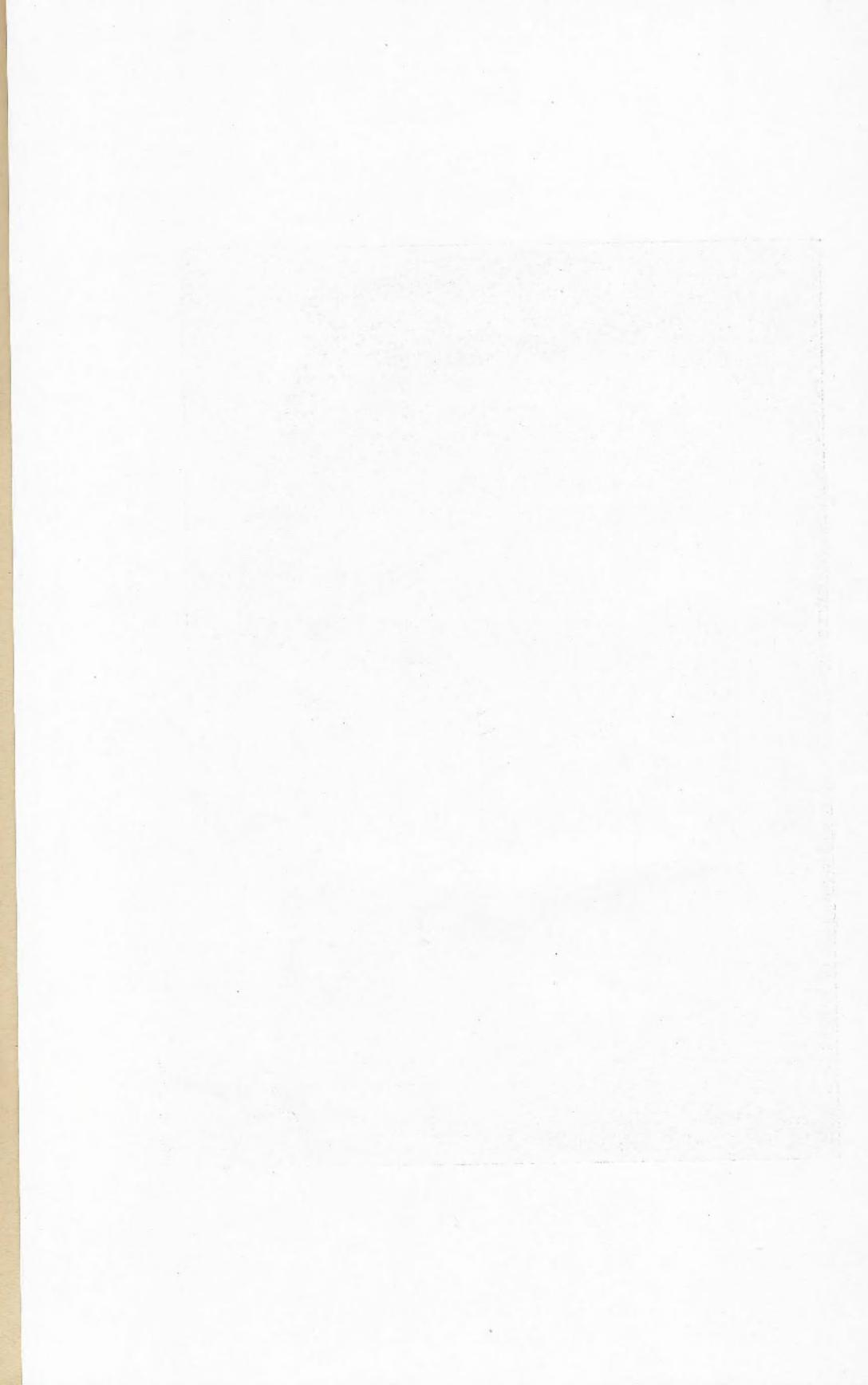
Le temps clair et frais et les routes pittoresques ont agréablement complété le charme de la sortie.

— Le dimanche 5 juillet, après des villes importantes du Sud-Est telles que Grenoble, Valence, Saint-Etienne, Chambéry, Vienne a eu sa braderie. La braderie est un des nombreux expé-



Phot. G. Fammr.

LE PORTIQUE DU FORUM ET LE GRAND ESCALIER ROMAINS
Etat actuel



dients employés dans le but de remédier à la crise économique qui sévit rudement dans le commerce comme dans l'industrie. Elle est caractérisée par la vente, à l'extérieur du magasin, en plein vent, sur le trottoir, des objets vendus habituellement à l'intérieur, avec le déploiement de tout ce que peut enfanter, pour attirer le client, l'art commercial. Cette initiative a remporté un succès nettement marqué. Les visiteurs ont afflué en foule : étaient-ce autant d'acheteurs ?... A cette occasion est né « le Zouave du Ganchon », dont la figure amusante et le « gava-gnon » ont occupé les murs d'affichage de la ville et de la région et la chanson a été sur les lèvres des « lazets » et des « espouleuses » viennois, pendant quelques jours.

— Le 13 juillet a été inauguré, à l'Hôtel-de-Ville, le buste de Camille Jouffray, ancien maire de Vienne, ancien sénateur de l'Isère, œuvre due au ciseau du grand Joseph Bernard.

— Dans le courant du mois d'août a disparu la « bêche » de Vienne, ce bateau-piscine où, pendant plusieurs générations, une partie des Viennois regarda, du haut du pont-suspendu, une autre partie des Viennois s'ébattre dans les eaux du Rhône, aux mois d'été. A la mort de son propriétaire, « le père Vantailat », un brave sauveteur à la physionomie bien connue, la « bêche » avait été vendue aux Ponts-et-Chaussées, et un remorqueur était venu la déplacer pour la livrer à la hache des démolisseurs. Comme le publiait humoristiquement au lendemain de l'événement un journal local, « abandonnée, mais toujours fière, elle ne voulut pas donner ce spectacle aux Viennois. Après avoir appris à tant d'entre eux à nager, la « bêche » se noya ».

— Le mardi 24 novembre, un grand quotidien lyonnais publiait, dans sa chronique viennoise, l'article suivant qui fut ensuite reproduit par les feuilles locales : « Lundi soir, vers 6 heures, nos concitoyens ont été assez intrigués par un phénomène astral. La lune qui brillait d'un vif éclat dans un ciel assez pur était entourée d'une large auréole blanche cerclée par deux autres importantes auréoles limitées chacune par des séparations aux couleurs du spectre solaire. Il n'y avait pas un seul nuage à proximité et le spectacle de cette large et triple auréole était vraiment très curieux. Il se prolongea assez longtemps pour finir quelques heures après dans un halo blanc assez accentué ».

— La soirée du samedi 12 décembre occupera une place importante dans les fastes artistiques de la ville de Vienne : ce soir-là furent inaugurés, au milieu d'une profusion de lumières extérieures et intérieures de bon aloi, le Théâtre municipal nou-

vement restauré et le Portique du Forum nouvellement dégagé. Depuis de longues années, les Viennois, et particulièrement les Amis de Vienne, souhaitaient voir venir ces heures réjouissantes au cours desquelles seraient remis en leur juste valeur ces monuments, heures d'autant plus réjouissantes qu'ils savaient qu'elles se prolongeraient dès lors dans le temps... Et cette pensée tournée vers l'avenir, s'était particulièrement manifestée en quatre circonstances : en 1921, quand, dans un bel article du *Bulletin* de notre Société, M. Pierre Frécon s'était écrié : « Sauvons de la ruine notre théâtre Louis XVI » ; le 4 juin 1923, lorsque M. Jules Formigé avait émis son vœu de la restauration de ce même théâtre, à l'assemblée générale de la Société française d'archéologie réunie en congrès à Valence et Montclimar ; le 30 août de la même année, quand l'assemblée des membres de la société Rhodania, tenant à Vienne, son cinquième congrès, avait voté à l'unanimité le vœu du dégagement du Portique du Forum ; le 20 avril 1929 enfin, lorsque M. Maurice Faure avait renouvelé ce dernier vœu, dans son toast prononcé au banquet marquant le 25^e anniversaire de la fondation de notre Société.

La municipalité avait eu l'excellente pensée de consacrer la plus large part de la cérémonie à la célébration d'un enfant de Vienne mort récemment en pleine gloire, le grand sculpteur Joseph Bernard. Après l'allocution par laquelle M. Hussel, maire, traça à grands traits l'histoire du théâtre municipal sous ses prédécesseurs et sous lui-même, une conférence sur Bernard, illustrée de beaux clichés projetés sur l'écran, fut faite par un critique d'art ayant vécu dans l'intimité de l'artiste, M. Emmanuel de Thubert.

Relatant ce mémorable événement dans son numéro qui le suivit, une de nos deux chères feuilles locales pouvait dire avec justesse : « L'inauguration du théâtre municipal aura révélé à beaucoup la beauté du Portique du Forum, la majesté des grands escaliers, l'élégance de la salle construite par Schneyder ; et M. Em. de Thubert aura, par sa conférence, révélé — faut-il dire ainsi ? — les motifs qu'il y a d'admirer et d'aimer Joseph Bernard ».

Peut-être, cette soirée-là, quelques viennois, fortement attachés à leurs vieilles pierres, ont-ils versé un pleur, en ne revoyant plus la pittoresque maison du XV^e siècle que les siècles avaient patinée à l'égal du portique et des grands escaliers, en ne revoyant plus ses fenêtres à meneaux, ni sa treille ombrageant la petite terrasse du concierge du théâtre dans les jours d'été. Peut-être aussi, d'aucuns ont-ils jugé qu'il eût été préférable d'avoir sous les yeux, pour compléter la salle de Schneyder, une autre façade que celle qui s'élève désormais — elle ne manque pas de caractère, certes —, une façade qui fût plus en

harmonie avec la salle. L'auteur de ces lignes ne peut cacher que telle fut alors son opinion quand, dans sa pensée, se présentèrent en parallèle et le vœu qu'il s'était permis d'émettre, il y a quelques années, au moment où il avait eu la bonne fortune de publier le projet de façade conçu par Schneyder, et la réalité présente. Peut-être encore, certains ont-ils trouvé la décoration de la salle du théâtre un peu quelconque et trop semblable à celle de n'importe quelle salle de casino ou salle des fêtes de chef-lieu de canton... Par contre, la grille de l'entrée franchie, il y a eu, chez tout le monde, une indicible satisfaction à passer sous le double arc antique, une commune louange pour l'heureux dégagement, jusqu'à la base, d'un pied-droit de celui-ci, dégagement qui permet de restituer désormais, en pensée, l'élégante et gracieuse élévation des arcades — la fosse profonde ainsi creusée fait, depuis, l'étonnement satisfait de tous les visiteurs. Il y a eu, également, unanimité pour se réjouir de la disparition du lavoir, de la baraque de la pompe à incendie, de la série de compartiments humides qui enlaidissaient la base des grands escaliers romains, et surtout pour vanter les accès extérieurs et les excellents aménagements intérieurs du théâtre, conçus dans le but le plus pratique et qui font le plus grand honneur à l'architecte de la ville, M. Pin. Enfin, tous ceux qui eurent l'heur de se trouver dans la salle se sont sentis pleins de joie à voir celle-ci intacte dans ses lignes harmonieuses, débarrassée des laides peintures et de la crasse des générations disparues, rajeunie, éblouissante de propreté, de clarté et de lumière.

Pierre Schneyder avait fait construire le théâtre en 1782, mais n'en avait pas pu élever la façade, faute de fonds suffisants. Soixante-cinq ans plus tard, en 1847, Thomas-Claude Delorme, l'un des successeurs de celui-ci aux fonctions de conservateur du Musée, dans une notice qu'il lui consacrait, exprimait déjà le désir de voir construire bientôt une nouvelle salle de spectacles, ou, plus exactement, le désir de voir prendre en sérieuse considération les projets de construction envisagés à plusieurs reprises. On pourrait publier tout un volume sur les projets qui virent successivement le jour, depuis cette époque jusqu'à la nôtre. Nous n'en rapporterons ici que les grandes lignes, le chroniqueur ne s'étant pas livré à de bien longues recherches, à l'égard de cette question.

Dans son numéro du jeudi 27 mai 1847, voici comment, sous le titre *Projet d'un théâtre*, le *Moniteur Viennois* présente l'état de choses d'alors : « Parmi les projets de restauration dont la précédente municipalité avait préparé les plans et devis, il en est trois entr'autres qui méritent une solution immédiate : la bibliothèque, le théâtre et les pavés... Le théâtre, ou plutôt la mesure à laquelle on donne ce nom, tombe en ruines. Aucune ré-

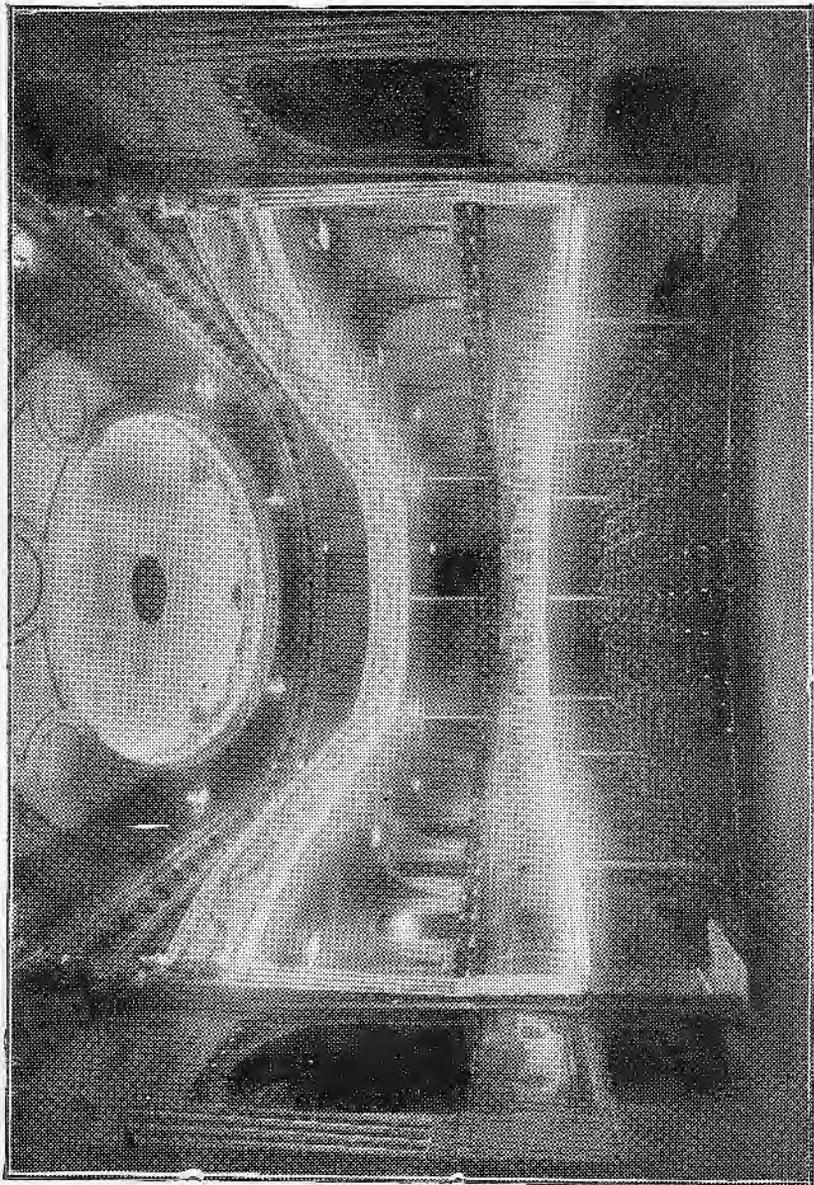
paration de quelque importance n'a été faite depuis bien des années, parce que depuis longtemps tous ici comprennent qu'un autre monument doit remplacer celui qui existe. En attendant qu'on se décide sur le choix d'un local, les représentations scéniques s'éloignent de nous. Et la ville qui, dans un espace de moins de trente ans, a donné à la France deux grands poètes tragiques (le rédacteur du journal parle de Pichat et de Ponsard) n'aurait pas même une scène digne où puissent se produire les œuvres de ses fils, où on puisse les applaudir et les couronner ! Un tel état de choses ne pourrait se prolonger plus longtemps sans perte morale et matérielle pour la ville... »

Là-dessus, un développement sur cette nécessité du théâtre ; puis le rédacteur poursuit : « Sur notre sol si accidenté, avec nos rues sinueuses, étroites, resserrée entre la montagne et le Rhône, un espace suffisant pour y assoir un théâtre... n'est pas facile à trouver. Aussi a-t-on déjà discuté longtemps sur le plus ou le moins de convenance de certains terrains. On a parlé dans le temps de reconstruire sur l'emplacement occupé par le théâtre actuel, en ouvrant une large rue en prolongement de la rue Marchande (actuellement rue des Orfèvres prolongeant la rue Aristide-Briand) jusques à la cour existante en avant du perron du théâtre. Mais on a bientôt reconnu que la situation était peu favorable, que cet emplacement devait un jour à venir servir à l'agrandissement de nos hospices, et que l'isolement qu'on doit surtout rechercher pour ces sortes d'édifices était à peine possible, car on ne peut considérer comme un moyen d'isolement un couloir de deux ou trois mètres au plus qui séparerait le théâtre de la Charité.

« On a parlé aussi de la maison Colomb et de ses dépendances entre la place des Capucins et la montée du Collège. Cet emplacement serait magnifique si ce n'était l'accès difficile et le peu de largeur des rues et impasses qui y conduisent.

« Puis, de l'espace compris entre la rue de l'Eperon (actuellement rue Aristide-Briand) et la rue St-André-le-Bas (actuellement rue André-Collombier), sur le quai projeté sur la Gare (actuellement quai Ferrer). Si ce n'était encore la valeur du sol et l'importance des constructions existantes, cet emplacement serait bien choisi ; il ferait disparaître un pâté de maisons disgracieuses à l'œil, et ornerait le quai projeté.

« Un anonyme, qui eût mieux fait de se faire connaître, nous communique un autre projet qui, lui aussi, mérite de fixer l'attention du conseil municipal. Il consisterait à placer le nouveau théâtre au milieu du groupe de maisons qui sépare la rue de la Boucherie (actuellement rue Teste du Bailler) de la cour de l'Hôtel-de-Ville. Si un espace de 720 mètres carrés est suffisant pour la construction du théâtre, en lui donnant la forme d'un paral-



Cliché du MONTREUIL-VIEUXNOIS.

LA SALLE DU THEATRE MUNICIPAL.
après sa récente restauration

l'élogramme de 20 mètres sur le petit côté et 35 à 36 sur le grand, on aurait possibilité d'isoler le théâtre par des rues larges de la ligne de maisons qui resteraient sur le prolongement des rues Marchande et des Clercs. Si nous nous reportons au plan en petit, joint à la lettre, qui nous indique cet emplacement, et que nous retraçons ici aussi fidèlement que possible (c'est toujours le rédacteur du *Moniteur* qui parle), une belle ligne de maisons pourrait s'élever à droite et à gauche du théâtre. Si encore le plan du théâtre comportait des magasins au rez-de-chaussée, on aurait ainsi créé à la fois un quartier neuf et un monument.

« Nous prévoyons à l'avance l'objection capitale qu'on pourra opposer à ce projet : une dépense excessive par des acquisitions à faire, et par les constructions à élever... ». L'avis du *Moniteur Viennois* est qu'il faut passer outre, et faire bien, « car, explique son rédacteur, il n'est rien de plus déplorable en administration d'édilité que de morceler les travaux, de consacrer à des réparations des sommes quelque minimes qu'elles soient. Agir ainsi, c'est faire comme un individu qui, pour ne pas faire un vêtement neuf, passerait la moitié de son temps à rapiécer celui qu'il porte. »

Dans le numéro suivant, le même journal local expose « par quels moyens l'administration municipale pourrait doter la cité d'un grand établissement qui lui manque », et termine son article en proposant un autre emplacement, « celui qu'on trouve tout à fait en face, au midi (*lapsus*, sans aucun doute : c'est « au nord » qu'il voulait dire) de celui qu'on a indiqué, et qui viendrait déboucher dans la rue de la Table-Ronde. Non moins convenable, non moins spacieux, il coûterait moins, nous le croyons, parce que les constructions qui y existent sont d'un revenu moindre ».

La municipalité jugea qu'il ne fallait pas se lancer dans des dépenses aussi élevées : trois ans plus tard, dans son numéro du 1^{er} novembre 1850, le *Moniteur* indique qu'elle vient de voter 10.000 francs pour les travaux d'intérieur du théâtre, exécutés par Camille Sain (à qui on devait la restauration du théâtre de Perpignan), sous la direction de M. Tacamp, architecte. Jean-Baptiste-Camille Sain, artiste-peintre, auteur de dessins, de lithographies et d'aquarelles estimables, était Viennois d'origine, fils d'un officier de santé, né le 9 pluviôse an XI (29 janvier 1803) ; il devait mourir à l'hospice de Vienne, le 19 janvier 1869, à l'âge de 65 ans.

Quinze ans après la restauration de Camille Sain, les édiles viennois reprennent les projets de construction d'un nouveau théâtre. Un concours d'architecture est ouvert. Le jury d'examen des projets de ce concours fait et clot son rapport le 28

novembre 1865 : l'emplacement choisi est celui de la halle construite en 1823/1824 au milieu de la place de Miremont. Successivement, paraissent une brochure jaune, une brochure bleue et une brochure rouge, pour critiquer ce projet de construction, les unes et les autres anonymes. La première soutient qu'« un nouveau théâtre serait inutile à Vienne ; celui qui existe est plus que suffisant » ; en second lieu, elle soulève la question suivante : « N'y a-t-il rien de mieux à faire qu'un théâtre dans l'intérêt de la ville ? » et, là-dessus, d'énumérer « vingt travaux d'utilité publique dans les différents quartiers de la ville ». La seconde brochure répond à la première, et « veut qu'on laisse tous les travaux, quitte à les reprendre après, pour ne s'occuper tout d'abord que du théâtre », tout en reconnaissant pourtant que la restauration de l'église de St-André-le-Bas est urgente. La troisième brochure, se disant exprimer l'« opinion de Jacques Bonhomme », renvoie de l'une à l'autre des précédentes, expose qu'elle croit « qu'on peut, sans pécher contre le bon goût, détruire la Halle-Neuve, dût-on, après avoir fait table rase, laisser les choses en l'état », qu'elle ne pense pas, comme le pense la brochure bleue, que l'emplacement de la Halle soit convenable et ce que l'on pourra, pour le nouvel édifice, se servir des anciennes bases... l'espace n'est pas suffisant » ; elle finit par conclure qu'il vaut mieux ne rien faire... Ce fut bien là du reste, la suite qu'on donna au projet de construction du nouveau théâtre. Quelques années plus tard, en 1874, la Halle-Neuve (appelée ainsi en raison de la Halle vieille du Moyen-âge, abandonnée, et en grande partie démolie), était convertie en marché couvert ; puis, avant 1890, elle était transformée, par les soins de M. Bizot, architecte de la ville, en musée-bibliothèque avec salle des fêtes au rez-de-chaussée.

En 1895, sous la municipalité Camille Jouffray, un nouveau projet est dressé d'un « casino, théâtre, salle des fêtes » qui aurait été situé entre la caserne Rambaud et la route d'Avignon, sur la place donc qui s'appelle précisément aujourd'hui place Camille-Jouffray. Dans le premier quart de notre siècle, sous les municipalités présidées par M. Joseph Brenier, est repris le projet de 1865, sans plus de résultat... En fin de compte, c'est le projet le plus raisonnable — et, en même temps, le moins coûteux — qui, sous les conseils municipaux dont M. Detry, puis M. Hussel sont maires, parvient au but que la date du 12 décembre 1931 marque si bien.

« Tout arrive en France », disait un jour La Rochefoucauld... « Tout arrive à Vienne... avec patience et longueur de temps », dirons-nous. L'auteur de la brochure bleue de 1865 réclamait la restauration de St-André-le-Bas et un théâtre convenable : à

moins de quatre années d'intervalle, auront été réalisés l'un et l'autre.

1932

— Dans le courant du mois de février, au cours des travaux d'élargissement de la voie ferrée en gare de Vienne, on a mis à jour les vestiges d'une villa romaine, et, spécialement une mosaïque mesurant un mètre carré environ. Offerte au musée de la ville par la Compagnie P.L.M., celle-ci a été enlevée avec soin par M. Vassy lui-même, puis transportée au Musée Lapidaire.

— Le samedi 12 mars, en soirée, au Théâtre municipal complaisamment prêté par la Mairie, afin de rendre un nouvel hommage à la mémoire du grand Viennois Joseph Bernard, et de le faire connaître, ainsi que son œuvre, à ceux de ses concitoyens qui n'avaient pu assister à la belle soirée du 12 décembre 1931, une seconde conférence a été faite par M. Emmanuel de Thubert, sur l'initiative du docteur Henry Chaumartin et des autres amis viennois de l'artiste regretté, et sous les auspices de Société des Amis de Vienne. Cette conférence ne fut, en somme, qu'une réédition de la première, avec cette différence, toutefois, qu'elle se trouva agrémentée de belles projections de clichés pris à l'exposition rétrospective de l'œuvre du sculpteur tenue à l'Orangerie des Tuileries et inaugurée le 17 février par M. Petsche, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, et agrémentée aussi de commentaires sur ces clichés.

— Le jeudi 21 avril s'est terminée la grève générale du textile, qui avait commencé le 2 mars. Cinquante jours ! Cette grève aura compté parmi les plus longues, et aussi parmi les plus pénibles et les plus néfastes pour l'intérêt général de la ville, parce qu'elle se produisit à un moment où la crise économique sévissait et avait réduit au chômage, partiel sinon total, nombre d'ouvriers. Elle fut marquée par un incident très violent survenu dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 avril, véritable scène d'émoué où l'on vit une barricade s'élever dans la rue des Clercs, et les projectiles les plus divers être jetés contre les représentant de l'autorité et les gardes mobiles.

— Le samedi 23 avril, l'U.S.I.D. (Union des Syndicats d'Initiatives du Dauphiné) est venue tenir son assemblée générale de printemps dans notre ville, et y a été reçue par notre Société qui remplit à Vienne le rôle de Syndicat d'Initiative. La séance d'études du matin a eu lieu dans la salle du Tribunal de Commerce. Dans le même temps, un groupe de touristes venu de

Grenoble avec les délégués de l'Union est monté à Pipet, guidé par le secrétaire de notre Société. A midi, un banquet servi à l'Hôtel du Nord a réuni tout le monde. Enfin, l'après-midi a été consacrée à la visite de la ville et de ses monuments historiques, sous la docte conduite de MM. Faure et Vassy.

— Au scrutin de ballottage du 8 mai, dans la première circonscription de Vienne comprenant notre ville tout entière, M. Lucien Hussel, maire, a été élu député.

— Le monument élevé au souvenir du poète André Rivoire par ses amis et ses concitoyens a été inauguré solennellement le dimanche 5 juin. La veille, en soirée, au théâtre municipal — lequel n'avait vu depuis longtemps pareille représentation — avait été jouée la pièce la plus caractéristique du talent de Rivoire : *Roger Bontemps* ; les artistes étaient de choix, les spectateurs aussi ; ce fut fort brillant. Dans une pensée très délicate, les amis du poète voulurent que la journée commémorative fût ouverte par une émouvante manifestation, au cimetière de la ville : des fleurs furent déposées sur la tombe du grand disparu, parmi le silence et le recueillement le plus complet. A 11 heures, sous une pluie inopportune et très importune, se déroula la cérémonie de l'inauguration du monument, sur la place du Collège — devenue, à la mort de l'écrivain, la place André Rivoire —, devant la façade de l'église St-André-le-Haut. Priront successivement la parole : M. Maurice Faure, président du Comité viennois pour l'érection du monument, M. Hussel, maire de Vienne, qui remercia le comité au nom de la ville, M. Maurice Donnay, de l'Académie française, M. Romain Coolus, M. André Dumas et M. Marcel Samuel-Rousseau, qui, les uns et les autres, firent les éloges de Rivoire. L'exécution de l'*Hymne à la Musique*, dû à la collaboration du poète viennois et du compositeur Marc Delmas, et la lecture du poème en vers à l'honneur de Rivoire, composé par M. Georges Madeline, premier lauréat du concours littéraire, achevèrent de donner à la cérémonie son caractère littéraire, artistique et commémoratif. A la fin du banquet qui suivit, banquet servi au restaurant de la Pyramide, M. Maurice Faure, dans une très belle allocution, sut très heureusement dégager la portée et le sens de l'hommage rendu à André Rivoire.

Tous les discours prononcés dans le cours de cette mémorable journée ont été publiés par le *Journal de Vienne* et le *Moniteur Viennois*, et MM. Blanchard Frères ont fait davantage encore, en éditant, pour la circonstance, un joli petit volume illustré, sorte d'anthologie comprenant des œuvres inédites d'André Rivoire, de nombreux articles sur le poète, signés d'éminentes per-

sonnalités du monde littéraire, et les œuvres primées au concours.

Le monument est une œuvre du sculpteur Jean Boucher qui fut un ami de Rivoire. Les motifs — buste du poète et muse de la stèle — sont en bronze doré d'un effet plutôt étrange et peu agréable à l'œil, et, malheureusement, la figure du personnage n'offre pas le mérite de la ressemblance.

— La sortie d'été de la Société des Amis de Vienne s'est effectuée le dimanche 19 juin. Le point de rendez-vous était le pont de Port-Galland, sur l'Ain, situé dans l'un des cadres les plus pittoresques de la région.

Le matin, sous la conduite de M. l'abbé André Chagny, l'érudit lyonnais si apprécié, les Amis de Vienne visitèrent successivement les vestiges de l'ancienne abbaye de Blics, le château de Chazay-sur-Ain, du donjon duquel ils admirèrent un splendide panorama sur la vallée de l'Ain, et enfin la vieille cité médiévale de Pérouges, avec ses rue tortueuses bordées de vétustes maisons, dont beaucoup tombent en ruines, mais dont beaucoup aussi sont restaurées ou en voie de restauration, ses remparts et leurs portes, son église fortifiée. Les visiteurs furent ici guidés par M. Thibaut, l'un de ceux à qui Pérouges doit sa résurrection.

Après le déjeuner, servi dans une dépendance de la fameuse « hostellerie » par des soubrettes en costume du pays, et à la fin duquel M. Maurice Faure remercia MM. Chagny et Thibaut, l'excursion des Viennois en Bresse se poursuivit. Ce fut d'abord la visite du curieux château de Richemont près de Priay, puis celle de l'abbaye d'Ambronay. Ici comme là, M. l'abbé Chagny se montra bon historien et bon archéologue. De l'antique abbaye, dont la fondation est due à saint Barnard, évêque de Vienne au début du IX^e siècle, le distingué érudit décrivit son église avec son porche historié, ses nefs, les vitraux de son abside, le tombeau de l'abbé Jacques de Mauvoisin, la belle Vierge à l'Enfant de Coysevox, son admirable sacristie du XVIII^e siècle, son cloître et sa salle capitulaire. L'ensemble est vraiment digne de l'intérêt que lui porte, depuis quelques années, le service des Monuments historiques qui y a opéré d'heureux restaurations.

Il était 17 heures, lorsque la dislocation eut lieu devant la vénérable façade de l'église d'Ambronay. Le temps, qui jusque-là avait favorisé les visiteurs, s'était gâté, sans gêner toutefois ceux-ci le moins du monde. Le retour s'effectua au gré de chacun ; quelques-uns passèrent par le pittoresque Val d'Amby ; tous emportèrent de la journée qui fut particulièrement bien remplie, le meilleur souvenir.

— Le dimanche 26 juin s'est tenu dans les murs de notre ville le septième congrès annuel de l'U.G.R. (Union générale des Rhodaniens). La séance de travail eut lieu, à 9 heures, au théâtre municipal. Elle fut suivie, à 11 heures, d'une fête de courte durée, au bord du Rhône et sur le fleuve même : ici, barques pavoisées, canoës et périssoires, évoluèrent gracieusement ; là, des jeunes filles offrirent des fleurs au Rhône, sous les accents de « l'Hymne rhodanien ». Un vin d'honneur offert par la municipalité, et un banquet terminèrent le congrès. — Le mercredi précédent 22 juin, la Société des Amis de Vienne avait reçu, à son passage, la caravane de l'U.F.S.I. (Union des fédérations des Syndicats d'Initiatives de France), effectuant, cette année, son voyage dans la région comprise entre St-Etienne, Vals et Montélimar. Après le repas, la visite de la ville avait été faite sous la conduite du président de la Société.

— Il convient de signaler la belle soirée d'urbi-diffusion — pour employer l'expression créée par M. le Dr Trénel — qui, le samedi 23 juillet, fut consacrée à *la Marseillaise*. Organisée par l'Association des Amis de la Doua dont le docteur est le très actif vice-président, elle se déroula dans la grandiose enceinte de la cour du théâtre, sous un ciel semé d'étoiles, en présence d'une foule de plus d'un millier de spectateurs ; une foule innombrable, quoique individuelle, unie à l'autre par les ondes de la T.S.F., y participait aussi. Foule du dedans et foule du dehors, tous eurent la bonne fortune d'entendre deux phalanges d'artistes admirables que détient avec bonheur la grande cité voisine de la nôtre. M. le Dr Trénel sut, en termes vigoureux et imagés, exposer l'histoire de l'hymne national de la France, en insistant, comme il convenait, sur la part importante qui en revient à l'abbé Peissonneaux, professeur au collège de Vienne. Enfin, un érudit lyonnais crut bon de vouloir apprendre aux Viennois à connaître leur ville, telle qu'elle était dans le passé — ce qui fut un bon sentiment —, mais, malheureusement pour lui et pour eux, il commit beaucoup d'erreurs, celles-ci dues en partie à une documentation puisée chez des auteurs trop anciens — il ne faut pas oublier que l'histoire est une science qui se développe, se complète et se renouvelle constamment... Somme toute, excellente et fructueuse soirée pour le prestige de notre chère Vienne.

— L'année 1932 aura été celle des réceptions d'hôtes étrangers à notre ville (nous n'avons pu, d'ailleurs, citer dans cette chronique, que les principales). Le mardi 2 août, vers 17 heures, les pontonniers suisses descendant le Rhône mettaient le pied sur le ponton de Vienne. Ils y furent reçus par les personnalités of-

ficielles, par les représentants des principaux groupements de la ville, et par une foule importante d'habitants. Une manifestation d'amitié franco-suisse fut ensuite faite à l'Hôtel-de-Ville, puis, en soirée, un concert fut donné dans la cour du théâtre. Le lendemain, de très bonne heure, la caravane nautique mettait le cap sur Condrieu pour continuer sa superbe randonnée.

— Dans les mois d'été, une grande barque est restée en permanence au milieu du Rhône, plus ou moins en face de l'embouchure de la Gère. Elle servit à l'exécution de sondages en vue de l'établissement d'un avant-projet relatif au nouveau pont sur le Rhône dont l'exécution est si nécessaire, et même si impérieuse.

— Le dimanche 18 septembre a été consacré à un concours-foire-exposition, tenu sur la vaste place des Allobroges. Ce fut une manifestation purement agricole.

— Depuis un siècle, ou peut-être plus, le remarquable mausolée des archevêques Armand de Montmorin et cardinal Henry-Oswald de la Tour d'Auvergne, élevé dans le chœur de notre vénérable primatiale en 1747, présentait quelques regrettables dommages. Grâce à l'initiative de la Société des Amis de Vienne, et avec l'autorisation de M. l'architecte des Monuments historiques, ces dommages ont été, à la fin du mois de septembre, presque complètement réparés, par la pose, en leur emplacement primitif, des fragments arrachés au monument qui avaient été heureusement conservés dans une encoignure invisible et inaccessible de prime abord : l'une et l'autre des statues des archevêques ont retrouvé quelques-uns des doigts de leur main qui est mutilée, et la couronne comtale des armoiries d'Armand de Montmorin possède désormais tous ses fleurons.

Ch. J.

NÉCROLOGIE

Année 1931

— Le 7 janvier 1931 est mort, dans sa villa de Boulogne-sur-Seine le sculpteur Joseph BERNARD. Très attaché à sa ville natale où il s'était exercé à la taille de la pierre dans l'atelier paternel de Bècheviennne, et d'où il était parti ensuite pour le seul lieu propice en lequel la gloire peut sourire à un artiste — et elle le fit pour lui, pleinement, quoique sur le tard —, il aimait à y revenir parfois, auprès des siens et de quelques amis fidèles. Il avait tenu à être, depuis longtemps, notre sociétaire. Dès l'assemblée générale qui a suivi son décès et dont le compte rendu a paru dans le précédent bulletin, nous avons exprimé les sentiments que nous a causé sa disparition.

— Le 30 janvier 1931, le chanoine Camille JULIARD, curé de Saint-Maurice, est mort après des semaines qui ne laissaient aucun espoir sur son sort. Notre Primatiale devra lui garder un souvenir reconnaissant et durable, car c'est à lui que la tour nord de St-Maurice doit d'avoir retrouvé en 1929 ses cloches perdues depuis l'incendie de 1869.

— 1^{er} avril 1931. Notre Sociétaire perpétuel, M. l'abbé Paul SÉNEQUIER-CROZET est mort le soir du mercredi-saint. Il n'avait pas d'attaches viennoises, mais il avait tenu à nous donner le témoignage de son estime. Le bulletin de l'Académie delphinale a écrit de lui : « Bibliophile compétent, il est apparu comme « un esprit très ouvert à toutes les manifestations artistiques et « littéraires de notre petite patrie ».

— Le 8 avril, M. Claude GERARD, l'un de nos secrétaires des séances, est mort, avec une surprenante rapidité. Il lui a été rendu hommage dans le compte-rendu fait à l'Assemblée générale et reproduit plus haut.

— En mai 1931, M. SCHUTTERLÉ, constructeur-mécanicien, est mort dans sa 53^e année. Parmi ses titres divers, il faut relever celui de président actif de la Lyre viennoise, et de conseiller municipal, élu aux élections du 30 novembre 1919.

— En juin 1931, M. Jules PÉTRÉQUIN, sociétaire de vieille date, est mort dans l'ancienne propriété Dumas, qu'il avait achetée à la Bâtie. — Son frère, M. Maurice PÉTRÉQUIN, décédé en janvier 1931, avait été des nôtres, et nous était resté fidèle, quand il avait quitté Vienne pour Paris.

— Le 18 juillet 1931, à la veille du mariage de sa fille aînée, M. Paul BRANDON, pris d'un malaise qui l'a foudroyé, est mort dans le bureau du Directeur du Crédit Lyonnais. Il était devenu viennois par l'achat qu'il avait fait de la pharmacie Bastide. La finesse de son esprit et la largeur de ses vues lui avaient fait des amis très attachés. Il avait toujours témoigné une grande affection à la Société et assistait ponctuellement à nos réunions.

— En septembre 1931, Mr. Alphonse TESTE DU BAILLER, notaire honoraire, un administrateur de la fondation, est mort dans sa propriété des Tupinières. Son souvenir a été spécialement évoqué à l'Assemblée Générale.

Année 1932

— Mars 1932. M. Louis CLAIR était devenu notre sociétaire du jour où il était devenu viennois, et il était fidèle à nos réunions. Il avait eu l'occasion, notamment dans *Vienna*, de montrer, par un article sur les Cloîtres St-Maurice, qu'il tenait à étudier nos monuments et à se faire une opinion à leur endroit. Il est mort à Tamaris-sur-Mer.

— A la fin de mai 1932, Hubert MORAND n'a pas survécu à une opération qui s'annonçait sans gravité. Agrégé, lauréat du Concours général, professeur aux lycées de Nice, de Grenoble, puis au collège Stanislas, entre temps : lecteur à l'Université de Budapest, puis rédacteur au Journal des Débats, secrétaire général adjoint de l'Alliance française, il avait toujours tenu à dire ce qu'il devait à Vienne, où il avait fait ses classes à l'École Robin; il avait fréquemment parlé de notre ville et de notre société. C'est un devoir de dire la reconnaissance qui lui est conservée aux Amis de Vienne.

— En juillet 1932, est mort M. GAUDIN père, filateur. Les viennois ont encore dans les yeux la silhouette du disparu, sa taille élevée, sa démarche lente, et le chapeau rond de feutre mou, à bords souples, qui s'appelait il y a 30 ans « frivole », auquel il demeurait l'un des derniers fidèles.

— Le 20 août 1932, Mme Joseph FAURE, mère de notre prési-

dent actuel, a terminé, à Reventin, une vie longue de près de 86 années. Née à Vienne, au port des Jacobins, n°3, elle s'était éloignée de sa ville pendant vingt-sept hivers, puis elle y était revenue en 1913. Elle avait adhéré à notre société dès sa fondation.

— Vers le 20 septembre 1932, M. Edouard TROMPIER, ingénieur des Arts et Manufactures, est mort inopinément à Paris, où les affaires l'avaient conduit. Il nous fut très fidèle.

— Le 13 octobre 1932, Mlle Antoinette RICHARDIN nous a quittés. Elle avait donné à notre Société un témoignage d'estime très marqué : elle avait d'elle-même désirée être des nôtres, et était assidue à nos sorties d'été.

— Le 1^{er} novembre 1932, M. Louis REY, ancien agent d'assurances, est mort à 76 ans. Il aimait beaucoup sa ville et son histoire. Les habitués du cours Romestang connaissaient sa marche lente, les mains derrière le dos et le regard assuré.

— Le 13 décembre 1932, décès de M. Eugène DAURIAC, ancien industriel, secrétaire des directeurs de la Caisse d'Epargne. Sa haute taille, sa démarche lente et la sensibilité de son cœur demeurent dans le souvenir de ses amis. Il était très assidu à nos sorties d'été.

BIBLIOGRAPHIE VIENNOISE

PÉROUSE (Gabriel), archiviste de la Savoie. *Les Pérouse, du quinzième au vingtième siècle*. Grenoble, Allier père et fils, s.d. (1924), in-8°.

Notre sociétaire M. L. Pérouse de Montclos a fait don d'un exemplaire de cet ouvrage, il y a quelques mois, à la Bibliothèque municipale de notre ville. Qu'il soit vivement remercié pour son geste généreux, car le volume n'avait été édité que pour la famille, et félicité d'avoir pensé que celui-ci devait avoir sa place dans la Bibliothèque publique de la ville où quelques-uns des Pérouse ont joué des rôles importants dans la vie viennoise des XVII^e et XVIII^e siècles. Ceux que les questions généalogiques intéressent consulteront avec satisfaction et avec fruit la belle étude du très regretté archiviste de la Savoie. Il y retrouveront une foule de familles connues s'étant signalées dans l'histoire municipale de notre bonne ville, et dont ils verront l'enchaînement les unes avec les autres par les alliances. Tous les Viennois trouveront plaisir à apprendre que l'une des plus belles maisons anciennes de la ville, celle qui présente, sur la rue des Orfèvres, une élégante façade du début du XVI^e siècle, appartient, deux siècles plus tard, à la famille Pérouse du Vivier. Une des huit illustrations de l'ouvrage est précisément un dessin montrant cette façade telle qu'on pouvait la voir jadis, dessin d'une belle venue, mais malheureusement entaché de quelques erreurs de détail. L'artiste qui l'a fait, ayant vraisemblablement pris une photographie récente pour modèle, n'a pas remarqué, par exemple, que la banale et fâcheuse devanture moderne masque, non pas un seul, mais deux arceaux égaux à un troisième, toujours dégagé, qui est celui de la porte d'entrée, et il est regrettable qu'il n'ait pas connu la lithographie de Victor Petit, gravée d'après le dessin de S. Stillierre, faisant partie de l'album du baron Taylor, car elle est fort belle et surtout très fidèle.

Ch. J.

CHATAIN (Ch.). *La Chambre de Commerce de Vienne de 1864 à 1908*. Vienne, Martin et Ternet, 1931, in-8° de 70 pp.

Sous ce titre, M. Charles Chatain, secrétaire général de la Chambre de Commerce, a condensé, dans une brochure de 70 pages, grand format, toute la vie et toute l'activité de cette Compagnie, depuis sa création par décret en 1864, jusqu'à 1908. A partir cette dernière date, la Chambre de Commerce n'a pas cessé de publier un Bulletin mensuel rendant compte de ses travaux.

L'auteur, très consciencieusement, s'est attaché à faire parler les documents eux-mêmes : procès-verbaux des séances, discours des présidents, etc... Mais, en utilisant avec clarté et méthode, ces données purement documentaires, il est parvenu à nous présenter une physionomie vivante de l'institution et des hommes qui l'ont successivement animée et dirigée.

L'intention de l'auteur a été également de nous montrer, dans le cadre viennois, l'évolution générale économique de ces quarante-quatre années correspondant à tant de transformations techniques, politiques, sociales. On peut suivre ainsi, dans son ouvrage, les étapes parcourues dans de nombreux domaines : la politique économique, douanière et fiscale, les questions relatives au travail et à la condition des ouvriers, la législation commerciale, les questions ferroviaires, voies navigables, etc...

Un chapitre consacré aux questions d'intérêt local nous fait pénétrer dans le détail de beaucoup de transformations viennoises : construction de nos bas-ports, création de notre premier réseau téléphonique, etc. etc. ; sans parler bien entendu de notre vieux pont suspendu. Sur ce dernier point, devrions-nous un jour revoir, comme en 1876, le « bac à traille », ou bien, comme la Chambre de Commerce et nos députés l'ont demandé, serons-nous bientôt dotés du pont moderne qui s'impose plus que jamais ?

Enfin — et c'est incontestablement l'un des côtés les plus intéressants de la brochure — nous retrouvons dans celle-ci les figures de beaucoup de nos citoyens : industriels et commerçants qui, dans leurs fonctions à la Chambre de Commerce, ont déployé des qualités d'intelligent dévouement à la chose publique. Citons, dans l'ordre : M. Harel le premier président, qui, maître de forges à Pont-Evêque, occupa une haute situation industrielle, ses successeurs à la présidence MM. Jean Jouffray, Pierre Bouvier, Jules Galland, Francisque Bonnier, dont chacun honora, à sa manière, les fonctions de président ; parmi les vice-présidents : des noms connus de viennois de diverses générations : Claude Delaigue, Etienne Reymond ; parmi les secrétaires et trésoriers : Nathaniel, Viguiet, Adolphe Barnier, Gustave Sil-

vestre ; parmi les membres : Eugène Gouët, Jules Burle, Louis Tremeau, Etienne Larrivé.

Félicitons M. Chatain d'avoir songé à nous fournir, sous une forme facile à consulter, une abondante documentation sur les hommes et sur les choses du passé. Son travail permet d'utiles rapprochements et ces perspectives de recul qui sont indispensables pour les jugements sûrs et équitables. Ainsi qu'il l'écrit, parlant de ceux qui ont fourni, à leur époque, leur tâche de dirigeants, « nous pourrons constater comment leurs conceptions ont subi l'épreuve du temps, quelles sont celles qui ont été emportées par l'évolution économique, politique et sociale, quelles sont celles au contraire qui ont survécu et qui ont continué à guider et à inspirer leurs successeurs ».

La Crise économique mondiale. — Rapport présenté à la Chambre de Commerce de Vienne, par son président M. Robert Tremeau, (Bulletin de la Chambre de Commerce, N° de Décembre 1931).

En cette année de crise, nous devons souligner cet important document. Notre distingué compatriote y a très utilement décrit les divers aspects du mal économique qui, à des degrés et sous des formes diverses, atteint tous les pays du monde. Il y a étudié les systèmes d'explications proposés par les économistes ainsi que les diverses thèses sur les causes et les remèdes.

Est-il vrai que nous soyons à un tournant absolument nouveau et décisif de notre civilisation, avec cette crise déclarée « sans précédent ». Il faut, en tous cas, reconnaître que les nations n'avaient jamais encore pris une conscience aussi grande de leur interdépendance en matière de production, de consommation, de monnaie, crédit, etc..

Question grave aussi que celle de savoir si le régime capitaliste, attaqué de plusieurs côtés, ne pourra plus se défendre qu'en recourant à une organisation préalable de la production et des échanges, non seulement à l'intérieur de chaque pays, mais sur le plan international.

Sans philosopher aussi longtemps sur ces questions, M. le Président Tremeau se montre un partisan convaincu de la nouvelle « économie » représentée par les cartels, c'est-à-dire les groupements de producteurs qui, sous un certain contrôle de l'Etat, régèneraient la production et la répartition. Il s'agit surtout d'ailleurs d'une discipline volontaire, pour prévenir l'étatisme. Mais de toutes façons, l'économie libre, celle dans laquelle l'ordre résultait des seules initiatives individuelles, serait condamnée, parce que les progrès scientifiques et techniques imprimant à la production un rythme qui doit forcément être contrôlé.

On voit les aperçus vraiment nouveaux qui sont ouverts par la remarquable étude de M. Robert Treneau.

Ch. C.

FONT-RÉAULX (Jacques de). *La campagne de Carloman contre Vienne en 881-882, et l'identification de Lipsiacus villa Andogavensis* (Extrait du *Bulletin philologique et historique [jusqu'à 1715]*, 1928-1929), Imprimerie Nationale, 1931, br. de 6 pp.

M. Jacques de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme, remet en question, dans une notice courte mais condensée, un épisode de l'histoire de ce qu'on appelait autrefois communément « le second royaume de Bourgogne » et qu'on appelle aujourd'hui, sans beaucoup plus de raisons, « le royaume de Provence », dont Boson était le souverain, et Vienne la capitale — on sait que cette période est encore évoquée dans notre ville par la rue de Bourgogne et son prolongement la rue Boson.

« L'élection de Boson comme roi de Provence, consommée à Mantaille le 15 octobre 879, expose en commençant M. de Font-Réaulx, déclencha contre le nouveau souverain la coalition des princes carolingiens, dont les armées se réunirent pour abattre l'usurpateur et emporter Vienne, sa capitale. Durant l'été de 880, les armées alliées battirent les troupes d'Hugues le Bâtard, recouvrèrent diverses cités et arrivèrent devant Vienne, d'où, suivant Hincmar, le roi se serait enfui laissant pour sa défense, son épouse Ermengarde ; il aurait été enfermé dans la cité, suivant les Annales de Saint-Vaast. » Dans la note correspondante, l'auteur ajoute : « Hincmar est plus précis et doit l'emporter. »

« Trois souverains prenaient part à la campagne, poursuit M. de Font-Réaulx : Charles le Gros qui quitta en novembre le siège, à l'insu des deux autres, et gagna l'Italie, où il fut couronné empereur en février 881, Louis III, qui l'abandonna aussi et se trouvait à Noël 880 à Compiègne ; son frère Carloman enfin, sur lequel les indications sont moins précises. »

Ayant examiné ces événements, Poupardin, dans sa thèse sur *le Royaume de Provence* publiée en 1901, avait écrit (p. 127, note 4) : « Certains historiens et en dernier lieu Terrasse (*Hist. de Boson*, p. 115) admettent que Louis III et son frère, puis le dernier seul, continuèrent à bloquer la place après le départ de Charles le Gros, et supposent même un blocus de deux ans au cours duquel Boson serait resté éloigné de Vienne, défendue seulement par Ermengarde. » Poupardin n'acceptait pas ce point de vue ; et, à la suite des *Historiens de France* et de Dümler, voici comment il avait présenté le sien (pp. 128-9) : « [Le siège de Vienne] fut donc levé dans le courant de novembre. La guerre contre l'usurpateur n'était cependant pas abandonnée et Car-

loman restait chargé de la poursuivre, mais il abandonnait Vienne et même le Viennois. A la fin de novembre, il était en Berry... La guerre que Carloman était chargé de diriger contre Boson ne paraît pas avoir été conduite au début par lui avec beaucoup d'activité ; aucune campagne ne fut entreprise, ni durant l'année 881, ni pendant les premiers mois de 882. Bien que les noms de lieux qui marquent l'itinéraire diplomatique de Carloman soient difficiles à identifier, ils paraissent indiquer un long séjour dans le Berry et dans l'Auvergne. Une mention plus précise permet de constater avec certitude sa présence en Anjou, le 14 juin 882. Dans le courant de ce même été, il reprenait sa campagne contre Boson et, accompagné d'un certain nombre de grands, parmi lesquels l'évêque de Langres, Geilon, il se trouvait de nouveau, le 8 août 882, sous les murs de Vienne. »

M. de Font-Réaulx s'inscrit en faux contre toutes les allégations de Poupardin que nous venons de citer, concernant la campagne de Carloman : si nous avons cru bon de les transcrire, ces allégations, c'est qu'il s'agit de bien poser la question que nous examinons après les deux auteurs trouvés en antagonisme. Selon le premier, les anciens historiens et de Terrebasse ont eu raison : le prince ne s'est guère écarté de la ville de Vienne.

M. l'archiviste de la Drôme montre, — faisant preuve en cela d'une science critique fort réfléchie —, que l'erreur de Poupardin provient d'une fausse identification des noms des lieux où furent donnés les diplômes de Carloman et qui jalonnent, en quelque sorte, l'itinéraire de ce personnage : *Lipsiacus villa Andegavensis* n'est pas Lecé (Indre-et-Loire), dans l'ancien Anjou, mais Saint-Maurice-l'Exil, non loin d'Anjou, l'un et l'autre de ces villages dans le canton de Roussillon (arrondissement de Vienne) ; *Neronda* n'est pas Néronde (Cher), mais peut-être Néronde (Loire, arrondissement de Roanne) ou plus probablement Néronde (Rhône, canton de Belleville, commune d'Odenas) ; *Caciacum* n'est pas Chassy, du même canton que Néronde (Cher), mais Chassieu (canton de Meyzieu, arrondissement de Vienne) ; *Petrificla* n'est pas Pierrefitte (Allier), mais Pierrefitte (sur la commune de Décines-Charpieu [imprimée par erreur « Décimes-et-Charpeu » dans la notice], même canton que Chassieu).

M. de Font-Réaulx ne se borne pas là ; il veut faire mieux, et il identifie quatre localités de l'itinéraire du prince laissées non identifiées par Poupardin : *Pauliacus* est Pouilleux (commune de Saint-Laurent-de-Mure, canton d'Heyrieux). Cette identification nous semble exacte, et nous croyons qu'elle doit être adoptée d'une façon définitive, ainsi que celles qui précèdent.

Au sujet des trois autres localités que n'avait pas identifiées Poupardin, voici ce qu'en dit M. l'archiviste de la Drôme : « Quatre di-

plômes nous sont parvenus de la fin d'août de la même année 881, datés de *Villa Tortaria* (24 août), *apud Fosianum villam* (29 août), *apud villam Costam regni Provinciae* (29 et 30 août). Les noms doivent se trouver dans un court périmètre. *Fosianum* avec une légère correction *Fasianum* s'identifierait très bien avec Feyzin (Isère, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon) cité sous cette dernière forme (*Fastana*) dans un diplôme de Louis le Débonnaire, du 19 janvier 815, qui restitue cette villa à l'évêque de Vienne. Pour la villa *Tortaria*, avec quelque bonne volonté, si la traduction manuscrite permettait une correction, nous pensions [*sic*] volontiers à *Corbas* (même canton), tout proche. La villa *Costa* ne paraît pas être la Côte Saint-André (Isère), comme le suggérerait une note des Bénédictins, trop loin de l'Isère [?], ni les Côtes d'Arex (canton de Vienne), qui se serait appelé *Arelo* au haut moyen-âge, Arex représentant le vocable primitif, les Côtes n'étant qu'un hameau de cette localité. Dans le voisinage de Feyzin, au long du Rhône il y a un fragment de terrasse rhodanienne, qui a pu donner son nom à une villa disparue. »

Nous acceptons l'identification faite par M. de Font-Réaulx de *Fosianum* avec Feyzin, avec d'autant plus de facilité que la villa *Costa* — laquelle, évidemment, devait être très proche de la villa *Fosiana*, puisque le même jour un diplôme était signé ici et là — s'identifie complètement — ce qui semble avoir échappé à M. l'archiviste de la Drôme — avec le hameau dit de la Côte situé sur la commune très voisine de Feyzin qui s'appelle Solaise. Ce hameau est campé en bordure d'un de ces « fragments de terrasse rhodanienne » dont parle M. de Font-Réaulx, terrasse faite d'un conglomérat d'argile sableuse et de cailloux roulés. De là, on aperçoit fort bien le village de Feyzin, bâti sur un autre fragment de cette terrasse dominant la plaine alluviale de la rive gauche du Rhône. La forme ancienne de la Côte que cite le *Dictionnaire topographique de l'Isère* de Pilot de Thorey et Chevalier, *Costa Soleisie*, a été prise par ces auteurs dans le XV^e siècle ; mais, de ce qu'aucun document antérieur à cette date n'a été consulté, il ne s'ensuit nullement qu'aucune forme plus ancienne n'a jamais existé, partant le lieudit lui-même... Quoi qu'il en soit, comme le fait très judicieusement observer M. de Font-Réaulx, la précision contenue dans la mention *regni Provinciae* suivant *villam Costam*, aurait « singulièrement contredit la thèse de Poupardin, s'il l'eût connue. »

Si nous avons admis aisément l'identification de *Fosianum* avec Feyzin, parce que nous trouvons qu'avec *Costa* — vraisemblablement la Côte (de Solaise) —, il y a non plus seulement unité dans le temps, mais unité dans l'espace, nous voyons, par contre, de sérieuses difficultés à admettre l'identification de *Tortaria* avec Corbas : la différence de graphie est vraiment trop

grande. D'autre part, nous ne croyons pas, comme M. de Font-Réaulx, que nécessairement *Tortaria*, *Fosianum* et *Costa* « doivent se trouver dans un court périmètre » : entre le 24 août, jour où fut daté le diplôme au premier lieudit, et le 29 août, jour où fut daté le diplôme au second, quatre à six soleils ont brillé — de longs soleils d'été —, et Carloman, accompagné, soit d'une simple escorte, soit même d'une grosse armée, a fort bien pu effectuer un trajet important, même coupé d'étapes prolongées ; car, ce n'est plus ici, ni janvier, ni mars, saison des « quartiers d'hiver » — au sens propre de l'expression —, en raison de laquelle il est parfaitement normal de constater que le prince se trouvait *apud villam Caciacum* (Chassieu), le 12 janvier et le 21 mars de la même année... Aussi proposons-nous, afin de fixer une situation à *Tortaria* : Tortas, hameau de la commune de Leyrieu, situé à un peu plus d'une demie-lieue au nord de Grémieu (nous sommes ici, non plus dans l'arrondissement de Vienne, mais dans celui de la Tour-du-Pin).

Tortas nous semble être le dérivé naturel de *Tortasia*, variante possible et probable de *Tortaria* (comme *Tauriaco* et *Tausiaco* (forme plus fréquente), que nous verrons bientôt ; comme l'ancien lieu de Vienne appelé *Capraria* ou *Caprasia* [la Chèvre-ric] ; comme le nom de l'église St-Sévère de Vienne qu'on écrivait jadis *S. Seves* ou *S. Sevez*, etc.). Le *Dictionnaire topographique de l'Isère*, dans les formes anciennes, ne donne, de ce nom, que la forme du XIV^e siècle : *Tortaz*, mais la même réflexion que nous avons faite récemment pour la Côte (*Costa*) peut s'appliquer ici. A vrai dire, le hameau s'appelle aujourd'hui Saint-Marie-de-Tortas, mais autrefois, c'était Tortas. Ici, comme dans d'innombrables cas, le vocable de l'église qui s'élevait dans le lieu a fini par donner son nom à celui-ci (c'est ainsi, par exemple, que le *Bocins* du X^e siècle, en raison de la présence du prieuré de St-Martin [*Sancti Martini de Bocio*], dépendant de l'abbaye de St-André-le-Bas de Vienne, ou plutôt en raison de l'église paroissiale, dédiée au chef des apôtres, établie postérieurement au prieuré, devint et est demeuré le St-Pierre-de-Bœuf que nous connaissons [canton de Pélussin, arrondissement de St-Etienne, département de la Loire.]) Tortas est un lieu très ancien : nous le supposons depuis un instant, mais une considération vient nous en apporter la certitude, à savoir celle de l'église qui est bien antérieure au XV^e siècle, sans aucun doute : elle date, pensons-nous, du XI^e. Elle est maintenant en piteux état, à l'intérieur, car elle sert, depuis fort longtemps déjà, de grange et de remise, mais, heureusement, ses murs sont encore solides, et son clocher pignon aux baies jumelées, s'élevant au-dessus du chœur, fait toujours noble figure. Bâtie sur une petite éminence, le monument était entouré d'un vaste cimetière :

quelques vestiges de tombeaux du haut moyen-âge, faits de « lo-ses » de pierre, sont encore visibles de-ci de-là. Il y eut là un prieuré dépendant de l'antique abbaye de St-Chef. L'église servit au culte paroissial jusqu'à la Révolution, laquelle marqua la déchéance du village. Celui-ci dont l'importance était telle qu'un notaire y pouvait résider, tomba bientôt au rang de hameau pauvre et délaissé.

Il est donc bien possible que la *villa Tortaria* du diplôme du 24 août 881 ait été là : la route départementale de Bourgoin à Lagnieu, après avoir traversé Crémieu (l'antique *Stramiacum* dont l'existence, déjà au temps de Carloman, est certaine), passe tout à côté de Tortas, pour aller ensuite en Bugey, en Bresse, en Franche-Comté et en Suisse. Dès les temps les plus reculés, il y eut, entre le Rhône et la petite chaîne rocheuse taillée à pic qui embellit le paysage de cette région, une voie de passage très fréquentée : les découvertes qu'on a faites, dans plusieurs lieux, de vestiges gallo-romains en sont la preuve. C'est pourquoi nous ne serions nullement surpris que Carloman soit venu dans ces parages, à quelque dix lieues de Vienne, à la poursuite, ou seulement à la recherche, de son ennemi le roi Boson. Cette hypothèse serait d'autant plus vraisemblable que les historiens nous ont rapporté que Boson s'enfuit « vers les montagnes » — « *ad montana* », dient les *Annales de Saint-Bertin* citées par Poupardin (p. 123, n. 7). Ces montagnes n'ont jamais été identifiées avec certitude, mais les mêmes historiens nous ont dit aussi que ce fut dans les pays situés au nord et au nord-est du Rhône, pays généralement montagneux, que le roi eut ses partisans les plus fidèles. Il en coûta d'ailleurs à ceux-ci, et ils eurent à subir de pénibles représailles (voir Poupardin, pp. 119, 120 et 123).

Ainsi, il serait admissible que le prince Carloman se trouvât à Tortas le 24 août 881. Or, d'après un document que cite M. de Font-Réaulx, la présence de ce personnage est signalée à *Conriacum*, Condricu (Rhône, chef-lieu de canton), au sud-ouest de Vienne (et non pas au sud-est, comme imprimé par cet auteur), le 18 juillet. Il semblerait donc qu'un événement important ait surgi qui rendit nécessaire le déplacement de Carloman, du proche sud-ouest au lointain nord-est de Vienne ; ce pourrait être la nouvelle, apprise par le prince, du séjour ou de la venue de Boson en pays crémolan. Soit que la nouvelle ait été fautive, soit que Boson ait pris un chemin détourné pour continuer sa marche vers sa capitale, Carloman serait revenu — assez hâtivement, d'ailleurs — vers cette ville, puisque, comme nous l'avons vu, il se trouvait, le 29 et le 30 août, à Feyzin et à la Côte.

Nous sommes, évidemment, depuis un instant surtout, en pleine hypothèse, mais non point, à notre sens, en pleine fantaisie. Toute cette campagne de Carloman contre Vienne ne

nous est pas révélée autrement que par les noms des lieux où les diplômes de ce prince furent signés, et par les dates de ceux-ci. Poupardin en avait tiré un système cohérent d'argumentation. M. de Font-Réaulx, puis nous-même, bien qu'ayant pris les mêmes bases, avons bâti le nôtre d'autre façon, sans qu'il en soit moins cohérent.

Un élément d'une précieuse utilité pour la synthèse de la question résiderait dans l'itinéraire de Boson pendant la même période, que nous pourrions mettre en parallèle avec l'itinéraire de Carloman. Or, celui-là fait, à peu près, défaut. Du seul document connu, voici ce qu'écrit M. de Font-Réaulx : « une charte du 15 janvier 881 du roi Boson est daté de *Tauriaco* (var. *Tausiaco*) *villa* [nous nous permettons de rendre à cette seconde forme sa graphie véritable, car elle est imprimée « Taucioco »], identifiée avec Toisieu (Isère, canton de Roussillon, commune de Saint-Prim), à 15 kilomètres au sud de Vienne : c'est une restitution à l'église de Vienne de l'abbaye de Saint-André-le-Bas. Poupardin en conclut que Vienne était retombée libre d'ennemis entre les mains de Boson et juge par suite inadmissible « le système d'A. de Terrebasse ». A quoi on peut répondre qu'Ottram, archevêque de Vienne, étant un de ses actifs partisans, il était naturel de récompenser son zèle et que la présence de Boson hors de Vienne pourrait prouver que l'accès lui en était refusé. » Un historien viennois ancien, Claude Charvet, en avait eu déjà la pensée, disant, à propos du document cité ci-dessus : « Quant au lieu d'où le diplôme est daté, nous apprenons par une Charte du Cartulaire de l'Eglise de Vienne, qu'à une lieue et demie de cette ville [Charvet fait erreur sur la distance], au midi, la campagne portoit le nom de *Tauriacum* et dépendoit de l'Abbaye de Saint-Prim, *Sancti Primi*. Il y avoit sans doute un village du même nom, et Boson pouvoit y avoir une maison de plaisance. Je dis qu'il pouvoit, parce que dans ce même tems l'embaras de ses affaires ne lui permettoit pas de faire sa résidence si près de Vienne, et qu'il est bien naturel de penser qu'il étoit venu dans ce lieu pour tenter de jeter quelque secours dans cette place qui étoit assiégée. » (*Hist. de la S. Eglise de Vienne*, 1761, p.p. 227-8).

Certes, il n'était pas nécessaire au roi Boson, pour signer une charte, d'être dans « une maison de plaisance », et il pouvait parfaitement n'être qu'en camp volant... D'autre part, il est bien certain que *Tauriaco* ou sa variante plus fréquente *Tausiaco villa* se trouvait où l'ont placée Charvet et les historiens postérieurs, et que la forme actuelle de ce mot en est Toisieu. Toutefois, nous avons tendance à croire qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, du *Tausiaco* qui a donné Toisieu, mais du *Tausiaco*, aussi ancien que l'autre, qui a donné Toussieu (en voir les formes an-

ciennes : *Thosiac villa* [celle-ci a existé aussi pour le lieu devenu Toisieu], *Tusciaco villa*, *Tusciacum villa*, *Tussiaco villa*. dans le *Dictionn. topogr. de l'Isère*.) Avec Toussieu, nous sommes, quoique toujours dans l'arrondissement de Vienne, non plus dans le canton de Roussillon, mais dans celui d'Heyrieux. Or, à cette date du 15 janvier 881, nous l'avons vu, l'ennemi de Boson était dans le canton voisin, à Chassieu, à 10 kms à vol d'oiseau plus au nord : c'est plus d'espace qu'il n'en faut pour séparer deux adversaires, qui s'ignorent encore peut-être, surtout en plein hiver. D'autre part, avec Toussieu encore, nous sommes, non plus à une douzaine de kms de Vienne environ, comme avec Toisieu (car c'est là, la véritable distance), mais à 24, et — fait très important — précisément sur la route qui, par Crémieu — et Tortas — mène « vers les montagnes », lieu de refuge de Boson. Ce roi, ayant quitté sa capitale l'été précédent, avait-il fui d'une seule traite vers ces montagnes ? nous l'ignorons encore. Dans l'affirmative, au 15 janvier, était-il revenu, à nouvelle que ses ennemis Charles le Gros d'abord, Louis III ensuite, Carloman enfin, avaient successivement abandonné eux-mêmes le siège de Vienne, laissant devant la place des lieutenants moins à redouter ? Nous pouvons très bien en admettre l'hypothèse, puisque l'itinéraire de Carloman montre que ce prince « personnellement aurait quitté le siège de Vienne — nous citons M. de Font-Réaulx —, et aurait repris avec son frère Louis la route du nord, mais il ne serait pas allé bien loin ». S'il se trouvait, le 30 novembre 880, à Néronde (Loire ou Rhône : l'un ou l'autre convient ; et, à la réflexion, nous choisirions plutôt le premier, maintenant, étant donnée la date relativement lointaine, par rapport à celle de l'étape suivante), et, si, le 12 janvier, ayant franchi le Rhône et étant entré dans les Balmes viennoises, il était à Chassieu, c'est donc qu'une circonstance grave avait rendu nécessaire ce volte-face ; pouvait-il en être une plus grave que la marche de Boson vers sa capitale ? Et si, au lieu de suivre la Saône, puis le Rhône, en direction de Vienne, sur la rive droite, nous voyons Carloman prendre la rive gauche et s'en éloigner sensiblement vers l'est, ne serait-ce pas, parce qu'il obéissait à une raison majeure, à savoir rejoindre Boson et lui couper la route de Vienne ? Ce fut là, peut-être, l'objectif de sa campagne du printemps 881. Pendant l'hiver, selon les usages, il n'y eut vraisemblablement aucune hostilité, Boson campant à Toussieu, et Carloman ayant ses quartiers à Chassieu. Dans les premiers mois du printemps, les adversaires se seraient-ils affrontés ? c'est possible. Boson aurait-il fui de nouveau — ou seulement pour la première fois — vers les contrées que nous savons, plus clémentes pour lui ? c'est encore possible. Sur les faits et gestes de ce roi malheureux,

dans cette période, répétons-le, nous ne savons presque rien. Toujours est-il que Carloman était, en mai, à Pierrefitte (Décines-Charpieu), à seulement un peu plus de 2 kms au nord de Chassieu, et le 4 juin à Pouilleux (St-Laurent-de-Mure), à 4 ou 5 kms au nord-est de Toussieu. Silence jusqu'au 18 juillet. A cette date, Carloman est à Condrieu : a-t-il été amené ici, à quel que 50 kms et en un point symétriquement opposé, par rapport à Vienne, aux lieux des opérations du printemps, toujours en raison de la chasse qu'il faisait à Boson ? Serait-il venu afin de voir si son ennemi se trouvait à la *Tausiaco villa* de St-Prim, située précisément non loin de Condrieu, sur l'autre rive du Rhône ? Si Boson a résidé à l'autre *Tausiaco villa*, ce serait par méprise, mais une méprise est toujours possible, dans les actes humains. Quoi qu'il en soit, il est certain que le prince reprit bien vite le chemin du nord-est de Vienne, puisque, le 24 août, il était à *Villa Tortaria* — Tortas, selon nous —, à Feyzin le 29, et à la Côte (de Solaise) le 29 et le 30 du même mois. Ces déplacements successifs, à des dates relativement proches les uns des autres, et dans le cœur de l'été, semblent bien indiquer une activité particulière due, pensons-nous, à la recherche ou la poursuite de Boson par Carloman... Puis, c'est un très long silence dans cette histoire, faute de documents : on sait seulement que, le 14 juin 882, Carloman était à St-Maurice-l'Exil, à 19 kms au sud-ouest de Vienne. L'espèce de chassé-croisé auquel paraissent s'être livrés Carloman et Boson avait-il abouti, à cette date, à conduire en ce lieu le premier des deux ennemis ? La solution de continuité dans l'itinéraire de celui-ci est trop considérable pour que nous songions à enchaîner le fait avec ceux de l'hiver, du printemps et de l'été 881 ; et puis, il est avéré qu'à ce moment-là Boson était harcelé, du côté du sud-est, par un certain comte italien nommé Bérard, ce qui « ne lui permettait pas de s'occuper lui-même de la défense de sa capitale » (Poupardin, p. 131).

Carloman se lassa-t-il d'un séjour dans la campagne viennoise qui durait depuis deux ans ? Ce sentiment qu'aurait eu le prince est possible ; mais là n'est pas la principale raison du départ de Carloman, en août 882 : Hincmar, écrit M. de Font-Réaulx, « nous apprend... qu'à la mort de Louis [son frère] (5 août 882), les grands du royaume l'envoyèrent chercher au siège de Vienne ».

Nous ajouterons que le siège fut alors confié au comte d'Autun, Richard dit le Justicier, le propre frère de Boson. En septembre, celui-là s'emparait de la ville, ravageait horriblement celle-ci de fond en comble, et emmenait prisonnières sa belle-sœur la reine Ermengarde et la fille de cette dernière. Deux ans plus tard, le 6 décembre 884, Carloman qui avait été le princi-

pal adversaire de Boson, mourait. Le roi put alors rentrer dans Vienne où il fut reçu avec joie, et il reconquit son royaume. Jusqu'à sa mort, survenue dans sa capitale le 11 janvier 887, après sept ans, deux mois et quelques jours de règne, il s'employa à réparer le désastre de septembre 882, et à gouverner dans la paix. Comme l'a écrit un de ses historiens (A. de Terrebonne), « il est à présumer qu'il succomba sous le poids des fatigues plutôt que sous celui des années et qu'il ne vécut pas assez pour jouir d'une couronne acquise au prix de tant de labeurs et de dangers. »

Ch. J.

VASSY (A.). *Triens mérovingien inédit frappé à Vienne*, n° 1562 de *Rhodania*, Congrès de Chalon-Beaune-Tournus 1931. Vienne, Martin et Ternet, 1932, br. de 4 pp.

Cette brochure occupe le numéro 18 de la liste déjà longue des œuvres de notre vice-président. M. Vassy y traite un sujet de numismatique, science dans laquelle il excelle. Toujours à l'affût de quelque objet ancien capable d'enrichir son domaine, le dévoué conservateur des Musées de Vienne a pu faire acquérir par la ville une magnifique pièce d'or, et *ipso-facto* la faire entrer dans la précieuse collection de monnaies et médailles du musée de la place de Miramont. Il s'agit d'un triens du poids de 1 gr. 25, dont l'avvers, avec la légende VIENL...AVFET, représente un « buste diadéme à droite », et le revers, avec la légende MARCELLVS, représente une « croix soudée à un globe sur un degré accosté des lettres M A ; sous le globe, un trait horizontal à l'exergue OM ». M. Vassy en donne un beau dessin, et le fait accompagner d'un intéressant commentaire : il expose que la tête est impersonnelle et n'a pas de signification autre qu'une servile imitation des pièces frappées par les empereurs d'Orient, que la légende qui entoure la tête est de forme incorrecte, et que le nom inscrit au revers : Marcellus est celui du monétaire qui a frappé le triens, vraisemblablement vers 620.

Ch. J.

JAILLET (Ch.). *Histoire consulaire de la ville de Vienne du XIII^e au XVI^e siècle*. Tome Premier. Vienne, Ph. Remilly, imprimeur, s. d. [1932], in-8°, XV, 320 pages.

M. Charles Jaillot, qui a déjà donné plusieurs articles appréciés sur divers sujets d'histoire viennoise, notamment sur Pierre Schneyder dans *Vienna*, revue trop rapidement disparue, vient de publier un important ouvrage.

Les réparations faites, en 1925, à la maison située à l'angle de la rue des Clercs et de la rue de la Chaîne ont été l'occasion,

« la cause initiale » de ce travail. M. Jaillet a reconnu avec raison que cette maison est la maison de la Chaîne, qui servit pendant près d'un siècle de lieu de réunion aux consuls de Vienne. De la simple description de cette antique demeure, M. Jaillet a été entraîné à une étude historique sur les consuls. Il écrit dans son Avant-Propos : « L'étude que nous présentons aujourd'hui, sous le titre d'*Histoire consulaire de la ville de Vienne*, n'est pas l'exposé de toute l'histoire de cette cité : tant s'en faut. Elle s'efforce de n'en montrer qu'une partie, mais une partie importante : celle de la vie civile, de l'administration municipale, avec ses rouages multiples et variés, des origines à la fin du XVI^e siècle ». (Page III).

Il y a plus d'un quart de siècle, j'ai consacré à ce même sujet, sous ce même titre : *Administration municipale de Vienne*, mais pour une période plus courte finissant à 1450, le chapitre IV de la Première Partie de mon *Histoire de la réunion de Vienne à la France*.

M. Jaillet, qui a dépouillé avec la plus grande attention tout ce qui a été imprimé sur l'histoire de Vienne, depuis les travaux de Lelièvre et de Chorier jusqu'à ceux du chanoine Ulysse Chevalier et aux miens, a, naturellement, mis à profit mes recherches. De plus, il a beaucoup consulté l'Inventaire général des archives de Vienne, un gros volume-manuscrit sur lequel je reviendrai plus loin.

Le plan général de son livre est à peu près celui de mon chapitre ; l'auteur y traite de l'élection des consuls et de leurs attributions : gestion des finances municipales, travaux publics : fortifications et ponts, péages, foires et marchés, assistance publique. Ce plan, d'ailleurs, n'apparaît pas très nettement, car le volume n'est pas divisé en chapitres. On y trouve une grande abondance de renseignements et certaines notes ont autant d'importance que le texte ; par exemple : note sur les anciennes paroisses de Vienne (pp. 10-11), note sur Jacques de Costaing et la rue de la Perollerie (pp. 27-28), note sur les remparts (p. 36), note sur le district ou ban des Cloîtres (pp. 45-46), note sur le Pont-Evêque et le pont d'Arpod (pp. 48-49), note sur la maison du vignier de Sainte-Colombe (p. 81), note sur la halle au blé (p. 116), note sur l'origine de l'industrie drapière (pp. 147-148), note sur les armoiries et la devise de Vienne (pp. 202-206). A signaler aussi, à la page 47, un plan de Vienne au XV^e siècle, dressé avec beaucoup de soin.

L'ouvrage est complété par des pièces justificatives : liste des consuls de 1490 à 1599 ; résumé du Livre de la Chaîne ; crue de la Gère du 13 octobre 1544 et pose de la première du pont de Gère le 29 août 1552 ; mandement de l'archevêque Pierre Palmier, du 1^{er} octobre 1555. Enfin d'excellentes tables : matières,

noms géographiques et topographiques, noms de personnes, rendent très faciles les recherches dans le livre.

*
**

M. Jaillet a consacré une trentaine de pages à l'étude de deux confréries viennoises : la confrérie des Marchands et la confrérie du Corps de Dieu. Il y a plus de vingt ans, j'avais trouvé, dans le registre des délibérations consulaires de 1551 (BB. 25), un long règlement, en 79 articles, de la première de ces deux confréries. Ce texte m'avait paru assez intéressant pour faire, en le rapprochant de quelques autres documents, l'objet d'une petite étude qui a été publiée dans les *Annales du Midi*, 22^e année, avril 1910, et reproduite dans mes *Mélanges d'Histoire viennoise*, sous le titre : « les Confréries de la ville de Vienne au milieu du XVI^e siècle ».

Sur ce travail de jeunesse, M. Jaillet formule certaines critiques. « Nous sommes obligés d'avouer avoir eu beaucoup de peine à mettre un peu de clarté dans le fatras de ces longs règlements qui semblent avoir embarrassé M. Claude Faure lui-même. Cet historien, à notre sens, n'a pas très bien vu comment se présente l'affaire. Il a eu tort d'aborder son étude par l'époque qui forme « le milieu du XVI^e siècle ». Il s'est trouvé en présence des statuts de deux confréries qui lui ont paru distinctes l'une de l'autre : la « Confrérie des Marchands ou de la Purification Notre-Dame » et la « Confrérie du Corps de Dieu ». Dans son travail, M. Cl. Faure a commencé par analyser la seconde, ce qui est une erreur chronologique, comme nous le verrons. Puisseons-nous, — grâce aux détails nouveaux que nous avons trouvés et aux longues réflexions qui nous ont été nécessaires pour mettre au point cette intéressante question, — puisseons-nous, à notre tour, avoir avancé dans la bonne voie ». (PP. 170-171).

M. Jaillet reproduit, en effet, des documents trouvés dans un manuscrit de la Bibliothèque de Vienne. Il ne me semble pas que ces documents éclaircissent beaucoup la question. Ils ne sont pas datés : mais quand on a une date ainsi formulée : *le dimanche premier de mars* (p. 176), *le 12^e jour d'avril jour de dimanche* (p. 183), il est facile de trouver, au moins approximativement, la date de l'année. Il suffit de consulter un calendrier perpétuel pour constater que le 1^{er} mars et le 12 avril tombent un dimanche dans les années qui ont pour lettre dominicale D, c'est-à-dire qui commencent un jeudi et dont le quatrième jour est un dimanche. Or c'est le cas pour l'année 1551 et les docu-

ments publiés par M. Jaillot sont, vraisemblablement, de cette année (1).

Au reste, ni M. Jaillot, récemment, ni moi, il y a plus de vingt ans, nous ne savions où sont les documents qui permettraient d'écrire l'histoire des confréries viennoises. C'est aux Archives, si riches, de l'Hôpital de Vienne qu'il faut les chercher. Sous les cotes G. 150 à G. 186 sont conservés des statuts, des délibérations, des listes de confrères, des comptes, des titres de propriété, concernant les confréries des Marchands, des Praticiens, du Corps de Dieu, du Saint-Esprit, de Saint-Antoine, de Saint-Luc ; ces documents sont du XV^e et du XVI^e siècles.

Le règlement de la Confrérie des Marchands, que j'avais trouvé dans le registre BB. 25 des archives de la ville, est aussi dans G. 150, fol. 154-170. Il suffit d'ouvrir le registre G. 150 pour trouver, au premier feuillet, la réponse à une question que M. Jaillot a posée sans la résoudre : par qui et quand a été fondée la Confrérie du Corps de Dieu ? « Institution, érection et ordonnance de la grande et dévotte Confrérie du précieux Corps de Nostre Seigneur et Saint Sacrement de l'autel.... Mess^{rs} les eschevyns et consulz de ceste cité de Vienne, avecques eux les manans et habitans d'icelle, ayans grande et singulière affection et dévotion à icelluy Saint Sacrement, ont estably, fait et institué une très belle, très utile et dévotte confrérie à l'honneur et révérence de ce Saint Sacrement et précieux Corps de Nostre Seigneur... laquelle confrérie ast esté establie en la maison du Consulat, le quatriesme jour de juing l'an de grâce mil V^e ving deux... ».

Il est exact que les confréries du Saint-Esprit, du Praticiens ou avocats, des Marchands étaient plus anciennes que la confrérie du Corps de Dieu et M. Jaillot semble avoir raison d'écrire au sujet de celle-ci : « C'était, en quelque sorte, une fédération de confréries. Elle était, par rapport aux confréries, ce qu'un pays est par rapport à ses états ou ses provinces » (P. 182).

*
**

A presque toutes les pages de son livre, M. Jaillot cite l'*Inventaire général des Archives de la ville de Vienne*, rédigé dans le dernier quart du XVIII^e siècle, énorme manuscrit de plus de mille feuillets : « c'est une abondante mine de documents qui nous a livré une foule de détails inédits ». Ailleurs, il apprécie ainsi ce travail : « Aujourd'hui, l'archiviste chargé de publier

(1) P. 185, ligne 12, M. Jaillot imprime : « du dimanche de mars 1550 à Lm^{on} » ; il faut lire : à Vin^{on}, et traduire : à l'Incarnation ; il y a un mot ou un chiffre omis entre dimanche et de ; peut-être faut-il lire : du dimanche premier de mars 1550 à l'Incarnation, c'est-à-dire 1551.

un inventaire d'archives en donne seulement une analyse très succincte. Le travailleur inconnu et très méritant qui a dressé celui qui nous intéresse, a, le plus souvent, donné une copie intégrale, toujours un résumé substantiel de nos archives viennoises dont beaucoup ont disparu depuis. Merci à vous, ô chercheur anonyme ». (P. 174, n. 1).

Je puis indiquer le nom de cet archiviste et préciser la date de son travail. En faisant des recherches dans les registres consulaires, j'ai trouvé une délibération du 16 mars 1781 relative à l'inventaire des archives, travail confié au sieur Peignard, archiviste lyonnais, pour le prix convenu de 3.000 livres.

J'avais feuilleté cet inventaire lorsque je préparais ma thèse de l'École des Chartes, en 1904 et 1905 ; en ce temps où je ne savais pas encore combien de patience et d'attention exigent de pareils travaux, j'avais porté sur celui-ci un jugement beaucoup moins favorable que celui de M. Jaillet : « l'inventaire manuscrit, conservé à la Bibliothèque de Vienne, renferme de très nombreuses inexactitudes et rend peu de services ».

Parmi les erreurs de cet inventaire, il en est une, très grave, que M. Jaillet a relevée lui-même à la page V de son Avant-propos. L'archiviste Peignard a donné les dates telles qu'il les trouvait dans les documents, sans s'apercevoir que, jusqu'en 1564, on s'est servi à Vienne du *style de l'Incarnation*, c'est-à-dire que l'année commençait le 25 mars et non pas le 1^{er} janvier. Pour ramener à notre mode habituel de compter, qu'on appelle le *nouveau style*, les dates comprises entre le 1^{er} janvier et le 25 mars, il faut ajouter une unité au nombre désignant l'année. M. Jaillet, se conformant aux indications de l'inventaire, ne l'a pas fait : « nous ne chercherons pas, écrit-il, à atténuer notre faute, en disant que, d'une façon générale, les historiens viennois antérieurs à 1870, l'ont commise ». Par exemple, Thomas Mermet, décrivant l'entrée à Vienne du gouverneur du Dauphiné, en avril 1519, d'après le registre des délibérations de 1517 à 1522, signale une délibération du 6 mars 1518 portant nomination de ceux qui iraient au devant du gouverneur ; puis il écrit : « le voyage du gouverneur fut retardé pendant plus d'un an, mais une délibération en langue latine du 3 avril 1519 maintint les dispositions arrêtées l'année précédente ; » (1) erreur provenant de ce que la première date n'a pas été ramenée au nouveau style.

Voici un exemple d'une erreur de l'inventaire du XVIII^e siècle. À la page 226 de son livre, M. Jaillet reproduit une mention relevée au fol. 459 de cet inventaire : « du 18^e février 1404, nomination des consuls dans la Maison de la Chaîne qui étoit pour

(1) *Ancienne Chronique de Vienne*, p. 172

lors l'hôtel de ville ». Ramenée au nouveau style, la date de l'année est 1405. Or, dans la liste des consuls de Vienne de 1386 à 1454, publiée parmi les Pièces justificatives de mon *Histoire de la Réunion de Vienne à la France*, j'avais indiqué que cette élection avait eu lieu le lundi 9 mars 1405. Il y avait donc lieu de contrôler soigneusement l'indication de l'inventaire, qui renvoie au registre de délibérations de 1399 à 1414, actuellement coté BB. 2, fol. 81 v°. A cet endroit, en marge d'un long paragraphe, on lit cette note, de la même écriture que l'inventaire : « 18 février 1404. Election des consuls ».

Déchiffrons le début du texte latin : *Anno proximo dicto, die dominica octava mensis februarii, in domo Cathene, convocato ibidem populo civitatis predictae, mandamento domini judicis dalphinialis, pro consulibus de novo eligendis...* Il me paraît certain que l'archiviste Peignard n'a pas lu plus avant : sa lecture a été si rapide qu'il a lu *die decima octava*, le 18 février, au lieu de *die dominica octava*, le dimanche 8 février. S'il avait continué à lire le texte, il aurait vu que l'assemblée, convoquée dans la maison de la Chaîne pour l'élection des consuls, s'occupa en réalité de plusieurs affaires très difficiles, *quamplura negocia arduissima*, notamment d'un paiement de 100 écus à faire à l'archevêque pour la mi-carême ; on nomma douze commissaires, chargés, avec les huit consuls, de répartir une taille.

Chorier, qui avait vu ce texte aussi rapidement que l'archiviste Peignard, en avait déduit que la maison de la Chaîne avait servi de maison consulaire depuis 1404. M. Jaillet, trompé par les affirmations concordantes, mais inexactes, du vieil historien viennois et de l'inventaire, propose, à la fin de son livre, d'apposer sur la maison de la Chaîne une plaque indiquant que les consuls y délibèrent de **1404 à 1561**. Idée heureuse et qui mérite d'être retenue, mais à condition que les dates soient exactes et qu'on grave : de **1471 à 1561** ; car c'est le 5 avril 1471 que les consuls de Vienne achetèrent la maison de la Chaîne à Jean Portier ; l'acte d'achat est aux archives de la ville dans la série DD. Du fait que les bourgeois de Vienne tinrent, par extraordinaire, le dimanche 8 février 1405, une assemblée dans la maison de la Chaîne, on ne peut pas conclure, comme l'archiviste Peignard, qu'elle était pour lors l'hôtel de ville.

*
**

Comme tous les hommes, les archivistes sont faillibles et il est souvent nécessaire de vérifier leurs affirmations. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Vienne apprendront avec plaisir que M. Jaillet prépare un second volume pour lequel il se servira moins de l'Inventaire du XVIII^e siècle, « Familiarisé avec la pa-

l'éographie, nous sommes allé puiser à des sources plus profondes que celle que forme *l'Inventaire général des Archives de Vienne* — à savoir les Archives même. » M. Jaillet se défend de vouloir écrire une histoire de Vienne : félicitons-le donc du zèle avec lequel il apporte des matériaux à celui qui pourrait entreprendre, un jour, d'écrire cette histoire. Nous attendons avec impatience son second volume, qui sera lu avec autant de profit que le premier.

AOÛT 1932.

Claude FAURE.

FAURE (Claude). *Notes d'histoire viennoise — La Maison de la Chaîne*, dans le *Journal de Vienne et de l'Isère*, n° du samedi 31 décembre 1932, pp. 4 et 5.

L'ouvrage auquel M. Claude Faure a consacré le précédent article de la partie bibliographique du présent bulletin a amené ce même auteur à rédiger une intéressante note sur un point inconnu de l'histoire de cette Maison de la Chaîne qui, de 1471 à 1561, fut l'hôtel-de-ville de Vienne.

M. Faure y analyse une pièce conservée dans les Archives départementales du Rhône dont il est chargé (fonds de la famille de Maugiron). Elle est datée du 5 août 1366 : « c'est, indique M. l'archiviste du Rhône, à ma connaissance, le plus ancien document sur la Maison de la Chaîne. » Nous pouvons cependant citer un document de 171 ans plus ancien que le précédent, à savoir la charte 235 du Cartulaire de l'abbaye de St-André-le-Bas ; reconnaissons toutefois, qu'il n'est que de médiocre importance, en ce qui concerne la question.

La pièce étudiée est l'acte, passé devant l'official de Vienne d' « un partage de la maison dite de la Chaîne entre Jean Lyatard, clerc, notaire de Vienne, Henri Cordier, Jacques et Jean, ses fils, bourgeois de Lyon, et Guillermonne, fille de Durand de Saint-Jean, femme de Guillaume de l'Œuvre... La maison de la Chaîne était vaste, explique M. Claude Faure, et les arbitres en firent trois parts ». Ces parts, l'auteur les énumère en détail, et, par là, on se rend compte de l'importance considérable de l'immeuble. Lorsque, 105 ans après ce partage, les consuls de Vienne achetèrent la Maison de la Chaîne par un acte du 5 avril 1471, celle-ci, suivant la remarque de M. Faure, « ne comprenait que le second et le troisième lot du partage de 1366. »

Ch. J.

JAILLET (Charles). — *Les origines de la Presse à Vienne : Le Moniteur Viennois*, doyen des journaux dauphinois depuis sa fondation en 1791. Les imprimeurs viennois, de la fin du XVIII^e

siècle à la fin du XIX^e. Les Timon et leurs contemporains — in-8^o de 160 pp.

M. Charles JAILLET ignore le repos, comme historien de Vienne. Le tome 1^{er} de *l'Histoire consulaire de Vienne* vient d'être brochée, voilà que *les Origines de la Presse à Vienne* sont achevées d'imprimer le 7 décembre 1932, en 160 pp., d'un volume de la *Bibliothèque régionale d'histoire et d'art* des Blanchard frères.

Une épître dédicatoire alerte à M. Philippe Remilly, et le premier des huit chapitres nous donne le motif de la mise au monde de l'ainée des premières feuilles périodiques imprimées à Vienne : les *Affiches patriotiques du district de Vienne*. Et ce motif, pour M. Charles Jaillet, est que les Viennois à la fin du printemps de 1791, sans être mal satisfaits des publications envoyées de Grenoble, eurent tout simplement envie d'en avoir une à eux. — Le projet étant conçu et réalisé, qui fut l'exécuteur ?

Chapitre II : Ce fut Joseph Labbe qui imprima la feuille. D'où venait-il ? De Vienne tout simplement et de St-Martin. Quant aux siens, ils arrivaient de Montjay, hameau qui porte toujours ce nom dans la commune de St-Quentin-Fallavier. M. Charles Jaillet dénie le père, grand-père et arrière-grand-père, les marie, les fait pères de famille ; et, ce qui nous intéresse le plus, c'est le souci qu'a pris l'auteur de les découvrir dans le coin des signatures, aux actes de l'état religieux et civil. On voit dans ces pages, sur le vif, la méthode de composition de M. Charles Jaillet et d'impression de son œuvre. Il écrit son travail au fur et à mesure de ses découvertes, et il fait imprimer aussitôt, pour fournir un feuillet. Quand il fait de nouvelles trouvailles, il se complète, ou se rectifie, ou même se discute, comme à la page 23, au sujet du Labbe qu'il avait fait notaire à Heyricux, et qui l'était peut-être à Montjay.

Quant à l'imprimeur, il se marie à Vienne, va à Lyon, y a des enfants, puis réapparaît à Vienne, comme imprimeur, rue des Clercs. Il y est dès la fin de 1790.

Le père de Joseph Labbe était « canabassier », et M. Charles Jaillet met une note au sujet de ce mot, qui désigne un marchand de toile de chanvre. Le mot se retrouve à Marseille, à la Cannebière, et a, dit-on, aussi le chanvre pour origine.

Chapitre III : Le père de la feuille viennoise étant connu, voyons son enfant. M. Charles Jaillet reproduit en vraie grandeur le frontispice des *Affiches patriotiques*. Le format est celui d'un livre ; le journal n'a pas encore pris son envol vers un papier de toute dimension ; c'est qu'il ne rapporte pas non plus des nouvelles de tout l'univers « arrivées au cours de la nuit ». Le n^o du 6 fructidor, an 2, renseigne les Viennois sur la séance du 26 thermidor, à la Convention Nationale, ce qui fait des nou-

velles vieilles de dix jours. En 1932, nous ne savons plus ce que nous avons appris dix jours auparavant sur un événement que le câble nous avait transmis de New-York.

En 1795, le gousset de l'imprimeur n'est pas avide de se remplir de la monnaie officielle : « Le prix de l'abonnement sera, pour l'année, d'un bichet de blé, ou sa valeur en numéraire, ou autres marchandises ou denrées... etc... »

Ainsi, cette vieille histoire est pleine d'actualités.

En ce temps-là, il y avait d'autres feuilles à Vienne, qui tombèrent vite ; mais l'imprimeur de l'une d'elle, Georges Lambert, imprimait pour son compte, en 1793, à l'âge de seize ans. Aussi M. Ch. Jaillet remarque-t-il, avec humour ou fierté, que si la Révolution faisait des généraux à vingt-quatre ans, Vienne avait un imprimeur de seize ans.

Les renseignements donnés ici sur deux imprimeurs viennois Lambert et Ferlat sont tout à fait inédits, et par conséquent une découverte de M. Ch. Jaillet.

L'un, Ferlat eut treize enfants, et, sinon treize métiers, du moins plus d'un, sans succès, et il réalisa le proverbe : douze métiers, treize misères.

L'historique que fait M. Ch. Jaillet l'amène à parler des Veilléié qui furent aussi imprimeurs à Vienne pendant cent douze années, et encore de Chize et de Pellisson père et fils qui ne le furent que quelques semaines.

En 1806, la feuille s'appelle *Journal de Vienne*. On y voit la ville acclamer le passage du roi de Naples, Joseph Bonaparte, et on y apprend que Vienne a 10.362 habitants. Timon, premier du nom va entrer en scène. M. Ch. Jaillet indique qu'il est né à Lyon, et ce lieu de naissance, il le sait mieux que les fils de Timon qui croyaient leur père natif de St-Symphorien. Voilà bien un détail amusant, et comment il ne faut pas croire sur parole le fils au sujet de son père.

Jean-Charles Timon entre en scène en épousant Laurence-Sophie Labbe.

En 1811, le mariage de Napoléon et de Marie-Louise fait déclarer au journal que cet « acte mémorable » est « le gage assuré de la paix continentale ». A cela près, que l'on dit aujourd'hui : de la paix mondiale, nous connaissons les mêmes assurances.

Au cours de ces années, le journal prend encore divers titres, et en dernier lieu celui-ci : *Affiches, annonces et avis divers de la Ville de Vienne*.

En 1831, Timon associe à son œuvre son fils Joseph Timon. Celui-ci, entreprenant, crée une autre feuille, puis une autre. Une autre naît : *la Clochette*, auquel succèdera le *Journal de Vienne et de l'Isère*, toujours vivant en 1932. Une autre feuille : *le Viennois* voit le jour et dure quatorze mois.

En avril 1840, le journal de Timon s'appelle le *Moniteur Judiciaire de l'arrondissement de Vienne* ; au 14 juillet 1842, il prend le nom qu'il a gardé depuis de : *Moniteur viennois*.

Ce dernier chapitre du volume de M. Charles Jaillet n'est pas le moins agréable, ni le moins intéressant : la « vie active » de Joseph Timon, son duel, ses amis — Ponsard et Mme de Solms, leur brouille et leur réconciliation, les lettres de celle-ci jusqu'ici inédites — ; son confrère, Savigné ; ses successeurs, il y a là toute une série de recherches dont l'heureuse issue fait honneur au travailleur, et toute une suite de tableaux qui sont d'un bon peintre.

En somme, le livre fermé, le lecteur est amené à se dire : le sujet à première vue ne paraît pas mériter qu'un travailleur s'y attache et nous raconte cette histoire sans intérêt ; mais quelle erreur d'ainsi penser ! cette tranche de la vie viennoise montre des tentatives, des insuccès et des réussites qui sont de tous les temps et tous les pays ; notre petite ville n'échappe pas au mouvement universel, et ce qui a pu, en plus grand, agiter de plus grandes villes, a donné sur la scène viennoise matière aux jeux divers d'acteurs locaux. Notre ville a fait sa « petite capitale ». Elle l'a fait, non pour imiter et se faire aussi grosse que le bœuf, mais parce que c'était son jeu normal et sa loi naturelle.

Il faut donc lire l'ouvrage de M. Ch. Jaillet, remercier l'auteur, le féliciter, et souhaiter, pour lui et pour nous, que d'autres sujets le tentent, qu'il y trouve matière à exercer sa critique et à développer son talent. Il n'y a pas de voies à lui indiquer ; il saura bien s'engager dans celles où se trouveront pour lui succès et renom, pour nous plaisir et profit.

M. F.

FAURE (Claude). *Recherches sur l'histoire du Collège de Vienne en Dauphiné*. Vienne, Martin et Fernet ; Paris, Auguste Piccaud, 1923, in-8° de 405 pp.

Depuis ses *Mélanges d'histoire viennoise* publiés en 1911 — il n'y a donc pas loin d'un quart de siècle —, M. Claude Faure, actuellement archiviste en chef du Rhône, ne nous avait pas donné d'ouvrage de grande envergure sur cette histoire de Vienne qu'il affectionne si vivement. Cependant, tant qu'avait vécu la revue *Vienna*, M. Faure y avait publié régulièrement une série d'intéressants articles. Par là, l'arrière-petit-neveu de Mermet aîné marquait combien il tenait à persévérer dans la voie qu'il avait lui-même tracée et qu'il avait inaugurée de magistrale façon, en 1905, avec sa thèse de l'École des Chartres sur *l'histoire de la réunion de Vienne à la France*, ouvrage qui demeurera toujours parmi ceux qui font le plus autorité, dans l'étude de l'histoire de notre ville au Moyen-âge.

L'*Histoire du Collège de Vienne* est de la même classe que l'*Histoire de la réunion de Vienne à la France*, et elle occupera, croyons-nous, une place de choix dans l'œuvre viennoise de M. Claude Faure que nous espérons longue et féconde, espérance d'autant mieux fondée désormais, que notre distingué compatriote, en venant se délasser de ses occupations professionnelles dans sa maison de campagne du bord du Rhône, aux environs de Vienne, jouira d'une facilité plus grande que dans le passé pour continuer ses recherches aux archives viennoises qu'il fréquente depuis si longtemps.

Nous autres Amis de Vienne, devons être reconnaissants à M. Claude Faure d'avoir choisi le vieux Collège de notre ville comme sujet de la thèse dont la soutenance a conféré à son auteur le titre de docteur ès-lettres. Nul mieux que lui n'était capable d'aborder et de traiter, dans toute son ampleur, un tel sujet. Certes, de prime abord et rien qu'en entendant prononcer le mot de collège, on pourrait être porté à juger la matière un peu mince et difficilement capable d'occuper une thèse, à elle seule. Mais, lorsqu'on a sous les yeux un gros volume de plus de 400 pages, que, celui-ci ouvert, on remarque, et l'importance et l'abondance des sources, et l'étendue considérable de la bibliographie, — ceci comme cela ayant incontestablement exigé plusieurs années de recherches patientes et de travail attentif —, lorsque, enfin et surtout, on prend connaissance de l'ouvrage même, conduit avec talent et avec toute la précision et la sûreté qu'on aime à rencontrer dans ce genre de travaux, on conclut aisément que la matière était riche, et que M. Claude Faure a eu raison d'en tirer profit — profit pour lui, et profit pour nous.

Du reste, dans l'introduction à son étude, M. Faure en définit lui-même le but : « Le titre de ce travail, dit-il, indique son objet : ce n'est qu'une monographie. C'est une histoire ou plus exactement un essai sur l'histoire des tentatives faites pendant quatre siècles pour organiser ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire dans une ville d'importance moyenne, mais siège d'un archevêché et de plusieurs monastères, où, par conséquent, l'influence du clergé devait être grande ».

Après avoir noté que, vraisemblablement, des écoles existèrent à Vienne dès l'époque romaine, M. Claude Faure indique ensuite, avec quelques détails, la présence des diverses écoles presbytérales, séminaires et autres maisons d'enseignement, créés et tenus par les ecclésiastiques, tous établissements qui fourniraient aisément matière à une étude à part ; enfin, l'auteur précise l'objet de son travail : « Il est consacré, écrit-il, à l'histoire des écoles qui devinrent, vers le milieu du XVI^e siècle, le collège, lequel, pendant la Révolution porta des noms divers :

institut national, école centrale supplémentaire, école secondaire, pour reprendre celui de collège lors de l'organisation de l'Université impériale. Cette histoire peut être divisée en quatre périodes : 1° les écoles et le collège jusqu'à l'établissement des Jésuites ; 2° le collège sous la direction des Jésuites ; 3° le collège après la suppression des Jésuites et jusqu'à 1793 ; 4° le collège de 1793 à 1814 ».

Il paraît avéré — bien que nos archives ne fournissent presque aucun renseignement sur elles — que les écoles de Vienne, au XV^e siècle, jouissaient d'une notoriété suffisante pour que d'autres villes les prissent pour modèle. M. Faure a eu la bonne fortune de retrouver, aux Archives du Rhône, les statuts de ces écoles. Ce document — qui a été cédé subséquemment aux Archives de l'Isère — est malheureusement incomplet. Dans la quarantaine d'articles qu'il contient encore, il nous apprend que les écoles, fondées par le chapitre de l'Eglise métropolitaine de Vienne — et celui-ci en avait aussi créées, dans tout le diocèse — étaient dirigées par un recteur, nommé et contrôlé par le doyen de ce chapitre, ayant sous ses ordres des maîtres et des bacheliers chargés de l'instruction et de l'éducation des écoliers. Les études n'étaient pas gratuites, sauf pour les enfants pauvres, et les élèves payaient chaque année un florin au recteur. L'emploi du temps (dans lequel les offices religieux avaient leur place, comme il convenait), la discipline plutôt sévère (les punitions étaient l'amende ou le fouet), les divertissements assez rares, tout était fixé avec minutie. Les statuts ne disent malheureusement presque rien de l'enseignement donné aux écoliers : aussi M. Claude Faure a-t-il, très judicieusement, puisé les compléments nécessaires dans les règlements analogues des écoles d'autres villes telles que Bourg-en-Bresse, Troyes et Dijon. Ainsi agencées, les écoles de Vienne étaient certainement très prospères, puisque, vers la fin du siècle, bruit fut que l'Université de Valence allait être transférée dans notre ville.

Au premier quart du XVI^e siècle, les écoles qui jouissaient toujours d'une bonne renommée, furent désorganisées par une épidémie de peste, en 1520 et pendant la huitaine d'années qui suivit. A cette époque, la situation n'est plus la même qu'au siècle précédent : « en s'intéressant aux écoles, explique M. Faure, en accordant des subventions aux recteurs, les consuls de Vienne sont parvenus à acquérir le droit de la présenter au choix du doyen ». Bientôt même, vers le milieu du siècle, les magistrats municipaux iront jusqu'à contester au doyen son droit de nomination, et, ce qui plus est, finiront par agir complètement à leur guise dans la direction des écoles, — politique que, d'ailleurs, le consulat suivit en maintes autres occasions. C'est alors que les consuls, le 30 juillet 1540, prirent en albergement, de

L'abbaye de Bonnevaux, la maison dite de la Mule, ayant façade sur la rue tendant de la halle à la porte de Pipet (l'actuelle rue de la Charité), et regardant l'église de N.-D.-des-Carmes (église dont de nombreux vestiges subsistent au n° 15 de cette rue), ce qui fixe exactement l'emplacement de cette maison, pour y installer le *collège*. Ce nouveau nom apparaît pour la première fois, dans le contrat d'albergement, pour désigner les écoles ; en cela, les consuls voulurent certainement imiter ce qu'avaient fait d'autres villes plus ou moins importantes que la leur, par exemple Paris, Lyon, Dijon, Tournon.

Pour « la réformation et augmentation du collège », selon l'expression couchée sur le registre des délibérations consulaires qui le renferme, un règlement fut adopté par une assemblée municipale, le dimanche 4 mai 1550. Ce règlement, comprenant 43 articles, fut dressé par maître Germain Damas, le propre principal du collège, et paraît nettement avoir été inspiré par les usages des collèges de Paris. L'établissement est dirigé par un principal dont les fonctions sont étendues, puisque, non seulement il a en main l'administration, mais encore la discipline, l'économie et la nourriture. La gestion du principal est surveillée par une commission de trois notables de la ville qui ont le titre de conservateurs du collège. Le personnel se compose encore de quatre régeants pour l'instruction, et de trois valets : un portier, un cuisinier et une vieille chambrière. Les élèves sont internes sous le nom de « commensaux » ou « portionnistes », ou externes sous le nom de « martinets », ceux-ci ayant la faculté de venir au collège accompagnés de leurs pédagogues. Il semble que l'enseignement était donné sans interruption pendant toute l'année. Il se faisait en latin et surtout oralement, les écoliers étant tenus à parler toujours latin au collège « sur peine de estre fessés irrémisiblement », — la fessée constituait, du reste, la grande punition, en cas de manquement des élèves. Somme toute, les droits et les devoirs de tous et un chacun, dirigeants et dirigés, étaient fixés minutieusement par le règlement. De plus, un article de celui-ci interdit à quiconque de tenir des écoles, ou, du moins, d'y enseigner autre chose que l'alphabet. Toutefois, les parents avaient le droit de faire instruire chez eux leurs enfants — mais ceux-ci seulement —, par des pédagogues. Cette prétention n'était pas nouvelle, du reste, puisqu'on sait que, déjà en 1544, les consuls avaient délibéré plusieurs fois contre un maître d'école qui enseignait en dehors du collège... Il est encore intéressant de prendre connaissance du projet de budget du collège écrit à la suite du règlement, pour y voir comment, aux charges devaient faire face les recettes, constituées surtout par les redevances des élèves. On pré-

voyait 400 martinets et 30 commensaux, mais il semble que jamais ces chiffres ne furent atteints.

M. Claude Faure rapporte, avec beaucoup d'intéressants détails, la marche, hérissée de difficultés, du collège, pendant la seconde moitié du XVI^e siècle. Les consuls avaient frustré le doyen du chapitre de St-Maurice de la direction de l'instruction publique à Vienne. Moins de dix ans après le règlement de 1550, les événements les contrainrent à faire appel au concours moral et financier du clergé. Sur ces entrefaites, d'ailleurs, l'ordonnance royale d'Orléans, de janvier 1561, vint déterminer, dans le royaume, les droits des ecclésiastiques et fixer leur participation pécuniaire pour l'entretien des établissements d'enseignement. L'application de cette ordonnance suscita des discussions entre les consuls et le chapitre, et il fallut qu'un arrêt du Parlement du Dauphiné, en date du 28 mars 1566, fixât la redevance annuelle du chapitre, redevance que, par la suite, celui-ci ne mit pas toujours beaucoup d'empressement à payer. Entre temps, comme les guerres de religion battaient leur plein, le collège se trouva en proie à de graves difficultés : les autorités protestantes qui occupèrent Vienne vers le milieu de 1562, firent transférer le collège dans l'abbaye de St-André-les-Nonnains, et créer une école de pasteurs dans celle de St-Pierre-hors-la-porte. Plus tard encore, la peste qui éclata plusieurs fois, les guerres de la Ligue à la fin du siècle, formèrent une atmosphère très défavorable au développement du collège. Si on ajoute à ces faits, l'instabilité qui fut celle du personnel enseignant, les changements fréquents dans celui-ci, la mauvaise intelligence qui régna fréquemment entre les principaux, les régents et les pédagogues, parfois entre les principaux et les consuls, il est bien évident que, dans de telles conditions, l'établissement ne pouvait pas briller. Au moment où le siècle finissait, une réforme s'imposait.

En 1595, les Viennois envoyèrent deux députés au roi Henri IV, afin de solliciter, en égard à la funeste situation qui était celle de leur ville épuisée par la dureté des temps, une exemption d'impôts, et, par la même occasion, « pour l'érection et fondation d'un collège pour l'instruction de la jeunesse aux lettres humaines et bonnes mœurs », le droit de lever un imposition « sur le sel passant et dischargeant à Vienne et Sainte-Colombe » ou toute autre qu'il aurait plu au roi d'accorder. Cette supplique fut repoussée. C'est alors que les Viennois songèrent aux Jésuites à qui — pendant que Vienne s'était évertuée à organiser son collège avec un personnel laïque — d'autres villes avaient confié la direction de l'enseignement, et décidèrent d'appeler les membres de la célèbre Compagnie. Successivement, les archevêques Pierre et Jérôme de Villars apportèrent

à ce projet leur appui effectif et se chargèrent des négociations : celles-ci n'aboutirent pas. Aussi, vers le milieu de l'année 1601, fut-il décidé qu'on s'accommoderait d'une situation de transition : on passa une convention avec maître Antoine Poursan qui devint principal ; le collège fut réparé ; on l'agrandit de deux classes, portant ainsi à cinq le nombre des classes, lesquelles étaient tenues par autant de régents. Chaque année, la convention fut renouvelée ; en 1602, on créa une classe de philosophie, l'année suivante une septième classe, encore de philosophie. Dans cette période, le collège est placé sous une direction ecclésiastique, et, d'une façon générale, les régents sont des ecclésiastiques. L'enseignement comprend « le catéchisme, la grammaire, le grec et le latin, la rhétorique, la philosophie, un peu de sciences, un peu d'histoire ancienne ». L'internat n'existe plus. En somme, le collège est prospère, et le nombre des élèves monte à 500 environ.

Le 1^{er} septembre 1603, par un édit signé à Rouen, Henri IV confirma aux Jésuites la possession des collèges qu'ils avaient déjà ou qu'ils avaient eus, mais leur défendit d'en établir aucun sans son expresse permission. Dès le 20, les consuls de Vienne résolurent d'envoyer un député auprès du roi, pour obtenir de lui l'autorisation d'installer ces religieux dans leur collège. Ce député, parti de Vienne le 17 novembre, séjourna à Paris jusqu'au 17 mars suivant : ses démarches, puissamment appuyées, aboutirent à la signature par le roi, le 28 février 1604, des lettres-patentes accordant l'autorisation désirée. Il paraît qu'Henri IV avait été touché de l'intention qu'avaient manifestée les Viennois de placer leur collège sous le nom du dauphin né précisément au moment de la reconstitution de cet établissement. Les Pères Jésuites, cependant, se montrèrent peu empressés à remplir les vœux des édiles, et il fallut jusqu'aux démarches du Parlement de Grenoble et de la reine Marie de Médicis pour que le P. Général permit d'entrer en relations. Comme partout où ils s'installaient, les religieux exigèrent de la ville que des revenus fixes fussent constitués, et de nouveaux bâtiments construits. Un premier contrat fut signé le 11 novembre, et complété par deux autres conventions, le 7 juin 1605 et le 20 juillet 1606 ; la signature de cette dernière fut suivie de la bénédiction solennelle, par l'archevêque, de la première pierre du futur collège. Celui-ci allait être élevé dans la partie haute de la ville, dans le voisinage de l'abbaye de St-André-les-Nonnains. Le plan en fut dressé par Etienne Martellange, le célèbre architecte de la Compagnie de Jésus ; il fut ensuite modifié dans le cours des travaux. M. Claude France a très heureusement inséré, dans son volume, la reproduction photographique du plan primitif et du plan en 1625,

l'un et l'autre conservés à la Bibliothèque nationale (1). Les consuls, pour l'établissement du collège, achetèrent plusieurs maisons, cours et jardins. L'annonce de tous ces frais incombant à la ville souleva une violente protestation de la part des habitants contre une telle construction en des temps particulièrement durs ; un mémoire fut adressé au roi et à son conseil, dans lequel était même contestée la nécessité de la nouvelle maison d'enseignement, attendu qu'il en existait déjà dans d'autres villes voisines : Lyon, Tournon, Grenoble, Chambéry et Embrun. On s'émut, en haut lieu, de cette requête, et le Conseil d'Etat ordonna qu'une enquête très précise soit faite sur la question, dont les résultats seraient rapportés dans un procès-verbal : celui-ci ne fut fourni qu'en novembre 1610. Entre temps, les travaux avaient continué, bien que lentement, de telle sorte que, véritablement, à cette date, il ne restait plus qu'à s'incliner devant le fait accompli. Pourtant, faute de ressources abondantes, l'achèvement traîna : les Pères ne s'installèrent dans le nouveau collège qu'en 1622. L'ancien fut vendu, peu après. La

(1) L'exposition rétrospective du Vieux Vienne, tenue du 2 au 10 décembre 1933, aura permis à l'auteur de ces lignes de faire la connaissance d'un plan du collège extrêmement intéressant et qu'il est fort regrettable que M. Cl. Faure n'ait pas utilisé. Ce plan manuscrit (qui porte le n° 232 dans le catalogue de l'exposition) est intitulé *Plan du Collège de Vienne avec les rues et maisons qui y aboutissent, dressé en 1707*. Il a le précieux avantage d'être, non plus un plan primitif qui ne fut pas réalisé, comme celui de 1605, non plus un plan qui indique une église à construire au septentrion du corps de logis, alors que celle-ci fut construite au midi, comme celui de 1625, mais un plan précis de bâtiments terminés. — M. Faure note qu'à cette date, il ne restait plus à construire que les voûtes de l'église et de ses chapelles, la moitié du frontispice, les tribunes, les balustrades, la plus grande partie de la sacristie et la terrasse —, et un plan de bâtiments dont les divisions sont bien définies, ainsi qu'on va le voir.

Le périmètre de l'établissement d'enseignement est limité : au nord, par une rue qui sépare son vaste jardin à la française de celui des Epies et de celui des R.P. Capucins ; au levant, par une autre rue qui le sépare du jardin des dames religieuses de St-André-le-Haut ; au midi, par une autre rue qui le sépare du « couvent des Ursules », d'une maison appartenant aux R.P. Jésuites, de deux maisons aux mêmes Ursulines, puis, toujours plus à l'Ouest, d'une maison à un Mr Marquis et de « deux maisons et four appartenant aux R.P. Carmes » ; au couchant, le collège est limité, en allant du Sud au Nord, par une « place acquise de M. Pérouse » sur laquelle donne la « maison de Mad^e Colomb », par une « place acquise du s^r Maître » (ces deux places constituent actuellement les larges escaliers du collège), et par une place oblongue (la place André Rivoire actuelle) le séparant de la chapelle des Pénitents et du « jardin de la Miséricorde » ; la « maison des filles de la Miséricorde » est un peu plus éloignée au Nord-Ouest, et, à côté, vers le midi, se trouve la « maison du fontanier ». Voilà pour l'extérieur : voyons l'intérieur.

Le grand corps de logis du collège est celui qu'on retrouve encore dans l'immeuble actuel, en faisant abstraction toutefois des parties modernes construites au Nord sur l'emplacement du jardin à la française. Les bâtiments entourant deux cours : celles qui sont, de nos jours, la cour d'honneur du collège Ponsard, et la cour de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie. Le vestibule d'entrée est celui qui existe toujours ; il donne accès, de la place du collège, à la « cour des classes ». Celle-ci est ainsi appelée parce que toutes les classes s'ouvrent sur elle ; un préau ouvert, longeant le mur septentrional de l'église, occupe l'un des côtés. La partie occidentale

construction de l'église — actuellement église paroissiale de St-André-le-Haut — ne fut commencée que bien plus tard et dura cinquante ans. Consacrée une première fois en 1710 sous le vocable de Saint Louis, l'église le fut une seconde fois, étant achevée, le 25 août 1725. Ces deux événements sont rappelés par l'inscription gravée au-dessous du fronton de la façade : SANC-TÓ LVDOVICO 1725.

A vrai dire, les Jésuites avaient commencé d'enseigner, dans l'ancien collège dès le 2 novembre 1606, mais, en vertu des conventions signées entre eux et les consuls, cet enseignement était moins complet que celui qu'il remplaçait. La question des classes de philosophie souleva maints incidents pendant plusieurs années, les Viennois tenant absolument à ce qu'elles fussent maintenues. Les rapports devinrent particulièrement tendus, en 1617, quand les consuls eurent appelé un Jacobin et l'eurent installé dans le nouveau collège en construction, pour y enseigner la philosophie. Finalement, au milieu de l'année suivante, moyennant une pension annuelle supplémentaire, les P. Jésuites acceptèrent de rétablir les classes de philosophie. Peu après la rentrée des

des bâtiments régnant autour de cette cour comprend — nous ne parlerons, évidemment, que du rez-de-chaussée —, à main gauche, en pénétrant du dehors dans le vestibule d'entrée, la « vieille église », datant de l'installation des Jésuites (la légende du plan laisse entendre qu'elle sera réduite au simple état de « salle », lorsque l'« église neuve » aura été achevée) ; à main droite, la classe des humanités, puis, contre l'église neuve, celle de la métaphysique. La partie septentrionale des bâtiments comprend, de l'Ouest à l'Est, la « vieille sacristie » contiguë à la vieille église, puis, successivement, les classes de troisième, de logique et de rhétorique. La partie orientale comprend, en allant du Nord au Sud, la cinquième, puis la quatrième ; nous trouvons alors un vestibule conduisant de la cour des classes dans la « deuxième cour », sur lequel s'embranchent un couloir conduisant, derrière les classes de cinquième et quatrième, à un escalier pour monter au premier étage et au couloir de la deuxième cour ; c'est ensuite une « sallette ou parloir », ayant porte sur le vestibule ; enfin la salle de « congrégation des M^{rs} », touchant l'église neuve.

La « 2^e cour ou parterre », communiquant, avons-nous dit, avec la précédente par un vestibule situé au milieu de la partie que nous venons de décrire, est, évidemment, de ce côté, limitée par cette dernière. Elle éclaire un long couloir, sur les côtés septentrional et oriental ; et, sur elle aussi, s'ouvre un préau sur le côté méridional. Dans ce couloir donnent, dans la partie septentrionale, en allant de l'Ouest à l'Est, la « salle ou chauffoir » où devaient se tenir les distributions de prix ou autres assemblées nombreuses, puis le réfectoire (à l'angle Nord-Est de celui-ci est construit un petit bâtiment divisé en trois pièces, dont l'une est la « crèche », et l'autre la « dépense »). Toujours sur le même couloir, mais dans la partie orientale, donnent, du Nord au Sud, le lavoir et la cuisine, un escalier, puis la boulangerie, la cordonnerie, et le fruitier. Par le fond de ce couloir, au midi, on entre dans la « cour des valets », située à l'Orient de l'« église neuve », sur laquelle cour s'ouvrent, placés au midi de celle-ci, successivement, de l'Est à l'Ouest, les « lieux communs », une pièce « pour la lessive et teinture », l'écurie et le bûcher. L'église neuve (l'actuelle église paroissiale de Saint-André-le-Haut) est flanquée, en avant de l'abside, de la « sacristie neuve » — c'est toujours ainsi — ; au Nord de cette sacristie existe un escalier. A propos d'escalier, disons encore que la tourelle contenant l'escalier à vis figurant sur le plan de 1625, se remarque près de l'angle Nord-Ouest du collège. Nous sommes ainsi bien fixés sur la disposition de la maison des Pères Jésuites à Vienne.

classes qui suivit — c'était alors, par habitude, le 18 octobre, jour de la fête de Saint Luc — cette mesure faillit déclencher une bataille entre les élèves philosophes des Jésuites et les élèves philosophes du Jacobin qui avait continué son cours ; mais l'année suivante, celui-ci se retira. Les consuls obtinrent une compensation de la pension supplémentaire à verser aux Jésuites, par une imposition que le roi leur permit de lever, pour six ans, sur le sel débité en Dauphiné.

« Sur la période de cent quarante-et-un ans, qui s'étend depuis l'installation des Jésuites au nouveau collège jusqu'à leur expulsion, de 1622 à 1763, les documents sont rares, expose M. Claude Faure. Les documents recueillis peuvent être groupés sous les rubriques suivantes : les relations avec les consuls ; les maîtres ; les élèves ; la vie matérielle ; la vie intellectuelle. » Fondateurs du collège dit du dauphin, les consuls en recevaient l'hommage chaque année, au cours de la cérémonie religieuse qui avait lieu, le jour de la rentrée des classes (18 octobre) jusqu'en 1661, un jour variable de décembre lorsque celle-ci eut été reportée après la Toussaint, postérieurement à cette date. Les consuls durent intervenir quelquefois pour la défense du collège, quand on put craindre que son existence était menacée. Ils n'eurent à s'imposer que rarement pour le maintien de la discipline. — On est assez mal fixé sur le personnel enseignant du collège, car celui-ci donnait asile à des pères et à des frères qui n'étaient pas des recteurs. Parmi ces recteurs, plusieurs ont joui d'une grande notoriété. — Mêmes remarques sur les élèves. Leur nombre fut vraisemblablement assez variable. Les Pères ne recevaient que des élèves externes ; les jeunes gens étrangers à la ville étaient pris en pension par des particuliers. Pour assurer la vie matérielle de l'établissement, celui-ci avait les revenus du prieuré de Salaise, puis ceux du prieuré de N.-D.-de-l'Isle-sous-Vienne avec son annexe le prieuré de Feyzin dit de la Tour, enfin ceux du domaine de St-Ignace, appelé encore St-Amand ou Charlemagne. Compte tenu de tout, le total des recettes dépassait 30.000 livres. Le collège comptait sept classes : deux de philosophie, une de rhétorique, une d'humanités et trois de grammaire. En 1739, les consuls organisèrent une nouvelle classe pour y enseigner les premiers éléments de latin, classe qui fut confiée à un prêtre du diocèse. M. Faure n'a trouvé aucun renseignement sur l'instruction professée par les Jésuites dans les classes élémentaires et dans celle d'humanités, et il pense qu'elle devait être celle qui était donnée dans les autres collèges de la Compagnie. Par contre, il a reproduit les quelques indications qu'il a recueillies sur l'enseignement des classes de rhétorique et de philosophie, dans quelques cahiers de cours et thèses d'élèves, et à la suite desquelles il s'est cru en droit d'approuver

« la rude critique que d'Alembert a écrite dans l'*Encyclopédie* sur les collèges », critique dont il a cité de larges extraits. Notre aimable et distingué confrère nous permettra d'être moins absolu, parce que, d'abord, d'Alembert n'est peut-être pas un guide absolument sûr et impartial : sans doute, voyons-nous, dans sa critique — qui même est un programme — de bonnes idées dont ses disciples ont heureusement fait leur profit, mais nous y remarquons aussi d'autres idées qui sont encore dans l'attente de leur application. Et puis, il importe de tenir compte des résultats : quand on pense que les Jésuites furent, au XVII^e siècle, les maîtres d'un Salvaing de Boissieu qui occupa une des plus hautes situations dans la magistrature dauphinoise et eut une grosse influence dans les lettres de la province, d'un Pierre de Boissat dit l'Esprit qui devint membre de l'Académie française, d'un Nicolas Chorier à qui une vie de grand travail littéraire et historique valut une vivace notoriété, quand on pense encore que ces Jésuites furent, au siècle suivant, les maîtres d'un Gachet d'Artigny, véritable encyclopédiste, d'un abbé Henri Raymond, fils d'un épicier, dont l'influence fut si grande, surtout pendant la Révolution, qu'elle lui valut ensuite de devenir successivement évêque de Grenoble et évêque de Dijon, sans parler d'autres personnages dont la vie quoique moins brillante fut pourtant au-dessus du vulgaire, ne peut-on pas conclure que les méthodes pédagogiques de tels maîtres ne méritent pas que leur soit appliquée « la rude critique » de d'Alembert ? — Notons encore la harangue d'apparat, en latin, que prononçait un des régents, peu après la rentrée, sur un événement d'actualité, et les tragédies et comédies que jouaient les élèves, soit à la distribution des prix, soit en d'autres circonstances, les unes et les autres en présence du public viennois.

En 1763, à l'instar du Parlement de Paris et de ceux des autres provinces, le Parlement du Dauphiné, par ses arrêts du 21 mars et du 29 août, prononça successivement l'interdiction de l'enseignement aux Jésuites et la saisie de leurs biens, puis la dissolution de leur société. Les Jésuites de Vienne durent quitter leur collège : ils le firent à la fin d'octobre. « Par un arrêt du 7 septembre, explique M. Cl. Faure, le parlement donna pouvoir aux consuls de Vienne pour former un nouveau collège. Comme au XVI^e siècle, les consuls se trouvèrent chargés de diriger l'instruction publique. Par une délibération du 20 septembre 1763, ils arrêtaient que le collège serait ainsi composé : un principal, un préfet, un professeur de mathématiques, un professeur de logique, un professeur de rhétorique, un régent de seconde, un régent de troisième, un régent de quatrième, un régent de cinquième et un prêtre surnuméraire pour dire la messe au collège et pour servir en l'absence d'autres régents. » La ren-

trée de novembre se fit avec un personnel presque exclusivement ecclésiastique — le professeur de philosophie était l'abbé Henri Reymond, que nous avons cité plus haut. En 1765, le professeur de mathématiques fut supprimé. A cette époque, les Viennois eurent de grandes craintes au sujet du collège, et ils purent même penser un moment que sa suppression était inévitable. Malgré tout, grâce à leurs pressantes démarches, des lettres-patentes de Louis XV, datées du 10 juillet 1766, en confirmèrent l'établissement.

M. Claude Faure a puisé l'essentiel du chapitre de son ouvrage traitant du collège de 1766 à 1789, dans le registre des délibérations du collège conservé dans les riches collections du château de Terrebasse. Il faut dire qu'« un édit du roi de février 1763, portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des Universités, avait attribué la direction des collèges à des bureaux d'administration composés de huit membres », et que, conformément à cet édit, le bureau du collège de Vienne s'était constitué, et avait siégé pour la première fois le 9 mai 1764. Ce bureau se composait de l'archevêque, président, du vicailli, lieutenant général au bailliage, qui présidait en l'absence de l'archevêque, du procureur du roi, de deux consuls, de deux notables et du principal ; devant, en principe, se réunir tous les quinze jours, en fait, il tint un nombre de séances assez variable ; il avait à délibérer sur toutes les questions intéressant le collège (nomination des professeurs et surveillance de la bonne entente entre eux, maintien de la discipline entre les élèves et contrôle de leur instruction, gérance des biens et propriétés, entretien des bâtiments). Les rapports avec les autorités municipales furent, en général, très faciles : en 1781, on remit en vigueur les traditions de l'hommage du collège à la ville et de la harangue aux consuls interrompues depuis quelques années. A la distribution des prix, les consuls assistaient, et, à cette occasion, offraient des livres aux lauréats ; quelques-uns de ces livres, portant, gravés sur les plats, les armes de Vienne, et, collé à l'intérieur l'*ex-munificentia* consulaire, sont conservés dans les vitrines du Musée de la place de Miremont — M. Claude Faure nous permettra d'ajouter ce détail à l'usage des Amis de Vienne. L'homme à qui revient la plus grande part du mérite de la bonne marche du collège durant cette période — le nombre des élèves n'était cependant pas très élevé : 90 en moyenne —, cet honneur est l'abbé Benoît Magnard, viennois d'origine, fils du directeur des mines. Il fut principal pendant plus de vingt-cinq ans. A lui est dû le règlement du collège qu'il dressa en décembre 1774, règlement qui est très complet et dont voici les chapitres : sur le temps de l'enseignement ; sur la discipline et le bon ordre ; sur les exercices publics ; sur les moyens et la mé-

thode d'enseignement ; sur les examens ; sur le concours pour les prix ; sur l'étude et les exercices de la Religion ; sur la police intérieure de la maison du collège. Comme détails, nous ne noterons ici que les suivans : le jour de congé chaque semaine était le mercredi ; les grandes vacances allaient du 7 septembre au 3 novembre ; seule la classe de philosophie se terminait le 14 août.

L'abbé Magnard organisa aussi le pensionnat, comme l'autorisaient les lettres-patentes de 1766, mais à une date assez tardive : en 1781. Le collège comprit dès lors une cinquantaine de pensionnaires. L'un d'eux, l'arlésien Antoine Yvaren a fait imprimer au déclin de sa vie (1836), ses souvenirs d'enfance, « souvenirs bien précieux pour l'historien du collège de Vienné, constate très justement M. Claude Faure, car ils font revivre la physionomie de plusieurs professeurs, dont les documents ne donnaient que les noms. »

L'histoire du collège pendant la Révolution est dans les mêmes rapports que l'histoire de la ville même, c'est-à-dire assez terne et plutôt calme, eu égard aux événements divers, maintes fois violents et sanglants, qui agitèrent la généralité du pays. On voit, dans les débuts, professeurs et élèves participer aux cérémonies patriotiques organisées dans le but de célébrer l'heureuse ouverture des temps nouveaux. A ce sujet, M. Faure fait remarquer qu'Antoine Yvaren ne mentionne pas, dans ses souvenirs, la naissance, le 13 juillet 1792, de ce couplet de *la Marseillaise* dit des Enfans qu'aurait composé l'abbé Pessonneaux, professeur de rhétorique — ce qui, à son avis, semble-t-il, laisserait planer un doute sur l'authenticité du fait (1)... On voit aussi le collège perdre les dîmes de ses prieurés dont il retirait « une partie des ressources qui lui permettaient de donner gratuitement l'enseignement » : le budget est donc, dès lors, en déficit ; puis les difficultés pour la rétribution des professeurs deviennent de plus en plus grandes au fur et à mesure que la monnaie diminue de valeur ; bientôt même, nonobstant la vive opposition du bureau et de la municipalité, en novembre et décembre 1792, tous les biens du collège sont vendus, de par la Loi. Déjà lassé par plus d'un quart de siècle de principalat, et approchant de la soixantaine, l'abbé Magnard quitte alors sa haute fonction, non sans avoir reçu, comme « récompense légitime et très inférieure aux épargnes qu'il avait procurées au collège », la gratification considérable de 3.000 livres.

Cependant, Benoît Magnard ne prit pas sa retraite, et il joua encore un rôle, dès l'année suivante, quand il fallut organiser l'instruction publique, selon la loi votée par l'Assemblée légis-

(1) A ce sujet, voir l'appendice.

lative et dont Condorcet avait été le rapporteur. Le nom d'*institut* fut alors substitué à celui de *collège*. Un plan d'organisation fut dressé par les soins du Directoire du district de Vienne qui lui-même l'approuva le 5 mars 1793 ; approuvé ensuite, le 15 du même mois, par le Conseil de département, il fut inauguré solennellement le 3 mai. L'institut comprenait treize places de professeurs — Magnard avait celle de professeur de géographie physique, politique, raisonnée et appliquée au commerce, et l'abbé Personneaux celle de professeur de littérature française. De ces treize professeurs, quatre étaient « sous la division d'écoles élémentaires pour la première jeunesse, neuf sous la division de hautes études ». L'enseignement était de forme nettement différente de celui qui avait été donné antérieurement, et il nous semble qu'il n'a pas fallu une bien grande évolution pour l'amener, de celle-là à celle de notre époque. Le pensionnat était maintenu en fonction. Un bureau de douze membres était chargé de surveiller la marche de l'établissement... « On ne sait rien de précis sur le fonctionnement de l'institut de Vienne, constate M. Claude Faure. » Toutefois, l'éminent historien a pu rapporter de nombreux détails sur la regrettable période que les contemporains nommaient déjà celle « de la persécution », au cours de laquelle les professeurs qui étaient prêtres ou clercs — et parmi eux, naturellement, l'abbé Magnard —, devenus suspects, furent couchés sur les tristes listes des tristes Amar et Merlino, incarcérés, et maintenus plusieurs mois en prison. Pour résumer la situation, il suffit de citer un passage de la réponse à un questionnaire que le maire de Vienne adressait au préfet de l'Isère, quelques années plus tard, le 23 germinal an IX (13 avril 1801) : « Le régime de la terreur vint dispenser et les professeurs et les écoliers. Les uns furent emprisonnés, les autres, fugitifs, et ce ne fut qu'après le 9 thermidor que le retour des anciens instituteurs facilita le rétablissement de ce collège, objet de l'affection de tous les citoyens de Vienne ».

Il semble donc — puisque l'absence de documents rend toute certitude impossible — que, si la maison d'enseignement de la ville de Vienne ne s'arrêta pas complètement, du moins ne fonctionna-t-elle que cahin-caha, toujours à la merci de quelque nouvelle disposition gouvernementale. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) organise les écoles centrales : celle du département de l'Isère est naturellement placée à Grenoble. La même loi permet aussi l'organisation d'une école centrale supplémentaire dans les villes ayant possédé un collège, et dans les locaux de celui-ci : Vienne transforme donc son *institut* en *école centrale supplémentaire*. Reprenons les termes du document municipal cité plus haut : « La loi du 3 brumaire an 4 ayant laissé à la disposition des grandes communes les bâtiments et

mobiliers des ci-devant collèges, l'administration pour lors s'établissant à Vienne s'empressa de recueillir les débris précieux de la bibliothèque, du cabinet de physique, du recueil des antiques, et généralement de tout ce qui faisait la richesse de ce collège. Cinq professeurs, dont le plus grand nombre pris parmi les anciens, furent établis pour l'étude des langues (les langues anciennes, et les langues vivantes — celles-ci constituant une innovation), de la géographie, de l'histoire, des mathématiques, de la physique, et celle du dessin qui n'avait pas été interrompue fut continuée. Un nouveau pensionnat fut établi : tout prospérait... » Ce n'était pas sans peine : les directeurs changèrent plusieurs fois, tant grandes étaient les difficultés — par suite de l'avilissement et de la variation de la monnaie, les pensionnaires payaient leur pension en nature, en blé. « Tout prospérait, dit donc le document, tout comblait les désirs des administrateurs et des citoyens lorsque la journée du 18 fructidor vint encore renverser ce nouvel établissement et depuis lors il a langué ou péri... » Comme le constate M. Claude Faure, « une réforme de l'enseignement était bien nécessaire : en 1801, la situation du collège de Vienne était aussi misérable qu'à la fin du XVI^e siècle. »

Sous le Consulat, pour se mettre en conformité avec les lois successives du 11 floréal an X (1^{re} mai 1802) et 30 frimaire an XI (21 décembre 1802), l'établissement d'enseignement viennois changea encore de nom et prit celui d'*école secondaire* — le nom de *collège* étant d'ailleurs conservé par le langage courant —, et fut placé sous la surveillance du maire, celui-ci lui-même placé sous l'autorité du sous-préfet. Il n'y avait plus qu'un directeur et quatre professeurs, entretenus par le budget de la ville. L'année suivante, par un décret du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803), l'école vit passer la surveillance, du maire seul, à un bureau d'administration composé du sous-préfet, du maire, du procureur de la République, de deux conseillers municipaux, du juge de paix et du directeur. « Pour la nomination du directeur et des professeurs, le bureau présentait deux sujets pour chaque place ; le sous-préfet et le préfet transmettaient cette présentation, avec leur avis, au ministre de l'intérieur, qui nommait l'un des deux candidats. » Le séjour à l'école, comme directeur, entre la fin de 1805 et celle de 1807, d'un lorrain d'une famille d'origine italienne, Charles-Sigisbert Sonnini, souleva des incidents qui sont rapportés dans une très curieuse lettre de celui-ci que M. Claude Faure a publiée en entier, et qui amenèrent le directeur à envoyer sa démission (1). Sur ces entrefaites, de-

(1) L'exposition rétrospective du Vieux Vienne aura révélé, aux Viennois qui l'ont visitée, la figure de ce principal dont le séjour dans leur ville fut de si courte durée. M. Vassy a eu l'heureuse pensée de faire sortir, de l'un des nombreux cartons du Musée dont il est l'éclairé conservateur, la gra-

vant l'insuccès de l'école secondaire communale, et dans l'espoir d'importantes économies, le conseil municipal, apprenant que le petit séminaire de La Côte-Saint-André n'était installé dans cette petite ville que provisoirement, entra en relation avec l'évêque de Grenoble, Mgr Claude Simon, dans le but d'une réunion du petit séminaire et de l'école secondaire, et passa des conventions avec le prélat, à cet effet, en fin d'année 1807, sans beaucoup se soucier de ce que penseraient de l'affaire les autorités supérieures. Le petit séminaire fut donc installé dans l'ancien collège. Mais, très rapidement, des difficultés surgirent, de telle sorte que, moins de deux ans après, l'évêque de Grenoble transférait le petit séminaire de Vienne à Bourgoin, et la municipalité demandait la transformation de l'école secondaire en un collège de l'Université impériale.

Pendant cette période de l'Empire qui va du milieu de 1809 à 1814, la situation de l'établissement d'enseignement qui avait repris le nom de collège fut bien peu brillante. Chaque année, une somme de 6.000 francs était inscrite au budget de la ville pour servir de complément à celle versée par les élèves pour l'entretien du principal et des six régents. Le nombre des élèves était restreint : une trentaine de pensionnaires, une dizaine de demi-pensionnaires et une quarantaine d'externes. D'autre part, les professeurs ne se trouvaient pas facilement : « plusieurs furent des ecclésiastiques qui avaient enseigné dans des collèges de l'Ancien Régime ». Les Viennois eurent, quelque temps, en 1813, l'espoir que la prospérité allait revenir, quand le collège aurait été érigé en lycée, à l'égal d'un certain nombre de collèges du pays, mais cet espoir fut vite déçu, en dépit de tout l'effort financier que la municipalité était prête à opérer.

M. Claude Faure a consacré le chapitre XIX^e et dernier de son ouvrage à l'école de dessin que dirigeait l'alsacien Pierre Schneyder. Arrivé à Vienne vers 1764, alors qu'il était dans les en-

ture qui représente Soncini et qui porte le n^o 188 du catalogue de cette exposition.

Le personnage a le buste tourné à droite et placé dans un médaillon, encadré par des branches de lauriers. Le visage, entièrement rasé, est un peu ridé — Soncini avait 51 ans — ; il est caractérisé par un front haut et découvert, un nez long et busqué, et de grands yeux. Les cheveux blancs sont bouffants vers les tempes. Le cou est serré par une volumineuse cravate blanche qui prolonge le plastron de la chemise sous le gilet largement fendu. Au-dessous du portrait, un génie tient, d'une main, une torche allumée, et, de l'autre, un cartouche portant cette inscription « C.S. Soncini/1802 ». Derrière ce génie, se trouve une colonne tronquée avec cette phrase : « Le génie de Buffon est son guide », et, ici et là, des animaux divers (un aigle, un lion, un serpent, un singe tenant un poisson, un saurien, un poisson, des coquillages) et une plante épineuse. Tout ces attributs rappellent la carrière de voyageur et de savant naturaliste — il fut, pendant quelques mois, le collaborateur de Buffon — qui constitue à Charles-Sigisbert Soncini de Manoncourt un titre de gloire appréciable. La gravure porte les signatures suivantes : « Langlois de Sézanne pinxit — E. Voysard sculp. ».

virus de sa trentième année, Schneyder, « pratiquant le dessin et la peinture par état, s'adonnant à l'architecture par goût et par délassement », commença à donner des leçons en 1772, et, à cet effet, il fut logé au collège dès l'année suivante. Sur la requête de la municipalité, la création de l'école gratuite de dessin fut honorée des lettres-patentes de Louis XVI, en date du 26 janvier 1775. Celui qui enseignait cet art recevait un traitement égal à celui des professeurs de philosophie. L'école, sous son habile et patiente direction, devint très prospère, et, de quinze élèves qu'elle comptait en 1775, elle en atteignit par la suite jusqu'à soixante. Fait à noter après M. Faure : « l'école de dessin a été la seule institution de l'Ancien Régime qui a traversé les bouleversements de l'époque révolutionnaire ». Cela, semble-t-il, a été dû à la forte et sympathique personnalité de Pierre Schneyder, et à son zèle ardent pour les recherches et les fouilles archéologiques et pour la conservation du musée qu'il avait fondé... L'auteur de ces lignes ne peut dissimuler le plaisir qu'il a éprouvé à connaître tout ce que M. Claude Faure a publié d'inédit sur l'estimable et savant artiste qui fut ses premières amours : les circonstances de la venue de Schneyder à Vienne, son refus en l'an VII, de quitter la ville où il végétait, mais où il était connu et estimé, l'appui qu'il rencontra auprès du sous-préfet Hilaire, pour ne citer ici que quelques traits.

Après trois pages de conclusion dans lesquelles M. Faure a, non seulement « tenté de résumer l'histoire de l'enseignement secondaire à Vienne pendant quatre siècles », mais y a réussi parfaitement, le remarquable travail du nouveau docteur ès-lettres s'achève successivement par un appendice donnant, avec des détails biographiques précis, la liste du personnel enseignant de 1763 à 1793, un autre appendice indiquant le budget du collège en 1764, 1781, 1790 et 1792, et par une douzaine de pièces justificatives.

A la fin de son introduction, M. Claude Faure a écrit cette phrase : « Depuis 1815 jusqu'à nos jours, l'histoire du collège de Vienne, devenu en 1914 le collège Ponsard, ne serait peut-être pas dépourvue d'intérêt ; mais je laisse à un autre le soin de l'écrire »... Il est probable que beaucoup d'eau aura coulé sous le pont de Sainte-Colombe — quand ce nouveau venu dans un tel domaine voudra saisir la plume qu'a posée M. Claude Faure. Ce que nous pouvons souhaiter, dès maintenant, c'est que celui-là sache se montrer le digne continuateur de l'éminent historien des origines et des premiers âges de notre vieux collège.

APPENDICE

A propos des *Souvenirs d'enfance* d'Antoine Yvaren : le couplet de *la Marseillaise* dit des Enfants.

Nous avons dit dans le cours de notre analyse du beau livre de M. Claude Faure, qu'il semble que l'auteur — nous disons : il semble, parce que l'éminent historien n'a pas dévoilé explicitement sa pensée — aurait tendance à considérer comme douteuse l'authenticité de la création du couplet de *la Marseillaise* dit des Enfants, par le professeur de rhétorique du collège, l'abbé Antoine Personneaux, le 13 juillet 1792. « On a déjà vu, dit-il, qu'Antoine Yvaren ne mentionne pas ce fait dans ses souvenirs ; Thomas Mermet, qui, en 1792, était âgé de douze ans et élève de troisième sous l'abbé Aupy, n'en parle dans aucun de ses ouvrages. »

Le silence d'Yvaren et celui de Mermet, à notre avis, ne sauraient être des arguments contre la « tradition recueillie et exposée par E.-J. Savigné » dans son ouvrage intitulé *Un couplet de la Marseillaise et l'abbé Personneaux* (nouvelle édition, 1900). Certes, la tradition est souvent semblable à un arbrisseau qui, bien qu'ayant poussé comme par aventure, n'en a pas moins de racines nombreuses et profondes ; de celles-ci sont nés et ont poussé, à côté du tronc, un nombre plus ou moins grand de sauvageons qui menacent fort de cacher ce tronc et même de l'étouffer, et, partant, de faire périr l'arbrisseau tout entier. Le travail d'émondage, si on veut l'entreprendre, n'est pas toujours facile, mais, lorsqu'on y est parvenu, alors quelle vigueur l'arbrisseau ne prend-t-il pas ! C'est dire que la tradition est basée sur des réalités, dire qu'il faut savoir la dégager de toutes les fioritures dont l'imagination ou seulement la rhétorique l'ont fréquemment enveloppée, dire que, ce travail fait, elle est capable d'acquiescer une solidarité à toute épreuve...

Que l'historien Mermet n'ait pas parlé de ce que rapporte la tradition, cela n'est nullement surprenant ; M. Claude Faure sait, aussi bien que nous, la valeur des œuvres de son arrière-grand-oncle ; dans le seul ouvrage où il pourrait en être question, *l'Histoire de la ville de Vienne*, au volume qu'on nomme communément le tome III, les chapitres consacrés à la Révolution, époque pourtant proche, sont parmi les plus faibles.

Quant à Yvaren, il n'est pas du tout certain qu'il était, en rhétorique en juillet 1792, comme en 1790-91 en seconde, l'élève de l'abbé Personneaux au moment où celui-ci aurait composé son couplet, et M. Faure a dû employer, pour son exposé, la forme dubitative : « Il est possible qu'il ait été élève de rhétori-

que... Si le jeune Arlésien était dans la classe de Pessonneaux...» D'ailleurs, en admettant même qu'Yvaren ait été l'élève de l'abbé, qu'il n'ait rien dit du fait en question ne peut nous autoriser à mettre celui-ci en doute absolu. Songeons que l'Arlésien a publié son volume appelé *Le collège de Vienne en 1788*, alors qu'il avait soixante ans, et que, si il lui a donné le sous-titre *Souvenirs d'Enfance*, cette enfance était déjà bien lointaine. Pour qu'Yvaren nous ait fourni les détails si nets, les dates si précises dont il a rempli son livre, il nous semble nécessaire de penser qu'il a fait état de notes anciennes. Or, chacun sait que des notes intimes — qui n'en a pas écrit à quelque époque de sa vie ? — sont toujours loin d'être complètes, et que souvent un événement, même important, est omis. Au reste, le jeune Arlésien aurait-il pu penser qu'un chant nouvellement créé allait prendre une telle importance, qu'il finirait par devenir un immortel hymne national ? et aurait-il pu se douter — en admettant que les choses se soient passées ainsi — qu'un couplet composé par un modeste professeur de rhétorique et publié pour la première fois devant lui et ses camarades, pauvres élèves d'un collège de province, serait transmis à la postérité... et exciterait la curiosité des historiens des temps futurs ? Est-ce qu'on croit que le chansonnier qui créa *la Madelon* pendant la grande guerre soupçonnait, quand il la créa, le succès retentissant qu'allait remporter sa chanson ? et imaginons-nous que lui et ses proches aient eu alors nécessairement la pensée de noter, pour les générations à venir, la genèse de celle-là ?

Nous avons étudié attentivement les documents apportés par Savigné, les objections présentées par Anatole France, contradicteur du précédent, qui, s'il eut de remarquables qualités de style qui ont fait de lui un grand écrivain, n'eut pas celles qui font ne serait-ce qu'un historien médiocre — il lui manquait l'esprit d'impartialité, et il l'a montré dans son patronnage en faveur de Louis du Bois, le compétiteur de Pessonneaux — ; nous avons pesé le pour et le contre, et nous sommes arrivé à cette conclusion que la balance penche très fortement et très rapidement du côté de Pessonneaux. Evidemment, ce serait beaucoup mieux si nous avions en mains de bons vieux textes originaux — même un seul. Contentons-nous, toutefois, du peu dont nous disposons : encore une fois, s'il fallait rejeter la tradition, il faudrait *ipso facto* renoncer à l'histoire.

Récemment et incidemment, nous avons eu l'occasion d'aborder cette question du couplet de *la Marseillaise* dit des Enfants (dans *Les origines de la presse à Vienne*, p. 34, note 38). Aujourd'hui, puisque nous avons été amené à pénétrer jusqu'au cœur du sujet, nous verserons aux débats deux documents probablement inédits susceptibles de les éclairer.

D'abord des *Couplets chantés par M. Pessonneau* (sic), parus dans le n° 3 du *Journal de Vienne*, en date du 10 vendémiaire an XIV (2 octobre 1805) : ils prouvent — ce que Savigné n'avait pas mis en relief — que l'abbé Pessonneau aimait à rimer des poésies chantées. Nous allons publier ces cinq couplets qui sont accompagnés d'un court refrain, dans le petit supplément que nous consacrerons prochainement au chapitre IV de notre ouvrage cité ci-dessus. Est-ce pure illusion de notre part ? nous trouvons, entre eux et le couplet des Enfants, comme un air de famille...

Ensuite, un passage d'un texte imprimé contemporain : indiscutablement, il établit que les Marseillais, propagateurs de notre hymne national, s'arrêtèrent à Vienne, et, ce qui plus est, en fixe la date. Sur cet événement, Savigné avait écrit : « On était à la veille du 14 juillet 1792 ; la population se préparait à célébrer avec enthousiasme la fête de la *Fédération*, et on attendait avec impatience l'arrivée des Marseillais qui devaient y prendre part. Les Marseillais, traversant la France, se rendaient à Paris pour se trouver le 10 août à la prise des Tuileries. Aucun obstacle ne les arrêtait : ni la chaleur, ni la fatigue, ni la longueur de la route. Ils marchaient en chantant ! » Ainsi, d'après Savigné, les volontaires marseillais auraient passé par Vienne le 14 juillet. Or, ce fut, en réalité, le 30 septembre. Les méridionaux ne furent donc pas à la prise des Tuileries, et, d'ailleurs, là ne pouvait pas être leur but, puisque rien ne pouvait faire prévoir cet incident, quand ils partirent ; ils avaient répondu à l'appel de la Patrie en danger, menacée par l'étranger : voilà tout.

Le texte dont nous allons faire état, sorti des presses de la Veuve Vedeilhé, est intitulé *Le Conseil général de la commune de Vienne aux Français*. Il débute ainsi : « Frères et Amis, Depuis quelques mois, des bruits calomnieux se répandent sur la commune de Vienne et ses administrateurs. Des agitateurs cherchent à y exciter le trouble, en prévenant tout-à-la-fois et les bataillons qui passent en cette ville contre ses habitans, et ceux-ci contre les bataillons. » En huit pages in-4° « les Membres composant le Conseil général de la commune de Vienne », c'est-à-dire le maire — Abel-Joseph Pioct —, les onze autres officiers municipaux, dix-neuf notables, le procureur de la commune, le substitut et le secrétaire, justifient « la conduite que (eux) et (leurs) concitoyens (ont) tenue depuis le mois de juillet 1789 », montrent qu'ils ont toujours fait preuve de patriotisme le plus éclairé, réfutent les imputations faites par le *Journal de Lyon* du vendredi 5 octobre 1792 — date qui permet de penser que la brochure parut peu après dans le courant du même mois. Or, à la page 5, se trouvent ces mots : « Vous avez des en-

nemis, nous disoient des volontaires du bataillon de Marseille, qui a logé ici le 30 septembre dernier, en allant à Paris. »

C'est net et précis : le bataillon des Marseillais « a logé » à Vienne le 30 septembre 1792. Bien plus, certains de ces volontaires se sont spontanément liés avec les édiles viennois — rien d'étonnant en ces temps de fraternité —, au point que ceux-ci leur ont confié le récit de leurs misères. Dans ces conditions, il est parfaitement vraisemblable de penser que les Marseillais auront eu, ce jour-là, connaissance du couplet des Enfants, peut-être par l'abbé Pessonneaux lui-même qui était alors une des personnalités viennoises les plus marquées, et que sa qualité d'aumônier de la garde nationale portait naturellement vers les troupes de militaires — le 15 juin précédent, il avait béni, à St-Maurice, les nouveaux guidons du 8^e dragons en garnison à Vienne, et prononcé « un discours empreint d'un véritable souffle religieux et patriotique ». Car enfin, pour que le couplet des Enfants ait été, un beau jour, introduit dans l'hymne de Rouget de l'Isle, il fallut nécessairement une raison majeure ; et quelle meilleure raison que celle-là même qui a donné au *Chant de guerre de l'armée du Rhin* appelé communément *Hymne à la Liberté* son étonnante renommée et son titre définitif ?

On se croira peut-être en droit de nous faire remarquer que les officiers municipaux et les notables viennois auraient pu ajouter, aux preuves du loyalisme et du patriotisme de leur cité, celle d'avoir présidé à la naissance du couplet des Enfants et d'en avoir fait don à la France. Certes, ils l'auraient pu, à la condition toutefois d'avoir reçu le don de prophétie ou de divination : lorsqu'ils rédigèrent leur *factum*, les Marseillais étaient-ils seulement arrivés dans la capitale ?

La date précise du passage des Marseillais à Vienne rompt évidemment la « liaison incontestable » qu'avait établie Savigné entre la représentation, non datée, de l'Opéra de Paris, au cours de laquelle le conventionnel Benoît-Michel de Comberousse aurait révélé publiquement, pour le couplet des Enfants, la paternité de Pessonneaux, son compatriote, et le récit, fait par Julien Tiersot, historien de Rouget de l'Isle, de la représentation donnée au même théâtre, précisément le 30 septembre. La présence d'enfants chantant l'hymne fut toute naturelle ici, et l'auteur que nous venons de citer n'a pas dit que ces enfants chantèrent la strophe que nous attribuons à Pessonneaux, mais celle qui commence par ces mots : « Amour sacré de la Patrie » : s'ils avaient connu la première, ne l'auraient-ils pas chantée ?

Le 30 septembre 1792 donc, pas plus que les Marseillais, le couplet des Enfants n'était encore arrivé dans la capitale : ceux-là étant à Vienne ce jour-là, pourquoi celui-ci n'y aurait-il pas été... Mais, voici que, toujours grâce à ce fait capital des Marseil-



Cliché du MONITEUR VIENNOIS.

Antoine PESSONNEAUX

(Lyon, 31 Janvier 1761 - Scyssuel, 9 Mars 1835)

TABLEAU DE L'ÉFÈVRE (1788) AU MUSÉE DE VIENNE

lais à Vienne le 30 septembre, s'éclaira singulièrement la question, à telle enseigne que si, Anatole France avait connu ledit fait, nous pouvons penser que cet écrivain aurait renoncé à soutenir une thèse contraire à celle de Savigné et à patronner l'usurpateur du Bois. « *La Marseillaise* fut chantée solennellement à Paris le 14 octobre, a-t-il expliqué dans son article paru dans *Le Temps* du 28 août 1892 et reproduit par Savigné. Voici dans quelles circonstances : une armée française avait occupé la Savoie sans coup férir. La Convention décréta qu'une fête civique serait célébrée en l'honneur de cette conquête heureuse. Cette fête eut lieu le 14 octobre. Les délégations de la Convention et de la Savoie devenue française, et les autorités se rendirent en cortège de l'Hôtel-de-Ville à la place de la Révolution et prirent place au pied de la statue de la Liberté, ornée de drapeaux. Là fut chanté l'hymne aux accents duquel la Savoie venait d'être rattachée à la France. « Le chant des guerriers marseillais, dit le *Moniteur*, devenu l'hymne de la République, a été chanté avec enthousiasme, et les spectateurs attendris, remplis de cette satisfaction douce, si différente de l'agitation bruyante de la fausse joie, se sont retirés paisiblement. » Ce fut ce jour-là qu'on chanta, pour la première fois, le couplet des Enfants, dont il ne se trouve aucune mention antérieure. » Et France d'ajouter : « Et l'on conviendra que cette circonstance s'accorde parfaitement avec les revendications de Louis du Bois ». Celui-ci, en effet, avait « revendiqué publiquement sa part de collaboration à la *Marseillaise*. Il (avait) dit, dans une brochure publiée par lui-même, à Lisieux, en 1848 : « Au mois d'octobre 1792, j'ajoutai un septième couplet qui fut accueilli par les journaux : c'est le couplet des Enfants, dont l'idée est emprunté au chant des Spartiates, rapporté par Plutarque. »

Savigné a dit ce qu'il pouvait dire des prétentions de du Bois, appuyées on ne sait trop pourquoi par Anatole France : nous n'y reviendrons pas. Nous nous bornerons à faire remarquer que la « circonstance » dont a parlé l'académicien « s'accorde » encore plus « parfaitement » avec la tradition, et nous pouvons dire maintenant, l'histoire viennoise, qu'avec « les revendications de Louis du Bois. »

« Les faits tels qu'ils viennent d'être exposés (selon Savigné), avait encore écrit France, soulèvent plus d'une objection. Pour les croire vrais, il faut supposer que la *Marseillaise* était connue, fameuse, populaire à Vienne, avant l'arrivée des Marseillais, ce qui n'est pas concevable. Car ce sont les Marseillais qui, seuls, l'apprirent à la France entière. Il y a une autre difficulté, laquelle n'a pas échappé à M. Julien Tiersot. Il n'est pas vrai que ce septième couplet, comme M. Savigné semble le croire, ait été adopté par les Marseillais et apporté par eux à Paris ; aucune

des nombreuses éditions de l'hymne, publiées avant le 14 octobre, soit en feuilles séparées, soit dans les journaux, ne contient le couplet des Enfants, et l'on ne sait ni par qui, ni comment, il serait venu de Vienne jusqu'à la capitale. »

Les objections qu'à présentées Anatole France ne tiennent pas debout : pourquoi ne serait-ce pas « concevable que la *Marseillaise* (ait été) connue, fameuse, populaire à Vienne, avant l'arrivée des Marseillais ? » Pourquoi, née à Strasbourg, l'aurait-elle été à Paris, à Marseille, etc, et pas à Vienne ? Si, comme l'indique France lui-même, de « nombreuses éditions de l'hymne furent publiées avant le 14 octobre », c'est-à-dire avant l'arrivée des Marseillais à Paris, pourquoi une seule de ces éditions ne serait-elle pas venue jusqu'entre les mains des patriotes viennois ? Car ils étaient patriotes, les Viennois, enfants de cette ville qui, un an et demi plus tard, allait être autorisée à prendre le titre de patriote, et l'abbé Personneaux fut un des premiers membres — et un membre assidu et écouté — de la Société des Amis de la Constitution, laquelle s'était affiliée le 15 février 1790 à celle de Paris, — elle-même reliée à celles de la France entière — et se trouvait, de la sorte, tenue au courant de toutes les nouvelles et nouveautés. Et c'est ainsi que Vienne connut bien vite l'*Hymne à la Liberté*, l'ancien *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, composé par Rouget de l'Isle dans la nuit du 22 au 23 avril 1792... La contradiction dans l'argumentation de notre grand homme saute aux yeux : là, il prononce sentencieusement que « ce sont les Marseillais, seuls, (qui apprirent l'hymne) à la France entière ; ici, quelques lignes plus bas, il indique que l'hymne eut de « nombreuses éditions, soit en feuilles séparées, soit dans les journaux » ! Or, il est un fait certain : à Vienne, l'hymne fut chanté — était-ce même pour la première fois ? — le 14 juillet, jour où fut inauguré l'arbre de la Liberté planté sur la place Neuve (maintenant place de l'Hôtel-de-Ville). Le procès-verbal de la cérémonie, publié en 1889 par le même Savigné, dans son ouvrage. *Les Fêtes nationales à Vienne sous la Révolution et le Directoire*, l'indique expressément : « après avoir chanté l'hymne de la Liberté auprès de l'arbre élevé au milieu de la place, la marche a continué... » *L'Hymne de la Liberté* (ou sa forme plus correcte : *à la Liberté*), c'est, nous l'avons déjà dit — et Savigné l'a montré indiscutablement : *la Marseillaise*... Il est singulier que Savigné, dans le développement de sa thèse, ait omis de faire état de ce document qu'il connaissait pourtant mieux que personne : mais peut-on penser à tout ? Et point n'était besoin pour lui, d'aller chercher « les relations entre Marseille et Lyon, entre Vienne et Beaucaire... les voituriers de Provence et les bateliers du Rhône » pour expliquer l'importation de l'hymne à Vienne.

Maintenant, pourquoi ne serait-il « pas vrai que le septième couplet ait été adopté par les Marseillais, et apporté par eux à Paris ? » La remarque qu' « aucune des nombreuses éditions de l'hymne, publiées avant le 14 octobre, ne contient le couplet des Enfants » est, quoi qu'en ait pensé France, un excellent argument en faveur de cette hypothèse, car, désormais, nul ne pourra plus prétendre, avec l'auteur du *Crime de Sylvestre Bonnard* (1) que « l'on ne sait ni par qui, ni comment, (ce couplet) serait venu de Vienne jusqu'à la capitale ».

Nous avons constaté les faits suivants : à Paris, jusqu'au 14 octobre 1792, on chanta *la Marseillaise* sans le couplet des Enfants ; le 14 octobre, dans le cours d'une fête civique très importante, à laquelle les volontaires marseillais, arrivés tout récemment, jouèrent un rôle considérable, on y chanta, pour la première fois, ce couplet : logiquement, on peut admettre que ce dernier a été apporté par les Marseillais. Comme une tradition rapporte que celui-ci a été composé à Vienne, logiquement encore, on peut admettre que c'est de Vienne qu'il fut apporté. Tout ceci est d'autant plus admissible que la distance qui sépare Vienne de Paris est plus que suffisante pour que le bataillon tout entier ait appris, en cours de route, le couplet que seuls, peut-être, quelques-uns — les chefs probablement — avaient connu et apprécié au lieu du départ. Et c'est pourquoi, ce couplet put se présenter dans la capitale comme faisant partie intégrante de l'hymne de Rouget de l'Isle, et, par là, participer au triomphe éclatant de celui-ci... Non ! ce ne sont pas les Marseillais qui apprirent *la Marseillaise* à la France entière ! Mais ce chant si entraînant qu'ils avaient adopté pour s'exciter dans leur marche et leur zèle patriotiques, ce chant qu'ils interprétaient avec toute l'ardeur et toute la chaleur — et, certainement aussi tout « l'assent », — ce fameux accent, élément psychologique de première grandeur — dont sont capables des Méridionaux, ce chant donc rencontra, grâce à eux, un enthousiasme nouveau et sans cesse grandissant qui le porta bientôt, — avec le nom de ses propagateurs, involontaires peut-être —, jusqu'au pinacle de la gloire immortelle.

Si nous nous croyons en droit de répéter, à la suite de Savigné, que « c'est dans la ville de Vienne que fut composée, et (que) c'est dans les murs de la vieille cité des Allobroges que la strophe des *Enfants* fut chantée pour la première fois », nous nous croyons nullement tenus à suivre cet auteur jusque dans

(1) On eut, sans doute, beaucoup surpris Anatole France — et il s'en fut fort divertit, certainement — si, à l'époque où il s'occupait par hasard des Viennois, de la manière que nous connaissons, on lui avait prédit qu'un jour viendrait où son nom serait donné à une des artères principales de la ville ! L'histoire constate parfois de semblables ironies.

sa façon d'expliquer cette genèse. Voici ce qu'il en avait dit : « On était à la veille du 14 juillet 1792... Ce jour-là avait lieu, au Collège de Vienne, dans la classe de Rhétorique, une composition en français. Le professeur, intelligent et patriote, M. Antoine Pessonneaux, ancien prêtre, donna pour sujet de composition à ses élèves un couplet de la *Marseillaise*, à l'usage de la jeunesse ou de l'enfance. Elèves et professeur s'étaient mis à l'œuvre, et, le lendemain, 14 juillet, en présence des Marseillais et de la population viennoise tout entière, alors que la fête était dans tout son éclat, nos jeunes rhétoriciens, avec l'élan patriotique de leur âge, entonnèrent, au milieu des braves populaires, la fameuse strophe des *Enfants* qui, depuis, n'a cessé de tenir dignement sa place dans le Chant national... Quand les applaudissements enthousiastes eurent cessé, on s'empressa autour des élèves pour les féliciter, mais eux, aux compliments qu'on leur adressait, furent unanimes à répondre que le couplet était l'œuvre de leur professeur. Les Marseillais firent leur entrée à Paris, l'hymne de Rouget de l'Isle prit leur nom. » En note, E.-J. Savigné affirme que « ce fait est authentique », et cite, à l'appui, le témoignage de plusieurs personnes notables. *Le fait* peut être authentique, mais *les faits* le sont-ils tous aussi ? C'est ce que nous allons examiner.

D'abord, si on voulait admettre, avec Savigné, que les Marseillais étaient présents à la fête qui vit éclore la strophe d'Antoine Pessonneaux, il faudrait qu'on abandonnât le 14 juillet, puisque nous savons désormais formellement que les Marseillais ne passèrent par Vienne et n'y logèrent que le 30 septembre. Nous faisons, nous, cet abandon d'autant plus volontiers que nous sommes informé que, si le procès-verbal de la cérémonie patriotique du 14 juillet 1792 dont nous avons déjà parlé indique que les élèves du collège y prirent part, celui-ci est muet sur le genre de rôle qu'ils y jouèrent, et muet aussi, bien entendu, sur la présence des Marseillais... A notre avis, les choses se passèrent beaucoup plus simplement : l'étape viennoise des volontaires de Marseille ne dut revêtir aucun éclat particulier, ni fournir l'occasion d'aucune manifestation solennelle. Savigné, le premier, n'aurait-il pas signalé l'événement, dans son livre sur *les Fêtes* ? La transmission, à Vienne, de l'œuvre de Pessonneaux dût donc se faire de la façon que nous avons proposée tout à l'heure, c'est-à-dire d'individu à individu, et non pas de collectivité à collectivité. D'ailleurs, comment en aurait-il été autrement ? Le 30 septembre est en pleine période des vacances, et, à cette date, le collège était sans élève. Par une regrettable malchance, comme l'a noté M. Claude Faure, « ni les délibérations de la ville, ni celles du bureau d'administration (du collège) n'indiquent la date de la distribution des prix et celle de la clôture de l'année

scolaire en 1792 », mais les exemples des années précédentes nous permettent de les fixer presque exactement : en 1789, la clôture eut lieu le 5 septembre ; en 1790, le 2 septembre, et, en 1791, les prix furent distribués le 1^{er} septembre.

Comme on le voit, cette date du 30 septembre éclaire tout : déjà, elle nous a permis de trouver l'enchaînement qui manquait entre les événements viennois et les événements parisiens, au sujet de *la Marseillaise* et de son septième couplet. Voici qu'elle nous permet de dater, à peu près sûrement, le moment où celui-ci prit naissance.

L'article 5 du chapitre troisième *sur les exercices publics* du *Règlement général du collège*, dressé en décembre 1774, par le principal Benoît Magnard, dit ceci : « Le professeur de rhétorique donnera un exercice dans le commencement de septembre, pour la distribution solennelle des prix faite par Messieurs les officiers municipaux et au jour qu'il leur plaira d'indiquer. » Le règlement, on le sait, était encore en vigueur, au début de la Révolution —, tout au moins dans ses principes, car, sur le point de détail de la clôture des classes, par exemple, laquelle devait avoir lieu, suivant le règlement, le 7 septembre, nous avons enregistré, tout à l'heure, quelques modifications. L'exercice afférent à la classe de rhétorique dut donc se faire, en 1789, 1790, 1791, et vraisemblablement 1792, à la fin d'août... Ne serait-ce pas à cette date, et en cette circonstance, qu'il faudrait placer le fait mémorable rapporté par Savigné : le professeur de rhétorique, l'abbé Pessonneaux, donnant « pour sujet de composition à ses élèves un couplet de *la Marseillaise*, à l'usage de la jeunesse ou de l'enfance » ? De tout temps, les professeurs ont préparé les réponses aux problèmes qu'ils ont posé à leurs élèves, ou établi le modèle des exercices littéraires qu'ils leur ont soumis. Que Pessonneaux se soit mis à l'œuvre, et qu'il ait composé son couplet, lui aussi : il n'est donc rien que de très naturel. Et que son travail ait été jugé supérieur à celui de ses élèves, par lesdits élèves eux-mêmes d'abord qui l'adoptèrent, et par le public ensuite qui l'écouta chanter pour la première fois : il n'est encore rien que de très naturel.

À la distribution solennelle des prix, pourrait alors s'identifier la scène décrite sommairement par Savigné : une fête « dans tout son éclat » ; « la population viennoise tout entière » est présente — ici, il y a une hyperbole, évidemment —, « nos jeunes rhétoriciens, avec l'élan patriotique de leur âge, (entonnent), au milieu des bravos populaires, la fameuse strophe des Enfants », « applaudissements enthousiastes », « (on s'empresse) autour des élèves pour les féliciter, mais eux, aux compliments qu'on leur (adresse, sont) unanimes à répondre que le couplet (est) l'œuvre de leur professeur. » On nous dira peut-être que,

à une distribution des prix telle que celle-là, c'était la meilleure œuvre des élèves qui était rendue publique, et non pas celle du professeur. Sans doute, mais, dans le cas présent, les circonstances purent être exceptionnelles, et, de plus, ne nous serait-il pas permis, aussi, de penser que le couplet des Enfants ne fut qu'un exercice supplémentaire, à la façon d'une thèse secondaire par rapport à la thèse principale ? L'absence de documents précis sur cette cérémonie de fin d'année scolaire laisse le champ libre à ces hypothèses. Si d'aucuns jugeaient qu'il faille les rejeter, ce serait aussi toute cette partie de l'ouvrage de Savigné qu'il faudrait rejeter. Or, nous savons que cet auteur s'est donné comme le rapporteur de la tradition... Nous avons constaté qu'il a fait erreur sur la date : c'est certain, mais c'est tout. Le reste demeure parfaitement vraisemblable.

Ajoutons, — et ceci ne constitue pas la moindre des preuves en faveur de la reconnaissance de la paternité de Pesonneaux pour le couplet des Enfants —, que celui-ci est tout à fait de l'esprit qui régnait alors au Collège de Vienne, esprit dont plusieurs manifestations nous sont révélées par des discours contemporains que M. Claude Faure a reproduits : il en est un, particulièrement, prononcé le 18 novembre 1790, qui contient l'essence même de la strophe fameuse, avec, en moins, évidemment, cette nuance — d'ailleurs fortement atténuée — que rendait indispensable le caractère de violence des couplets de l'hymne de Rouget de l'Isle.

Un historien de *la Marseillaise* et de son auteur raconte — ce que Savigné n'a pas manqué de répéter — qu'un jeune admirateur adressait, un jour, à Rouget de l'Isle vieillissant, sur son œuvre, les éloges les plus enflammés : « J'accepte jusqu'à un certain point votre compliment (lui répondit l'ancien officier) ; mais je vous ferai observer que *la Marseillaise* a plusieurs stances, et qu'elles ne sont pas toutes de même valeur. Laquelle préférez-vous ? — « Elles sont toutes sublimes ! objecta le flatteur. Cependant j'avouerai que j'affectionne singulièrement la dernière. — « Rappelez-moi donc les premiers vers de cette stance, dit avec intention Rouget de l'Isle. La mémoire se perd avec l'âge... « La mienne a toute sa fraîcheur, reprit le jeune homme. Et il allait réciter complètement le couplet : *Nous entrerons dans la carrière.* etc., quand Rouget de l'Isle l'interrompit : « Vous les trouvez beaux ces vers, Monsieur ? lui demanda-t-il avec anxiété. — « Fort beaux ! — « Je suis doublement flatté de votre éloge que je crois sincère, mais, ajouta-t-il en souriant, le couplet que vous vantez n'est pas de moi. »

L'historien n'ajoute pas si Rouget de l'Isle a indiqué alors, à son jeune interlocuteur, le nom de l'auteur de ce couplet. Savigné dit, d'après le témoignage d'une personne dont il cite le

nom, que, de Personneaux, Rouget avait reçu la strophe des Enfants et qu'il l'en avait félicité par lettre : il aurait donc connu celui-ci... Mais qu'importe ? Nos pères viennois, eux, savaient que l'abbé Antoine Personneaux, professeur au collège, était l'auteur du fameux couplet ; et ce fut le principal. Gardiens fidèles de la tradition, ils l'ont transmise à leurs fils. Sans doute, reste-t-il encore, en celle-ci, quelques points obscurs, ou, tout au moins, quelques points d'ombre. Qui sait si, plus tard, la lumière ne se fera pas partout ? Peu s'en faut maintenant.

Ch. J.

CAVARD (Pierre). — *Histoire de la paroisse St-Maurice depuis le Concordat jusqu'à nos jours*, dans le *Bulletin paroissial mensuel de Saint-Maurice de Vienne*, à partir du n° 73 (janvier 1932).

Les Archives de Vienne et le rédacteur de l'inventaire, dans le *Moniteur Viennois*, 142^e année, n° 41 et 42 (8 et 15 octobre 1932).

Vienne, il y a cent ans, dans le *Moniteur Viennois*, 143^e année, n°s 3, 4 et 5 (21 janvier, 28 janvier et 4 février 1933).

Depuis quelque dix ans qu'il est viennois de par ses fonctions d'aumônier à N.-D.-de-l'Isle, M. l'abbé Pierre Cavard consacre une très grande part de son activité à des recherches historiques sur sa ville adoptive. Sans conteste, il est maintenant celui qui connaît le mieux les archives de Vienne : archives conservées à la Bibliothèque de Vienne, archives conservées à l'Hôtel-de-Ville, archives de l'Hôpital, — l'hyperbole est à peine sensible —, M. Cavard a tout parcouru, tout vu, tout examiné, et aussi tout noté. Si on joint à cela les résultats de ses investigations aux Archives de l'Isère, on conçoit aisément que les documents que l'infatigable chercheur — qu'aucun recoin obscur et qu'aucune poussière épaisse ne rebutent — a réunis, forment une somme extrêmement importante, s'étendant du Moyen-âge à l'époque contemporaine.

Que de sujets M. Cavard pourrait traiter ! Jusqu'à l'année passée, mis à part un article sur *N.-D.-de-l'Isle* publié dans le *Bulletin paroissial de St-Maurice*, il s'était contenté d'amasser, un par un, ses trésors documentaires, quitte à les ouvrir largement, et avec beaucoup d'obligeance, à ceux de ses confrères qui sollicitaient sa collaboration appréciée. Cédant enfin aux demandes instantes de ceux qui pensaient très justement qu'il devait lui-même faire goûter les fruits de ses abondantes cueillettes à ses concitoyens, il s'est heureusement décidé à entreprendre quelques travaux de synthèse. En l'occurrence, il aura montré cette sagesse, qui est surtout le privilège de l'âge mûr, d'avoir attendu, pour écrire et publier, de posséder toute l'instruction préa-

lable et nécessaire. Il aura ainsi offert à ses lectures le maximum d'information et de précision, et il se sera épargné à lui-même bien des regrets.

M. Cavard a commencé la série de ses publications — que nous souhaitons longue et féconde — par des sujets choisis dans des périodes relativement proches de la nôtre. Sur un terrain que bien peu avait encore exploité, il a pu aisément pousser sa charrue, semer, puis moissonner abondamment.

Avec l'étude intitulée *La cathédrale St-Maurice pendant la Révolution*, dont la publication se poursuit dans le *Moniteur Viennois*, et dont nous parlerons plus amplement quand elle aura été publiée en volume, l'*Histoire de la paroisse Saint-Maurice depuis le Concordat jusqu'à nos jours* (dont chaque numéro du *Bulletin paroissial* de cette paroisse apporte la suite) forme une tranche du passé viennois étendue sur près d'un siècle et demi.

Nous ne pourrions donner ici qu'une bien faible idée de la valeur et de l'intérêt de cette *Histoire de la paroisse Saint-Maurice depuis le Concordat*. L'auteur la divise en autant de chapitres qu'il y a de curés de St-Maurice ; actuellement, dans le cours de la publication, elle en est au troisième.

Le premier curé est M. Joseph Ronin, naguère curé de St-André-le-Haut, qui, tout en ayant adhéré à la Constitution civile du clergé, s'était tenu à l'écart de la politique pendant la Révolution, avait ensuite, après le 18 brumaire et réhabilité, repris ses fonctions curiales à St-André-le-Haut, et avait été enfin installé le 17 juillet 1803 à St-Maurice, ou plutôt à St-Pierre, car c'était là que se faisait le service paroissial, en attendant la restauration de l'ancienne église cathédrale, dans laquelle le clergé ne rentra que le 23 septembre 1804. « Dans cette seconde partie de sa carrière et dans ce poste éminent, auréolé des grands souvenirs de l'Eglise de Vienne, écrit M. Cavard, il va donner sa mesure et travailler pendant un quart de siècle, avec une ardeur que l'âge ne ralentissait pas, à relever les ruines matérielles et morales que laissait derrière elle la Révolution ». C'est toute cette action, souvent malaisée, dont l'auteur nous montre le développement, tout au long des chapitres qu'il a intitulé : la période d'organisation, l'invasion de 1814 et le retour des Bourbons, la mission de 1824, les dernières années.

En octobre 1827, à M. Ronin, démissionnaire en raison de ses infirmités, succède M. Pierre Chatrouse. M. Cavard note les principaux événements survenus pendant son séjour à St-Maurice : le 4 septembre 1829, c'est le passage de La Fayette ; le 17 octobre suivant, celui de la duchesse de Berry. Survient alors la révolution de 1830. Comme conséquence locale, a lieu l'enlèvement de la Croix de mission élevée en 1824 sur la place St-Maurice — c'est celle qui se trouve actuellement dans l'église, face

à la grande chaire. A propos de la visite de Montalembert, le 3 octobre 1831, l'auteur reproduit une fois de plus la lettre de celui-ci à Victor Hugo, et en tire des conclusions neuves et intéressantes, indiquant, entre autres, avec preuves à l'appui, que la table de communion en fer forgé est due au dessin de Schneyder. Le 11 février 1833, M. Chatrousse bénit une cloche nouvelle, devant faire la paire avec celle offerte jadis par la municipalité. Il part alors presque aussitôt à Grenoble pour remplir, auprès de Mgr de Bruillard, les fonctions de vicaire-général. Il revient ensuite deux fois à Vienne : le 13 janvier 1834, pour le baptême d'une troisième cloche, et le 21 septembre 1840, en une circonstance particulièrement solennelle et mémorable autant pour lui que pour Vienne, à savoir son sacre comme évêque de Valence. M. Cavard rappelle la splendide libéralité de Mgr Chatroussé pour la cathédrale de son sacre, avec le don qu'il fit des tapisseries, représentant la vie de St Maurice et de ses compagnons martyrs, heureusement retrouvées, et il en profite pour expliquer, et la présence des autres tapisseries, appartenant à l'église, et les sujets même de celles-ci.

A M. Chatrousse a succédé M. Victor-Alexandre Guttin qui demeura curé de St-Maurice pendant 28 ans, jusqu'en 1861. Dans près de vingt pages, sous ce titre « de Louis-Philippe à Napoléon III », l'auteur expose, avec beaucoup de clarté, la marche des idées autant que celle des événements, les campagnes de banquets, la révolution de 1848 et les violents faits locaux de caractère anticlérical, les clubs, la présidence de Louis-Napoléon, le Second Empire. C'est ici beaucoup plus l'histoire de la ville de Vienne tout entière, durant cette période-là, que celle de la seule paroisse St-Maurice. Toutefois, loin d'en blâmer M. Cavard, nous le félicitons vivement d'avoir si largement débordé le cadre de son sujet : il est des moments où l'histoire locale est à ce point liée à l'histoire générale, qu'on ne comprendrait pas celle-là, si on négligeait celle-ci. Ces pages sont d'un excellent historien. Deux œuvres louables de M. Guttin, dues à son initiative heureuse et persévérante, et dont les effets se prolongeront encore longtemps, sont l'acquisition de l'ancien doyenné pour servir de presbytère à la paroisse, et la restauration de la chapelle St-Théodore. Sur l'une et l'autre, M. Cavard donne des détails précis fort instructifs.

La notice sur *Les Archives de Vienne et le rédacteur de l'inventaire* constitue une petite monographie qui ne manque pas d'intérêt. M. Cavard y expose, textes en mains, dans quelles conditions l'inventaire des archives fut dressé par Floris Peignard, à partir du 16 mars 1781 ; comment ce travail fut interrompu par la Révolution, puis terminé à Septème par Peignard avant sa mort, grâce à des notes antérieurement prises ; com-

ment il fut vendu par Antoine-Marie Peignard fils, en 1821, à la municipalité de Vienne pour la somme de 600 francs, prêté ensuite à Thomas Vermet aîné, et, de ce fait, se trouva un moment en danger de disparition à la mort de ce dernier ; comment enfin il fut heureusement sauvé de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, le 5 janvier 1854. A côté de l'histoire de l'énorme manuscrit de Floris Peignard, M. Cavard montre, en plusieurs endroits, les malheurs survenus aux archives de Vienne, ce qui explique bien des lacunes. La lettre de M. de Miremont, datée du 6 avril 1841, est particulièrement suggestive ; grâce à elle on comprend pourquoi peuvent se trouver actuellement dans des collections particulières certains registres de délibérations ou autres documents qui seraient bien mieux à leur place aux Archives de Vienne.

A propos de *Vienne, il y a cent ans*, M. Cavard a trouvé beaucoup de bonnes choses à dire qui gravitent autour d'un document officiel daté du 15 janvier 1833. « Il n'est peut-être pas sans intérêt, dit-il, de jeter aujourd'hui les yeux sur ce document centenaire, car, si on le compare à la situation présente, on constatera que la crise économique et la lourdeur des impôts ne sont pas absolument une nouveauté : on en souffrait déjà il y a cent ans. Et puisque les Viennois de cette époque ont fini par sortir d'embarras, leur exemple est plutôt réconfortant. » Et l'auteur d'exposer d'abord les ennuis résultant de la garde nationale, puis la valeur des récoltes de l'année 1832, l'état du commerce et de l'industrie — la fabrique des draps est en tête occupant 3.500 à 4.000 ouvriers ; dans le cours de l'hiver 1831, il y avait eu un chômage important, dû non seulement à la crise générale, mais encore aux livraisons défectueuses des fabricants fournissant des draps insuffisamment dégraissés et malodorants, ce qui est, encore actuellement, la terreur du client comme celle du fabricant. — Viennent ensuite le rendement des impôts directs et indirects, l'état des insoumis, de la gendarmerie, du clergé, la valeur de l'esprit public, et la statistique scolaire. L'article de M. Cavard constitue un bon texte documentaire.

La méthode employée par M. Cavard pour la forme de ses écrits est sensiblement différente de celle de la presque totalité des ouvrages analysés précédemment : les références et les sources n'y sont citées que de loin en loin, donc très incomplètement. C'est une manière qui peut n'être pas sans danger pour l'avenir et la bonne réputation d'un historien, mais qui n'en laisse redouter aucun, lorsqu'il s'agit d'un travailleur offrant toutes les garanties de scrupuleuse honnêteté et de parfaite conscience, comme c'est le cas de M. Cavard. Il est permis de préférer l'autre manière, tout en reconnaissant que celle-là présente plus de charme, par la simplification et la légèreté de lec-

ture qu'elle procure, rendant celle-ci davantage accessible aux esprits.

Il nous faut remercier M. l'abbé Cavard de ce qu'il nous a donné, et le prier de bien vouloir continuer à nous faire profiter de ses inlassables travaux d'histoire viennoise. Un seul sentiment préoccupe celui qui, par état, a souvent le regard tourné vers l'avenir : la crainte que tombent plus tard dans l'oubli des œuvres de la classe de celles que nous venons d'examiner. Bien rares sont les exemplaires d'un numéro de journal, et même ceux d'un numéro de bulletin qui demeurent conservés ; les tirages à part permettent de perpétuer les productions des écrivains, donc facilitent la marche progressive de l'histoire. Que M. Cavard veuille bien penser à ceux de nos enfants et de nos petits-enfants qui doivent continuer notre ouvrage.

Ch. J.

Liste des Membres



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

- Gaure (Maurice), avocat, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque, *président*.
Allemand (Firmin), ancien architecte, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque, *vice-président*.
Bresse (Francis), avoué, ancien conseiller général, ancien maire de Vienne, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque, *vice-président*.
Brousse (Laurent), ingénieur, *vice-président*.
Frécon (André), docteur en médecine, *vice-président*.
Vassy (Albert), conservateur des Musées et de la Bibliothèque, *vice-président*.
Jaillet (Charles) fabricant de drap, *secrétaire*.
Gleyzolle (Jean), banquier, *trésorier*.
Bonnier (Abel), propriétaire-agriculteur.
Comte (Noël), chirurgien-dentiste.
Duret (Ph.), avoué honoraire, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque.
Frécon (Pierre), notaire, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque.
Michalon (Paul), fabricant de drap.
Perroncel (Auguste), propriétaire de l'Hôtel du Nord.
Silvestre (Antoine), fabricant de drap.
Vaganay (François), fabricant de drap, vice-président de la Chambre de Commerce.

ADMINISTRATEURS HONORAIRES ET PRESIDENTS HONORAIRES

MM.

- † Angéniol, avoué à Gap (Hautes-Alpes).
† Ronjat, ancien président du Comité de Vienne de protection des sites et monuments pittoresques.

MEMBRE D'HONNEUR

M. Lucien Bégule, rue Sala, 3, Lyon.

MEMBRES PERPETUELS (1)

MM.

- Allemand (F.), ancien architecte, quai Riondet, Vienne.
† Bonnier (F.), président de la Chambre de Commerce, Vienne.
Bonnier (Abel), Montrozier, Seyssuel près Vienne.
Bonnier (Mlle Germaine), villa Bon Accueil, Estressin-Vienne (Isère).
† Bouvier (François), manufacturier, rue Rochebrun, Vienne.
Bresse, avoué, ancien maire de Vienne, montée St-Marcel.
Brousse (Laurent), ingénieur, Coupe-Jarret, Vienne.
S. E. Mgr Caillot, évêque de Grenoble (Isère).
† Chazel (Mme), St-Symphorien-d'Ozon.
† Chantelouve (Francisque), Vienne.
† Colas (Jean), fabricant de drap, Vienne.
Compagnie Fr. de Produits Chimiques et de Matières colorantes de St-Clair-du-Rhône (Isère).
Cottet (B.), banquier, 8, rue de la Bourse, Lyon.
Dalmais F., banquier, cours Wilson, 13, Vienne.
† Dauriac Eugène, ancien industriel, boulevard de la Pyramide, Vienne.
Dijou, 51, rue Auguste Comte, Lyon (2^e).
Duret, avoué honoraire, cours Wilson, Vienne.
Faure (Maurice), avocat, 11, quai du Rhône, Vienne.
Formigé (Jules), architecte en chef des Monuments historiques, 52, avenue de Tokio, Paris.
Frachon (Marcel), agent de change, 14, place Carnot, Lyon.
Français (Henri), rue du Rocher, 55, Paris.
Frécon (Pierre), notaire, 5, rue Peyron, Vienne.
Frécon, docteur en médecine, place Miremont, Vienne.
Galland (Albert), avocat à la Cour d'Appel, rue de Marignan, 14, Paris.
† Girard (Claude), ancien notaire, place St-Paul, Vienne.
† Jacquet (Claude), manufacturier, quai Riondet, Vienne.
† Jacquier (Gabriel), Estressin, près Vienne.
Jaillet (Gabriel), fabricant de drap, 14, montée de Beaumur, Vienne.
Jouffray (le Colonel A.), Kōrikucl-en-Arradon (Morbihan).
Kergorlay (Comte de), Château de Septème, Septème.
Léon Paul, directeur honoraire des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Paris.
Les Chapelains de N. D. de Pipet, Vienne.
S. E. le cardinal Maurin, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, Lyon.
Michalon (Paul), fabricant de drap, villa Marcelle, quai Riondet, Vienne.
Pellet (Henri), manufacturier, rue Lafayette, Vienne.
Pivard (J.-B.), fabricant de drap, 11, place St-Pierre, Vienne.

(1) Membres ayant racheté leur colisation par un versement unique de 300 francs.

MM.

- Platet (Paul), vice-président du Crédit Lyonnais, 82, boulevard de la Croix-Rousse, Lyon.
Poidebard (Robert), 41, rue St-Hélène, Lyon.
Rival, curé-archiprêtre de St-André-le-Bas, Vienne.
Reymond (Pierre), directeur d'Assurances, quai du Rhône, 5, Vienne.
Rondet (Henri), avocat, rue de la Table-Ronde, Vienne.
Rostaing (Léo), banquier, Annonay (Ardèche).
Seguin (Jean), représentant, rue Victor-Hugo, Vienne.
Selliez (Georges), manufacturier, cours de Verdun, Vienne, et rue Heilmann, 6, Roubaix.
Silvestre (Joseph), fabricant de drap, Charavel, Estressin-sur-Vienne.
Silvestre (Joannès), fabricant de drap, Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône).
Silvestre (Antoine), fabricant de drap, rue Port au Prince, Estressin près Vienne
† Senequier-Crozet (abbé), Grenoble.
† Teste du Bailler, notaire honoraire, les Tupinières, Vienne.
† Thimont (Mlle Mathilde), Vienne.
Tremeau (Robert), président de la Chambre de Commerce, manufacturier, 2, quai du Rhône, Vienne.
Tremeau (Louis), manufacturier, 7, rue H. Berlioz, Vienne.
Vaganay (François), fabricant de drap, place des Capucins, 1, Vienne.
Vaganay (Barthélemy), fabricant de drap, 3, quai du Rhône, Vienne.
† Valluit, manufacturier, Vienne.

MEMBRES DONATEURS (1)

MM.

- Baratin (F.), notaire, 44, place de la République, Lyon.
Boudier (Joannès), 15, rue de Presbourg, Paris.
Guérin (L.), avenue de Noailles, 53, Lyon.
Jourdan (Henri), château de Golat, par Bougé-Chambard (Isère).
Miol-Flavard (A. de), 14, rue de Marignan, Paris (8^e).
Neyret (Jean), Bel-Air, St-Etienne (Loire).
Valentin (Paul), boulevard Magenta, 151, Paris.

MEMBRES ORDINAIRES

- La Ville de Vienne.
La Compagnie des Avoués.
L'Ordre des Avocats.
La Chambre de Commerce, place St-André-le-Bas, Vienne.
La Chambre des Notaires.

(1) Membres ayant payé pour dix années une cotisation unique de 100 frs

La Chambre Syndicale des artisans coiffeurs de Vienne et la région, 15, rue des Clercs, Vienne.
Syndicat des Pâtisseries et Confiseurs de Vienne et la région, 1, place Emile-Zola, Vienne.

A

MM.

Alamartine (D^r), chirurgien des Hôpitaux, 11, avenue Félix-Faure, Lyon.
Albon (marquis d'), château d'Avauges, par St-Romain-de-Popey (Rhône).
Alet, conservateur de la Bibliothèque Municipale, 7, place de Miremont, Vienne.
Allemand-Martin, professeur au Lycée du Parc, 45, rue Malesherbes, Lyon.
Anciens Etablissements Pascal-Valluit et Bonnier et Fils réunis, Estressin.
Andriot (H.), avocat à la Cour, 2, rue Sala, Lyon.
Angéniol (Mme), rue du Musée, 8, Vienne.
Archives départementales de l'Isère, Grenoble.
Aubry (Auguste), architecte, place du Palais, Vienne.

B

MM.

Babois (Edouard), directeur d'usine, avenue Berthelot, Vienne.
Baile, lainages, Cours Wilson, Vienne.
Banque de France (le Directeur de la), Vienne.
Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (le Directeur de la), Vienne.
Barbier (Paul), garagiste, 15, quai Jean-Jaurès, Vienne.
Barge (D^r P.), médecin, Hôpital Militaire, Brest (Finistère).
Barjon (Hippolyte), 26, rue Roussel, Paris.
Baule André, chef d'entretien, Et. Jaillot et Pivard, 58, rue du 11 Novembre, Vienne.
Bellemin Jean, employé, Et. Jaillot et Pivard, Vienne.
Bellot, serrurier, 56, cours de Verdun, Vienne.
Benneteau, sculpteur, 5, rue de Bagneux, Paris (VI^e).
Berger, expert, Communay (Isère).
Berger (François), représentant, place Emile-Zola, Vienne.
Benatru, Boulevard H. Fleury, Vienne.
Bernard (Mme Joseph), 7, cité Falguière, Paris.
Bernard-Girodon (Marcel), 17, rue Centrale, Lyon.
Bernard (Marius), représentant, 4, rue des Clercs, Vienne.
Berne (H.), avoué, 1, rue Clémentine, Vienne.
Bertoye (Emile), 29, cours Morand, Lyon.
Bertrand (Jean), capitaine, AFL, section d'études, SP 600, Beyrouth (Liban).
Besson (Paul), rue de Bourgogne, 12, Vienne.
Beyssier J., professeur, 1, rue Henry-Jacquier, Vienne.
Bigot (Joseph), Avenue Gambetta, Oran.
Billet (Jean), directeur de la Caisse d'Epargne, Vienne.

MM.

- Birochon, directeur d'usine, place St-Maurice, Vienne.
Blanchard Frères, imprimeurs-éditeurs et libraires, cours Wilson, 6, Vienne.
Blot Georges, procureur de la République, rue Jacques de Molay Vienne.
Bloch, marchand de fers, place Emile-Zola, Vienne.
Bluntschli (Mlle), à Ste-Colombe (Rhône).
Boisset (Pierre), industriel, place de l'Hôtel-de-Ville.
Bonnassieux, pharmacien, rue Aristide-Briand, Vienne.
Bonneton (Louis), fabricant de drap, 5, rue Jacquard, Vienne.
Bonavero (Jean), industriel, place Pilliard, Vienne.
Borde (Jean), employé, 51, rue Victor-Hugo, Vienne.
Borne (André), représentant, St-Alban-les-Vignes, Vienne.
Boudier (Sébastien), industriel, route d'Avignon, Vienne.
Bourbonnais, ingénieur, 134, rue de Sèze, Lyon.
Bourgade (Fl.), 3, rue Mazenod, Lyon.
Bourguignon (F.), 12, place du Palais, Vienne.
Bourrin, chimiste, Ste-Colombe-lès-Vienne.
Bouttier (Mlle Clotilde), 44, rue de Bourgogne, Vienne.
Bouvat (Jean), entrepreneur de maçonnerie, 53, rue Victor-Faugier, Vienne.
Bouvat (Joseph), matériaux de constructions, 54, rue Victor-Hugo, Vienne.
Bouvier (Mme Jules), rue de la Charité, Vienne.
Bouvier (Claude), 15, rue de la Charité, Vienne.
Bouvier (Dr Henry), rue Lafayette, Vienne.
Bouvier-Donnat (Pierre), horloger-bijoutier-orfèvre, 5, rue Ponsard, Vienne.
Boyron (Georges), flateur, Estressin-s/-Vienne.
Breille (Louis), représentant, route Nationale, Sainte-Colombe (Rhône).
Bridot (Marcel), épicier, 9, cours Wilson, Vienne.
Brun (Camille), principal du Collège F. Ponsard, Vienne.
Brun Georges, Cie Le Phénix, 10, quai de Retz, Lyon.
Brun (Marcel), ingénieur-chimiste, 56, cours de Verdun, Vienne.
Bruyat (Mlle), commerçante, cours Wilson, Vienne.
Buffévent (Michel de), ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur-adjoint du Service des Eaux de Versailles, Marly, St-Cloud, Château de Versailles (Seine-et-Oise).
Buthion (Paul), négociant, place de Miremont, Vienne.

C

- Cannier (Antoine), 14, rue Palluat du Besset, St-Etienne.
Catheland (Henri), représentant, Les Barottes, Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône).
Cavard (abbé Pierre), N. D. de l'Isle, Vienne.
Chabrol (Fr.), ingénieur, Ste-Catherine, Briançon.
Chambaud (Claude), ingénieur-électricien, 24, cours Wilson, Vienne.
Champinot (Eugène), représentant, 9, rue Française, Paris (2^e).
Champlong (P.-A.), représentant, 6, place Emile-Zola, Vienne.
Chantelouve (Mme Joseph), place de Miremont, Vienne.
Chapuis (Louis), avocat, boulevard de la République, Vienne.

MM.

- Charreton (Mlle A.-L.), 46, rue Victor-Hugo, Vienne.
Charuit (Mme J.), rue Victor-Hugo, Vienne.
Charnay, rue Boson, Vienne.
Chatain, secrétaire général des services de la Chambre de Commerce, Vienne.
Chaumartin (Dr H.), chirurgien-dentiste, Port de l'Écu, Vienne.
Chautant (Charles), négociant en bois, 56, cours de Verdun, Vienne.
Chavanis (Amédée), quai de Retz, 8, Lyon.
Chavrier (Mlle), 12, rue de Bourgogne, Vienne.
Chazot (J.-M.), chalet Mont-Désir, Sanary-sur-Mer (Var).
Chenebon (Louis), représentant, 5, place du Jeu-de-Paume, Vienne.
Chenebon (Emile), agent de publicité et libraire, 13, cours Wilson, Vienne.
Chomienne (Charles), manufacturier, avenue de Royat, Chamalières (Puy-de-Dôme).
Citerne (Léon), coiffeur, 9, cours Wilson, Vienne.
Clair (Mme Louis), avenue Beau-Séjour, Vienne.
Claret (Henri), industriel, boulevard de la Côte, Villeurbanne (Rhône).
Cléchet (Joseph), port des Jacobins, Vienne.
Cognet (Antoine), représentant, 12, rue de Gère, Vienne.
Colard, directeur du Comptoir Lyon-Alemand, rue Lafayette, Vienne.
Colin (Joseph), fabricant de drap, Coupe-Jarret, Vienne.
Collin (Mme), 101, rue Boson, Vienne.
Combaudon (Georges), Vienne.
Combaudon (Mme), place Miremont, Vienne.
Comte (Noël), chirurgien-dentiste, boulevard de la République, Vienne.
Comte, notaire, 9, cours Wilson, Vienne.
Contamin (Mme François), rue Victor-Faugier, Vienne.
Coquier (Gaston), chirurgien-dentiste, rue de Bourgogne, Vienne.
Coquier (Claude), dentiste, rue de Bourgogne, Vienne.
Côte, maire d'Eyzin-Pinet (Isère).
Cottaz (abbé J.), curé de Seyssuel (Isère).
Cottard (Ferdinand), représentant, 145, rue d'Avignon, Vienne.
Cottaz, professeur à l'École Pratique, 14, quai Jean-Jaurès, Vienne.
Coutavoz, architecte, 12, Avenue Alsace-Lorraine, Grenoble, et la Passardière, Vienne.
Couturier (François), professeur à l'Université, quai de Serbie, 14, Lyon.
Couturier, 3, Port des Jacobins, Vienne.
Couturier de Royas (Hubert), Meyrieu, par St-Jean-de-Bourney (Isère).
Couturier (G.), place Maure, Die (Drôme).
Crédit Lyonnais (le directeur du), Vienne.
Cretin, industriel, rue Donna, Vienne.
Cuniot, docteur en médecin, Saint-Vallier (Drôme).
Curtaud, rue de Gère, Vienne.
Cutivet (A.), ancien notaire, à St-Alban-du-Rhône (Isère).

D

MM.

- Dalban-Moreynas (Joseph), représentant, quai Riondet, Vienne.
Datry (René), avocat, ancien maire de Vienne, 12, rue Ponsard, Vienne.
Dauriac (Mme Eugène), boulevard de la Pyramide, Vienne.
Décloître, économiste au Collège F. Ponsard, Vienne.
† Decourt (Cl.), expert-comptable, Condrieu.
Defflassieux, notaire, quai Riondet, 2, Vienne.
Defforey (Louis), Lagnieu (Ain).
Degiovannini, propriétaire de cinémas, 12, place de l'Hôtel-de-Ville, Vienne.
Demasles, pharmacien, place de Miremont, 5, Vienne.
Demessieux, Zou-Eurgha-Sejaa, Fez (Maroc).
Didier (C.), reporter photographe, St-Romain-en-Gal (Rhône).
Douillet (chanoine Jacques), supérieur de l'École St-Maurice, Vienne.
Domenach, ingénieur, 15, Avenue Beau-Séjour, Vienne.
Doyon (Noël), les Quatre Vents, Crépieux-la-Pape (Ain).
Duc-Dodon (Elie), notaire, La Côte-St-André (Isère).
Dulong de Rosnay (Joseph), Frazé (Eure-et-Loir).
Duret (Henri), greffier en chef de la Cour d'Appel, 11, quai St-Antoine, Lyon.
Duret (Michel), receveur honoraire de l'enregistrement, 12, rue de Bourgogne, Vienne.
Dyant (E.), filateur, rue Hector-Berlioz, Vienne.
Dyant (Henri), filateur, Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône).

E-F

- Escribe, 39, rampe Magenta, Alger.
- Fabre (Louis), 1, rue Auguste-Donna, Vienne.
Faure (D^r Léon), Villa Lucile, avenue de Grasse, 24, Cannes (A.M.).
Faure (abbé), professeur à l'Institution Robin, Vienne.
Faure (Gabriel), 14, place Carnot, Lyon.
Faure (Claude), archiviste en chef du Rhône, 3, rue du Plat, Lyon.
Faure, docteur en médecine, 34, rue Voltaire, Vienne.
Faure (Humbert), avocat, 46, quai St-Vincent, Lyon.
Favrot (Edouard), manufacturier, l'Hermitage, Coupe-Jarret, Vienne.
Féjóz, directeur de la Société Viennoise de Confections, cours de Verdun, Vienne.
Figuët (Mme), 108, avenue de Saxe, Lyon.
Fileux (Jean), Corbigny (Nièvre).
Flipo-Masurel (Pierre), 351, boulevard Gambetta, Tourcoing (Nord).
Fournier, tailleur, 8, place St-Maurice, Vienne.
Foussadier (Emile), 25, avenue M. Berthelot, Vienne.
Frenay (Colonel), avenue du Teil, Montélimar (Drôme).
Frenay (Etienne), ancien fabricant de drap, Ste-Maxime-sur-Mer (Var).
Frenay (François), fabricant de drap, place de Miremont.

MM.

- Frenay (Frédéric), fabricant de drap, 16, rue de Bourgogue, Vienne.
Fromont de Bouaille (lieutenant-colonel), 19, chemin des Fontaines, la Mulatière (Rhône).
Fruion (Henri), fabricant de drap, rue Pégeron, Vienne.

G

- Galland (Jean), fabricant de drap, 1, place St-Pierre, Vienne.
Galland (Henri), ancien maire de Ste-Colombe (Rhône).
Galland (Henri), avocat au Barreau de Vienne, Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône).
Gallifet (L.), 3, rue Vimaine, Vienne.
Galon, 5, rue du Pin, Alger (Algérie).
Gardon (P.), substitut du Procureur général, Besançon (Doubs).
Gardon (Mme), 50, rue Victor-Hugo, Vienne.
Garnier (chanoine Adrien), vice-recteur des Chapelains de N. D. de-la-Salette, La Croix-de-Montfleury, La Tronche (Isère).
Garon (Mme Georges), La Tressinière, Estressin.
Garon (Louis), industriel, route d'Avignon, Vienne.
Garon (Joseph), industriel, La Tressinière, Estressin.
Garon (Marcel), Les Charmilles, Vienne (Isère).
Gaudin (Claude), agent d'assurances, place des Carmes, Vienne.
Gayot (Mme), Limas (Rhône).
Genevet (Mme), place St-Pierre, Vienne.
Genin (A.), directeur d'assurances, rue Juiverie, Vienne.
Gerin (Mlle Odette), 5, Rampe de Coupe-Jarret, Vienne.
Gerin (Raphaël), employé, Et. Jaillot-Pivard, Vienne.
Gery (Léon), négociant, 1, boulevard de la Sous-Préfecture, Vienne.
Gien (Prosper), avenue Joubert, Ste-Colombe-lès-Vienne.
Gilles (Joseph), industriel, 189, rue Désiré Claude, St-Etienne.
Girard (A), pharmacien, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, Vienne.
Girard (Mme Claude), place St-Paul, Vienne.
Girard (Claude), négociant en papiers-peints, 3, rue de la Chaîne, Vienne.
Giraud (Emilien), avocat à la Cour d'Appel, 89, Boulevard St-Michel, Paris.
Giroud (Mme Hugues), Estressin.
Giroud (Henry), industriel, St-Victor-de-Cessieu (Isère).
Giroud (Maurice), industriel, 45, rue Victor-Hugo, Vienne.
Gleyzolle (Jean), banquier, la Chapuisse, St-Cyr (Rhône).
Gleyzolle & Cie, banquiers, cours Wilson, Vienne.
Godard (Antonin), architecte, 15, rue de Lorraine, Nancy (M.-M.).
Gonon, directeur d'assurances, quai Rioudet, Vienne.
Gorand-Gandy (Mme), rue des Orfèvres, 7, Vienne.
Gounon (L.), épiciier, rue Clémentine, Vienne.
Gourdant (Mme Vve Louis), 51, montée Saint-Marcel, Vienne.
Gourdant (Paul), négociant, rue Clémentine, Vienne.
Grange (Claude), sculpteur, 108, rue Falguière, Paris.
Grangeon et Crétin, entrepreneurs de menuiserie, place Saint-Maurice, Vienne.
Gras, chirurgien-dentiste, place de l'Hôtel-de-Ville, Vienne.
Gravano, rue du Pont, Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône).

MM.

Gravier (Edouard), employé, Et. Jaillot-Pivard, Vienne.
Grésillon, docteur en médecine, cours Wilson, Vienne.
Grésillon (Jean), avocat, Cours Wilson, Vienne.
Gros, docteur en médecine, 1, rue Peyron, Vienne.
Guéidan (Henri), St-Junien (Haute-Vienne).
Guérin, négociant, rue du Collège, Vienne.
Guerrier (Lucien), ingénieur-électricien, Cours Wilson, Vienne.
Guicux (Léon), Boulevard de la Pyramide, Vienne.
Guiffroy (François), négociant, 4, place de Miremont, Vienne.
Guillaud-Lavoute, avoué, Cours Wilson, Vienne.
Guillet, employé aux P.-T.-T., St-André-le-Haut, Vienne.
Guillon, zingueur, rue F. Bonnier, Vienne.
Guy (Auguste), notaire, St-Symphorien-d'Ozon (Isère).
Guy (chanoine Henri), curé-archiprêtre, Voiron.
Guy (Johannès), greffier des Justices de Paix, Vienne.
Guy (Victor), capitaine de vaisseau en retr., r. du Musée, Vienne

H

Hassler (Docteur), place Saint-Maurice, Vienne.
Hélie (chanoine), curé, villa Moulin Voiron.
Hein (Paul), secrétaire de la Chambre Syndicale du Textile,
cours de Verdun, Vienne.
Hincelin, commissaire-priseur, rue des Orfèvres, Vienne.
Honorat (Alphonse), architecte, Ste-Colombe (Rhône).
Hours (Auguste), épicier en gros, président du Tribunal de Com-
merce, route d'Avignon, Vienne.
Hugonin (Henri), rue H. Berlioz, Vienne.

I-J

Igonetti (Francisque), avocat, 8, rue Ponsard, Vienne.
Jacquet (Joseph), manufacturier, rue Vimaine, Vienne.
Jacquet (Mlle Marie), rue H. Berlioz, Vienne.
Jacquet (Mlle Alex), rue H. Berlioz, Vienne.
Jacquet (Jean), boulevard de la Pyramide, Vienne.
Jacquet (Mme Jean), boulevard de la Pyramide, Vienne.
Jacquet (Mlle Thérèse), 40, quai Riondet, Vienne.
Jacquet (Mlle Madeleine), 40, quai Riondet, Vienne.
Jacquet (Mlle Marie-Joseph), 40, quai Riondet, Vienne.
Jacquet (Mlle Elisabeth), 40, quai Riondet, Vienne.
Jacquier (Baptiste), architecte, Vienne.
Jaillot (Mlle Léonie), 56, rue V.-Faugier, Vienne.
Jaillot (Charles), fabricant, 89, route d'Avignon, Vienne.
Jaillot (Mme Charles), 89, route d'Avignon, Vienne.
Jaillot (Roger), fabricant, 2, quai Riondet, Vienne.
Jouffray (Jules), 108, boulevard de Montboron, Nice (A.-M.).
Journaud (Louis), ingénieur-chimiste, place Saint-Pierre, Vienne.
Journaud (Pierre), négociant, 24, rue du 11 Novembre, Vienne.
Journaud Maurice, agent d'assurances, 11, place St-Pierre,
Vienne.

MM.

- Julien (Ernile), rue de la Tuilerie, Vienne.
Jullien (chanoine), curé archiprêtre de St-Maurice, Vienne.

L

- Labareyre (vicomte Louis de), 3, quai de Créqui, Grenoble (Isère).
Labbé (Paul), secrétaire général de l'Alliance Française, 30, rue de Washington, Paris (8^e).
Lacombe (Ch.), notaire à Artas (Isère).
Ladreyt-Selliez (Mme René), 7, rue de la Gare, Cysoing (Nord).
Lafond (Charles), entrepreneur de transports, rue Victor-Hugo, Vienne.
Lagnier (Alfred), entrepreneur, 8, rue Victor-Hugo, Vienne.
Lambert, curé de St-André-le-Haut, Vienne.
Larderet (Marcel), représentant, 16 bis, cours Wilson, Vienne.
Lefrançois (Marcel), professeur, 17, boulevard de Juranville, Bourges (Cher).
Lescœur (Jean), constructions métalliques, Vienne.
Lessous, 258, grande rue Châteauneuf, Châtellerault (Indre).
Léty (Hippolyte), professeur à l'école des Beaux-Arts de Tourcoing (Nord).
Leusse de Syon (baron de), rue Victor-Hugo, 47, Vienne.
Lousse (Robert de), avocat, rue Victor-Hugo, Vienne.
Leydier, industriel, 43, rue de Condé, Lyon.
L'Huillier (Pierre) ingénieur, Estressin, Vienne.
L'Huillier (Mlle Marguerite), 8, rue de Bourgogne, Vienne.
Linossier (chanoine), secrétaire général à l'Evêché, 11, place des Tilleuls, Grenoble (Isère).
Linossier et Gagneux, représentants, 20, rue de Gère, Vienne.
Lombard-Platet (O.), directeur-administrateur de la Cie O.T.L., 176, Avenue de Saxe, Lyon.
Louvat, Cours Wilson, Vienne.
Luc-Pupat (abbé A.), curé-archiprêtre de St-Symphorien-d'Ozon (Isère).
Lugand (D^r), chirurgien-dentiste, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, Vienne.
Luizet, industriel, Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône).

M

- Macabéo (Jean), industriel, Pont-Evêque (Isère).
Macabéo (Louis), industriel, Pont-Evêque (Isère).
Magnard, restaurateur, Cours Brillier, Vienne.
Magné (Mlle Anne), 31, rue Victor-Hugo, Vienne.
Maisonneuve, fabricant de drap, place St-Sévère, Vienne.
Malcour (François), négociant en vins, 32, rue F.-Bonnier, Vienne.
Mandernach (Louis), représentant, 110, rue Serpaize, Vienne.
Mandernach (Joseph), employé, Et. Jaillot-Pivard, Vienne.
Marcellin (Louis), entrepreneur de chauffage, St-Cyr-sur-Rhône (Rhône).
Maréchal (Ch.), 73, avenue Lodève, Montpellier (Hérault).
Marié (Mme), 2, rue de l'Archevêché, Vienne.
Mérignan, serrurier, petite place du Palais, Vienne.
Martinon, président honoraire du Tribunal civil de Vienne.
Martinon (François), représentant, 6, port des Jacobins, Vienne.

MM.

- Mas (A.), banquier, Condrieu (Rhône).
Mathian (René), notaire, Chonas-l'Amballan (Isère).
Martelat (Mme), librairie-papeterie, rue Ponsard, Vienne.
Mayoud, docteur en médecine, cours Wilson, Vienne.
Mayquès, entrepreneur, petite place du Palais, Vienne.
Merlin (Mlle), 55, rue de la Rotonde, Marseille (B.-du-R.).
Meunier, architecte, 20, quai Pajot, Vienne.
Michallet frères, fabricants de drap, Vienne.
Michard (général A.) La Roche-dè-Glun (Drôme).
Micolet (Eugène), chef de service, 5, quai Anatole-France, Vienne.
Mignot (Marius), agent d'assurances, boulevard de la République, Vienne.
Millér (Albert), directeur d'usine, place St-André-le-Bas, Vienne.
Miller (C.), rentier, route d'Avignon, Vienne.
Monnet (Jean-Baptiste), agent d'assurances, 8, place St-Maurice, Vienne.
Mougin (Mme), rue Nicolas Chorier, Vienne.
Mompéroux (F.), représentant, 23, quai A. France, Vienne.
Montagnier (Mlle), 20, rue de Gère, Vienne.
Montagnon, à Chuzelles (Isère).
Montauzan (Ph. de), industriel, rue Macabrey, Estressin-sur-Vienne.
Morand (Martial), avoué, Vienne.
Morand (Mme), 28, quai Claude-Bernard, Lyon.
Morel (Louis), professeur à l'École Pratique, rue de Gère, 19, Vienne.
Morin (André), avocat à la Cour d'Appel, 47, Avenue Kléber, Paris (XVI^e).

N-O

Némoz, employé, 44, rue de Bourgogne, Vienne.

Ollier (Mme G.), Pont-Evêque (Isère).

P

- Paget fils, bijoutier, rue Ponsard, Vienne.
Paimblant, professeur au Collège, Roanne (Loire).
Pain (Pierre), comptable, 1, rue Marchande, Vienne.
Pajot (Jules), avoué honoraire, ancien maire de Vienne, 109, route d'Avignon, Vienne.
Pallez (Auguste), ingénieur des Arts et Manufactures, 22, Avenue Victoria, Paris (1^{er}).
† Papadopoulos, docteur en médecine, Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône).
Parot, directeur d'assurances, rue Chantelouve, Vienne.
† Parpette (Eugène), rue Juiverie, Vienne.
Pascal (Charles), huissier, rue des Cloîtres, Vienne.
Paul, maire de St-Pierre-de-Bœuf (Loire).
Pélissier (abbé), professeur à l'Institution Robin, Vienne.
Perret (Mme Edouard), la Gloire-de-Dieu, Vienne.
Perret (Ennemond), directeur d'assurances, cours Wilson, Vienne.

MM.

- Perret (Jules), 7, rue de Gère, Vienne.
Perrier (Stéphane), bazar, cours Wilson, Vienne.
Perrin, grand café glacier, Cours Wilson, Vienne.
Peronnet, greffier du Tribunal de Commerce, Vienne.
Perroncel, propriétaire de l'Hôtel du Nord, Vienne.
Perrot (Etienne), employé, La Revollée, Pont-Evêque (Isère).
Perrot (François), 3, montée du Collège, Vienne.
Perroux (Léon), négociant, place de la République, 44, Lyon.
Perouse, avocat, St-Alban-du-Rhône (Isère) et 12, rue Emile-Zola, Lyon.
Pérouse de Montclos (L.), 182, rue Laurendeau, Amiens (Somme).
† Petetin (Adonis), rue Teste du Bailler, Vienne.
Petit (Mlle Simone), employée, 44, rue de Bourgogne, Vienne.
Petit, négociant, rue Allmer, Vienne.
Pétréquin (Mme Albert), rue du Musée, Vienne.
Pétréquin (Henri), greffier du Tribunal civil, Vienne.
Pétréquin (Mme Jules), à La Bâtie, Vienne.
Pezant (J.), constructeur, rue Sylvain Colinet, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Pezant (Victor), rue d'Avignon, 42, Vienne.
Philipon, avoué, Cours Wilson, 36, Vienne.
Picaud (René), chirurgien-dentiste, 6 place de Miremont, Vienne.
Pierrret (Maurice), représentant, 11, place du Palais, Vienne.
Pin, architecte, cours Wilson, 16, Vienne.
Pinet, docteur en médecine, rue Charles Reynaud, Vienne.
Piolat (Jean), rentier, rue Vimaine, Vienne.
Piont (Augustin), architecte, 8, place du Palais, Vienne.
Piot (Maurice), 4, square Latour-Maubourg, Paris (VII^e).
Pirodon, négociant, place de Miremont, Vienne.
Planchon (Paul), 2, montée de Beaumur, Vienne.
Point, restaurant de la Pyramide, Vienne.
Ponchon, Mont-Salomon, Vienne.
Ponsard (Mme), 63, rue d'Antibes, Cannes (A.-M.).
Ponthon (Mlles), négociantes, rue Clémentine, Vienne.
Poussin, architecte, rue Victor-Hugo, Vienne.
Pouzet (Etienne), banquier, boulevard de la République, Vienne.
Pradier, notaire, Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône).
Prudhomme, entrepreneur, Vienne.

R

- Raby (Louis), employé, 34, montée St-Marcel, Vienne.
Rambaud (Emile), avoué, rue Voltaire, Vienne.
Ramet (Mme Jean), rue Victor-Faugier, Vienne.
Ramet (Jules), fabricant de drap, boulevard de la Pyramide, Vienne.
Ramet (Eugène), fabricant de drap, boulevard de la République, Vienne.
Ray, chapelier, cours Wilson, 7, Vienne.
Remilly (Philippe), ancien imprimeur-éditeur, montée de Coupe-Jarret, Vienne.
Rendu (Joseph), directeur du Crédit Lyonnais, Vienne.
Renou Grappin, secrétaire du Parquet, 3, boulevard de la République, Vienne.
Revol (Mlle Georgette-Renée), 15, place Carnot, Lyon.

MM.

- Reygnier (Félix-François), rue Lafayette, Vienne.
Richardin (Julcs), rentier, 9, rue Jacquard, Vienne.
Rigoudy (Claude), échantillonneur, 66, avenue Marcelin Berthelot, Vienne.
Ritaïne (Louis), représentant, 9, rue Jacquard, Vienne.
Rival (Joannès), employé, 29, route d'Avignon, Vienne.
Rivoire (Mme André), 8, rue de Florence, Paris.
Robert (Hippolyte, agent d'assurances, 51, rue Victor-Hugo, Vienne.
Robin (Mme), place St-Pierre, Vienne.
Robin (Charles), employé typographe, 2, rue Ponsard, Vienne.
Roche (De la), bijoutier, 5, rue Ponsard, Vienne.
Rocheblave, 87, rue Denfert-Rochereau, Paris (14^e).
Rondet (Louis), 16, boulevard de la Côte-Villeurbanne (Rhône).
Ronel (Joseph), avocat, Ste-Colombe (Rhône).
Ronjat (Joseph), employé de banque, 70, montée St-Marcel, Vienne.
Rostaing (Mme Henri), Montbreton-s/-Chanas (Isère).
Rouillon (Henri), rue de Bourgogne, Vienne.
Rousselon (Louis), 8, place St-Jean, Lyon.
Rousselon (le Colonel), boulevard de la Pyramide, Vienne, et Selins, St-Symphorien-d'Ozon (Isère).
Ruchon, libraire, rue Boson, Vienne.
Ruf (Joannès), rue Victor-Faugier, Vienne.

S

- Sallez, inspecteur général adjoint des monuments historiques, 167, rue de Rennes, Paris (6^e).
Sandier, avoué, rue de l'Archevêché, Vienne.
Sannejean (Robert), représentant, place St-Ferréol, Vienne.
Savignon (Francisque), pâtissier-confiseur, 14, place de Mirmout, Vienne.
Seguin (Mme Hippolyte), place Miremont, Vienne.
Seguin (Marius), fabricant de drap, boulevard de la Pyramide, Vienne.
Seguin (Georges), fabricant de drap, quai Pajot, Vienne.
Seguin (Toinct), représentant, rue Clémentine, Vienne.
Seigle, négociant, rue Victor-Hugo, Vienne.
Sibille (René), industriel en papeterie, Pont-Evêque.
Sibut (Louis), fabricant de drap, 1, rue Mermet, Vienne.
Simonin, directeur de l'Ecole Pratique, Vienne.
Simond (Pierre), professeur au Collège Ponsard, 3, rue Siméon-Gouët, Vienne.
Simon et Balégno, fabricants de drap, rue Victor-Faugier, Vienne.
Société « Les Amis d'Annonay et du Haut-Vivaraïs », Annonay.
Société Générale (le directeur de la) Vienne.
Soulhier Charles, ancien président du Tribunal de Commerce de Lyon, 23, avenue des Cottages, Caluire (Rhône).

T

- Terrasse, huissier, 34, cours Wilson, Vienne.
† Terrier, ancien photographe, Pont-Evêque (Isère).
Ternet (Georges), imprimeur, 14, quai Jean-Jaurès, Vienne.

MM.

- Terry (Antoine), entrepreneur, rue Vaucanson, Vienne.
Teste du Bailler (Albert), notaire, 2, rue des Clercs, Vienne.
Tibaldi (Jules), teinturier, 8 bis, quai Riondet, Vienne.
Tissandier (Eugène), quai Riondet, Vienne.
Tissandier (Louis), 19, rue des Célestes, Vienne.
Tissot, correspondant du « Nouvelliste », boulevard de la Pyramide, Vienne.
Toulemonde, manufacturier, rue d'Inkermann, Roubaix (Nord).
Tournier, adjoint au Maire, montée St-Marcel, Vienne.
Tremcau (Mme Louis), 2, quai J.-Jaurès, Vienne.
Tremeau (Paul), manufacturier, 2, quai J.-Jaurès, Vienne.
Trénel, docteur en médecine, place St-Ferréol, Vienne.
Tromprier (Paul), administrateur délégué de la Société Viennoise de Constructions Mécaniques, place d'Arpôt, Vienne.
Tromprier I (Camille), tanneur, 8, place St-Maurice, Vienne.

U-V

- Uline (Paul), agent-voyer de la ville, 16, rue Victor-Hugo, Vienne.
Vaganay frères, manufacturiers, rue St-Martin, Vienne.
Vaganay Auguste, fabricant de drap, 13, rue Victor-Hugo, Vienne.
Vaganay (Pierre), fabricant de drap, montée St-Marcel, Vienne.
Vaganay (Charles), fabricant de drap, 5, rue Peyron, Vienne.
Vaganay (André), notaire, 9, cours Wilson, Vienne.
Valendru, docteur en médecine, 11, quai Jean-Jaurès, Vienne.
Vallin (Eugène), manufacturier, 1, rue Donna, Vienne.
Vallin (Paul), manufacturier, boulevard de la République, Vienne.
Vannuechi (Guillaume), 17, place d'Arpôt, Vienne.
Varax (Vicomte de), château de Terrébasse, Ville-s/Anjou (Isère).
Varnoud (Charles), industriel, quai Riondet, Vienne.
Vasserot-Merle, syndic de faillites, St-Romain-en-Gal (Rhône).
Vassy (Albert), conservateur des Musées, Vienne.
Vaudaine (Victor), rentier, 6, place de la République, Vienne.
Veillon, ancien directeur des Établissements Métallurgiques, aux Guillemottes, Vienne.
Venard (chanoine Louis), professeur à l'École St-Maurice, Vienne.
Verrière (Raoul de), 17, cours de Belgique, Moulins (Allier).
† Veyre (Alphonse), employé, correspondant de journaux, rue Guétal, Vienne.
Vibert Henri, château Larose-Truitaudon, Saint-Laurent-Médoc (Gironde).
Vivion (Amédée), docteur en médecine, cours Wilson, Vienne.
Vivien (Louis), directeur du C. N. E. P., Vienne.
Vivien (Pierre), fabricant de drap, 9, Square Pierre Budin, Vienne.

Z

- Zajewski (Mme Joseph), Estressin-sur-Vienne.

